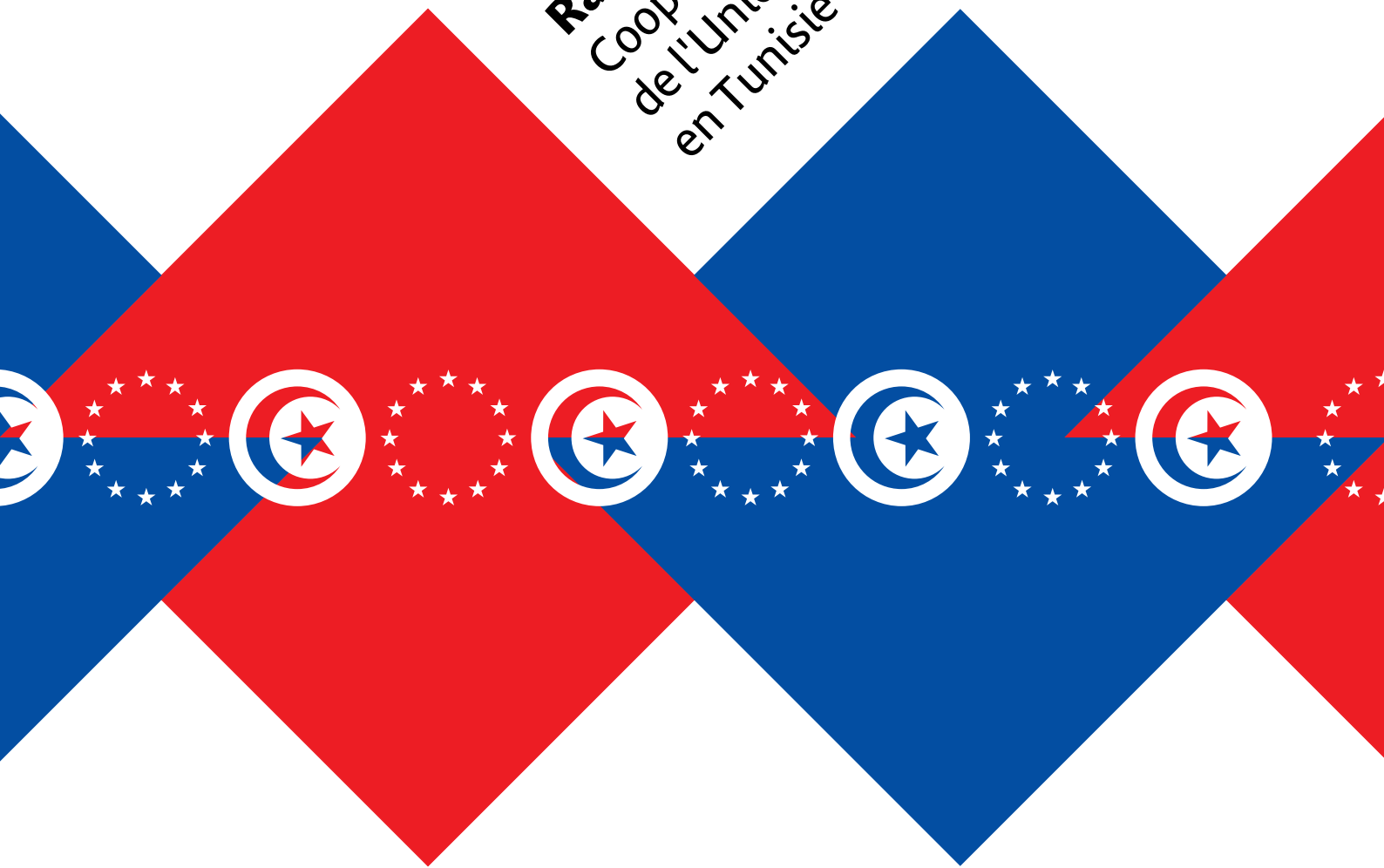


Rapport 2014
Coopération
de l'Union européenne
en Tunisie



De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa : <http://europa.eu>.

Direction de la publication :

Armelle Lidou, Chef de la Coopération, Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Ont participé à la rédaction de ce rapport pour la partie Union européenne :

Fatma Ayadi, Patrick Berckmans, Saoussen Ben Romdhane, Mélanie Bride, Patrice Budry, Stefano Corrado, Alberto Cortezon, Michaela Dodini, Marie-Hélène Enderlin, Rajeh Khemiri, Lars Flocke Larsen, Francis Lemoine, Abdelaziz Lyamouri, Fatma Moussa, Ilaria Mussetti, Denis Pommier, Arturo Rodriguez Tonelli, Corinne Salinas, Gianandrea Villa, Alexandre Zafiriou

Avec l'appui rédactionnel :

Rached Cherif, journaliste

Conception :

www.ecom-tn.com

Impression :

Finzi Impression

Couverture :

Olivier Donat (oliviergraphisme@orange.fr)

© Délégation de l'Union européenne en Tunisie, 2015

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



2014

RAPPORT ANNUEL

de coopération
de l'Union européenne en Tunisie



Mme Laura BAEZA, Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie entourée de l'équipe de coopération

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE PARTIE : LA COOPÉRATION DE L'UNION EUROPÉENNE	9
1. Dialogue politique	10
2. La Coopération de l'Union européenne	14
3. Réformes économiques	22
4. Appui au secteur privé	28
5. Emploi et formation professionnelle	36
6. Développement régional et local	40
7. Education	44
8. Santé	48
9. Agriculture	52
10. Environnement, développement durable et eau	54
11. Changement climatique et Energie	62
12. Transport	66
13. Recherche, innovation et TIC	72
14. Appui à la transition démocratique et élections	76
15. Justice et réformes du secteur de la sécurité en Tunisie	80
16. Société civile	84
17. Droits de l'Homme	88
18. Egalité homme-femme	92
19. Médias	98
20. Culture	104
21. Migration et mobilité	106
22. Relations commerciales, investissement et négociations	110
DEUXIÈME PARTIE : LES ACTIONS DE COOPÉRATION MENÉES PAR LES ETATS MEMBRES ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	113
Allemagne	114
Belgique	116
Danemark	117
Espagne	120
Finlande	121
France	124
Grèce	128
Italie	129
Pays-Bas	134
Pologne	137
Portugal	138
République Tchèque	139
Roumanie	140
Royaume-Uni	141
Suède	143
Les institutions financières	145
Banque européenne d'Investissement (BEI)	146
Banque européenne de Reconstruction et de Développement (BERD)	148
CONTACTS	151

AVANT-PROPOS





Laura BAEZA
Ambassadeur
Chef de Délégation
de l'Union européenne en Tunisie

Avant-propos

L'année écoulée a une nouvelle fois été extrêmement riche sur le plan de la relation entre l'Union européenne et la Tunisie, et c'est pour moi un grand plaisir que de vous présenter ce rapport de coopération 2014 de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Si résumer et expliquer les très nombreuses activités de l'Union européenne sur une année est toujours un défi, nous avons tenu à le relever d'une façon nouvelle, en mettant en avant nos partenaires, auxquels nous donnons largement la parole. Je tiens tout particulièrement à remercier S.E. M. Yassine Brahim, Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale pour sa contribution très riche d'enseignements à l'exercice. L'Union européenne (UE) en Tunisie n'agit pas seule, et il est essentiel que ses institutions, ses États membres et les institutions financières partenaires (Banque européenne d'investissement et Banque européenne pour la reconstruction et le développement), ainsi que les acteurs de terrain aient leur mot à dire et vous fassent partager leurs actions et leurs résultats.

Ainsi, je suis convaincue que cette nouvelle approche plus participative permettra à chacun de comprendre que, bien loin d'être abstraite, la coopération et les efforts menés ici par mon équipe, en relation étroite et constante avec les autorités tunisiennes ainsi que la société civile, sont au contraire très concrets et fructueux. Il n'est guère possible dans cette introduction de revenir sur tout le travail fait en 2014. J'aimerais toutefois appeler votre attention sur quelques points saillants, qui concrétisent notamment les grandes priorités établies par le cadre unique d'appui 2014-2015 pour la Tunisie adopté par l'UE en juillet 2014.

Au cours de cette année, le soutien aux réformes socio-économiques s'est poursuivi, notamment grâce à la signature d'une assistance macro-financière de 300 millions d'euros. Le renforcement de l'État de droit et de la gouvernance s'est également manifesté, dans le respect de la souveraineté tunisienne, par un accompagnement constant, notamment au moyen de la mission européenne d'observation électorale. Parallèlement, le soutien à la société civile s'est intensifié, par le vecteur des subventions accordées à des organisations non gouvernementales, mais également - autre avancée de l'année 2014 - par leur association étroite dans la préparation des sous-comités UE-Tunisie sur les différentes politiques sectorielles. Des réunions tripartites se sont ainsi tenues entre des représentants de l'administration tunisienne, des organisations de la société civile active en Tunisie dans le domaine considéré et les experts des institutions européennes.

Enfin, je souhaite rappeler qu'en 2014, l'UE a renforcé son appui à la Tunisie en allouant 169 millions d'euros sous forme de dons au titre du programme annuel d'action. L'ampleur du soutien européen accordé en 2014 reflète les avancées remarquables accomplies par la Tunisie en matière de gouvernance démocratique, avec l'adoption d'une Constitution consensuelle et l'organisation d'élections législatives et présidentielle transparentes et pluralistes.

Depuis 2011, l'aide apportée par l'UE a changé de dimension, et le total des dons avoisine 614 millions d'euros. Des financements supplémentaires, en réponse aux enjeux nouveaux auxquels la Tunisie est désormais confrontée, seront accordés pour l'année 2015.

Par-delà les chiffres, le regard rétrospectif que nous portons sur le travail accompli - et 2014, année charnière pour la Tunisie, est particulièrement emblématique - doit nous inviter collectivement à réfléchir au sens de notre action, en particulier au moment où l'UE repense sa politique à travers la publication d'un livre vert sur l'avenir de la politique européenne de voisinage. Ce livre vert fera l'objet tout au long de l'année 2015 d'une vaste consultation de l'ensemble des partenaires et acteurs impliqués dans cette politique.

L'effort fait par l'UE témoigne d'une conviction qui dépasse l'amitié et les liens anciens qui unissent la Tunisie et l'Union européenne - nous fêtons cette année les 20 ans de l'Accord d'Association. Cette conviction, que je souhaite partager avec vous, est qu'en Tunisie, l'UE, premier donateur et premier partenaire commercial, peut faire la différence, et sécuriser l'entrée de la Tunisie dans une ère nouvelle.

En effet, dans un environnement régional particulièrement troublé, la Tunisie a réussi à définir un cap clair et à se doter d'institutions modernes garantissant l'équilibre des pouvoirs et les droits de l'homme. Le travail accompli par la Tunisie, salué par tous, doit être consolidé. C'est précisément l'objectif de notre aide, qui doit accompagner la Tunisie en minorant autant que possible l'impact de la crise régionale sur l'économie, en appuyant ses efforts pour répondre au défi sécuritaire qu'elle affronte et en soutenant vigoureusement la relance de l'économie, notamment dans les régions défavorisées.

Pour conclure, si 2014 a été l'année de la consolidation démocratique, 2015 sera, pour l'UE, celle des ambitions nouvelles dans son partenariat UE-Tunisie, comme en témoignent les visites récentes de Mme Federica Mogherini, Haute représentante pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, de M. Donald Tusk, Président du Conseil européen et de M. Johannes Hahn, Membre de la Commission européenne chargé de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement.

Cette ambition, construisons-la ensemble !

PREMIÈRE PARTIE

La coopération
de l'Union européenne

UN DIALOGUE POLITIQUE MULTI-VECTEURS POUR CAPITALISER SUR LES AVANCÉES HISTORIQUES DE LA TUNISIE DANS SA TRANSITION VERS LA DÉMOCRATIE

CONTEXTE GÉNÉRAL

La transition démocratique a connu au mois de janvier 2014 des avancées politiques et institutionnelles considérables suite au « dialogue national » lancé en octobre 2013. La première étape de cette **dynamique positive** a été l'adoption de la **nouvelle Constitution tunisienne le 26 janvier 2014 à la quasi-unanimité** des membres de l'Assemblée nationale constituante (ANC). Ce texte consacre l'ensemble des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et l'égalité en droits et en devoirs devant la loi des citoyennes et des citoyens, sans discrimination.

Dans un contexte régional particulièrement difficile en 2014, ce succès démocratique a été **salué par le Conseil de l'Union européenne**, qui a réitéré son soutien en faveur du processus de transition et son engagement à accompagner la Tunisie dans la préparation des échéances électorales à venir, ainsi que par l'ensemble de la communauté internationale.

Suite à la démission programmée depuis fin 2013 du gouvernement dirigé par M. Laarayedh, la nomination d'une **nouvelle équipe gouvernementale**, conduite par M. Jomâa et composée de technocrates et de personnalités issues du secteur privé, a été entérinée par un vote de confiance de l'ANC le 27 janvier 2014.

Ce gouvernement a reçu pour mandat d'appliquer la « feuille de route » agréée lors du dialogue national et a eu pour **priorité** d'assurer la bonne organisation et la sécurité des **élections législatives et présidentielles** avant la fin de l'année 2014, comme prévu par la nouvelle Constitution. Un accord politique a été trouvé pour organiser d'abord les législatives le 26 octobre, puis la présidentielle, avec un premier tour le 23 novembre et un éventuel second tour le 21 décembre 2014.



20 juin 2014 : M. Mehdi JOMAA, Premier Ministre et M. Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil Européen

SOUTIEN À LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

En 2014, les relations entre l'UE et la Tunisie ont continué de progresser à un rythme soutenu. Lors du Conseil d'association du 14 avril 2014, un **accord politique sur le Plan d'action 2013-2017**, établissant un partenariat privilégié entre la Tunisie et l'UE, a été conclu. Il répertorie les actions prioritaires à mener jusqu'en 2017, à tous les niveaux (politique, économique, scientifique, social, culturel et humain) et sert de trame à la préparation des programmes de coopération financés par l'UE. Les parties signataires ont convenu de mettre en œuvre immédiatement le plan d'action, anticipant son adoption formelle intervenue depuis lors.

Le Conseil d'association a été l'occasion de saluer le **dialogue national inclusif** qui a conduit à l'adoption de la nouvelle Constitution et une série de développements institutionnels permettant de consolider le processus de transition dans son ensemble. Il y a lieu de relever que les progrès remarquables de la Tunisie s'inscrivent parfaitement dans le Plan d'action, en particulier en ce qui concerne la transition démocratique et le rôle important de la société civile.

Sur demande du gouvernement tunisien, outre un appui à la société civile¹, **l'UE a fourni une assistance électorale** visant à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), constituée début 2014 et présidée par M. Chafik Sarsar, et de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), présidée par M. Nouredine Lajmi.

À l'instar des élections d'octobre 2011 pour l'ANC, une invitation par les autorités tunisiennes a été adressée à l'UE pour déployer une **mission d'observation électorale** (MOE), conduite par Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, membre du Parlement européen, qui a été déployée dans toutes les circonscriptions du pays pendant les trois scrutins.

Cette mission, composée d'observateurs venant des 28 pays de l'Union européenne, a vérifié que le processus électoral s'est déroulé selon des principes démocratiques, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

La MOE a considéré que l'ISIE avait fait preuve de transparence, d'impartialité, et d'une bonne organisation tout au long du processus, malgré des délais très serrés entre l'approbation du cadre législatif et les élections. La campagne d'inscription des électeurs a permis d'augmenter leur nombre de presque un million par rapport à 2011.

La MOE a conclu que les **élections législatives et présidentielles, avaient été « crédibles, libres, et transparentes »**.

Les résultats définitifs ont confirmé la victoire du parti de l'Appel de la Tunisie (Nidaa Tounes), qui obtient une majorité relative de 86 sièges sur les 217 que compte la nouvelle Assemblée des représentants du peuple (ARP) avec un taux de participation relativement élevé de 68,36 %. Il devance le parti islamiste Ennahdha (69 sièges), ce qui constitue la **première alternance démocratique en Tunisie**. Suivent ensuite l'Union patriotique libre (UPL), le Front populaire, Afek Tounes et le Congrès pour la République (CPR), qui obtiennent respectivement 16, 15, 8 et 4 sièges.

Ces élections ont constitué une étape historique dans la transition démocratique de la Tunisie. **Le nombre de femmes élues** dans la nouvelle Assemblée - l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) est passé de 59 en 2011 à 70, soit **un tiers** des élus.

La première élection présidentielle libre au suffrage universel direct s'est tenue le 23 novembre. Elle devait départager 27 candidats, dont plus d'une moitié d'indépendants. Arrivés en tête du premier tour, le fondateur du parti Nidaa Tounes, Beji Caid Essebsi (39,46 %), et le président sortant, Moncef Marzouki (33,43 %), se sont opposés lors d'un **second tour inédit dans l'histoire de la Tunisie**, qui a vu la victoire de M. Essebsi avec un score de 55,68 % et un taux de participation de 62,91 %.

UNE DÉMOCRATIE NOUVELLE

Suite aux élections présidentielles de décembre 2014, la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission, M^{me} Federica Mogherini, a tenu à féliciter le Président Béji Caid Essebsi pour son élection. Elle a également confirmé la **détermination de l'UE à travailler avec les nouvelles autorités tunisiennes et la société civile** pour contribuer à la consolidation des acquis démocratiques et accompagner la mise en œuvre des réformes économiques et sociales.

En outre, **plusieurs représentants des institutions européennes ont visité le pays en 2014, démontrant l'intérêt de l'UE pour la Tunisie**. Ce fut le cas du Président du Conseil européen Herman Van Rompuy (7 février), du Membre de la Commission européenne chargé de l'Élargissement et de la Politique européenne de voisinage Štefan Füle (13-14 mars) et du Vice-président de la Commission européenne Michel Barnier à l'occasion de la conférence « Investir en Tunisie : Start-up Democracy » le 8 septembre 2014.



La visite des 28 ambassadeurs du Comité politique et de sécurité européen (COPS) les 12 et 13 juin a également permis d'aborder les défis sécuritaires avec les autorités tunisiennes.

Tous ces hauts responsables européens ont délivré lors de leurs visites un message de soutien de l'UE aux efforts de la Tunisie en faveur de la réussite de sa transition démocratique.

COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

Au niveau de la coopération parlementaire, **l'UE soutient le processus constitutionnel et parlementaire** grâce à un projet² visant à renforcer l'assistance technique et logistique à l'Assemblée nationale constituante dans le cadre de l'exercice de ses fonctions parlementaires.

Il convient également de mentionner plusieurs autres déplacements à Tunis de hauts responsables européens :

- > M. Pier Antonio Panzeri, Président de la Délégation pour les relations avec le Maghreb au Parlement Européen (PE) a rencontré du 12 au 14 mars le ministre des Affaires étrangères, le Président de l'ANC et des représentants de la société civile.
- > Mme Isabelle Durand, Vice-Présidente du Parlement européen, s'est rendue à Tunis du 7 au 9 février, à l'occasion de l'adoption formelle de la nouvelle Constitution, et du 18 au 20 juin, pour participer à un séminaire organisé par l'UE portant sur le « contrôle parlementaire de l'action gouvernementale et les organes constitutionnels indépendants ».
- > M. Hannes Swoboda, Président du Groupe socialiste et démocrate au Parlement européen, était en Tunisie du 21 au 23 février.

- > M. Michael Gahler, eurodéputé et ancien chef de la MOE en 2011, a rencontré les 4 et 5 avril les acteurs impliqués dans le processus électoral. M. Gahler a également participé, en qualité de chef de la délégation parlementaire du PE, à l'observation électorale pendant les élections législatives du 26 octobre.
- > Mme Hélène Flautre, membre du Parlement européen, a rencontré du 5 au 7 juin plusieurs représentants de la société civile, notamment les associations de jeunes.

DROITS DE L'HOMME ET SÉCURITÉ

En 2014, l'UE a continué à œuvrer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans le cadre de son dialogue politique avec les autorités tunisiennes, conformément aux orientations contenues dans le Plan d'action. Au-delà de toutes les actions de coopération visant à consolider les droits de l'Homme (voir chapitre Droits de l'Homme), la **Délégation de l'UE a organisé des consultations régulières avec les ONG spécialisées dans la défense des droits de l'Homme.**

Le suivi des priorités thématiques établies dans la Stratégie locale pour les droits de l'Homme, rédigée en étroite collaboration avec les États membres, a fait l'objet d'une attention particulière. Les priorités concernent notamment la lutte contre la torture, la réforme du système judiciaire, la défense des droits des femmes, la liberté d'expression, l'abolition de la peine de mort et la création de l'Instance pour les droits de l'Homme. Dans ce cadre, l'UE a poursuivi des actions de plaidoyer auprès des autorités avant en particulier pour la mise en œuvre des conventions internationales en la matière.

S'agissant de la coopération sécuritaire, la détérioration de la situation régionale et les différents incidents sécuritaires qui ont endeuillé la Tunisie en 2014 ont fait l'objet de consultations lors des visites des personnalités européennes citées ci-dessus. Ces discussions ont permis de renforcer les liens et partager les analyses des risques encourus. **Les défis sécuritaires, y compris la lutte contre le terrorisme, ont été au cœur de plusieurs réunions bilatérales et régionales** afin de mieux coordonner les réponses adéquates. L'UE reste engagée dans le dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité qui s'est poursuivi en 2014 (voir chapitre Justice). L'exercice de la « revue par les pairs » dans le domaine de sécurité dans sa globalité, s'est clôturé en mars 2014 suite à l'approbation par le ministère de l'Intérieur du rapport des experts européens.

MIGRATION

En matière de migration, la Tunisie et l'UE, **représentée par Mme Cecilia Malmström**, Membre de la Commission européenne chargée des Affaires intérieures, et **dix de ses États membres³**, ont formellement établi le 3 mars 2014 une **déclaration politique conjointe du partenariat de mobilité⁴**. L'annexe de la déclaration où sont précisées les grandes lignes de la coopération entre l'UE et la Tunisie sur les quatre axes prioritaires du Partenariat pour la Mobilité, est toujours en cours de négociation entre les deux parties au moment où ce rapport était mis sous presse.

Ce partenariat permettra notamment d'entamer des négociations sur un accord visant la facilitation de l'octroi de visas. Il prévoit aussi la promotion d'une gestion commune et responsable des flux migratoires existants. En outre, l'UE entend soutenir les autorités tunisiennes dans leurs efforts concernant le domaine de l'asile, en vue d'établir un système de protection national.



14 avril 2014 : M. Štefan FÜLE, Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage et M. Fayçal GOUJA, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères



Mme Federica Mogherini, Haute Représentante pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne avec le Président de la République M. Béji Caïd Essebsi

QUELQUES REPÈRES GÉNÉRAUX

Le nouvel **Instrument européen de voisinage** (IEV) est l'un des principaux outils au service du développement des relations de l'UE avec ses 16 voisins du Sud¹ - dont la Tunisie - et de l'Est². Doté d'une enveloppe totale de 15,4 milliards d'euros pour 2014-2020, il assure l'essentiel du financement des pays de la Politique européenne de voisinage (PEV) au moyen de programmes ciblés afin d'aider ces pays à réaliser les réformes sociales, économiques et politiques dont ils ont besoin. Il permet également aux citoyens du voisinage de participer à une série de programmes internes à l'UE qui ont fait leurs preuves, notamment ceux axés sur la mobilité des étudiants, la jeunesse et le soutien à la société civile.

Deux principes clefs guident l'IEV :

- > **L'incitation** aux pays qui avancent le plus dans leurs réformes, à travers l'approche « **more for more** » qui permet à l'UE de renforcer son soutien et d'encourager les partenaires qui mettent réellement en œuvre ce qui a été convenu conjointement.
- > **La différenciation** sur la base des besoins, des ambitions et des avancées sur la voie des réformes propres à chaque pays : l'UE affecte une plus grande proportion de fonds là où l'aide peut avoir le plus d'impact.

COMMENT LE SOUTIEN EST-IL OCTROYÉ ?

Les domaines d'assistance sont décidés de commun accord entre l'UE et les régions ou pays concernés. Les objectifs de la coopération varient par ailleurs d'un pays à l'autre : développement de la bonne gouvernance, questions économiques et sociales, protection environnementale ou encore droits de l'Homme ne sont que quelques exemples des domaines d'intervention.

Les fonds sont canalisés par l'UE en direction des gouvernements partenaires ou des projets et programmes de coopération mis en œuvre sur le terrain par la société civile et d'autres organisations. Les bénéficiaires finaux du financement sont toujours les citoyens des pays partenaires, l'objectif ultime étant d'investir dans leur pays et de leur offrir un avenir meilleur.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la direction générale pour le voisinage et les négociations d'élargissement (DG NEAR) de la Commission européenne est chargée d'élaborer les politiques de coopération en faveur notamment des pays partenaires de l'IEV et de déployer l'aide de l'UE par le biais de programmes et de projets. La responsabilité de ce financement est assurée au niveau du siège des institutions européennes à Bruxelles ou des délégations de l'UE dans les pays (voir encadré).

LES DÉLÉGATIONS DE L'UE AU SERVICE DE LA COOPÉRATION

Afin de mettre en œuvre des actions mieux adaptées aux besoins locaux, d'en accélérer la mise en œuvre et de faciliter la coordination avec les pays bénéficiaires, les États membres de l'UE et les autres bailleurs, l'UE a décidé de confier à ses délégations dans les pays partenaires la gestion de l'aide extérieure. Il y a actuellement environ **140 délégations et bureaux de l'UE à travers le monde**.

Sur le plan de l'aide au développement et de l'assistance extérieure, celles-ci sont chargées d'identifier les projets, d'en évaluer la faisabilité, de les mettre en œuvre et d'évaluer leurs résultats. Le siège à Bruxelles (DG NEAR) assure la cohérence globale des interventions ainsi qu'un soutien général, thématique et de qualité.

Le soutien à l'IEV est programmé et octroyé de trois façons différentes :

- > **les programmes bilatéraux** couvrant le soutien à un pays partenaire ;
- > **les programmes multi-pays**, qui répondent aux défis communs à tous les pays partenaires ou à un certain nombre d'entre eux, et la coopération régionale et sous-régionale entre au moins deux pays partenaires ;
- > **les programmes de coopération transfrontalière** entre des États membres et des pays partenaires qui partagent une frontière commune, le long de la frontière extérieure de l'UE.

LES MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE

Les fonds engagés au titre de l'assistance européenne peuvent être accordés sous la forme de **subventions** qui financent des projets (c'est le cas notamment des appuis à la société civile) ou de **marchés** destinés à financer des **services** (par exemple de l'assistance technique), des **biens** ou des **travaux**.

Par ailleurs, une part importante de l'aide de l'UE est déployée sous la forme d'un **appui budgétaire**. Cet instrument d'aide est utilisé pour soutenir, lorsque la situation le permet, la préparation et la mise en œuvre de réformes au niveau national dans des secteurs ayant fait l'objet d'un consensus. Il permet aussi de financer des réformes dans les domaines de la politique macroéconomique et des finances publiques. Le programme spécifie clairement ce que le gouvernement doit réaliser. L'appui budgétaire est donc une modalité d'assistance selon laquelle les fonds sont transférés par l'UE sur le compte du Trésor du pays partenaire lorsque les résultats convenus préalablement ont été atteints. Dans le cas contraire, le transfert financier est réduit proportionnellement ou bien simplement suspendu.

QUELS SOUTIENS POUR LA TUNISIE ?

Dans le cadre de la nouvelle approche de la Politique de voisinage, l'Union européenne et la Tunisie ont scellé en 2014 un accord sur le partenariat privilégié, concrétisé par le nouveau **Plan d'action**, qui répertorie les actions prioritaires à mener jusqu'en 2017, à tous les niveaux (politique, économique, scientifique, social, culturel et humain).

Le plan d'action sert de trame à la préparation d'un programme de coopération pluriannuel de sept années, à l'instar du cadre financier général de l'UE. Le cadre financier actuel de l'UE couvre la période 2014-2020.

Compte tenu du contexte spécifique à la Tunisie au moment de la préparation des documents de programmation - le pays n'avait pas encore achevé sa transition démocratique - les autorités tunisiennes et européennes ont convenu que la coopération bilatérale UE-Tunisie se ferait en deux étapes, la 1^{re} étape couvrant 2014-2015, la seconde 2016-2020.

La Commission européenne a donc adopté, le 25 juillet 2014, un **Cadre unique d'appui** pour la Tunisie couvrant la période 2014-2015. Ce document de programmation, basé sur les priorités du plan d'action, a été préparé en étroite coopération avec les autorités tunisiennes et après une consultation des partenaires et de la société civile présents en Tunisie. Sur cette base, un **Mémoire d'entente** a été signé le 21 octobre 2014, scellant l'accord entre la Tunisie et l'Union européenne sur la nature des activités entreprises ensemble au titre de la coopération bilatérale.

Ces instruments juridiques fixent les **trois domaines d'intervention** dans lesquels la coopération se concentrera :

- > le soutien aux réformes socio-économiques ;
- > l'appui au développement plus équilibré et durable dans l'ensemble des régions ;
- > le renforcement de l'État de droit et de la bonne gouvernance.

Des appuis aux organisations de la **société civile** seront prévus dans ces domaines d'intervention afin de promouvoir la participation de celle-ci dans la formulation ou la mise en œuvre des politiques publiques. La société civile pourra également bénéficier d'autres soutiens en dehors de ces secteurs, de manière à renforcer ses capacités.

L'allocation financière bilatérale indicative accordée à la Tunisie au titre de l'IEV pour la période 2014-2015 est comprise dans une fourchette oscillant entre un minimum de 202 millions d'euros et un maximum de 246 millions d'euros. Des crédits supplémentaires peuvent s'ajouter à ces montants, selon les progrès réalisés (approche « more for more ») constatés le cas échéant dans le **rapport de suivi sur la politique de voisinage** publié chaque année au mois de mars.

En 2014, l'UE a renforcé son appui à la Tunisie en allouant **169 millions** d'euros sous forme de dons au titre du programme annuel d'action (119 millions au titre du programme bilatéral et 50 millions d'euros au titre de l'approche incitative « more for more »). L'ampleur du soutien européen accordé en 2014 reflète les avancées remarquables accomplies par la Tunisie en matière de gouvernance démocratique, avec l'adoption d'une Constitution consensuelle et l'organisation d'élections législatives et présidentielle transparentes et pluralistes. Les montants pour l'année 2015 ne sont pas encore formellement déterminés au moment où ce rapport était mis sous presse.

Avec ce montant, la Commission européenne a adopté en 2014 **sept programmes** qui contribuent à répondre aux enjeux auxquels la Tunisie fait face. L'appui de l'UE vise à soutenir la relance économique (100 millions €), la réforme de la justice (15 millions €), le renforcement du secteur des médias audiovisuels (10 millions €), la promotion de l'égalité homme-femme (7 millions €), le développement des quartiers populaires (28 millions €), la gestion des frontières et la protection internationale des migrants (3 millions €). Enfin, dans la continuité d'actions précédentes, l'UE a réservé une enveloppe spécifique dédiée aux actions de soutien institutionnel (6 millions €) pour aider au rapprochement des normes tunisiennes et européennes et à l'échange de bonnes pratiques et de savoir-faire entre administrations.



Les équipes du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, dirigées par M. Fethi Ben Mimoun (coopération euro-méditerranéenne) et Mme Moufida Jaballah (coopération transfrontalière) avec Mme Armelle Lidou, Chef de coopération DUE Tunisie

Par ailleurs, dans le cadre de la **Facilité d'investissement de voisinage** (FIV), l'Union européenne a soutenu en 2014 les initiatives portées par la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne de reconstruction et développement (BERD) - et les banques de développement des États membres - Agence française de développement, KfW - pour un montant de 35 millions €. Ces fonds ont abondé les efforts entrepris dans la réalisation de projets de développement demandant des investissements lourds. Grâce à cet appui, 2014 a vu la signature du projet de dépollution intégrée du lac de Bizerte (15 millions €) avec la BERD, et du programme de réhabilitation des établissements scolaires (20 millions €) avec la BEI.

Outre l'IEV, la Tunisie a bénéficié d'**autres appuis financiers de l'UE**, tels que le programme thématique pour la Société civile et les autorités locales (2,4 millions €), l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (1,2 million €) et la Mission européenne d'observation électorale (3 millions €).

La Tunisie participe également au programme **Erasmus+** qui contribue à la modernisation, au développement des capacités et à l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur. Le programme vise à renforcer la mobilité académique depuis et vers l'UE, la coopération avec les universités européennes et le soutien aux politiques sectorielles. L'appui à la mobilité universitaire met l'accent sur le développement des compétences des diplômés et du personnel académique. C'est ainsi qu'en 2014, **422 bourses Erasmus+ ont été accordées à des étudiants tunisiens** pour leur permettre de compléter leurs formations dans des universités européennes.

En Tunisie, la Délégation de l'Union européenne dialogue constamment avec les services du **ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale**, qui est le chef de file au sein du gouvernement tunisien pour la définition des domaines d'intervention et la gestion des programmes.

Les activités financées par l'UE en Tunisie sont décrites dans les **20 fiches thématiques du rapport de coopération** publié chaque année à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai.

Chaque fiche thématique présente un résumé de la politique menée par l'Union européenne dans le domaine considéré.

Sont exposées ensuite les activités menées au titre de la coopération bilatérale avec la Tunisie (Coopération avec la Tunisie) et les activités menées au titre de coopération régionale (Coopération régionale) impliquant d'autres pays partenaires du voisinage-sud.

Le Rapport de coopération dresse également le bilan des actions menées par les **États membres de l'Union européenne** au titre de leurs interventions bilatérales, ainsi que les actions entreprises par la BEI et la BERD.

Les programmes adoptés par l'UE depuis 2007 au titre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (jusqu'en 2013) et de l'IEV (depuis 2014) sont repris dans les tableaux suivants.

LES SOUTIENS FINANCIERS ACCORDÉS PAR L'UE À LA TUNISIE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 2011 ONT DOUBLÉ, REPRÉSENTANT UN MONTANT CUMULÉ DE

614 MILLIONS €

pour les années 2011 à 2014



M. Johannes Hahn, Commissaire européen signe cinq conventions de financement à Tunis en présence des Ministres de la Justice, de la Femme et de la Famille, de l'Équipement et du Développement, l'Investissement et de la Coopération internationale

COOPÉRATION BILATÉRALE UE-TUNISIE 2007-2010 (EN MILLIONS €)

	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Gouvernance économique et convergence avec UE					
Programme d'appui à la gestion budgétaire par objectifs (mesure spéciale)	30				30
Programme d'appui à la facilitation de l'accès au marché, notamment par la modernisation des entreprises industrielles et la préparation d'accords en matière d'évaluation de la conformité		23			23
Programme d'appui à la gouvernance économique, à la compétitivité et à la convergence avec l'Union européenne		50			50
Appui Accord d'Association	30				30
Programme d'appui à l'intégration (PAI bis)				20	20
Soutien à l'employabilité et emploi					
Programme d'appui au système de l'Education/Formation - Enseignement Supérieur et Employabilité des diplômés (PEFESE)			65		65
Projet d'Appui au Système Recherche & Innovation (PASRI)			12		12
Soutien au secteur social et environnement					
Programme environnement et énergie	33				33
Appui au Groupe Chimique tunisien - Bonification d'intérêts BEI	10				10
Programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS Eau)				57	57
TOTAL	103	73	77	77	330

COOPÉRATION BILATÉRALE UE-TUNISIE 2011-2014 (EN MILLIONS €)

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Bonne Gouvernance et démocratie					
Programme d'appui à la société civile		7			7
Réforme de la justice		25		15	40
Egalité homme-femme				7	7
Migrations				3	3
Appui à la réforme des médias				10	10
Réforme économique et relance					
Programme d'appui à la relance (appui budgétaire)	100	68	110	100	378
Compétitivité des services	20				20
Appui Accord d'Association	10	15		6	31
Appui au secteur privé, formation et emploi					0
Soutien au secteur social et environnement					
Appui d'urgence aux zones défavorisées	20				20
Santé		12			12
Réhabilitation quartiers populaires		33		28	61
Gouvernance environnementale à Gabès			5		5
ENPARD			10		10
Erasmus +			10		10
TOTAL	150	160	135	169	614

INTERVIEW : YASSINE BRAHIM



Ministre du Développement
de l'Investissement et de la Coopération Internationale

L'UE et ses États membres sont les principaux soutiens à la transition démocratique et à l'économie en Tunisie. Avec 169 millions € alloués en 2014, la Tunisie est l'un des premiers bénéficiaires de la Politique européenne de voisinage (PEV). Comment sont déterminés les montants attribués à la Tunisie dans le cadre des outils financiers de l'UE ?

Y.B.: Le montant est surtout une décision du financeur. L'UE est dotée de programmes structurés, dont la facilité d'investissement pour le voisinage que vous mentionnez en est un, mais il n'est pas le seul. Ce programme cible des pays non membres de l'Union situés à sa périphérie pour appuyer leur développement. Les enjeux sont multiples pour l'UE : ils sont évidemment économiques à travers les échanges commerciaux, mais aussi sécuritaires ou encore migratoires.

Il est donc de l'intérêt de l'Europe, qui est un espace économiquement très avancé, d'aider ses voisins à réduire leur écart avec elle. C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec l'Europe centrale, même s'il y avait dans ce cas une perspective d'intégration à l'UE.

Pour répondre à la question quelles sommes pour quels pays, les pays bénéficiaires ont un rôle à jouer dans leur détermination. L'Europe conçoit des programmes dotés de budgets, mais c'est aux demandeurs d'exprimer leurs besoins. Si les besoins exprimés s'inscrivent dans la démarche européenne, des experts sont chargés d'évaluer la capacité du pays, notamment en matière de remboursement, puisqu'il s'agit souvent de prêts. Si les experts donnent leur aval, la ligne de crédit est ouverte.

Dans ce processus, l'Union européenne a été un soutien important de la Tunisie instable – huit gouvernements en quatre ans. Le fait que plusieurs États membres sont historiquement proches de la Tunisie (France, Italie, Allemagne, Espagne notamment) et que la Délégation de l'UE à Tunis effectue un travail remarquable et connaît bien la situation facilite la prise de décision.

Vous avez évoqué huit gouvernements depuis le 14 janvier 2011. Après avoir occupé un portefeuille juste après la révolution, vous faites aujourd'hui partie de ce 8e gouvernement issu des élections d'octobre 2014, le premier depuis l'adoption de la nouvelle constitution. Pour ce gouvernement, la relance économique, la lutte contre le chômage et le désenclavement des régions sont des priorités. Pour y arriver, il faut plus qu'un appui financier ; quels sont les autres outils de coopération pouvant être mobilisés ?

Y.B.: La Tunisie peut représenter une opportunité pour les investisseurs européens s'ils sont rassurés sur la stabilité du pays. Aujourd'hui, la stabilité politique s'installe avec un Président et une Assemblée élus pour cinq ans et avec un gouvernement soutenu par les deux tiers de cette Assemblée.

Cependant, nous vivons tous, Européens compris, dans un environnement sécuritaire compliqué depuis quelques années, et l'instabilité actuelle chez nos frères Libyens a un impact important sur la Tunisie particulièrement. Nous avons donc besoin d'une coopération plus importante dans la gestion du risque sécuritaire. Donc, au-delà du soutien à l'économie, il y a un volet sécuritaire exceptionnel pour aider la Tunisie à faire face à une situation qui dépasse ses capacités naturelles. Nous ne pouvons pas à la fois multiplier nos dépenses militaires tout en finançant un développement économique à la hauteur des enjeux sociaux qui sont les nôtres. Notre courbe démographique a besoin d'une croissance soutenue capable d'absorber l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Si la situation sécuritaire était favorable, nous serions en bonne voie en matière de réformes économiques et d'attrait des investisseurs. Nous sommes une terre naturelle d'accueil d'investissement grâce à notre situation géographique qui fait de nous un hub permettant par exemple aux Européens de couvrir l'Afrique du Nord, mais aussi aux Asiatiques de se lancer en Europe. Notre seul risque aujourd'hui est cet environnement sécuritaire, et nous l'avons encore vu en mars à Tunis. Nous aimerions pour cela un soutien plus important de nos amis, mais surtout de l'Europe, parce que nous menons un combat contre un ennemi commun.

La coopération européenne cible non seulement les autorités et institutions publiques, mais aussi la société civile. Le gouvernement prévoit-il de mettre en place des mécanismes pour tirer profit de ce renforcement du tissu associatif ?

Y.B.: On peut identifier trois leviers de développement : l'État qui finance les infrastructures et fixe une politique, les entreprises et le marché et enfin le tiers secteur composé de la société civile, des syndicats ou encore les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans ce dernier secteur, l'Europe a une longue expérience, et le tiers secteur s'y développe fortement ; aux Pays Bas, il représente ainsi 15 % des emplois. Nous souhaiterions en la matière être également des pionniers étant donné que ce secteur est une réponse à nos problématiques économiques et sociales.

Le renforcement de la société civile est donc un acteur très important pour lutter contre le chômage, installer une véritable démocratie participative et encourager la décentralisation. En tant que gouvernement, nous pouvons favoriser cela en mettant en place un cadre institutionnel, mais aussi en ouvrant nos programmes. Par exemple, dans le cadre d'un financement européen d'un programme de rénovation et de mise à niveau d'établissements scolaires, dont beaucoup sont réellement vétustes, nous faisons directement participer des associations. L'état des finances publiques fait que ce programme va s'étendre sur plusieurs années, mais nous l'avons exposé à des acteurs de la société civile conviés en conseil des ministres restreint afin de trouver des pistes de collaboration afin d'accélérer le rythme de réhabilitation en tirant parti de leurs ressources et expérience. Nous avons fait de même au secteur privé pour inviter des entreprises à y participer.

Les axes de travail avec la société civile sont nombreux pour mettre à profit les capacités des associations, en particulier en matière de protection de l'environnement et de traitement des déchets. Sans oublier quelles seront au premier rang pour appuyer les politiques des municipalités qui doivent être élues prochainement. Pour tout cela, l'expérience européenne peut nous apporter beaucoup.

Cela dit, l'État doit respecter l'indépendance de la société civile. Il peut encourager et communiquer sur ses programmes, mais nous laissons son autonomie au secteur associatif. Nous ne sommes plus à l'époque de l'« encadrement » de la société civile !

Les pays du Printemps arabe ont connu des destins divers. La Tunisie n'apparaît-elle pas comme le jasmin qui a pu fleurir et l'Union européenne un peu comme le tuteur sur lequel elle peut s'appuyer ?

Y.B.: La révolution est une évolution naturelle de la société qui, je l'espère, surviendra aussi dans les pays qui ne l'ont pas encore connue. La plupart des pays de la rive sud de la Méditerranée vont y arriver progressivement. La Tunisie a, il est vrai, des particularités historiques : nous avons vécu une indépendance avec un leader visionnaire, mais qui n'a pas joué le jeu de la démocratie. Le général dictateur, que tous les pays arabes ont connu, n'est venu qu'après. Mais, compte tenu du niveau d'éducation qui avait été mis en place et l'évolution de la société, le système a craqué.

Nous sommes désormais dans une nouvelle ère qui est pour le moment instable. Rien n'est garanti, et nous pourrions revenir en arrière si l'instabilité perdure. Toutefois, certaines étapes ont été franchies et offrent quelques assurances contre ce retour, mais nous devons nous atteler aux défis sociaux pour consolider tout cela. L'Union européenne est un partenaire important avec sa place de premier client et premier fournisseur de la Tunisie, même s'il y a des disparités au sein même de l'Europe. L'Allemagne a par exemple joué un rôle très important ces quatre dernières années. Il y a également les États-Unis, dont les ONG ont été très présentes et ont tissé des liens avec la société civile. Le Japon et la Suisse sont d'autres partenaires de poids. Comme le mot tuteur n'est pas celui que je préfère, je dirai que nous avons plusieurs supporters.

Ce soutien ne s'est pas uniquement traduit par le financement de programmes, mais aussi par une aide technique sur le plan politique. Nous avons ainsi eu besoin d'un partage pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée constituante, et ces pays ont été présents. D'autres pays, arabes notamment, nous ont davantage aidés économiquement à travers des aides financières et le recrutement de travailleurs tunisiens. Dans l'ensemble, le monde a eu de la sympathie pour le processus de transition et craint que la situation ne devienne chaotique ; nous n'en sommes d'ailleurs pas passés loin en 2013.

Je souhaite que les autres pays suivent un cheminement similaire ; et si nous pouvons les aider, nous le ferons. Mais nous n'y sommes pas encore : tant que nous ne sommes pas dans une société où les gens heureux sont plus nombreux que ceux qui ne le sont pas, c'est que nous n'avons pas résolu tous les problèmes. Le défi de notre gouvernement pour les deux prochaines années est de faire en sorte que les Tunisiens sentent qu'il y a une amélioration.

Si les Européens y croient et qu'ils viennent investir et si les entreprises tunisiennes relancent également leurs investissements, il est possible de voir la création de nombreux emplois. Les gens verront alors le changement et reprendront espoir, ce qui libérera l'énergie et permettra à la Tunisie de décoller.

Qu'avez-vous pensé de l'élan de sympathie de la communauté internationale après l'attentat du Bardo ?

Y.B.: Souhaitons qu'on n'ait pas besoin de ce genre d'événement pour s'attirer un mouvement de sympathie. Un acte terroriste de cette ampleur a eu une importante couverture médiatique. C'est normal : des touristes, dont certains visitaient la Tunisie pour la première fois, ont été sauvagement tués. Nous avons vu la même chose en janvier, après l'attaque de Charlie Hebdo à Paris.

Mais, il y a de nombreux pays où il y a des attentats et des morts toutes les semaines et dont on parle peu, peut-être parce qu'on s'y est habitué. Or, on ne doit pas s'habituer à ce genre d'actes. Seulement, la Tunisie, c'est déjà presque l'Europe ; nous sommes à une heure d'avion de l'Italie et la France. Nous avons suivi les attaques à Paris comme si nous y étions, et quand ça arrive à Tunis, Paris, Rome, Berlin suivent ça comme si ça se passait chez eux. Même s'il y a une solidarité dans cette bataille commune contre le terrorisme, cette couverture médiatique a évidemment ses aspects négatifs, en particulier pour le tourisme.

C'est une guerre commune contre une idéologie qui se revendique de l'islam, mais qui n'a rien à voir avec notre culture. Mais, ils sont présents, donc nous devons faire preuve de fermeté dans la gestion sécuritaire en y mettant les moyens nécessaires. La réponse est aussi économique : c'est le développement qui doit enrayer l'embrigadement de jeunes, que le désœuvrement transforme en proies de l'endoctrinement des mouvements terroriste.

Or, ce n'est qu'en rassurant les acteurs économiques par des actions montrant que nous maîtrisons la situation que nous encouragerons le retour des investisseurs.

DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES SOUTENUES PAR L'UE POUR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE ET DES DÉPENSES PUBLIQUES EFFICACES ET TRANSPARENTES

L'Europe a pour ambition de construire avec ses voisins un espace économique plus intégré permettant un partage de la prospérité fondé sur des relations équitables. La politique de voisinage œuvre donc à **coordonner les politiques économiques afin de faciliter ce rapprochement et l'intensification des échanges commerciaux** au sein de cet espace.

L'UE entretient pour ce faire un dialogue étroit avec les pays du voisinage sur les questions économiques dans le cadre de dialogues annuels et par l'intermédiaire d'un suivi régulier de la situation macroéconomique de chaque pays partenaire. Ces rencontres permettent aux participants de mieux appréhender les effets de la situation conjoncturelle et des choix économiques de leurs partenaires sur leur propre économie.

Outre ce cadre de discussions à haut niveau, l'Europe fournit un **appui direct aux budgets publics et aux politiques économiques des pays partenaires** à travers l'Instrument européen de voisinage (IEV). Il s'agit de favoriser une croissance inclusive contribuant à la stabilité économique et sociale. L'UE met également à la disposition des pays du voisinage en proie à des déséquilibres externes ou budgétaires un instrument d'Assistance macro-financière (AMF). Il s'agit de ressources mobilisées à titre exceptionnel en coordination avec les interventions des institutions financières internationales actives en Tunisie (FMI, Banque Mondiale).

Des dispositifs de coopérations techniques et institutionnelles viennent compléter ces outils d'intervention pour accompagner les réformes économiques structurelles. Parmi ceux-ci, les jumelages entre administrations des pays européens et du voisinage ont particulièrement contribué à la mise en œuvre de réformes importantes dans le **processus de modernisation des administrations** et des cadres réglementaires des pays partenaires.

COOPÉRATION EN TUNISIE
L'APPUI À LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Les événements de janvier 2011, et les incertitudes politiques et sociales des années transition ont engendré un choc sans précédent pour l'économie tunisienne. Dans un contexte de détérioration de la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux que sont la zone euro et la Libye, ceci a **éloigné la Tunisie de sa trajectoire de croissance de long terme.**

Ainsi, alors que le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) était de 4 % entre 2007 et 2010, il n'a atteint que 1,5 % sur la période 2011-2014. Ce ralentissement de l'activité économique et des échanges extérieurs s'est rapidement répercuté sur le solde des comptes du budget et de la balance des paiements qui se sont significativement détériorés, et sur le chômage qui a fortement augmenté pour toucher aujourd'hui plus de 15 % de la population active.

La conclusion de la transition politique début 2015, à laquelle s'ajoute une amélioration de l'environnement international suivant la chute du prix des hydrocarbures et la reprise dans la zone euro, a ouvert la voie à une stabilisation des agrégats macroéconomiques et une reprise graduelle de la croissance économique. Ainsi, le déficit budgétaire après avoir atteint un maximum près de 7 % du PIB en 2013 est estimé à 5 % du PIB pour l'année 2014. Le succès, en janvier 2015, de **l'émission du premier emprunt obligataire souverain sans garantie depuis la révolution** témoigne dans ce contexte de la confiance retrouvée de la communauté des investisseurs dans la stabilité de l'économie tunisienne et dans son potentiel à moyen terme. Pour autant, les fondamentaux de l'économie restent fragiles, avec un taux de croissance anticipé de 3 % en 2015 et des déficits budgétaires et externes encore élevés. Ceci suggère que la transition économique, amorcée en 2011, n'est pas encore achevée et appelle à conserver une gestion macroéconomique prudente tout en accélérant le rythme des réformes permettant d'accroître le potentiel de croissance de l'économie tout en conservant son caractère inclusif.

L'UE a rapidement réagi aux conséquences économiques de la révolution en révisant dès février 2011 la programmation de ses concours financiers dans le sens d'une forte augmentation de son assistance macroéconomique versée sous forme de dons abondant directement le budget de l'État.

Ainsi, dans le cadre des seuls programmes d'appui à la relance (PAR I, II et III), **262 millions d'euros ont été engagés et déboursés sur la période 2011-14.** Ces dons, libellés en euros, ont permis de soulager simultanément les contraintes liées à l'augmentation significative des besoins de financement du budget de l'État et ceux liés aux paiements extérieurs au cours de la période 2011-2014.

Appui budgétaire (décaissements en million €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi		17		19,5	19,3	
Programme d'appui à l'intégration	27,5	24,1				
Programme d'appui à la réforme GBO	9,5					10
PRAL**				15	15	
PAPS Eau***			10		12	15
Programme d'Appui à la Relance (PAR I)		89	63			
Programme d'Appui à la Relance (PAR II)						
Programme d'Appui à la Relance (PAR III)				10	100	
Programme d'Appui à la Relance (PAR IV)						75
Total	37	130,1	73	44,5	146,3	100

■ Programmes engagés durant la période 2011-14

* Projections basées sur les calendriers indicatifs de décaissement des conventions de financement des programmes cités

** Programme de renforcement des capacités des autorités locales

*** Programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole

Au-delà de l'aspect purement financier, ces opérations constituent également de vrais programmes d'appui aux réformes du gouvernement et de la représentation nationale, tant sur le plan du développement économique que de la gouvernance démocratique.

Afin de maximiser leur impact et de minimiser les coûts de transaction pour les autorités, les PAR ont pour la plupart été formulés et mis en œuvre conjointement avec les autres principaux partenaires financiers de la Tunisie : la Banque Mondiale (BM), la Banque africaine de développement¹ (BAD) et l'Agence française de développement² (AFD).

Les réformes appuyées dans le cadre de ces opérations ont suivi trois axes principaux :

- > la croissance économique et l'emploi ;
- > la gouvernance publique ;
- > le développement régional et l'inclusion sociale.

Outre leur impact financier important sur l'économie (une contribution totale de 2,5 milliards de dollars aura été déboursée sur la période), les mesures du gouvernement appuyées dans ce cadre ont permis de parer à des situations d'urgences (programme d'aide aux chômeurs diplômés, dotation spéciale aux collectivités locales) et ainsi contribuer à stabiliser la situation économique et financière. Elles ont aussi permis d'amorcer un processus de réformes dans nombre de domaines clés tels que la transparence et le droit à l'accès à l'information, la réforme des marchés publics, le renforcement du secteur bancaire, le développement du secteur de la microfinance, la lutte contre la corruption, la réforme de la justice ou encore celle des finances publiques.

L'année 2014 a vu l'adoption par l'UE d'un **quatrième programme d'appui à la relance (PAR 4) pour un budget de 100 millions d'euros**. Ce programme vise à poursuivre le soutien de l'UE aux réformes engagées dans le cadre de la transition, notamment dans les domaines de la réforme des finances publiques, de la formation professionnelle, de la facilitation du commerce, de la décentralisation et des statistiques. Si les mesures convenues sont atteintes, les décaissements de ce programme interviendront en deux tranches de 75 millions en 2015 et 25 millions en 2016.

1 - À l'exception du PAR 3
2 - À l'exception des PAR 2 et 3

Enfin, dans la foulée de la signature d'un accord de confirmation entre la Tunisie et le Fonds monétaire international (FMI), l'UE a complété son dispositif d'assistance par la signature d'un **prêt d'Assistance macro-financière de 300 millions d'euros** géré par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne, dont 200 millions devraient être décaissés pour la seule année 2015 (voir encadré).

Pour conclure, il y a lieu de souligner que la mobilisation d'un appui financier sans précédent accompli par le biais de ces programmes a joué un rôle crucial d'amortisseur des chocs subis par l'économie tunisienne. Le dialogue étroit noué avec les gouvernements de transition aura de surcroît permis d'amorcer un important programme de réformes sur les plans économique, mais également institutionnel et de gouvernance démocratique.

PROGRAMME D'ASSISTANCE MACRO-FINANCIÈRE (AMF), 2015-2016

300 MILLIONS €

L'Assistance macro-financière est une aide financière délivrée sous forme de prêts à moyen et long terme à destination des pays candidats à l'entrée dans l'UE ou du voisinage de l'UE se trouvant aux prises à des problèmes de financement de leur balance des paiements courants. Sa mise en place se fait toujours en complément d'un programme de soutien à la balance des paiements du Fonds Monétaire International qui est l'institution mandatée par la communauté internationale pour traiter ces problèmes et dont la Tunisie est membre.

L'UE propose ainsi aux pays de son voisinage de mobiliser une aide financière additionnelle à celle traditionnellement octroyée par le FMI afin de limiter le coût des ajustements nécessaires au rétablissement des équilibres macroéconomiques. Ces montants, prêtés à des **taux favorables, puisqu'identiques à ceux dont bénéficient les institutions européennes** lorsqu'elles empruntent sur les marchés, s'accompagnent d'engagements des pays bénéficiaires sur des mesures de politique économique visant au rétablissement et à la pérennité de la stabilité macro-économiques.

Dans la foulée de la signature d'un accord de confirmation avec le FMI, les autorités tunisiennes ont sollicité la mobilisation d'une AMF auprès de la Commission européenne. À la suite d'une mobilisation exceptionnelle des services concernés de celle-ci, mais également du Parlement et du Conseil, l'UE s'est engagée à mobiliser un montant de 300 millions d'euros pour le financement des déficits du budget et du compte courant des opérations extérieures durant les années 2015 et 2016.

Ce montant place **la Tunisie en première place des bénéficiaires de cette facilité parmi les pays du voisinage Sud** (la Jordanie ayant bénéficié en 2013 d'un prêt de 180 millions d'euros).

Le programme s'accompagne de mesures de politique économique destinées à limiter l'impact de la détérioration de l'économie tout en garantissant la pérennité des ajustements actuellement mis en œuvre pour la redresser.

Ainsi, **la mise en place d'un système de transfert ciblé en faveur des plus pauvres** doit permettre de diminuer leur vulnérabilité à la hausse des prix de nombreux biens de première nécessité ces derniers mois. De même, l'engagement du gouvernement à adopter de nouvelles lois sur la Cour des comptes et le système bancaire contribuera à une meilleure gouvernance dans la gestion des finances publiques et privées par la clarification du rôle des différentes parties prenantes, une plus grande transparence et un renforcement des missions de leurs régulateurs respectifs que sont la Cour des comptes et la Banque Centrale.

La mobilisation par l'UE de cette Assistance macro-financière va donc permettre de limiter les coûts induits par l'ajustement macroéconomique qui a suivi les événements de 2011 tout en contribuant à bâtir les institutions seules à même d'éviter que de telles difficultés se reproduisent à l'avenir.

TROISIÈME PROGRAMME D'APPUI À LA RELANCE - PAR 3 (2013-2014), 110 MILLIONS €

Ce troisième programme d'appui à la relance qui s'est clos en 2014 a permis d'accompagner les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre de mesures clés pour le renforcement de la gouvernance démocratique et de la gouvernance économique. Parmi elles figurent notamment le **développement du cadre législatif et institutionnel garantissant le respect des droits de l'homme** et le pluralisme démocratique :

- > appui à l'Instance supérieure indépendante pour les élections ;
- > réforme de la justice avec l'adoption de la loi sur l'Instance provisoire de l'ordre judiciaire ;
- > réforme des médias avec la mise en place de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle ;
- > création de l'Instance nationale de prévention contre la torture.

Sur le plan de la gouvernance économique, le PAR 3 a permis d'accompagner les efforts de **modernisation du gouvernement en matière de gestion des finances publiques** avec le lancement d'une grande réforme de la comptabilité publique, l'adoption d'un décret simplifiant les passations de marchés publics et des actions en vue de rationaliser le contrôle de l'engagement des dépenses publiques. S'agissant du secteur privé, le développement des cadres réglementaires des partenariats publics-privés (PPP) et de la microfinance a également été soutenu.

La réalisation par le gouvernement tunisien des mesures convenues conjointement dans le cadre du PAR 3 a permis à l'UE de procéder au décaissement des deux tranches budgétaires au cours du 2014, respectivement de **25 millions d'euros en janvier** et de **75 millions d'euros en décembre**.

APPUI À LA GESTION BUDGÉTAIRE PAR OBJECTIFS (GBO) :
(1) PROGRAMME D'APPUI À LA GBO, (2009-14) 32 MILLIONS €
(2) JUMELAGE GBO, (2011-15), 2 MILLIONS €

Sur le plan des finances publiques, l'Union européenne accompagne également la Tunisie dans la réforme de ses modes de gestion budgétaire selon une approche axée sur les résultats ou **Gestion budgétaire par objectifs** (GBO), également appelée budgétisation axée sur la performance.

Cette démarche ambitieuse permet de s'attaquer simultanément à plusieurs des principales faiblesses du système de gestion des finances publiques, à savoir : le manque d'attention portée à la performance dans l'allocation des ressources publiques, le manque de transparence sur l'utilisation de ces ressources, un dispositif de comptabilité budgétaire de caisse, la trop grande rigidité des procédures budgétaires (notamment lors de l'exécution budgétaire), ainsi que le manque de responsabilisation des gestionnaires.

La coopération de l'UE dans ce domaine est constituée d'un appui budgétaire (dont une tranche de 10 millions d'euros reste à verser) et d'un **jumelage avec le ministère français des Finances** qui a permis la mobilisation d'experts de haut niveau ayant eux-mêmes pilotés une réforme similaire³ dans les années 1990.

Ce jumelage doit aboutir à la généralisation prochaine de la GBO à l'ensemble de l'administration pour une meilleure gouvernance budgétaire. Il s'agit d'optimiser l'affectation des ressources publiques par le passage d'une logique de moyens à une logique centrée sur les résultats obtenus, ainsi que par la garantie d'une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources publiques, notamment vis-à-vis des parlementaires.

Depuis 2013, une expérience pilote de gestion budgétaire en mode GBO, lancée dans quatre ministères pilotes, donne plus de lisibilité et de flexibilité aux gestionnaires dans la gestion de leurs ressources en vue de réaliser les objectifs inscrits dans la loi de finances, tout en les responsabilisant davantage par rapport à l'atteinte des cibles de performance qu'ils se sont fixées.

En 2014, les premiers enseignements tirés de cette expérience ont été précieux pour la rédaction d'une nouvelle loi organique du budget qui, une fois adoptée, marquera l'aboutissement de cette première phase de réforme de la gestion budgétaire et financière en Tunisie. Les dispositions de cette loi jettent en effet les bases d'une **nouvelle constitution financière pour la Tunisie consacrant les principes de transparence financière, de bonne gouvernance et de redevabilité**.

JUMELAGE D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE LA COUR DES COMPTES (2011-14), 1,46 MILLION € (PARTENAIRES FRANCE, PORTUGAL ET ROYAUME-UNI)

Ce projet qui s'est achevé en décembre 2014 a mis à la disposition de la Cour des comptes tunisienne plus de **50 experts originaires des Cours des comptes française et portugaise et du National Audit Office britannique** pour renforcer ses capacités. Les domaines visés sont aussi variés que le contrôle juridictionnel des comptes publics, l'audit (notamment informatique), l'évaluation des programmes publics ou encore la gestion et l'organisation des services internes de l'institution.

Mais, ce jumelage entre institutions supérieures de contrôle a surtout permis de préparer, puis d'accompagner, les bouleversements sans précédent qui ont marqué la Cour des comptes ces trois dernières années. La sanctuarisation de son rôle dans la nouvelle Constitution par un article consacrant son indépendance et sa prééminence dans le contrôle des comptes publics constitue en effet une **modification fondamentale et unique dans le monde arabe**. Elle appelle en retour la Cour à jouer un rôle de tout premier plan dans la consolidation de la gouvernance démocratique et la modernisation des finances publiques du pays.

Dans ce contexte, la diversité des expériences des experts européens - que ce soit en matière de transition démocratique comme au Portugal, de réformes des finances publiques comme au Royaume-Uni ou de modernisation des missions de la Cour des comptes suite à un ajustement de la Constitution en France - a été particulièrement précieuse pour leurs homologues tunisiens.

C'est aussi dans ce contexte d'adaptation de l'organe tunisien de contrôle à un nouvel environnement institutionnel qu'il faut comprendre le travail fait dans le cadre du jumelage pour acquérir une palette d'outils et de techniques de communication en adéquation avec son nouveau mandat.

De même, les travaux réalisés sur l'audit de la performance, qui répondent à la nécessité de nouveaux modèles de mesure des arbitrages coûts/bénéfices liés aux choix publics et à leur mise en œuvre, sont au cœur de la réforme GBO évoquée plus haut. Un autre progrès significatif enregistré durant le jumelage concerne la rationalisation des procédures de contrôle des comptes publics qui demeure une **garantie indispensable à un débat démocratique de qualité** et un préalable à tout programme de réformes des finances publiques.

Finalement, et c'est là le plus important, les apports nombreux de ce jumelage contribueront à voir dans un futur proche **la Cour des comptes remplir pleinement le mandat qui lui a été confié** par la Constitution, dont les principales dispositions devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'adoption d'une loi organique de la Cour des comptes prévue courant 2015.



INTERVIEW : ADNENE GALLAS

Directeur Général, Unité GBO, Ministère des Finances

La mise en place de la GBO au sein de l'administration tunisienne est synonyme de véritable révolution. Comment est perçue, dans les services concernés, ce programme qui vise à responsabiliser les niveaux hiérarchiques intermédiaires alors que l'administration a fonctionné pendant de longues années de manière très centralisée et sans réelle visibilité sur ses objectifs ?

A.G. : Oui, on peut affirmer que la mise en place de la Gestion budgétaire par objectif (GBO) est synonyme d'une véritable révolution au sein de l'administration tunisienne. En effet, cette réforme ne touche pas uniquement la réglementation en place et les systèmes d'informations, mais aussi et surtout les habitudes de travail, l'organisation des services au sein des programmes et la manière de gérer et d'orienter l'action publique.

Elle est aussi une révolution parce qu'elle consacre plus clairement la notion de service public en mettant le citoyen, le contribuable et le bénéficiaire du service administratif au cœur de ses préoccupations. Il s'agit ainsi de recentrer les activités administratives autour de priorités claires et identifiées à l'avance et éviter la dispersion des efforts et des moyens grâce à une notion cruciale au sein de cette nouvelle démarche qui est « Le Programme ».

Pour ce qui est de l'appropriation de cette réforme par les services administratifs, on peut dire que la réforme a été au départ perçue comme un « bien de luxe » par certains des ministères qui ont été appelés à adhérer à l'expérimentation en 2007. Mais, à force d'accompagnement, de formation, de suivi et d'assistance technique des experts internationaux (notamment dans le cadre du jumelage avec l'administration française, des contrats-cadres et des contrats de service), on perçoit une meilleure adhésion au principe de la réforme. Cette adhésion se manifeste à travers quelques chiffres significatifs :

- 20 ministères expérimentent actuellement la gestion budgétaire par objectifs ; près de 80 % du budget de l'État (hors service de la dette) est ainsi réparti et exécuté selon la GBO.
- Des projets annuels de performance comportant la fixation des objectifs et des indicateurs de performance sont établis par les 20 ministères qui expérimentent la GBO et sont transmis au parlement avec les documents budgétaires.
- Des aménagements tangibles ont été effectués dans la fonction de contrôle, notamment le contrôle a priori.

En outre, nous espérons faire adhérer les ministères restants à la GBO d'ici 2016.

Pour ce qui est de la responsabilité des agents de l'État à l'occasion de la mise en œuvre de cette réforme, je me dois de rappeler que l'administration tunisienne fonctionne dans un cadre législatif et réglementaire aux contours bien définis et aux responsabilités clairement identifiées. Cependant, ce qui changera en termes de responsabilités, c'est le reporting qui devra être fait dans le cadre d'un Rapport annuel sur la performance concernant les objectifs fixés préalablement pour chaque programme. Ce document reprend les réalisations de l'année budgétaire écoulée et analyse les écarts entre les objectifs et les réalisations constatées.

Mais, ce qui est plus important à mon avis c'est de sécuriser cette démarche d'évaluation de la performance en dotant les différents services d'outils et d'applications informatiques adaptés pour relever, à tous les niveaux, les valeurs des indicateurs. Un tel système aurait aussi l'avantage d'autoriser un pilotage des programmes par la performance..

Parlant d'objectifs, y a-t-il des objectifs chiffrés pour la GBO en matière d'économies pour le budget de l'État ? Si oui, à quelle échéance ?

A.G. : Tout d'abord en ce qui concerne la réforme elle-même, nous avons des objectifs identifiés. Je rappelle que cette réforme a été soutenue dès le début par l'Union européenne et la Banque mondiale, ce qui a nécessité l'approbation de calendriers bien définis en termes d'assistance techniques et d'objectifs à atteindre.

Par ailleurs et depuis 2009, un schéma directeur pour la réforme. Il comprend un calendrier détaillé des travaux à mener et des échéances à respecter. Ce schéma directeur a été révisé et adopté en conseil des ministres décembre dernier.

Pour ce qui est du budget de l'État, je rappelle qu'en matière de GBO, les objectifs poursuivis dans le cadre des programmes doivent répondre à des attentes et être conformes aux orientations du gouvernement pour chaque programme arrêté au sein des ministères. Les types d'objectifs retenus dans le cadre de la GBO sont au nombre de trois : objectifs d'efficacité, objectifs d'efficience et objectifs de qualité de service. Pour chacun des programmes, ces objectifs sont mesurés par des indicateurs dits indicateurs de performances. Il s'agit d'indicateurs qualitatifs pour lesquels il n'y a pas d'échéance. En revanche, ils peuvent être révisés, ce qui est le cas actuellement au sein de neuf ministères dans ce que nous appelons la phase stabilisation.

Pour ce qui est des équilibres budgétaires, nous estimons que d'ici deux ans, nous aurons les outils adéquats pour construire de bonnes prévisions pour le CDMT (cadre de dépenses à moyen terme). Pour le moment, nous appuyons la direction en charge des ressources et des équilibres pour l'élaboration d'un modèle de prévision des recettes grâce à un contrat de service avec l'UE. Nous devrions ainsi parvenir cette année à chiffrer les objectifs du plan quinquennal en cours d'élaboration et à les décliner au niveau des différents secteurs. Cette démarche nous donnera beaucoup plus d'assurance quant à la maîtrise des agrégats budgétaires tout en veillant à l'accomplissement et l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Comment le citoyen lambda bénéficiera-t-il de ce changement de fonctionnement de l'administration ? Celle-ci va-t-elle atteindre les collectivités locales et les sociétés de service public ?

A.G. : Il est vrai que nous n'avons pas suffisamment communiqué sur la réforme, et c'est peut-être une insuffisance du mode de pilotage choisi en dépit des différentes actions de communications et des supports produits. Mais, cette réforme vise le citoyen en premier et dernier ressort. Pour cela, nous avons préparé un plan de communication qui sera mis en œuvre et consolidé après une expertise de l'UE.

Ce plan permettra de mieux informer sur les changements concrets dont bénéficiera le citoyen. Ma conviction est que la GBO offrira plus de transparence sur les activités administratives. Cette démarche, comme je l'ai dit, est utile pour le Tunisien et la Tunisienne tout simplement parce qu'elle s'intéresse à eux à travers les objectifs qui doivent nécessairement répondre aux demandes des citoyens (les objectifs d'efficacité), des utilisateurs de services publics (objectifs de qualité de services), ainsi que des citoyens contribuables (objectifs d'efficience). Pour ce qui est des collectivités locales ainsi que les différents prestataires de services publics, je pense que cette réforme devient imminente. Cette réforme a d'ailleurs déjà touché les services décentralisés des différents ministères. Ce savoir-faire des services régionaux facilitera l'implémentation de la GBO et sa généralisation vers toutes les autres structures publiques.

L'UE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES TUNISIENNES POUR AMÉLIORER LEUR COMPÉTITIVITÉ ET LEUR ACCÈS AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

L'Union européenne reste un partenaire important pour la Tunisie afin de soutenir l'amélioration du climat des affaires et des investissements, la création d'un environnement favorable aux entreprises et le développement d'entreprises locales à même de créer des emplois décents. La croissance visée doit permettre de générer des recettes publiques et de tirer parti des possibilités offertes par des marchés mondialement intégrés. L'UE collabore également avec la Tunisie pour l'aider à définir et à mettre en œuvre des politiques en faveur du développement du secteur privé. À cet égard, l'UE a mis à disposition des autorités tunisiennes lors des dernières années toute une série d'actions et d'interventions visant à **développer un cadre réglementaire qui favorise l'entrepreneuriat et à renforcer les capacités des organisations fournissant des services aux entreprises**. Cette action est menée en accordant une attention particulière au renforcement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME).

Cette approche stratégique vers le développement du secteur privé a été intégrée dans une nouvelle Communication en 2014 : « Un rôle plus important du secteur privé dans l'aboutissement d'une croissance inclusive et durable dans les pays en développement ». Avec ce texte, l'UE pose les grandes lignes d'intervention pour le secteur privé et renforce le rôle des acteurs du secteur privé en les associant à sa politique à divers niveaux (définition des priorités en matière de réformes, diagnostics par secteur, dialogue public-privé, formulation des politiques, etc.).

Les grands axes de la nouvelle approche visent ainsi à :

- > **favoriser la mise en place d'un cadre structuré** de dialogue et d'actions conjointes avec le secteur privé ;
- > **promouvoir un environnement favorable** à l'initiative privée et à la création d'entreprises par des réformes structurelles ;
- > **renforcer les organisations** qui viennent en appui au secteur privé ;
- > **mobiliser les ressources financières** du secteur privé pour le développement à travers le blending avec l'appui de fonds publics, des institutions financières nationales et internationales, et ce, en mettant l'accent sur des mécanismes innovants de partage des risques, favorisant ainsi les partenariats public-privé.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Une **réunion des membres du Conseil mixte UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat** a été tenue le 19 février 2014 à Bruxelles afin de discuter des sujets qui revêtent une importance particulière pour l'économie tunisienne tels que l'innovation, la qualité et la montée en gamme, l'internationalisation, le financement et l'appui aux entreprises, les ressources humaines, les partenariats public-privé et l'économie sociale. Les conclusions des trois groupes de travail du conseil ont été présentées le même jour à la séance plénière co-présidée par M. Antonio Tajani, Commissaire européen pour l'Industrie et l'Entrepreneuriat, et M. Kamel Ben Naceur, Ministre tunisien de l'Industrie.

Il est à rappeler que le Conseil de l'UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat, créé en 2012 avec la participation d'une vingtaine de femmes et d'hommes d'affaires européens et tunisiens, a pour objectif de fournir une expertise et des conseils aux décideurs politiques européens et tunisiens en matière d'environnement d'affaires et de coopération d'entreprises entre l'UE et la Tunisie.

En 2014, la Tunisie a continué à bénéficier d'un ensemble de programmes en cours visant à améliorer la compétitivité des secteurs industriels et des services avec l'accélération des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PCAM). En parallèle, une série de projets de jumelage sont arrivés à terme dans le cadre des Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (voir encadré ACAA du chapitre Relations commerciales). 2014 a également connu une **restructuration complète du Programme d'appui à la compétitivité des services (PACS)** afin de mieux répondre aux besoins et contraintes du secteur des services et d'améliorer sa compétitivité.

À cet égard, il a été convenu de confier la mise en œuvre de la composante majeure du programme à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), compte tenu de sa longue expérience dans la fourniture de l'assistance technique directe aux PME et aux organisations intermédiaires.

Enfin, la délivrance par le Ministre des Finances, après avis favorable de l'Autorité de contrôle de la microfinance (ACM), des **agrément pour les deux Institutions de microfinance soutenues par l'UE** a permis le démarrage de leurs activités en 2014. Un certain nombre de microcrédits ont déjà approuvés et décaissés avant la fin de l'année. Ainsi, plus de 1300 micro-entrepreneurs, en grande majorité des femmes et des jeunes, ont été soutenus pour mettre en œuvre leurs projets dans les régions et quartiers défavorisés.

LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE

L'UE a développé et mis en œuvre au cours des dernières années un ensemble d'interventions cohérentes dans le domaine de la coopération industrielle visant à améliorer les capacités des entreprises tunisiennes et à progresser vers la signature d'accords de reconnaissance mutuelle des systèmes d'évaluation de la conformité de produits industriels (accords ACAA). Très concrètement, la signature de ces accords, secteur par secteur, permettra l'introduction directe sur le marché européen des produits tunisiens du secteur en question, sans devoir recourir à des doubles inspections aux frontières de l'Europe. En d'autres termes, **les entreprises tunisiennes du secteur seront traitées comme si elles faisaient partie du marché intérieur de l'Union européenne**. En conséquence, le système offrira une réduction des coûts pour les entreprises tunisiennes et une facilitation des flux commerciaux entre la Tunisie et l'UE. In fine, l'industrie tunisienne en sortira renforcée.

L'apport du PCAM dans ce processus a été indispensable. Outre son soutien direct pour la mise à niveau des entreprises industrielles, le programme a permis de renforcer les laboratoires des centres techniques, et la phase finale du PCAM visera à les accompagner vers l'accréditation de leurs activités. Les entreprises tunisiennes pourront par la suite faire tester leurs produits par les centres techniques et être assurés que ces tests seront reconnus dans les pays de l'UE.

Enfin, et à travers l'instrument Jumelages, l'UE a fourni son soutien et a effectué des **transferts de savoir-faire pour renforcer des institutions clés** telles que l'INNORPI¹, l'Agence nationale de métrologie, les services de surveillance du marché au sein du ministère du Commerce, ainsi que la Banque de financement des PME (BFPME) et la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR). Cette dernière a bénéficié de l'expérience de la nouvelle Banque publique d'investissement française.

PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET À LA FACILITATION DE L'ACCÈS AU MARCHÉ PCAM (2011-2016)

23 MILLIONS €

L'objectif du programme PCAM est d'adapter l'infrastructure qualité tunisienne aux besoins du marché européen, avec en ligne de mire la signature d'accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité de produits industriels (Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels - ACAA). Parallèlement, le PCAM aide les entreprises tunisiennes à se conformer aux exigences réglementaires et normatives du marché communautaire dans les secteurs industriels et dans les services liés à l'industrie.

En 2014, les activités de mise à niveau des entreprises industrielles et de l'infrastructure qualité se sont poursuivies. À la fin de l'année, près de **494 actions** d'assistance technique ont eu lieu, dont :

- > **366 actions** d'assistance technique **au profit de 584 entreprises** dans les domaines du « coaching technique », du « coaching non-technique » et de la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein d'entreprises industrielles ;
- > **70 actions** d'assistance technique et de formation au profit des **institutions de l'infrastructure qualité** (principalement les Centres Techniques du Ministère de l'Industrie)
- > **30 actions** d'appui au démarchage, de diagnostic préalable et de formation qui ont concerné **plus de 600 entreprises** ;
- > **28 actions** relatives à la réalisation de **60 évènements** (séminaires de sensibilisation et autres actions de communication) couvrant la majorité des régions du pays et des secteurs industriels avec au total plus de **3 000 participants**.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES STRUCTURES CHARGÉES DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ, DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (2012-2014), 1,4 MILLION €, PARTENAIRES FRANCE ET ALLEMAGNE

Ce projet visait à soutenir la réforme du système tunisien de surveillance du marché, notamment par le renforcement de la Direction de la qualité et de la protection du consommateur (DQPC) du ministère du Commerce et de l'Artisanat. **La réforme de la surveillance du marché est une des préconditions pour la conclusion d'un accord ACAA avec l'UE.**

Concernant l'éducation et la protection du consommateur, le projet vise l'harmonisation de la législation tunisienne dans ce domaine avec celle de l'UE, tout en renforçant les capacités institutionnelles de l'Institut national de la consommation (INC).

Le 6 novembre 2014, le jumelage s'est terminé à l'occasion d'un séminaire de clôture. Au cours de sa mise en œuvre, les résultats suivants ont été atteints par le jumelage :

- > Un plan du futur Code de la consommation tunisien a été élaboré ;
- > Une première vague d'essais comparatifs a eu lieu : la qualité de douze références de lait commercialisées en Tunisie a été comparée scientifiquement, et les résultats ont été publiés dans le mensuel « Conjoncture » d'avril 2014 ;
- > Les systèmes d'information de la DQPC et de l'INC ont été améliorés grâce à la mise en service d'un serveur informatique financé par le programme européen « PCAM » et à l'assistance technique fournie par le projet de jumelage ;
- > Une stratégie de communication a été élaborée pour l'INC et un nouveau site internet est opérationnel.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL : APPUI À L'ADMINISTRATION TUNISIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉCANISMES DU MARCHÉ ET DE LA CONCURRENCE AU TRAVERS DE LA NORMALISATION, DE LA CERTIFICATION ET DU REGISTRE DU COMMERCE (2012-2014), 1 MILLION €, PARTENAIRE FRANCE

Ce projet visait à favoriser les normes comme outils d'amélioration de la performance des entreprises, notamment par le développement des capacités et des services de l'Institut national de normalisation et de la propriété intellectuelle (INNORPI), afin de lui permettre d'assurer pleinement son rôle dans le schéma général de l'infrastructure qualité nécessaire pour la signature des accords ACAA avec l'UE. Le projet a également soutenu la mise à niveau du **Registre central du commerce (RCC)**, afin de le rendre plus fiable, plus transparent et mieux sécurisé.

Le 25 mars 2014, le jumelage s'est terminé à l'occasion d'un séminaire de clôture organisé au siège de l'UTICA à Tunis. Au cours de sa mise en œuvre, les résultats suivants ont été atteints par le jumelage :

- > 74 % des normes obligatoires (homologuées) tunisiennes ont été supprimées et une méthodologie pour la rédaction des règlements techniques a été élaborée ;
- > Un guide d'achats publics a été rédigé, afin de promouvoir la référence aux normes de produits dans les cahiers des charges de marchés publics, et 73 cadres responsables de la passation de marchés publics ont été sensibilisés aux avantages liés à l'application de normes dans les marchés publics ;
- > Un plan stratégique de certification et de conformité 2014-2018 a été finalisé ;
- > Un catalogue des services fournis par l'INNORPI a été élaboré pour être mis en ligne sur le site web de l'institut ;
- > L'INNORPI a été préparée pour la mise en place d'un système de qualité suivant la norme ISO 9001.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL : APPUI À L'ADMINISTRATION TUNISIENNE POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE MÉTROLOGIE (2012-2014), 1,35 MILLION €, PARTENAIRES PAYS-BAS ET PORTUGAL

L'objectif du projet était la promotion et le renforcement de l'infrastructure de métrologie (science de la mesure), afin de répondre aux besoins nationaux et régionaux en la matière et de disposer d'un système de métrologie reconnu à l'échelle internationale.

Le projet a renforcé les capacités institutionnelles de l'administration tunisienne, principalement l'Agence nationale de la métrologie (ANM), assurant ainsi la consolidation du système national de métrologie et l'infrastructure y afférente, ainsi qu'une meilleure contribution scientifique et technique au réseau international de métrologie.

Le 3 septembre 2014, le jumelage s'est terminé à l'occasion d'un séminaire de clôture. Au cours de sa mise en œuvre, les résultats suivants ont été atteints par le jumelage :

- > Un **benchmarking de l'organisation des systèmes nationaux de métrologie** aux Pays-Bas et au Portugal a été réalisé, et une proposition pour l'organisation du système tunisien a été développée.
- > Un **inventaire de la réglementation tunisienne** dans le domaine a été développé, et une proposition de modifications à entreprendre afin de l'aligner avec l'acquis de l'UE a été formulée. Les modalités d'application de la nouvelle réglementation ont été proposées, notamment pour ce qui concerne le contrôle de dispositifs médicaux et d'instruments de mesure pour contrôle de l'environnement.
- > Un **projet de référentiel pour un Prix national de métrologie** a été développé, ainsi que tous les documents nécessaires pour sa mise en œuvre.
- > **L'organisation interne de l'ANM a été renforcée**, notamment à travers :
 - le développement d'une stratégie et d'un plan d'affaires ;
 - le développement du système de management de la qualité selon diverses normes (ISO 9001, etc.) ;
 - le soutien pour la mise en œuvre d'un système de compatibilité analytique (CA) au sein de l'ANM ;
 - la mise en œuvre des premières actions pour l'élaboration d'une stratégie de communication et des outils afférents.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES PME (2012-2014), 1,1 MILLION €, PARTENAIRE FRANCE

Le projet qui s'est clôturé en mars 2014 a permis d'accompagner la transformation de deux des acteurs incontournables du financement des PME tunisiennes : la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) et la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR). La mission de jumelage de la Banque publique d'investissement (BPI-France). Elle ambitionne d'améliorer la qualité des services de la BFPME via l'introduction **de nouveaux produits répondant aux besoins en fonds de roulement, en assurances et en crédits bail des PME tunisiennes**. Il s'agit également de renforcer le rôle des bureaux régionaux de l'institution. Les recommandations du jumelage s'articulent autour de l'analyse critique du portefeuille de la banque, d'une meilleure appréciation du risque, et un meilleur recouvrement de ses créances. En répondant mieux aux besoins en fonds de roulement des PME, la BFPME se dote des moyens de développer sa mission de financement des entreprises tunisiennes.

LES SERVICES

Les grandes lignes du programme PACS ont été identifiées en 2010-11 à la demande du gouvernement tunisien qui avait amorcé une initiative pilote de mise à niveau des entreprises de service en amont du lancement des négociations sur l'ouverture du marché des services dans le cadre des négociations ALECA. **Le processus s'inspire des réalisations concrètes en matière de mise à niveau du secteur de l'industrie.** Le choix initial s'est fait autour des secteurs contribuant le plus à la croissance de la balance commerciale et en particulier les secteurs des télécoms, du transport et de la logistique, des services professionnels et de la santé. La croissance de ce secteur multifacette représente un vrai potentiel pour le ministère du Commerce, qui souhaite améliorer le suivi et l'assistance technique y compris à l'export pour chercher de nouveaux marchés porteurs pour les entrepreneurs de services. L'action de l'UE à travers ses nombreux programmes (bilatéraux et régionaux) vise à faciliter la participation des entreprises de services aux vastes réseaux existants et à favoriser le rayonnement des entreprises tunisiennes à l'international.

PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES - PACS (2012-2020), 20 MILLIONS €

L'objectif du programme PACS reste le renforcement du secteur des services, pour répondre aux défis actuels en matière de croissance économique, de développement régional et de préparation à l'ouverture des marchés des deux rives de la Méditerranée. Ce programme a été prolongé de quatre ans afin de permettre la définition d'une stratégie nationale sur le secteur, le renforcement du système d'accréditation santé en Tunisie et d'impliquer la BERD et son réseau de consultants pour fournir une assistance technique individualisée. Cette assistance est destinée à **stimuler le niveau de compétitivité et la performance des entreprises de services.** Elle permettra aussi le renforcement des prestations de certaines structures intermédiaires d'appui aux entreprises, par exemple les associations professionnelles et sectorielles.

Le programme, à la demande du gouvernement tunisien, non seulement se concentre sur les secteurs traditionnels des services (santé, transport et logistique, technologies de l'information et services professionnels aux entreprises), mais intègre aussi les services touristiques et l'artisanat. Une attention particulière est donnée au renforcement des capacités exportatrices et à la certification des entreprises tunisiennes dans tous ces domaines.

L'APPUI À LA QUALITÉ AU SEIN DU SECTEUR DU TOURISME

À la demande de l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) et dans le contexte de la stratégie nationale 3+1, un séminaire financé par l'instrument TAIEX² a rassemblé une centaine de participants à Tunis le 24 novembre 2014. Au cours de la rencontre, le modèle français de label qualité régional a été présenté et débattu en groupes de travail associant l'administration tunisienne et les partenaires du secteur privé. Cette première démarche visait à aboutir à des recommandations de la profession, y compris des représentants de la société civile, en vue de **définir ce que sera le futur label « qualité tourisme tunisien » (QTT)** que souhaite développer l'ONTT en coopération étroite avec l'UE.

Cela se fera à travers un jumelage institutionnel en cours de préparation et qui devrait commencer ses activités en mai 2015. Ce jumelage institutionnel d'un montant de 1,2 million d'euros visera d'une part à réviser le cadre réglementaire existant et, d'autre part, à développer conjointement dans le cadre d'une plateforme « PPP » un label national de « qualité » (QTT) à l'image des labels existants en Europe. Il s'agira ensuite de le diffuser via des formations de terrain auprès des opérateurs publics et privés du secteur, ainsi qu'auprès des associations de promotion du tourisme rural dans au moins deux régions pilotes. Cette initiative confirme le **choix de la DUE d'appuyer le développement du secteur des services liés au tourisme.**

L'APPUI À LA MICROFINANCE ET AUX MICROENTREPRISES

Le développement du secteur de la microfinance en Tunisie est un élément important en termes de lutte contre la pauvreté et de soutien à l'inclusion sociale. Il concerne potentiellement plus d'un million de tunisiens d'après les études réalisées récemment, soit près de 10 % de la population.

Tout au long des dernières années, un travail de fonds a été fait sur le plan institutionnel pour aboutir à créer un environnement législatif et réglementaire propice au développement de la microfinance. L'appui de l'UE au secteur de la microfinance s'est inséré dans la stratégie adoptée par le gouvernement tunisien en 2011 « Vision concertée pour le développement de la microfinance » et il a permis d'adopter un **cadre juridique en ligne avec les meilleures pratiques internationales.**

Une fois ce cadre en place, la concrétisation des actions a nécessité la mise en place de nouveaux réseaux d'institutions de microfinance pour répondre à la demande non satisfaite dans les régions défavorisées et les quartiers populaires. Avec la mise en place de ces nouveaux réseaux de microfinance, l'UE a surtout l'ambition de promouvoir une plus grande inclusion financière des populations les moins bancarisées. Depuis 2012, l'Europe a ainsi engagé près de 4,5 millions d'euros pour soutenir le développement de la microfinance en Tunisie et son extension aux régions les plus marginalisées du pays.

TAYSIR MICROFINANCE : APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE EN TUNISIE PAR L'INTRODUCTION DU MICROCRÉDIT ACCOMPAGNÉ ET INTÉGRÉ (2012-2016), 1,3 MILLION €

L'année 2014 a permis à Taysir microfinance et Taysir conseil de former du personnel administratif (conseillers crédits et chefs d'agences) et d'ouvrir simultanément des agences régionales au Kef, à Siliana et à Sidi Bou Zid, ainsi que le siège de Tunis (cité Ibn Khaldoun). Les activités de crédit et de conseil ont démarré en 2014 et, à la fin de l'année, la nouvelle IMF comptait 1120 clients et un taux de remboursement de 100 % atteint via les remboursements avec téléphone portable (mobile banking).

Une convention de partenariat a été signée avec Délice Danone pour apporter une assistance technique aux éleveurs (en particulier les femmes et les jeunes), tout en leur assurant les débouchés pour leur production laitière. Cette initiative « Hlibna » (notre lait) va se multiplier dans les régions de production laitière (Sidi Thabet, le Kef et le Cap Bon) et permettre ainsi aux clients de Taysir de financer grâce au microcrédit l'acquisition de nouvelles génisses.

ENDA INTER-ARABE : INCLUSION FINANCIÈRE DES POPULATIONS RURALES ENCLAVÉES PAR BRANCHLESS BANKING (2012-2015), 1,2 MILLION €

Ce projet innovant, premier du genre en Tunisie, entend développer le paiement à distance par téléphone portable pour les clients d'Enda, le premier réseau de microfinance en Tunisie. Il vise à étendre son champ d'action dans les zones les moins accessibles. En 2014, trois agences pilotes et un nouveau réseau de sept agents marchands (parmi les anciens clients d'Enda) ont étroitement collaboré dans ce cadre de cette expérience pilote qui a permis à 2300 clients d'Enda de tester ce nouveau mode de remboursement sécurisé dans les villes de Sidi Hassine, Sidi Bouzid et Siliana, et ainsi d'éviter aux clients des zones rurales de se rendre dans les agences d'Enda. Cette initiative permet de donner l'accès au remboursement des microcrédits aux personnes illettrées et constitue un premier pas vers l'inclusion financière des populations les plus marginalisées des zones rurales.

MICROCRED : CRÉATION D'UNE INSTITUTION DE MICRO FINANCE (IMF) GREENFIELD À DESTINATION DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES EN TUNISIE (2012-2016), 1,8 MILLION €

La nouvelle IMF Microcred Tunisie a été créée en août 2013 après la finalisation du montage capitalistique, les partenaires financiers tunisiens et Microcred SA ayant la majorité des actions. En 2014, Microcred a permis aux premiers agents de crédits recrutés de suivre une formation au Mali au sein de son réseau en Afrique. L'agence Ezzahrouni, située au cœur d'un quartier populaire de Tunis, a été inaugurée en décembre 2014. Elle a accueilli plus de 1500 clients et délivré près de 200 microcrédits. Une approche intégrée permet aussi de renforcer les compétences des clients en leur offrant des cycles de formation et en appuyant le développement d'autres services para financiers tels que la micro assurance.



Agence Microcred à Tunis

MICROMED : PROJET COFINANCÉ PAR L'UE (SPRING 2011), LA BEI (FEMIP) ET LE GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS (2012-2015), 4 MILLIONS €

À la demande des autorités tunisiennes, la BEI a proposé en 2012 un programme d'appui au secteur de la microfinance de 4 M€ pour la période 2012 à 2015. Ce programme mis en œuvre par ADA Luxembourg vise à accroître l'emploi et à améliorer l'inclusion financière en Tunisie. Il s'articule autour de 3 piliers principaux :

- > La mise en place d'un Observatoire de l'inclusion financière destiné à améliorer la connaissance du marché et à promouvoir l'inclusion financière en Tunisie.

- > **Le renforcement des capacités de tous les acteurs de la micro-finance**, d'abord au travers d'une assistance technique pour les associations de microcrédit (AMC) des gouvernorats de Bizerte et Siliana en vue de leur mise en conformité avec le nouveau cadre réglementaire issu du décret-loi 2011-117 ; ensuite via un établissement d'un état des lieux des besoins en formation des acteurs du secteur afin de les combler.
- > **L'amélioration de l'infrastructure du marché** par un appui à la création d'une structure de refinancement pour le secteur de la microfinance et par l'élaboration d'un système d'information et de gestion pour les AMC.

COOPÉRATION RÉGIONALE EN FAVEUR DES PME ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT

Dans le cadre de la coopération industrielle euro-méditerranéenne menée au sein du processus de Barcelone (Union pour la méditerranée - UPM), des initiatives ont visé à rapprocher les bonnes pratiques et à promouvoir les échanges, aussi bien entre l'Europe et les pays méditerranéens qu'entre ces derniers, visant à assoir les performances des acteurs du secteur privé. La Charte euro-méditerranéenne pour les entreprises (désormais intitulée Small Business Act - SBA) adoptée par les ministres de l'Industrie de la zone euro-méditerranéenne en 2004 est structurée autour des 10 mesures clefs à mettre en place dans le cadre du soutien aux PME. Elle s'appuie sur le concept de think small first, qui vise à prendre en compte les besoins des PME lors de l'élaboration des politiques publiques. En complément du travail de réflexion sur le cadre réglementaire et la simplification administrative, c'est à travers ses projets régionaux que l'UE appuie des initiatives qui bénéficient aux entreprises et aux organismes de soutien en Tunisie, notamment le réseau ENE et le projet régional DIAMED.

SBA

Une seconde évaluation de la mise en œuvre de la charte s'est déroulée en 2013-2014. Ses résultats confirment ceux de l'année 2008 et placent la Tunisie parmi les économies de la région qui affichent de bons résultats grâce à l'établissement d'un large dispositif institutionnel en appui aux PME. Les recommandations soulignent par ailleurs la nécessité de relancer les réformes (telles que l'introduction d'un nouveau Code de l'investissement) après plusieurs années de stagnation. La capacité de progression de la Tunisie est certaine. Elle passe néanmoins par la coordination renforcée entre les différentes institutions d'appui aux PME et les nombreux fonds apportant un soutien financier à la création d'entreprise et par le

développement d'une stratégie globale pluriannuelle pour le développement des PME. Des progrès restent à faire sur 2 thèmes majeurs : l'accès au financement des PME et la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat.

EUROPE ENTERPRISE NETWORK, EEN

En Tunisie, le réseau EEN, coordonné par l'API, a terminé un cycle de quatre années d'activité en 2014. Les résultats sont significatifs dans la promotion commerciale, d'abord en termes de mise en contacts directs entre les entreprises tunisiennes et européennes membres du réseau. Les indicateurs de performance soulignent que près de 840 entreprises ont pris part à des événements « B2B » organisés par les membres du consortium. À noter également le grand nombre d'expressions d'intérêt visant à conclure des partenariats commerciaux ou technologiques.

Ce réseau d'excellence favorise les passerelles directes entre les entreprises européennes et tunisiennes, mais rassemble aussi des entreprises des pays industrialisés et émergents en Afrique, Asie et Amérique. En 2015, une nouvelle composition du consortium EEN Tunisie sous la coordination de l'API soumettra une manifestation d'intérêt pour créer le futur Business Coopération Center (BCC-Tunisie) sur la période 2015-2020, et continuer ainsi de faire profiter les entreprises tunisiennes des opportunités technologiques et commerciales du premier réseau au monde pour l'accompagnement innovant des entreprises.

DIAMED, PROGRAMME RÉGIONAL D'UN MONTANT DE 2,3 MILLIONS € (2013-2015)

Ce projet, coordonné par l'ADER Méditerranée en partenariat entre autres avec la CONECT (Tunisie), vise à renforcer les capacités des membres de la diaspora afin de les inciter à investir dans leurs pays d'origine sur la rive sud de la Méditerranée. En Tunisie en 2014, les formations sur mesure au profit des structures d'accompagnement à la création d'entreprises (dont l'ANETI, la DGPMME, les IHEC de Sousse et de Carthage) ont contribué au renforcement des capacités de 101 accompagnateurs. En outre, un programme spécifique sur le leadership au féminin a également été lancé, en partenariat avec CAWTAR. Il a bénéficié aux clients de structures telles que la BFPME, ENDA inter-arabe, le Pôle technologique El Gazala, ainsi que l'UTSS. Dans le cadre de la mobilisation et de l'accompagnement des diasporas pour investir dans leur pays d'origine, 102 porteurs de projets d'origine algérienne, 134 d'origine marocaine et 51 d'origine tunisienne ont été identifiés. Ils ont été invités aux différents forums d'affaires nationaux, en particulier celui qui s'est tenu les 26-27 novembre 2014 à Tunis.

COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ENTREPRENEURIAT

CONSEIL UE-TUNISIE POUR L'ENTREPRENARIAT

Une réunion des membres du Conseil mixte UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat a été tenue le 19 Février 2014 à Bruxelles afin de discuter des sujets qui revêtent une importance particulière pour l'économie tunisienne, tels l'innovation, la qualité et la montée en gamme, l'internationalisation, le financement et l'appuis aux entreprises, les ressources humaines, le partenariat public privé et l'économie sociale. Les conclusions des trois groupes de travail du Conseil ont été présentées le même jour à la plénière co-présidée par M. Antonio Tajani, Commissaire européen pour l'industrie et l'entrepreneuriat et M. Kamel Ben Naceur, Ministre tunisien de l'industrie. Il est à rappeler que le Conseil de l'UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat, créé en 2012 avec la participation d'une vingtaine de femmes et d'hommes d'affaires européens et tunisiens, a pour objectif de fournir une expertise et des conseils aux décideurs politiques européens et tunisiens en matière d'environnement d'affaires et de coopération d'entreprise entre l'UE et la Tunisie.

INTERVIEW : AMEL BEN FARHAT



Responsable du PCAM

Le programme cible entre autres l'alignement des entreprises tunisiennes sur les standards européens de qualité, références mondiales en la matière. Cela veut-il dire que les entreprises tunisiennes proposeront bientôt des produits aussi performants que ceux de leurs concurrents européens ?

A.B.F.: Globalement, le programme cible d'une manière inclusive l'amélioration de la compétitivité de la PME tunisienne dans le secteur industriel pour faire face à une concurrence locale et surtout pour mieux se positionner sur le marché international et notamment européen. Ceci passe impérativement par une meilleure maîtrise des processus de fabrication pour assurer une meilleure qualité du produit, mais aussi par la mise en œuvre de bonnes pratiques industrielles pour assurer une meilleure productivité et un prix compétitif.

Rappelons que sur un tissu industriel de presque 5700 entreprises, plus de 2000 sont totalement exportatrices. Ces entreprises sont capables aujourd'hui de répondre aux exigences de leurs donneurs d'ordre. Mais, il faut qu'elles évoluent en étant innovatrices et compétitives à long terme pour être aussi performantes que leurs concurrentes européennes.

Le PCAM a contribué, par des missions d'assistance technique et par la qualité de l'expertise fournie, à dynamiser les entreprises exportatrices et les non-exportatrices pour améliorer leur compétitivité et leur capacité à fabriquer des produits répondant aux standards exigés par leurs marchés. Ceci ne veut pas dire que tout est parfait. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour l'industrie tunisienne, sur toute la chaîne de valeur et dans tous les secteurs.

Environ 500 entreprises ont été ciblées depuis le début du PCAM. Sont-elles toutes tournées vers l'exportation ou bien le consommateur tunisien profitera-t-il lui aussi de l'amélioration de la qualité des produits locaux ?

A.B.F.: Avec 11 millions de consommateurs, la Tunisie reste un petit marché pour les entreprises industrielles. Ayant compris ceci depuis longtemps, la plupart des entreprises cherchent à exporter qu'elles fabriquent des biens de consommation ou des produits techniques. Le PCAM a contribué à travers ses missions d'assistance à mettre les socles de base pour les aider à réaliser cet objectif.

En outre, et pour respecter le cadre général du PCAM qui est la concrétisation des accords ACAA entre l'UE et la Tunisie, trois secteurs ont été ciblés en priorité : industrie électrique et électronique, industrie mécanique et matériaux de construction. S'ajoutent à ceux-ci les secteurs

stratégiques par leur contribution aux exportations tunisiennes : les industries agroalimentaires et le textile.

Aujourd'hui, on peut dire que les marchés à l'export profiteront peut-être plus que le consommateur tunisien de l'amélioration de la qualité, mais l'effort ne s'arrêtera pas. Le consommateur tunisien est devenu aussi exigeant devant la diversification de l'offre. Tout est question ici de différence de pouvoir d'achat moyen entre le Tunisien et le consommateur européen, principale cible des exportations tunisiennes.

Le PCAM s'inscrit manifestement dans la continuité des différents programmes de mise à niveau de l'économie tunisienne lancés depuis 1995 pour faire face à la concurrence étrangère, mais avec des résultats inégaux. Cette expérience a-t-elle permis de mieux préparer ce programme lancé en 2011 ? Le nouveau contexte post 14 janvier favorise-t-il la transparence et l'efficacité de l'allocation des fonds du programme ?

Le PCAM s'inscrit manifestement dans la continuité des différents programmes de mise à niveau de l'économie tunisienne lancés depuis 1995 pour faire face à la concurrence étrangère, mais avec des résultats inégaux. Cette expérience a-t-elle permis de mieux préparer ce programme lancé en 2011 ? Le nouveau contexte post 14 janvier favorise-t-il la transparence et l'efficacité de l'allocation des fonds du programme ?

A.B.F.: Le PCAM s'inscrit dans une stratégie de mise à niveau industrielle et économique, qui a démarré juste après le Programme de mise à niveau industriel (PMI) pour qu'il n'y ait pas de rupture, et fait appel à des compétences ayant déjà travaillé dans les programmes précédents. Elles forment le noyau dur de l'unité de gestion du PCAM, y compris le premier responsable. Ceci permet au programme d'avancer et d'accomplir ses objectifs quantitatifs malgré toutes les contraintes de la période post révolution ! De plus, sa gestion décentralisée est un gage de confiance de la DUE dans son unité de gestion.

En outre, des pratiques rigoureuses - validées par un suivi de la DUE - de gestion, de suivi et de monitoring transparents ont été mises en place au sein de l'unité de gestion. Ainsi, le budget de 23 millions d'euros a été investi comme planifié dans la modernisation de l'infrastructure qualité pour élever les entreprises tunisiennes vers un autre niveau de performance.

Ce n'est pas le contexte post 14 janvier qui a favorisé la transparence et l'efficacité de l'allocation du fond du programme, mais son mode de gestion, ses ressources humaines, ses procédures de travail et surtout la volonté de réussir malgré les conditions difficiles qui est partagée par les équipes de la DUE et l'unité de gestion.

Le soutien de l'UE à la Tunisie dans sa bataille de l'emploi est l'un des piliers du plan d'action pour la coopération 2013-2017. Il prévoit un appui au lancement des réformes nécessaires dans les domaines de l'emploi, de la politique sociale et de la sécurité sociale.

Ce soutien au programme économique et social du gouvernement sera en phase avec les lignes directrices de la stratégie européenne de l'emploi à savoir :

- > **accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail**, diminuer le chômage structurel et améliorer la qualité de l'emploi ;
- > **développer une main-d'œuvre qualifiée** en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- > **améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation**, les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent ;
- > **promouvoir l'inclusion sociale** et lutter contre la pauvreté.

Cette stratégie vise à rendre les filières d'enseignement et de formation plus à même de répondre aux besoins du marché du travail. Cela passe notamment par la mise en place de **systèmes d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle**, ainsi que par le renforcement des mécanismes d'évaluation des politiques en faveur de l'emploi.

Autre facteur clé pour améliorer l'efficacité du marché du travail, **le dialogue social n'est pas oublié** puisque toutes les parties concernées par l'emploi continueront de se concerter. La Conférence ministérielle EuroMed sur l'emploi et le travail offre d'ailleurs un cadre propice aux échanges sur ces mêmes thèmes entre l'Union européenne et la Tunisie. L'UE dispose de plusieurs programmes et instruments financiers pour soutenir la réalisation de ces objectifs, notamment l'instrument européen de voisinage (IEV).



©ENPI

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Le chômage demeure la principale problématique que doit affronter la Tunisie à court et moyen terme. Le taux global du chômage est élevé et a continué d'augmenter depuis 2005 pour se stabiliser à 15.2 % début 2014. Les données disponibles montrent que ce chômage est essentiellement :

- > **un chômage de jeunes** qui représentent 70 % des chômeurs ;
- > **un chômage de femmes**, notamment diplômées du supérieur, qui ont vu leur taux de chômage augmenter d'une année à une autre pour atteindre 40.8 % en 2014 (contre 21.2 % pour les hommes diplômés)
- > **un chômage des régions intérieures**, dont le taux de chômage a atteint en 2013, des seuils dépassant la moyenne nationale de 6 à 7 points.

Les problèmes du chômage en Tunisie sont pluridimensionnels, mais s'expliquent principalement par la structure de production agricole et industrielle, dominée par des activités intensives en main-d'œuvre faiblement qualifiée. Le marché de l'emploi ne génère pas, pour des raisons structurelles, une demande suffisante d'emploi et, surtout, recrute peu de profils qualifiés de haut niveau d'instruction en raison de **l'inadéquation entre l'offre de qualifications produite par le système éducatif et les besoins du marché**. L'autre principal handicap à la lutte contre le chômage est la part de plus en plus importante de l'emploi informel et des emplois précaires.

En 2014, la Tunisie a bénéficié de plusieurs projets dans le cadre de la coopération UE-Tunisie pour faire face aux difficultés du marché du travail :

- > appui au secteur privé pour **améliorer sa compétitivité et sa capacité de création d'emplois** ;
- > appui au **développement des ressources humaines** ;
- > appui à la **mise en place de nouveaux réseaux de microfinance** qui vont cibler prioritairement les zones défavorisées ;
- > appui plus ciblé à **l'amélioration du fonctionnement du marché du travail**, du dialogue social et pour une implication plus accrue de la société civile dans la prise en charge des problématiques liées à l'emploi.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL AU PROFIT DU MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (2011-2014) 2,5 MILLIONS €, PARTENAIRES FRANCE ET SUÈDE

Ce projet réalisé par deux États membres (France et Suède) a bénéficié au ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi en vue de :

- > moderniser les services publics de l'emploi ;
- > renforcer les capacités d'observation du marché de l'emploi et des besoins de qualifications,
- > instaurer un cadre négocié des politiques sectorielles de l'emploi et la formation,
- > contribuer au pilotage de l'aide internationale.

Ce projet a pris fin en juin 2014 avec l'atteinte des résultats suivants :

> Au niveau de l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) :

Mise en place d'un système de management de la qualité, optimisation des services à distance, réalisation d'un projet de réorganisation de l'agence, développement des compétences des managers et des conseillers, renforcement des outils d'intermédiation, développement des partenariats et des coopérations avec les organismes régionaux qui interviennent sur le marché de l'emploi et amélioration et diversification des outils et techniques d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes promoteurs.

> Au Niveau de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ) :

Mise en place de nouvelles méthodes de travail formelles et plus efficaces, production de neuf nouvelles enquêtes et études sur le marché du travail et renforcement des échanges avec les principaux partenaires pour consolider le réseau emploi formation et la place de l'ONEQ.

> Au niveau du ministère de l'Emploi :

Construction du cadre négocié des politiques sectorielles pour l'emploi et la formation avec les partenaires sociaux, production d'un cadre général de politique contractuelle emploi formation et préparation des programmes d'actions prioritaires pour les secteurs pilotes des industries agroalimentaires et de l'agriculture.

PROJET D'APPUI À L'EMPLOI À TRAVERS UN APPEL À PROPOSITIONS (2014-2017), 4,7 MILLIONS €

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Relance II (PAR-II), une composante a été dédiée à l'appui des projets et des initiatives portés par la société civile en partenariat avec le secteur privé et les autorités locales. Ces projets doivent permettre des créations d'emplois et l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi. Un appel à propositions a été lancé pour la mise en œuvre de cette composante avec pour objectifs :

- > Le renforcement des capacités des partenaires sociaux sur le plan national et local afin de leur permettre de jouer un rôle plus actif et d'être une force de proposition sur les questions liées à l'emploi.
- > l'appui et l'accompagnement des personnes travaillant dans l'économie informelle pour organiser, structurer et développer leurs activités en créant de l'emploi.
- > La création d'opportunités d'emploi, en particulier pour les catégories de personnes et les régions les plus touchées par le chômage.

Sept propositions ont été retenues à la fin du processus de sélections et les activités de ces projets ont démarré au dernier trimestre 2014.



PROJET CRÉATION D'EMPLOIS ET ACCOMPAGNEMENT À LA RÉINSERTION EN COMPLÉTANT LES DISPOSITIFS DE L'ÉTAT (2012-2015)

6,5 MILLIONS €

Une des composantes du Programme d'appui aux zones défavorisées (PAZD) a pour objectif la relance économique et l'accès au marché du travail, notamment des jeunes femmes et hommes au chômage. Il s'agit de **créer et de consolider des emplois décents dans cinq des régions les plus défavorisées** (Gafsa, Kasserine, le Kef, Sidi Bouzid et Siliana) à travers une série d'actions :

- > Des travaux de haute intensité de main d'œuvre (THIMO) à travers les investissements publics qui optimisent la création d'emplois et l'injection de revenus dans les gouvernorats prioritaires.
- > Un accès au marché du travail par l'insertion économique à long terme des chômeurs, en particulier des jeunes non diplômés des zones défavorisées.
- > Le développement économique local en favorisant la création d'entreprises et d'emplois dans les zones ciblées, et ce, en développant et en structurant la participation de la société civile et du secteur privé.
- > Un appui institutionnel au profit des Offices de développement régional pour renforcer leurs structures et améliorer leurs capacités, notamment dans le domaine du suivi et de l'évaluation, de la planification participative, et de la coordination avec les autres partenaires.



En 2014, le lancement des chantiers à haute intensité de main d'œuvre dans leur première phase a **créé environ 33 000 jours de travail et injecté près d'un million de dinars de revenus** dans l'économie locale. L'impact de ces projets consiste aussi en un développement des compétences professionnelles par la formation aux techniques de construction alternatives. Celles-ci sont essentiellement basées sur la valorisation des matériaux locaux, comme le pavage traditionnel à Thala ou encore les techniques d'asphaltage à froid à Siliana.

Le projet continue à animer des forums de concertation sur le développement local entre institutions publiques, société civile et secteur privé sur l'ensemble de ses zones d'intervention. Ce projet est mis en œuvre par le BIT via une convention avec l'UE.

PROJET D'APPUI À LA GOUVERNANCE LOCALE EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'EMPLOI LANCÉ EN 2012 PAR LA FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION (ETF)

Ce projet d'assistance technique vise à mettre en place une gouvernance locale du système d'éducation et d'emploi basée sur un **dialogue décentralisé entre les partenaires sociaux**. Opérateurs publics de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, structures régionales de l'UTICA et de l'UGTT sont encouragés à se concerter en vue de mener une stratégie de développement des ressources humaines dans la région de Médenine en tenant compte des besoins des entreprises et du tissu économique.

La Fondation européenne pour la formation (ETF), basée à Turin en Italie, est chargée de la mise en œuvre, au profit de la Direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi de Médenine.



COOPÉRATION RÉGIONALE

PROJET DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE EN TUNISIE ET AU MAROC (2011-2015), 586 000 €

Ce projet est mis en œuvre avec le concours de l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS), l'Agence pour la coopération internationale et le développement local en Méditerranée (France) et la Fondation Banque populaire pour le microcrédit du Maroc. En développant et en pérennisant des activités génératrices de revenus (AGR), notamment par le biais de la microfinance, ce projet vise à **faire reculer la pauvreté des régions défavorisées de la Tunisie et du Maroc**. Cet appui prévoit également de renforcer les capacités des structures tunisiennes et marocaines agissant dans ce domaine.

En Tunisie, **quatre dispositifs pilotes d'accompagnement à la création et pérennisation d'AGR** ont été lancés au sein de l'UTSS. En 2014, des agents régionaux ont participé aux différents cycles de formation qui leur ont permis de concevoir de nouveaux outils d'accompagnement et de les tester sur le terrain auprès des activités soutenues par le programme.



RESTAURER LE LIEN ENTRE CITOYENS ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LE DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS POPULAIRES

Le Fonds européen de développement régional est né il y a 40 ans avec l'adoption, le 18 mars 1975, d'un règlement établissant les bases de la politique régionale actuelle de l'Union européenne (UE). Dotée d'un budget de 325 milliards d'euros pour la période 2014-2020 - soit près d'un tiers du budget total de l'UE -, la **politique régionale constitue désormais sa principale politique d'investissement**.

La politique régionale cible toutes les villes et régions de l'UE dans le but de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle est mise en œuvre par le biais de trois fonds principaux : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (CF) et le Fond social européen (FSE). Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), ils forment les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI).

La politique régionale fournit le cadre d'investissement et la stratégie nécessaires à la réalisation des objectifs de **la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive** dans l'Union européenne d'ici 2020. L'essentiel du financement de la politique régionale se concentre sur les régions et pays européens moins développés afin de les aider à rattraper leur retard et ainsi de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui persistent en Europe.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Dès 2011, l'Union européenne a identifié les collectivités territoriales comme des institutions publiques clés dans le contexte de la transition et a placé le développement des territoires parmi les axes prioritaires d'intervention du Cadre unique d'appui pour 2014-2015. Cette évolution procède de la reconnaissance du poids des disparités régionales dans les événements de décembre 2010-janvier 2011, mais aussi de **l'importance cruciale de la gouvernance locale dans le processus de réinvention du lien entre citoyens et institutions publiques** qui caractérise la transition démocratique de la Tunisie.

En 2014, tout comme en 2013, l'Union européenne a pris toute sa part dans les réflexions et les échanges entourant la formulation des principes guidant le processus de décentralisation inscrit

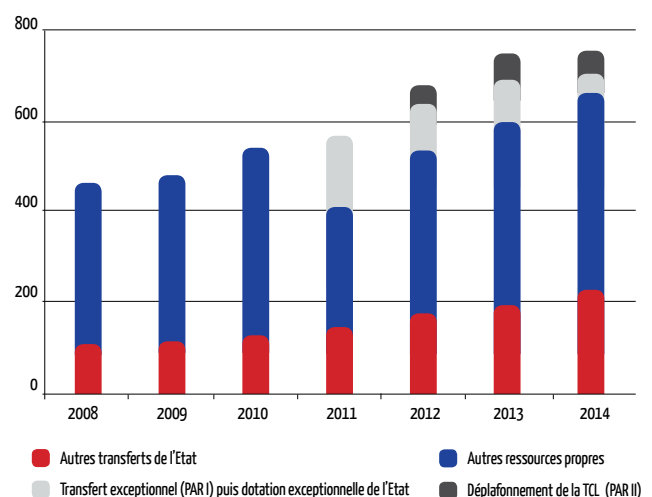
désormais dans la nouvelle Constitution. Sur le plan de la coopération économique, la priorité a porté sur la mise à niveau des communes et des quartiers les plus vulnérables, ainsi qu'à la relance de l'activité économique locale par l'investissement.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AUTORITÉS LOCALES (2013-2014), 30 MILLIONS €

Ce programme visait à renforcer les capacités financières, institutionnelles et techniques des communes tunisiennes en appuyant la mise en œuvre d'un programme formulé par les autorités tunisiennes avec l'appui d'experts mobilisés par l'UE.

Il s'agissait avant tout de poursuivre le redressement des finances communales entamé dans le cadre des opérations d'appui budgétaire PAR I et PAR II ¹ en 2011 et 2012. Dans ce contexte, une série de mesures adoptées en matière de fiscalité locale et de recouvrement a permis aux **recettes collectées par les municipalités de repasser au-dessus du niveau de 2010**, effaçant ainsi la chute de plus de 35 % enregistrée en 2011 et les années suivantes. Un autre élément clé de l'ajustement réalisé dans le cadre de ce programme concerne le ratio de la masse salariale rapportée aux ressources propres des communes qui a lui aussi pu être stabilisé grâce à un meilleur contrôle des recrutements et une gestion plus dynamique des ressources humaines. Ces ajustements importants tant au niveau des recettes que des dépenses courantes des municipalités leur permettent aujourd'hui d'appréhender les nouveaux défis de la décentralisation et du développement local avec des bilans assainis.

EVOLUTION DES RESSOURCES DES COMMUNES (MILLIONS DE DINAR)



L'appui financier de l'UE sous la forme de deux tranches de 15 millions d'euros a par ailleurs joué un rôle clé dans l'accélération des investissements destinés à l'amélioration des conditions de vie des habitants de centaines de communes tunisiennes. Ainsi, alors que le programme d'investissement communal pour la période 2010-2014 n'avait été exécuté qu'à hauteur de 35 % en octobre 2013, l'utilisation judicieuse de **l'effet de levier créé par les subventions européennes aura permis d'atteindre un niveau de réalisation de 75 % à l'issue du programme fin 2014**. Cette accélération a eu un impact substantiel sur le cadre de vie des habitants des communes bénéficiaires ainsi que sur l'activité économique – la commande publique locale ayant un effet d'entraînement de premier plan sur le tissu économique local.

Au-delà des considérations financières, le programme de renforcement des capacités des autorités locales a soutenu une pléiade d'actions visant à **améliorer la gestion des communes et les capacités de leurs agents**. De la formation des agents nouvellement recrutés, à la mise en œuvre d'expériences pilotes en matière de gestion intercommunale, en passant par l'introduction de nouvelles méthodes de gestion de leurs actifs, les initiatives prises dans le cadre de ce programme auront permis d'entamer le nécessaire processus de mise à niveau des capacités de gestion des communes.

Il s'agit aussi de leur permettre d'envisager sereinement des défis qui les attendent avec la mise en place du processus de décentralisation inscrit dans la Constitution.

Ces efforts se poursuivront en 2015 dans le cadre d'un nouveau programme intitulé Cap sur la décentralisation et le développement des territoires, qui est en cours de formulation. L'objectif de ce nouvel engagement de l'UE en faveur du développement régional et local visera l'accompagnement des **processus de décentralisation et déconcentration administrative aux niveaux local et, à terme, régional**. Ce programme aura aussi pour but le renforcement des politiques publiques en faveur des territoires.

RÉHABILITATION DES QUARTIERS POPULAIRES EN TUNISIE (2011-2019)

69 MILLIONS €

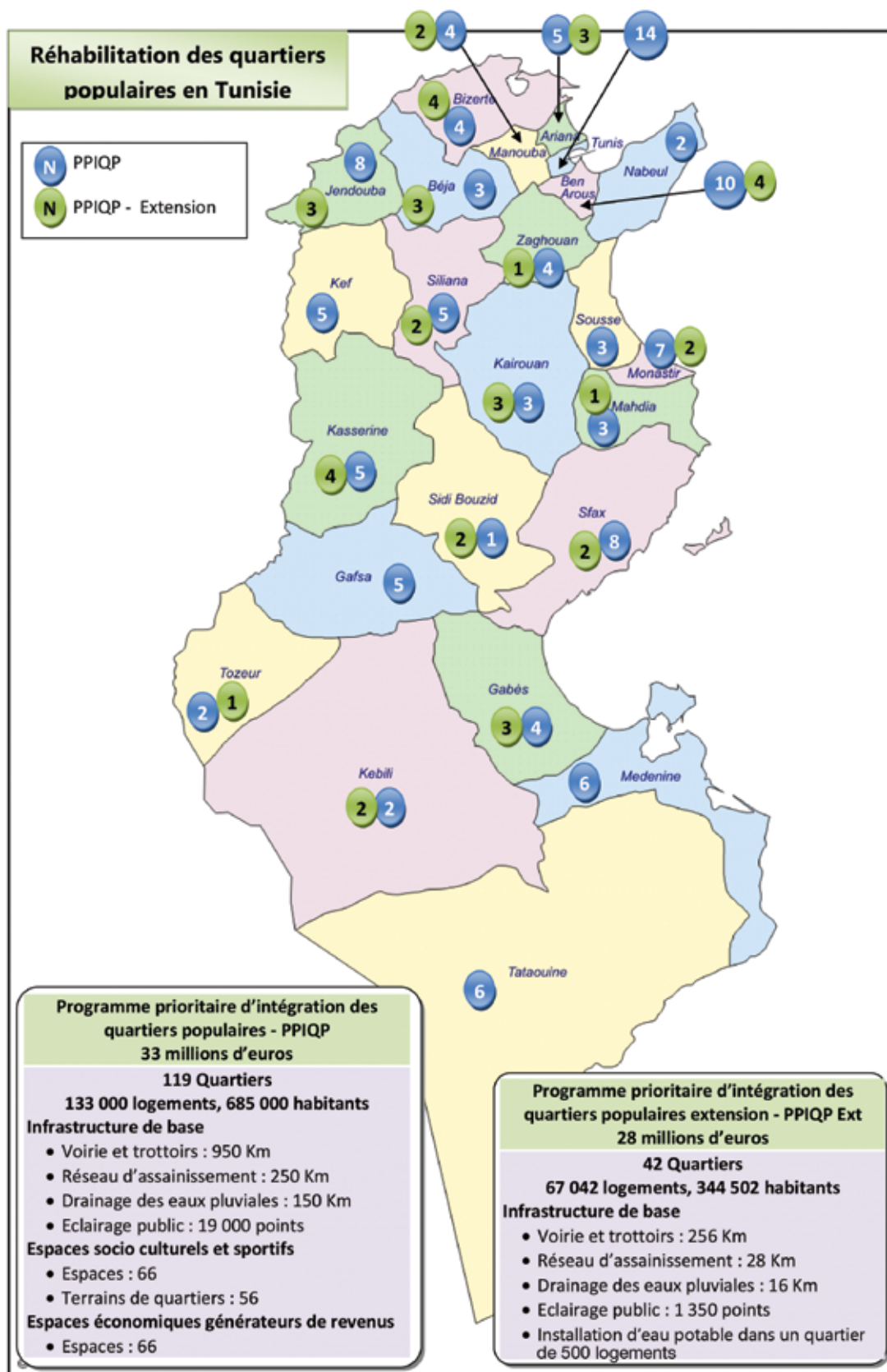
Les quartiers populaires sont des groupements d'habitation anarchiques bâtis généralement aux périphéries des villes par des populations exclues du secteur formel du logement, du fait de la faiblesse de leurs moyens, de leur non-accession aux systèmes de financement de l'habitat, et de l'insuffisante production des terrains viabilisés et des logements sociaux ou de leur coût élevé.

La rénovation de ces quartiers s'effectue dans le cadre du Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQH) lancé en 2012 par les autorités tunisiennes. Ce programme concerne **119 quartiers répartis sur 50 communes et conseils régionaux, regroupant environ 200 000 logements et abritant un million d'habitants**. Les zones à réhabiliter ont été identifiées par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU). Leurs besoins concernent l'amélioration de l'habitat et des infrastructures de base (réseaux d'assainissement et d'éclairage) et la création d'équipements socio-collectifs et de locaux industriels.

Ce programme – dont le **coût total s'élève à 217,5 millions d'euros** – est cofinancé par l'État tunisien (84,5 M€) avec l'aide de l'Union européenne (69 M€²), de l'Agence française de développement (30 M€) et de la Banque européenne d'investissement (70 M€).

Avec cette action d'envergure, l'UE met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des Tunisiennes et des Tunisiens, par la **réhabilitation et le désenclavement de quartiers populaires** défavorisés. Ce programme permet également de créer des espaces socioculturels et sportifs au profit notamment des jeunes, ainsi que des espaces dédiés à des activités économiques génératrices de revenus. Autre originalité de ce programme, une partie des personnes employées sur les chantiers de rénovation habitent dans ces quartiers, permettant ainsi à des jeunes de s'insérer sur le marché du travail.

2- Programme financé en 3 phases successives : 8 millions € au titre du Programme d'appui aux zones défavorisées (IEVP 2012), 33 millions € au titre du Programme prioritaire d'intégration des quartiers (SPRING 2012) et 28 millions € au titre du Programme prioritaire d'intégration des quartiers populaires phase 2 (IEV 2014)



INTERVIEW : AMEL CHAOUACHI

Directeur chargé du Pilotage du Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation - ARRU¹

Les quartiers populaires comportent souvent une part importante de constructions anarchiques ne respectant pas les permis délivrés par les autorités, voire ne disposant pas de permis du tout. Comment dans ces cas-là procédez-vous pour faire en sorte que la réhabilitation de ces quartiers respecte davantage les règles d'urbanisme ?

A.C.: L'intervention de l'ARRU dans le cadre du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'intégration consiste à la réalisation d'infrastructures de base, d'équipements socio-collectifs, de locaux industriels et de rénovations de logements. Cette intervention est effectuée d'une manière à mettre à niveau ces quartiers selon les normes d'urbanisme en vigueur. Cela implique des travaux de raccordement au réseau d'assainissement, un réseau de drainage adapté, une meilleure connexion aux réseaux de transports, une largeur de chaussée aux normes, un éclairage public adapté, etc. Mais, il est essentiel que le foncier sur lequel nous travaillons soit en situation régulière pour la mise en place des équipements.

Comme nous cibons aussi des quartiers installés en dehors des zones urbanisées, notre intervention consiste souvent en une amélioration des conditions d'accessibilité aux services publics de base et des conditions de vie dans les logements existants. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une mise à niveau des équipements sanitaires et des cuisines et d'une consolidation structurelle.

Ces mesures répondent à des attentes fortes de la part des ménages pauvres en termes d'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité de leurs logements, tout en permettant à ces populations de rester sur place. Globalement, l'objectif est de ne pas toucher aux emprises existantes, mais de les adapter et d'améliorer leur agencement. Ainsi, aucune opération de démolition ou de relogement n'est prévue.

Les municipalités, les associations locales et les habitants des quartiers ont-ils participé à la définition des plans de réhabilitation du projet dans le cadre d'une concertation publique ?

A.C.: Ce programme privilégie les interventions sur les quartiers défavorisés et sous-équipés. Les critères de sélection des zones d'intervention reposent entre autres sur la prise en compte d'un avis des municipalités, qui communiquent à l'ARRU leur appréciation sur le niveau de pauvreté des zones potentiellement éligibles

à ces interventions. Le choix final des zones d'intervention est du ressort des gouverneurs, qui président les comités régionaux qui ont été créés au démarrage du programme et au sein desquels toutes les parties concernées sont représentées, y compris la société civile. Ces comités régionaux ont avant tout privilégié les critères de sécurité, salubrité et pauvreté.

Par ailleurs et dans une perspective d'amélioration de l'approche environnementale et sociale, une étude d'assistance technique est engagée. Elle va permettre à l'ARRU d'intégrer la maîtrise d'ouvrage sociale dans la définition du programme d'intervention.

Près de 120 quartiers sont concernés, soit près de 10 % de la population tunisienne. Au total, quel est le nombre estimé de quartiers nécessitant des travaux d'infrastructures pour y apporter les services de base ? D'autres programmes du même genre sont-ils envisagés après 2019 ?

A.C.: D'après l'inventaire établi par l'ARRU ces dernières années, 1400 quartiers populaires sont dépourvus d'infrastructures de bases et d'équipements de proximité. Ce constat légitime le prolongement de l'intervention dans le cadre de programmes tels que le PRIQH 2, dont la réalisation sera confiée à l'ARRU durant les cinq prochaines années.

Toutefois, le non respect des règles d'urbanisme entraîne des problèmes techniques et financiers difficiles à résoudre pour réhabiliter les zones concernées. Lors de la planification et de la préparation de ce nouveau programme, l'ARRU va donc procéder à l'amélioration du processus de réalisation, notamment en ce qui concerne la définition des besoins à travers la mise en place d'une démarche de concertation sociale.

Il s'agit là de mettre l'accent sur les actions préventives pour éviter que de nouvelles constructions anarchiques ne soient bâties dans les quartiers populaires et ne rendent plus compliquée l'installation des services de base par les autorités. Des outils d'identification vont être développés dans ce sens grâce à l'adoption d'un système d'information géographique.

La stratégie de coopération de l'Union européenne pour l'éducation et la formation repose sur quatre axes :

- > **Soutien** des efforts de modernisation des pays partenaires
- > **Promotion** de valeurs communes entre les peuples
- > **Progression** de l'Union européenne comme centre d'excellence
- > **Amélioration** des ressources humaines dans l'UE par l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques

Plusieurs programmes et instruments financiers contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie, tels que l'instrument européen de voisinage (IEV), la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), ainsi que le programme **ERASMUS+** qui a pris en 2014 la suite des programmes TEMPUS et ERASMUS.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Le système éducatif est un **outil majeur de la stratégie de croissance économique et sociale** de la Tunisie. Élément fondamental de développement des ressources humaines compétentes, le système éducatif assure l'employabilité et le développement social.

Conscient de cette réalité, la Tunisie a depuis longtemps fait de ce secteur une priorité, permettant au pays d'atteindre des niveaux élevés de scolarisation. Depuis une dizaine d'années, les réformes se sont enchaînées, pour l'essentiel soutenues par la coopération européenne, notamment la mise en place du système LMD (licence, master, doctorat), la reconnaissance mutuelle des diplômes et le développement des filières qualifiantes.

Les acquis enregistrés sont sans précédent dans la région Voisinage Sud. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont connu une amélioration constante dans tous les cycles d'enseignement scolaire. Le document de Stratégie de Développement économique et social 2012-2016 (SDES) de 2011, qui constitue un premier cadre d'analyse et de réflexion post révolution, établit le **taux de scolarisation général à 77,2 %**, soit 98,7 % pour l'enseignement primaire et 78,5 % pour l'enseignement intermédiaire et secondaire.

En dépit de ces progrès remarquables et des différentes réformes mises en œuvre, **les résultats peinent à se concrétiser**, notamment en termes d'employabilité des diplômés. Les principaux facteurs évoqués concernent le faible niveau de qualité de l'enseignement

et de la formation, l'inadéquation des formations dispensées par rapport aux besoins des marchés, et enfin le dysfonctionnement dans la gouvernance du système éducatif, notamment la faiblesse du processus de décentralisation et de déconcentration.

Face à ces constats, la Tunisie post révolution a réaffirmé le caractère prioritaire du secteur de l'éducation et de la formation. La stratégie proposée s'appuie sur deux grands objectifs : **l'amélioration des profils de scolarisation et l'augmentation du nombre d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire**. La nouvelle politique éducative met l'accent sur la décentralisation par le renforcement des autorités régionales et locales afin de rapprocher services publics et communautés de base et soutenir le développement local et régional.

Au cours de 2014, la Tunisie a bénéficié en matière d'éducation et formation de plusieurs projets et initiatives dans le cadre de sa coopération avec l'Union européenne.

**PROGRAMME D'APPUI AU SYSTÈME
D'ÉDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR EN LIEN AVEC L'EMPLOYABILITÉ
DES DIPLÔMÉS. PEFESE (2011-2015)**

65 MILLIONS €

Le Programme d'appui à l'Éducation, la Formation, l'Enseignement supérieur et l'Employabilité des Diplômés (PEFESE) s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis 2000 par l'UE dans ce domaine en Tunisie avec pour objectif d'améliorer l'adéquation entre le système éducatif et le marché du travail. Au cœur de ce programme figure le renforcement des systèmes d'éducation et de formation professionnelle et l'enseignement supérieur de façon à améliorer l'employabilité des diplômés, afin de lutter contre le chômage des jeunes.

Le PEFESE comprend trois grands axes : **qualité et gouvernance, système d'information et d'orientation, employabilité et partenariat**. Les grands défis du programme sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la synergie et la complémentarité entre les sous-secteurs du système éducatif, ainsi que le renforcement de la dimension régionale. **Quatre ministères sont impliqués** : développement et coopération internationale, éducation, emploi et la formation professionnelle et enseignement supérieur.

En 2014, l'assistance technique en vue de préparer les réformes et de renforcer les capacités du personnel, tant à l'échelle centrale que régionales, se sont focalisées sur les aspects suivants :

- > **L'appui en faveur de la formation professionnelle** a vu la consolidation de la fonction conseil en formation continue au sein du Centre National de la Formation continue et de la Promotion professionnelle (CNFCPP), ainsi que le renforcement des acquis de la formation professionnelle concernant la mise en place des aspects normatifs et l'accompagnement du processus VAE (validation des acquis de l'expérience). La réforme visant à créer un système d'information et d'orientation professionnelle s'est poursuivie. Une journée nationale sur l'orientation professionnelle a été organisée avec l'implication des différents acteurs du système éducatif et des représentants de la société civile. Ces actions ont mobilisé plus de 300 personnes.
- > **L'appui en faveur de l'éducation** s'est concentré sur quatre composantes :
 - La mise en place d'outils d'analyse économique et financière spécifiques à l'éducation.
 - La mise en place d'un référentiel de l'évaluation et de la qualité de l'éducation rentrant dans le cadre la stratégie du ministère.
 - Le développement d'un dispositif intégré d'enseignement des langues associant l'ensemble des acteurs du système (enseignants, inspecteurs, directions clés, autres ministères, société civile).
 - L'appui à la formulation d'une stratégie nationale en matière de développement de la filière technique et technologique dans l'éducation.

Plus de **200 personnes ont été concernées par ces actions** au niveau central et régional en 2014, dont 20 responsables, qui ont bénéficié d'une visite d'étude en France.. Un appui complémentaire a été également fourni en faveur du ministère de l'Éducation dans le domaine de la planification et de la prospective associant les cadres centraux et les commissariats régionaux de l'Éducation.

- > **L'appui en faveur de l'enseignement supérieur** a porté sur l'intégration de l'approche prospective et de veille stratégique dans le processus d'aide à la décision ; sur la préparation d'une stratégie d'encouragement de l'enseignement à distance en Tunisie et sur la préparation d'une stratégie de partenariat universités-milieu professionnel. Pas moins de 300 personnes ont été associées à ces chantiers qui s'inscrivent dans la réforme globale de l'enseignement supérieur.



- > **L'appui en faveur de la Direction générale des ressources humaines** du ministère du Développement et de la Coopération internationale s'est poursuivi en 2014 par la création d'un site web dédié au programme PEFESE et d'une application informatique sur les indicateurs clés du secteur éducatif.¹

COOPÉRATION RÉGIONALE

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale financés par l'UE en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, notamment **le programme Erasmus+ et le projet eTwinning** des établissements scolaires.

ACTION eTWINNING DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre du programme Erasmus, l'action eTwinning favorise les projets de coopération européens dans le champ de l'éducation scolaire via les technologies de l'information et de communication. eTwinning n'apporte pas de financement, mais permet aux enseignants et à leurs élèves de **réaliser des projets interdisciplinaires à distance**.

La plateforme multilingue eTwinning permet aux établissements de trouver des partenaires et d'échanger dans un environnement virtuel sécurisé, avec des outils adaptés et de nombreuses ressources pédagogiques. Des ateliers de développement professionnel sont aussi accessibles en ligne pour les enseignants. Le dispositif eTwinning s'intègre aussi bien dans l'action clé 1 « Mobilité d'apprentissage et d'enseignement », que dans l'action clé 2 « Coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques » du programme Erasmus+ pour l'enseignement scolaire. Depuis 2011, ce programme s'est étendu aux pays du voisinage de l'Europe sous le qualificatif « eTwinning+ ».

La Tunisie est ainsi le **premier pays du sud de la Méditerranée à avoir rejoint Erasmus en 2013**. Le Centre National des Technologies de l'Éducation (CNTE) est le point focal eTwinning chargé de sa mise en œuvre et de la sélection des établissements scolaires participants.

En 2014, le bureau national d'assistance aux établissements scolaires et aux enseignants créé à cet effet a développé ses activités en faveur des **28 établissements (9 primaires, 10 collèges et 9 lycées) et des 60 enseignants** sélectionnés avec une forte représentativité des régions. Quatre sessions de formation réalisées sur l'intégration de la plateforme eTwinning ont été réalisées ainsi que le lancement de projets collaboratifs en faveur de 100 enseignants. 13 enseignants ont pu bénéficier de séminaires et conférences internationales en Tunisie et en Europe.

En matière de communication, un site web national eTwinning a été créé. 9 lauréats de projets collaboratifs ont été retenus en 2014. Sur le plan technique, la création d'un label a été entreprise, avec l'implémentation d'un référentiel qualité. Sur le plan quantitatif, **190 enseignants sont actuellement inscrits dans ce programme pour un total de 69 projets initiés en 2014.**²

TEMPUS ET ERASMUS

Dans le cadre de Tempus, 16 projets ont été décidés fin 2013 en faveur d'institutions tunisiennes pour un total de 6,9 M€. L'ensemble de ces projets ont démarré en 2014. **51 établissements universitaires sont impliqués d'une manière directe dans ces programmes** dont les thématiques sont très diverses : sciences et technologies, ingénierie, développement durable, transport, énergie, sciences de l'éducation et qualité des enseignements.

En ce qui concerne Erasmus, deux projets attribués fin 2013 pour un démarrage en 2014. Ils concernent au total **13 universités tunisiennes pour un montant de 4,8 M€**. Au titre de l'action 1 de mobilité, 31 bourses ont été octroyées à des étudiants en cours de masters et une à un étudiant en cycle de doctorat commun. Par ailleurs, dans le cadre de mobilité « learning mobility for individuals », une bourse de master et 4 bourses de doctorat ont également été attribuées. Au titre de l'action 2 de mobilité, 312 bourses ont été accordées en 2014 respectivement à des étudiants de pré-licence (107) de master (69), de doctorat (49), de post doctorat (28) et à des agents administratifs des universités (59).



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020. Il offre de nombreuses possibilités aux étudiants, doctorants, enseignants, membres du personnel et aux établissements d'enseignement supérieur (EES) du monde entier.

LES PROGRAMMES D'ACTION DÉFINIS PAR ERASMUS+ SONT :

- Programmes de doctorats conjoints
- Programmes conjoints de master en coopération avec des EES européens
- Programmes de mobilité avec un ou plusieurs EES européens
- Promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche en études européennes dans le cadre des activités Jean Monnet de soutien à l'enseignement et la recherche universitaires (chaires, modules et centres d'excellence).

LE PROGRAMME ERASMUS+ EXÉCUTE LES ACTIONS SUIVANTES :

- Mobilité des individus
- Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques;
- Soutien à la réforme de la politique
- Activités Jean Monnet
- Sport

Parmi les actions clés réalisées en Tunisie en 2014, il y a eu la tenue d'une journée d'information Erasmus+ à Hammamet consacrée au **premier appel à propositions lancé en novembre**. 200 personnes issues du milieu universitaire y ont participé. Il faut aussi mentionner le lancement du nouveau site web du bureau national Erasmus+³.

3- www.erasmusplus.tn

La défense du droit à la santé et de l'accès aux soins est l'une des priorités de l'action de l'Union européenne (UE). À ce titre, en collaboration avec les organisations nationales et internationales, l'UE agit afin de :

- > Promouvoir la santé en Europe et dans le monde ;
- > Lutter contre les déséquilibres en matière de santé entre les pays et régions de l'UE ;
- > Sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la santé mondiale dans le cadre de sa politique globale de santé publique ;
- > Promouvoir des principes, des normes et une législation de qualité en matière de santé publique.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

La Tunisie achève sa transition démographique : si les jeunes sont encore nombreux, la population vieillit globalement. De plus, l'évolution du mode de vie fait apparaître de **nouvelles problématiques en matière de santé**. Les maladies chroniques non transmissibles et les maladies cardio-vasculaires sont ainsi devenues les principales causes de mortalité, d'où l'émergence de nouveaux besoins sanitaires.

Ces nouveaux besoins viennent s'ajouter aux nombreux défis existants en matière de santé en Tunisie, tels que

- > **les inégalités d'accès aux soins**, en particulier dans les régions défavorisées,
- > **les inégalités de qualité des soins** liés notamment aux disparités dans l'allocation géographique des ressources humaines et matérielles au détriment des zones éloignées des grandes villes,
- > **les inégalités persistantes dans la prise en charge des urgences** même si des efforts sont réalisés pour doter chaque hôpital régional d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR),
- > **le coût des soins** – aujourd'hui assuré pour près de la moitié par les patients eux-mêmes – qui peuvent les rendre hors de portée de la bourse des plus démunis.

Pour soutenir la nécessaire mise à niveau du secteur de la santé en Tunisie, l'UE et ses États membres mènent plusieurs projets et jumelages, dont trois ont été achevés en 2014.

PROJET D'APPUI À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE ET INTERMÉDIAIRES POUR LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES (2012-2014)

12 MILLIONS €

Ce projet ambitieux a œuvré à améliorer l'accès et la qualité des soins de santé de première ligne et intermédiaires dans 13 gouvernorats défavorisés du pays. L'appui a consisté en un volet de **renforcement des capacités des personnels de santé de ces régions, ainsi qu'en la fourniture d'équipements biomédicaux et de moyens de transports**, en particulier des ambulances. En complément, une enveloppe de 8 millions € tirée du « Programme d'appui à la relance » a permis la réhabilitation de 58 centres de soins de santé de base et la construction de 13 nouveaux centres intermédiaires. Ces centres ont bénéficié des dotations en équipements biomédicaux et en moyens de transport.

En 2014, l'effort a porté sur la finalisation et le lancement des dossiers d'appels d'offres relatifs à la fourniture de ces nouveaux équipements ainsi qu'à la **mobilisation d'expertise pour le renforcement des capacités du ministère de la Santé**. Une assistance technique a été mobilisée durant l'année 2014 pour soutenir la Direction des soins de santé de base en matière de surveillance épidémiologique, de gestion des services de santé, de prise en charge des maladies transmissibles et d'éducation thérapeutique des maladies chroniques. Dans ce cadre, sept experts ont été mobilisés pour la **formation de plus de 200 médecins et cadres issus des 13 régions défavorisées** ciblées par le projet.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION MÉDICO-ÉCONOMIQUE DANS UNE FILIÈRE PILOTE (2012-2014), 1,3 MILLION €

Ce jumelage, réalisé avec un consortium piloté par les services de santé de la communauté autonome de Castilla-La Mancha (SESCAM), vise le développement d'un modèle d'évaluation médico-économique des services hospitaliers par séjours cliniques et sa mise en place dans sept sites hospitaliers pilotes.

En 2014, lors de la journée de clôture, il a été mis en exergue que **ce projet a permis de développer un modèle de calcul des coûts des services hospitaliers** par groupes homogènes de pathologie.

Ainsi, parmi les résultats atteints, on peut relever :

- > l'élaboration de méthodes de classification et de codage des données médicales ;
- > la mise en place d'une comptabilité analytique hospitalière nationale axée sur le coût des séjours ;
- > la collecte d'une information médico-économique pertinente tout au long du parcours du malade ;
- > l'instauration d'un dispositif fonctionnel de traitement des données médico-économiques au niveau des sites pilotes et du ministère de la Santé

Le ministère a affirmé sa volonté de procéder à une généralisation de cette expérience aux autres régions.

APPUI AU PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES (2012-2014), 800 000 €

Ce jumelage mis en œuvre en partenariat avec la France et l'Allemagne (GIP International France et GVG Allemagne) a permis de **renforcer les structures chargées de la sécurité et de la santé au travail** afin d'améliorer la compétitivité des entreprises tunisiennes.

Clôturé en 2014, ce jumelage a abouti à des résultats pouvant être résumés comme suit :

- > **Un dispositif de prévention des accidents du travail** a été développé avec notamment la définition d'une stratégie, l'élaboration de trois guides d'inspection et une cartographie des risques professionnels.
- > **La politique de dépistage des maladies professionnelles** a été renforcée avec l'amélioration de la couverture de la main d'œuvre dans les PME-TPE, l'élaboration des propositions d'organisations et d'évolutions réglementaires, la rédaction d'un référentiel et d'un manuel de procédures de certification des services de santé au travail et la poursuite des travaux de certification qualité.
- > **La communication et la sensibilisation** sont améliorées grâce à la formation aux techniques de communication et à l'élaboration d'une stratégie.
- > **Une démarche de rapprochement des textes juridiques en Santé Sécurité au Travail (SST)** avec l'UE est mise en place. Elle comprend la formation des intervenants et l'élaboration d'un projet de système de veille réglementaire et d'un échéancier pour l'harmonisation de la réglementation tunisienne et européenne en matière de SST.

JUMELAGE APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES (AISEPH) (2012-2014) 1,1 MILLION €

Ce jumelage a eu pour ambition de faciliter l'intégration scolaire et l'employabilité des personnes handicapées par l'adoption d'une stratégie nationale d'amélioration de leur encadrement et le développement des capacités du personnel des centres d'éducation spéciale. Il est mis en œuvre avec un consortium européen hispano-germanique¹.



Atelier de formation avec des élèves de l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information sur le traitement des handicapés dans les médias

En 2014, lors de la cérémonie de clôture du projet, les principaux résultats ont été présentés comme suit :

- > **adoption de la stratégie nationale en faveur des personnes handicapées** par le ministère des Affaires sociales ;
- > **formation de 40 formateurs** opérant dans les centres d'éducation spécialisés sur la base du plan de formation réalisé, et des outils pédagogiques ont été développés ;
- > **amélioration de l'intégration scolaire** grâce l'introduction d'un travail de réseautage dans les centres spécialisés, la conception de passerelles avec le ministère de l'Éducation et celui de la Formation professionnelle, la création d'espaces d'études pour 8 équipes de travail interdisciplinaire (familles, enseignants, kinésithérapeutes, ergonomistes, psychologues, etc.) pour l'évaluation et la prise en charge éducative des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques ;
- > **renforcement de l'employabilité des personnes handicapées** avec la signature d'une convention entre les ministères impliqués et l'UTICA et la formation de 24 conseillers d'emploi et 24 assistants sociaux.

VIE AUTONOME ET PARTICIPATION SOCIALE : VERS UNE NOUVELLE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES DYNAMIQUES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT (2012-2015), 401 250 €

Ce projet, mis en œuvre par Handicap International, vise à renforcer la qualité des services fournis aux personnes handicapées dans les gouvernorats de Kebili et Gabès, via une participation renforcée de celles-ci et un développement des mécanismes de coordination avec les acteurs locaux.

En 2014, les principales activités prévues se sont poursuivies, notamment la formation d'un second groupe auto-représentatif de 24 personnes en situation de handicap issues des gouvernorats de Gabès et de Kebili. **Trois ateliers se sont tenus dans chaque gouvernorat en faveur des personnes handicapées pour renforcer leurs capacités.** 70 membres de la société civile et 30 issues du milieu institutionnel ont été sensibilisées à la problématique du handicap dans les gouvernorats de Gabès et Kebili.

POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP MENTAL (2012-2015), 309 000 €

Le projet, mis en œuvre par l'organisation Santé Sud (France) contribue à **renforcer les capacités de trois fermes thérapeutiques pilotes à promouvoir l'insertion sociale et économique des handicapés mentaux.** Elles sont implantées à Testour (gouvernorat de Béjà), Ghardimaou (gouvernorat de Jendouba) et Sidi Bouzid (gouvernorat de Sidi Bouzid).

En 2014, les avancées sur le terrain varient d'un site à l'autre en raison du manque d'implication de certains acteurs locaux et de la mobilisation insuffisante de moyens pour mettre en valeur les terrains agricoles dédiés au projet. Les sites les plus avancés en matière de réalisation d'un projet d'établissement et de valorisation des espaces agricoles sont ceux de Sidi Bouzid et de Ghardimaou (19 personnes formées sur site). Le site de Testour avance sur la préparation d'un projet d'établissement grâce à l'appui des formateurs mobilisés par Santé Sud. Mais, les activités de valorisation de la ferme agricole n'ont démarré qu'au dernier trimestre de l'année. Par ailleurs, 60 personnes des trois localités ont été formées dans le cadre de la préparation d'un projet individualisé pour les personnes handicapées.



© ENPI

COOPÉRATION RÉGIONALE

« UNIVERSAL HEALTH COVERAGE PARTNERSHIP ² (UHC) » : SUPPORT AU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES, STRATÉGIES ET PLANS NATIONAUX DE SANTÉ (2012-2015)

Ce programme multi-pays a pour but d'appuyer le dialogue sur les politiques, stratégies et plans nationaux en santé. La Tunisie est l'un des 19 bénéficiaires de cette action soutenue par l'OMS et financée par la Commission européenne et le Luxembourg.

En Tunisie, le programme accompagne un processus participatif lancé fin 2012 : le « Dialogue sociétal pour la réforme du système de santé », visant à réformer en profondeur le système de santé. Cette démarche de long terme, lancée fin 2012, a permis une réflexion approfondie avec les citoyens, les associations, les syndicats, les professionnels et les décideurs tunisiens sur leurs attentes et les moyens à mettre en œuvre pour **améliorer la performance et la réactivité du système de santé** et réduire les inégalités en santé. Cet exercice a permis de faire un diagnostic exhaustif du système de santé et partant de cela, de définir les grands axes et priorités d'une future réforme du secteur de santé en Tunisie.

Du 2 au 4 septembre 2014, une conférence nationale sur la santé s'est tenue en présence des différents acteurs nationaux et régionaux, ainsi que des représentants du monde politique et de la société civile. Lors de cet événement, un « **livre blanc** »

repreant les conclusions du dialogue sociétal a été adopté. Ce document offre un diagnostic exhaustif du système de santé et présente une base pertinente et cohérente pour les futures réformes et stratégies du système de santé à mettre en œuvre.

Une 3e réunion technique annuelle entre l'UE, le Luxembourg et l'OMS sur ce partenariat, qui s'est tenue à Hammamet, a réuni des représentants de l'ensemble des pays bénéficiaires. Il a été souligné que **l'expérience tunisienne sur ce programme est la plus avancée et présente les meilleurs résultats** à ce jour. À ce titre d'ailleurs, le ministère de la Santé était invité par la Direction générale du développement et de la coopération (DevCo) à Bruxelles le 25 novembre 2014 pour y faire une présentation.



UHC Partnership
21 octobre 2014
Kasserine

FURTHER DEVELOPMENT AND CONSOLIDATION OF THE MEDITERRANEAN PROGRAMME FOR INTERVENTION EPIDEMIOLOGY TRAINING "MEDIPIET" (2014-2017), 6,5 MILLIONS €

La phase 2 de MediPIET³ a été lancée en septembre 2014 à Hammamet en présence de personnalités tunisiennes, dont le ministre de la Santé, de représentants des directions générales de la santé et des consommateurs (SANCO) et du développement et de la coopération (DevCo) et du Centre commun de recherche (JRC) d'Ispra, ainsi que de nombreux experts.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne des centres d'excellence dans le domaine nucléaire, radiologique et chimique (NRBC). Ces centres sont financés par l'UE à travers l'Instrument de stabilité et mis en œuvre conjointement par le Centre commun de recherche (CCR-JRC) de la Commission européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

Ce projet doté de 6,5 millions d'euros et d'une durée de 4 ans couvre les pays du voisinage, du pourtour méditerranéen et de la mer Noire. Il vise à **mettre en place un système de veille épidémiologique et d'alerte précoce aux portes de l'Europe pour les maladies infectieuses**. La gestion opérationnelle du projet est confiée à un consortium impliquant la coopération espagnole à travers la Fondation internationale et ibéro-américaine d'administration et de politiques publiques (FIIAP) et l'Institut de santé Carlos III, sous le leadership du Centre européen pour le contrôle des maladies (ECDC). Dans le cadre de l'épidémie actuelle d'Ebola, ce programme revêt une importance toute particulière.

2- www.uhcpartnership.net
3- www.medipiet.eu/pre

En 2011, un an après la fixation du « cadre stratégique de l'UE pour **aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire** »¹, l'Union européenne a pris l'initiative de lancer le Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD) qui concerne la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Jordanie, l'Algérie et le Liban.

Ces actions mettent en lumière la nécessité de réaliser des investissements efficaces garantissant la sécurité alimentaire. Ceci passe par des réformes des politiques et des stratégies nationales et régionales en matière d'agriculture, ainsi que par l'harmonisation des interventions de la coopération internationale.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

La Tunisie fait face à une **fragilisation de son économie agricole et rurale, en raison de la non-durabilité des systèmes de production actuels**, de l'insuffisance de connexion aux marchés et du faible niveau des revenus issus de l'agriculture. De nouvelles politiques agricoles et rurales sont nécessaires pour endiguer ce phénomène. La création d'emplois, l'équilibre territorial, le renforcement des capacités des acteurs et leur pleine participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques à venir sont autant de points cruciaux pour la transition démocratique que connaît la Tunisie.

PROGRAMME D' ACTIONS PILOTES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE EUROPÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL ENPARD EN TUNISIE (2013-2017)

10 MILLIONS €

Outre le programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (2011-2015) doté de 57 millions € (voir chapitre Environnement), la coopération de l'UE s'inscrit dans le cadre de l'initiative ENPARD². Celle-ci a vu notamment la poursuite en 2014 du dialogue régional sur les politiques soutenues par le CIHEAM³. Ce processus a abouti à la signature d'une **convention de financement pour la Tunisie d'un montant de 10 millions €**.

Ce don, en partie exécuté avec le Fonds International de Développement agricole (FIDA), permet de mener un programme d'actions

pilotes, visant à mettre en œuvre, sur un ensemble de territoires représentatifs de la diversité tunisienne, des processus de développement inclusifs s'appuyant sur :

- > **la valorisation durable des potentiels des terroirs**, par la diversification et l'intégration des activités agricoles et non agricoles, ainsi que par le développement de filières plus territorialisées et mieux connectées aux marchés ;
- > **une meilleure coordination des interventions** sectorielles au profit des territoires ;
- > **la pleine responsabilisation des populations, des professionnels et de leurs organisations** sur le devenir de leurs territoires, notamment en appuyant leur organisation et le renforcement de leurs capacités.

Une fois capitalisées, ces dynamiques territoriales constitueront un corpus de référence sur lequel le gouvernement pourra asseoir sa réflexion pour concevoir de nouvelles stratégies et politiques agricoles et rurales.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU CENTRE NATIONAL DE VEILLE ZOOSANITAIRE (2012-2014), 1,1 MILLION €

Il s'agit d'un programme franco-italien de jumelage institutionnel dans le domaine de l'évaluation et la gestion des risques sanitaires liés à la production animale. Il comporte la réalisation de nombreuses activités de diagnostic, des visites d'études et de la formation appliquée.

Par ailleurs, une intervention en faveur du laboratoire d'analyses des biotoxines marines de Sfax a été effectuée. D'autres actions de diagnostic et de formation visant le renforcement des capacités des laboratoires tunisiens dans le domaine de la sécurité des aliments sont programmées en 2015.

l'action de l'Union européenne dans le domaine du développement rural et agricole a aussi été portée par plusieurs organisations de la société civile tunisienne et européenne, dans le cadre de financements du programme thématique « Acteurs non étatiques » et de la facilité « Société civile ». Ces actions, entreprises principalement dans les régions du nord-ouest, du centre et du sud de la Tunisie, sont les suivantes:

- > **« Appui aux initiatives de développement local** et de création d'emploi dans le contexte rural de la délégation de Sakiet Sidi Youssef, gouvernorat du Kef », portée par l'Assemblée de coopération pour la Paix (ACPP) et son partenaire la Fondation El Kef pour le développement régional, (2012-2014), 250 000 €

- > « **Renforcer les capacités de la société civile** et promouvoir la participation des populations défavorisées dans la délégation de Tadjerouine (El Kef) et dans le gouvernorat de Siliana », gérée par la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et l'Union tunisienne des agriculteurs et des pêcheurs (UTAP), (2012-2014), 224 000 €
- > « **Création et consolidation des Groupements de développement des oasis** (GDO) de femmes et de jeunes de Gafsa pour la promotion d'activités génératrices de revenus par la valorisation des produits et des sous-produits oasisiens » mise en œuvre par l'Association de la sauvegarde de la médina de Gafsa, (2012-2015), 300 000 €
- > « **Pour une meilleure cohésion régionale de la société civile du Maghreb** en faveur d'un développement rural durable et inclusif » porté au niveau régional par OXFAM Italie en partenariat avec l'Association pour le développement durable de Médenine, le Réseau marocain d'économie sociale et solidaire REMESS et l'Association ADRAR, (2013-2015), 815 000 €
- > « **Les produits de terroir au service de l'emploi et du développement local** dans le gouvernorat de Gabés » portée par l'Assemblée de coopération pour la paix, l'Association de sauvegarde de l'oasis de Chenini (ASOC) et l'Association communication et développement social (ADSC), (2014-2016), 470 900 €
- > « **Création d'emplois dans le Sud tunisien** au service de l'agriculture et de l'artisanat : économie solidaire et professionnalisation des métiers agricoles dans le gouvernorat de Médenine » portée par le CIHEAM - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), la société mutuelle de services agricoles «Al Rouki» de Médenine et la société mutuelle de services agricoles «Al Intilaka» de Zarzis, (2014-2016), 392 686 €.



COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans le cadre de la coopération transfrontalière CBC-MED (www.enpicbmed.eu) plusieurs projets sont en cours de réalisation ou en phase d'achèvement en Tunisie:

- > **LACTIMED** : Agroclusters locaux pour des produits laitiers méditerranéens typiques et innovants porté par ANIMA (2012-2014), 4,35 millions € · www.lactimed.eu
- > **PROCAMED** : Promotion des systèmes camelins innovants et des filières locales pour une gestion durable des territoires sahéliens, porté par l'Institut de recherche des régions arides de Médenine (2012-2015), 1,72 million € · www.procamed.cirad.fr
- > **FISHINMED** : Soutien des petites communautés de pêcheurs dans les zones marginalisées du bassin méditerranéen, porté par le ministère régional des Politiques agroalimentaires d'Italie (2011-2014), 1,32 million € · www.fishinmed.eu
- > **SERVAGRI** : Développement des capacités de production agroalimentaires conjointes Tunisie-Italie, porté par le Groupe d'Action Locale ELORO de Sicile (2012-2014), 720.000 € · www.servagri.eu
- > **VILLAGES** : Transfert et échange de savoir-faire en Méditerranée pour le développement durable des communautés locales en zones rurales défavorisées, porté par ICALPE (2011-2014), 1,52 million € · www.villages-net.eu
- > **ACCBAT** : Adaptation au changement climatique pour l'amélioration de la gestion des besoins d'approvisionnement en eau dans l'agriculture, porté par l'Institut pour la coopération universitaire (ICU) en partenariat avec le ministère de l'Agriculture pour la Tunisie, mais également en Jordanie et au Liban (2012-2015), 4,5 millions € · www.accbat.eu
- > **AGROMED QUALITY** : Plateforme méditerranéenne pour la qualité dans l'agriculture et l'agroalimentaire, porté par la province régionale de Caltanissetta en Sicile (2011-2014), 720.000 € · www.agromedquality.eu
- > **QUALIMED** : Le label de la qualité et de la sécurité alimentaire des produits agroalimentaires provenant du bassin méditerranéen, porté par l'association des industriels de Trapani en Sicile (2011-2014), 562 000 € · www.qualimediterranee.fr

GÉRER PLUS DURABLEMENT LES RESSOURCES ET LES ÉCOSYSTÈMES ET
MAÎTRISER LA POLLUTION INDUITE PAR LES FILIÈRES DE PRODUCTION

De même que la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable préservant les écosystèmes font partie des axes d'intervention du programme de coopération euro-méditerranéen. À ce titre, l'Union européenne intègre de manière systématique les soucis environnementaux dans ses politiques et projets.

La région euro-méditerranéenne est confrontée à plusieurs défis d'envergure, en tête desquels figurent la **raréfaction des ressources hydriques, la lutte contre la pollution, issue notamment du tissu industriel et minier, ainsi que la gestion des déchets**, qui finissent dans beaucoup de cas dans la nature, contribuant à dégrader l'environnement. En Méditerranée¹, l'Europe agit donc sur plusieurs axes :

- > La fourniture d'aide aux pays partenaires pour **créer et soutenir des institutions appropriées** et un cadre juridique pour l'intégration des préoccupations environnementales dans les secteurs économiques.
- > La **réduction des niveaux de pollution** et des incidences des activités incontrôlées.
- > L'appui aux administrations locales dans la **gestion des situations d'urgence**, de manière ponctuelle et sur le long terme.
- > La **gestion durable des zones terrestres et maritimes**.
- > L'information, la sensibilisation et la **participation des citoyens**.
- > Le **renforcement de la coopération** entre les pays partenaires.

Pour ce faire, l'UE dispose de nombreux outils, notamment l'instrument européen de voisinage (IEV), la facilité de voisinage pour l'investissement (FIV), la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), l'initiative Horizon 2020, le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie, et le programme de coopération transfrontalière.

Dans le domaine stratégique de la gestion de l'eau, la réunion ministérielle méditerranéenne qui a eu lieu à Athènes le 13 mai 2014 a fourni l'occasion pour réaffirmer l'engagement des pays de la région à **lutter contre le gaspillage de cette ressource vitale et la dégradation de sa qualité**.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

En 2014, la coopération avec la Tunisie dans ce domaine s'est poursuivie à un rythme soutenu. Alors que certains projets touchent à leur fin, d'autres ont été lancés, ciblant notamment la lutte contre la pollution.

PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET
ÉNERGIE - PEE (2009-2015)

33 MILLIONS €

Ce programme² soutient la politique environnementale de la Tunisie, notamment la gouvernance environnementale et la lutte contre les pollutions industrielle et agro-industrielle, en associant les organismes d'État chargés de la protection de l'environnement, le secteur privé, le secteur non gouvernemental et les médias.

Les principales réalisations en 2014 ont concerné :

- > l'appui en matière de **mise à niveau environnementale** de 6 clusters regroupant 46 entreprises
- > la **formation et certification de plusieurs catégories d'experts** publics et privés (voir encadré à la fin du chapitre)
- > la réalisation de **2 séminaires de sensibilisation** sur la mise en place de l'écolabel tunisien
- > la préparation de **6 manuels de formation et de sensibilisation** des acteurs au FODEP
- > l'actualisation d'un **cadastre des émissions atmosphériques** dans les principales villes et agglomérations tunisiennes
- > la formation de **47 agents régionaux de l'ANPE** au contrôle des pollutions
- > l'**accompagnement de 21 ONG** dans leurs actions pour l'environnement et dans la recherche de financements.

PROGRAMME D'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE (PAPS EAU) (2011-2015)

57 MILLIONS €

Ce programme, mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et le secrétariat d'État au Développement durable, a pour but d'assurer un accès durable à l'eau pour tous, comme le garantit l'article 44 la constitution tunisienne de 2014.

La gestion de l'eau étant un défi multifacette, le projet se décline en plusieurs axes d'intervention pour une approche globale :

- > Gestion des ressources en eau conventionnelle (barrages, nappes souterraines)
- > Gestion de l'eau sur les parcelles (agriculture pluviale et irriguée)
- > Performances des organisations d'usagers de l'eau (Groupements de développement agricole)
- > Lutte contre la pollution des eaux.

Le volet d'aide budgétaire (50 millions €) contribue au financement d'investissements publics, notamment dans le domaine du traitement des eaux usées, de la gestion des nappes souterraines, du contrôle de la pollution et de l'irrigation. Le décaissement de la deuxième tranche d'aide budgétaire a été réalisé en décembre 2014, portant à **22 millions € la contribution effective de l'UE depuis 2012.**

Le volet d'aide complémentaire a été contractualisé pour un montant de près de 6 millions € couvrant un ensemble de prestations de services et d'études sur les trois prochaines années. Ces missions concernent notamment l'évaluation du Programme national d'économie de l'eau, la préparation d'une nouvelle stratégie décennale de conservation des eaux et des sols, le développement organisationnel de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) et le renforcement des capacités de l'Institut de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles (IRESA) dans sa mission d'appui au développement agricole.

Une commission technique créée au sein du Conseil National de l'eau assure le suivi technique de la stratégie nationale de gestion intégrée des ressources en eau. Autour du Bureau de la planification et des équilibres hydrauliques (BPEH), qui en assure le secrétariat,

cette commission regroupe des représentants des institutions publiques concernées par la gestion de l'eau, du ministère de l'Économie et des Finances, du secrétariat d'État au Développement et à la Coopération internationale et de la société civile. En 2014, une **réunion de revue sectorielle de l'eau** a été organisée avec succès par le ministère de l'Agriculture avec la participation de la majorité des partenaires techniques et financiers de la Tunisie dans le domaine de l'eau et de représentants de la société civile, notamment des producteurs agricoles.

APPUI À LA MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DES USINES DU GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN (GCT) (2009-2015), 10 MILLIONS €

Ce projet conjoint à la BEI et à la Commission européenne vise à aider le GCT à développer une **exploitation plus respectueuse de l'environnement des ressources minières**, notamment à M'Dhilla et à la Skhira. Grâce à un prêt de 55 millions € de la BEI, assorti d'une bonification d'intérêt de 10 millions € sous forme de don de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

En 2014, les travaux ont porté sur :

- > la finalisation des travaux de construction d'une digue de protection et d'isolement de la **plateforme de mise en terril de phosphogypse** à l'usine de Skhira
- > le lancement d'un appel d'offres pour la construction et le montage des **équipements de double absorption et Heat Recovery System (HRS)** permettant une double absorption des émissions de SO₂ aux usines de Skhira et M'Dhilla
- > la poursuite des études sur la **caractérisation de l'état des sols et des eaux souterraines, de la qualité de l'air, de la végétation et de la faune** en proximité des sites de production du GCT.



Usine du GCT à Gannouche Gabès

PROJET D'APPUI À LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE LOCALE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À GABÈS (2014-2018), 5 MILLIONS €

Ce nouveau projet vise à la fois à mettre en place des solutions validées scientifiquement et bénéficiant du soutien des parties concernées dans la région de Gabès et à instaurer une **dynamique de gouvernance environnementale locale qui puisse servir de modèle.**

Il se décline en plusieurs axes de travail sur les 4 prochaines années :

- > Amélioration des connaissances sur la pollution industrielle et ses effets sur la santé et sur l'économie
- > Renforcement des capacités des industriels de la région en matière de responsabilité sociale et environnementale
- > Renforcement des acteurs locaux en matière de gouvernance
- > Appui à des actions visant la protection de l'environnement, en lien notamment avec la pollution industrielle.

La convention de financement entre la Commission européenne et le gouvernement tunisien a été signée en septembre 2014 pour un démarrage effectif du projet en 2015. Une convention de délégation a également été signée avec Expertise France portant sur le **renforcement des acteurs locaux et l'appui à des actions de développement local.**

DÉPOLLUTION INTÉGRÉE DU LAC DE BIZERTE (2014-2018), 15 MILLIONS €

Pour améliorer les conditions sanitaires et la qualité de vie des habitants des environs de Bizerte, ce programme entend **réduire, voire éliminer, la charge polluante des principales sources de rejets urbains ou industriels et des émissions aériennes dans le bassin versant du lac de Bizerte.** Il vise notamment les sources de pollution majeures liées à l'industrie, aux eaux usées domestiques et aux décharges municipales.

L'UE apporte un **don de 15 millions €, qui s'ajoute aux 60,5 millions € de prêts** de la BEI (40 M€) et de la BERD (20,5 M€). La convention de financement entre la Commission européenne et le gouvernement et la convention de contribution des fonds entre la Commission et la BEI ont toutes deux été signées en décembre 2014, permettant le lancement de cet ambitieux chantier.



Dépollution du lac de Bizerte pour sauvegarder la conchyliculture - © ENPI

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2012-2014), 1,2 MILLION €

Ce projet³, qui a abouti en 2014, a reçu l'appui de trois États membres de l'UE (France, Pays-Bas, Finlande) pour renforcer les structures du ministère de l'Environnement et des organismes étatiques sous sa tutelle dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable.

Le séminaire de clôture s'est tenu en juin 2014 et a été l'occasion de faire le point sur les réalisations du projet :

- > **Révision de la législation tunisienne** dans les domaines prioritaires en vue d'une harmonisation avec le droit européen.
- > **Réalisation de séminaires de concertation interministérielle et avec la société civile** au sujet de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD).
- > **Renforcement des capacités d'intervention** opérationnelles, managériales et organisationnelles des institutions publiques bénéficiaires.
- > **Réalisation d'un diagnostic institutionnel et organisationnel** porté sur le ministère de l'Environnement et les organismes étatiques sous sa tutelle.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL «ÉCOCONSTRUCTION» (2012-2014), 1,2 MILLION €

Ce projet⁴ a impliqué trois États membres de l'UE (France, Allemagne, Portugal) pour promouvoir les pratiques de l'écoconstruction en Tunisie, avec un accent mis sur les bâtiments publics. Le projet a été achevé en juin 2014 avec pour principales réalisations :

- > la préparation de textes de loi en vue d'une **harmonisation de la législation tunisienne en matière d'écoconstruction** avec le droit européen ;
- > la mise en place d'un **plan stratégique de communication** ;
- > l'organisation d'**actions de sensibilisation à l'écoconstruction** visant les professionnels et les autres acteurs concernés ;
- > les activités de **renforcement institutionnel** des cadres de la Direction générale des bâtiments civils.



Laboratoire mobile en dotation de l'ANPE



Panneaux photovoltaïques sur le toit du Siège de la STEG



Eco-construction : fabrication des briques de terre à Sidi Amor

3- www.environnement.gov.tn

4- www.mehat.gov.tn

JUMELAGE INSTITUTIONNEL « GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES » (2012-2014), 950 000€

Ce projet⁵, qui a pris fin en juin 2014, a préparé le tissu industriel et les institutions de l'État à assurer la bonne gestion et le suivi des produits chimiques, sur la base de la réglementation européenne. Trois États membres UE ont contribué à sa mise en œuvre (Autriche, France, Suède). Les principales réalisations ont porté sur :

- > la préparation d'un **texte réglementaire définissant le cadre général de la gestion de produits chimiques** en Tunisie ;
- > le **renforcement institutionnel du Centre tunisien de la chimie** en tant que fournisseur de services auprès des industriels et des autres parties concernées ;
- > la mise en place d'une **stratégie de communication** ;
- > la **formation de 76 entreprises** en matière de gestion des produits chimiques.

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES, (2012-2015), 530 000€

Ce projet cofinancé par l'UE et réalisé dans le cadre d'une collaboration hispano-tunisienne vise à mettre en place des **modèles consensuels d'aménagement et de gestion intégrés et durables des ressources agro-sylvo-pastorales du Parc national de Bou-Hedma** dans les régions de Gafsa et Sidi Bouzid. 2014 a vu le démarrage des activités de terrain proprement dites, avec la réalisation d'une pépinière forestière et la réalisation d'une enquête socio-économique.

ONAS IV - ASSAINISSEMENT LIQUIDE (2007-2017), 5 MILLIONS €

Ce projet, qui cible essentiellement l'Office national de l'assainissement (ONAS) est mis en œuvre par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) au moyen d'un prêt de 40 millions € assorti d'une bonification d'intérêt de 10 millions € apportée par l'UE.

ONAS IV porte sur la réalisation de **plusieurs infrastructures du réseau d'assainissement public dans le Grand Tunis et à l'intérieur du pays**. Il est soutenu par des activités de renforcement des capacités et d'études stratégiques.

Pour la composante physique, 2014 a vu l'achèvement des travaux de construction de la station d'épuration (STEP) de Menzel Temine, le démarrage de la construction de la STEP de Tazerka/Somâa/Mâmoura et la poursuite des travaux de réalisation du système de transfert des eaux usées vers la STEP de Kerkhenah. Pour la composante d'assistance technique et d'études, l'année 2014 a été celle de la poursuite de l'étude d'élaboration de schémas directeurs d'assainissement dans six Gouvernorats (Sousse, Mahdia, Sfax, Gabès, Médenine et Gafsa) et de la poursuite des actions de formation au profit du personnel de l'ONAS.

EXTENSION ET RÉHABILITATION DES STATIONS D'ÉPURATION ET DES STATIONS DE POMPAGE (2009-2014), 3 MILLIONS €

Ce projet est mis en œuvre par la KfW (établissement allemand de crédit pour la reconstruction) et bénéficie d'un prêt de 55 millions €, auquel contribue l'Agence française de développement (AFD) pour 18,5 millions €. L'UE complète le dispositif avec un don de 3 millions €. Il porte sur la réalisation de **19 stations d'épuration (STEP) et de 130 stations de pompage (SP)** connexes dans plusieurs petites et moyennes villes du pays. Les principales réalisations en 2014 ont concerné la quasi-finalisation des travaux de réhabilitation de la STEP de Menzel Bouzelfa, le démarrage des travaux d'une STEP Nabeul (SE4) et la poursuite des formations des ingénieurs de l'ONAS en matière de gestion des boues de STEP.



Décanteur de la station d'épuration des eaux à Hammamet

RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Financé à hauteur d'environ 288 000 € au sein du Programme environnement et énergie (PEE), cette action a pour objectif d'assurer une acquisition du savoir-faire au profit des acteurs publics et privés contribuant à l'**amélioration de la gestion des impacts environnementaux occasionnés par les entreprises** basées en Tunisie. Le public cible est constitué d'experts privés provenant des bureaux d'étude et d'experts et consultants des institutions publiques, notamment du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET). Les objectifs spécifiques sont :

- mettre au point des **outils de gestion environnementale dans les entreprises** industrielles et de services ;
- constituer un **noyau dur d'expertise nationale** solide dans le domaine du management environnemental.

Les modules de formation ont été divisés en une partie théorique, qui s'est soldée par des évaluations des connaissances, et une partie pratique d'apprentissage et de qualification réalisée en entreprise. Au total, plus d'une **centaine de personnes ont bénéficié de la formation offerte par le PEE**, selon les modules suivants :

La formation « auditeur tierce partie » :

Cette action vise à former et qualifier 20 auditeurs tierce partie en ISO 14001 pour entrer dans le marché de la certification. Elle se base sur la méthode de la formation accélérée de l'IRCA (International Register of Certificated Auditors). Des 20 candidats formés, 15 ont réussi l'examen final, dont 13 suivent la partie pratique qui doit s'achever en février 2015.

La formation « accompagnateurs ISO 14001 »

Cette action vise à former 30 consultants en matière d'accompagnement des entreprises pour la mise en place d'un système de management environnemental (SME) conformément aux exigences de la norme ISO 14001. Des 30 candidats formés, 27 ont réussi les épreuves, dont 23 réalisent à présent la partie pratique.

La formation « responsables environnementaux/auditeurs internes »

Cette formation a concerné 40 apprenants, dont 33 ont réussi les épreuves finales.

La formation « experts Écolabel pour accompagnement de PME »

Cette formation regroupant 15 apprenants a porté sur l'Écolabel tunisien (contexte institutionnel et réglementaire, critères techniques, méthodologie d'accompagnement pour les produits textiles et les services d'hébergement touristiques, méthodes et procédures de certification, etc.).

Formation « experts en diagnostic environnemental approfondi »

Cette formation a concerné 15 consultants dont 12 ont réussi les épreuves finales. Elle a tenu compte de l'expérience déjà acquise au CITET, grâce à un programme précédent réalisé par la GlZ.

Formation (initiation) « ISO50001 intégré avec ISO14001 »

Cette formation a concerné 12 apprenants, dont 11 ont réussi les épreuves finales. Elle répond à un besoin identifié auprès des entreprises tunisiennes de conjuguer les efforts entrepris dans la protection de l'environnement et dans l'efficacité énergétique.

COOPÉRATION RÉGIONALE

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale financés par l'UE en matière d'environnement et eau, notamment via les projets suivants :

SWITCH-MED - VERS DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES EN MÉDITERRANÉE (2013-2016)

Dans une perspective de **transition vers une économie verte au sud de la Méditerranée**, ce projet encourage des modes de consommation et de production durables en se déclinant en deux volets. La composante de préparation des plans stratégiques nationaux est mise en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'autre composante portant sur les projets de démonstration « SWITCH-MED » est opérée par l'ONUDI¹.

PROGRAMME DE DÉPOLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE (H2020), (2009-2014)

Ce programme² est issu de l'initiative euro-méditerranéenne « Horizon2020 » adoptée en 2005 et reconfirmée en 2014 par les ministres de l'Environnement des pays partenaires autour de la Méditerranée. Il vise à **réduire d'une façon sensible la pollution de la Méditerranée à l'horizon 2020** avec ses trois composantes :

- > l'investissement pour la dépollution des zones sensibles de la Méditerranée (MeHSIP), mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- > le renforcement des capacités (CB-MEP), également mis en œuvre par la BEI ;
- > le partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans le voisinage, mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement.

GESTION DURABLE DE L'EAU ET DÉPOLLUTION DE LA MER MÉDITERRANÉE (SWIM), (2009-2016)

Ce projet³ vise à mettre en place des politiques de gestion durable de l'eau, à **diffuser les bonnes pratiques dans la région et à soutenir l'initiative pour la dépollution de la mer Méditerranée**. Il comprend

un soutien à quelques projets de démonstration assurant la promotion d'approches intégrées éco-systémique et une composante de renforcement des capacités des acteurs.

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE, (2014-2016)

Ce projet⁴ du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fournit des subventions de petite taille (small grants) aux acteurs de la société civile de 13 pays du voisinage méditerranéen. Ces contributions ciblent des **organisations actives dans la protection de l'environnement, la gouvernance environnementale et l'adaptation aux changements climatiques**. En Tunisie, 9 micro-projets sont financés dans ce cadre, suite à l'appel à propositions lancé en 2013 pour un total d'environ 180.000 €.

POLITIQUE MARITIME INTÉGRÉE POUR LA MÉDITERRANÉE (IMP-MED), (2010-2014)

Ce projet⁵, qui a ciblé neuf pays méditerranéens du voisinage sud, a permis de développer des approches intégrées pour la **planification et la gestion des affaires maritimes**, avec un accent mis sur la prise en compte préventive des possibles impacts environnementaux.

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DES GESTIONNAIRES D'AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE (MEDPAN), (2009-2014)

Ce projet⁶, mis en œuvre par le PNUE dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a œuvré à soutenir plusieurs pays du pourtour de la Méditerranée à **étendre le réseau des aires marines protégées (AMP)** et à renforcer leur gestion. Les AMP tunisiennes de statut international sont les îles Kneiss, l'archipel de la Galite ainsi que le parc naturel de Zembra et Zembretta. Les activités du projet ont eu lieu principalement autour de l'aire marine et côtière protégée de Cap Negro-Cap Serrat.

1- www.switchmed.eu/fr/about -
2- www.h2020.net

3- www.swim-sm.eu/
4- sgp.undp.org
5- www.imp-med.eu
6- www.medpan.org/medpan

INTERVIEW : ABDERRAZAK SOUISSI

Directeur Général du Bureau de la Planification et des Equilibres Hydrauliques, Ministère de l'Agriculture

La Tunisie, comme une grande partie du bassin méditerranéen, sera à moyen terme confrontée à une raréfaction de l'eau douce. Quels sont les chantiers lancés dans le cadre du programme d'appui de l'Union européenne pour garantir l'approvisionnement de tous les foyers et des activités économiques ?

A.S.: Un programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-eau) a démarré. Ce programme a pour objectif d'appuyer le gouvernement tunisien pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à la préservation de la ressource et à la gestion de la demande en eau dans une approche participative. Il s'agit à terme d'améliorer la gestion des ressources conventionnelles en eau, d'améliorer la gestion de l'eau sur les parcelles, d'améliorer les performances des groupements de développement agricole (GDA) et de renforcer la lutte contre la pollution des eaux.

Pour y parvenir, un marché composé de 5 lots a été lancé pour la réalisation :

- d'une assistance technique auprès des différents intervenants dans le domaine des eaux ;
- d'une étude d'impact (évaluation) du programme national d'économie d'eau de 1995 portant sur l'économie de l'eau sur les parcelles agricoles irriguées ;
- d'une étude de formulation de la stratégie du drainage des terres agricoles
- d'une étude de formulation de la stratégie de conservation des eaux et des sols 2014-2015
- d'une étude du plan stratégique organisationnel de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE)

En milieu rural, un nombre croissant de GDA affichent des dysfonctionnements pouvant perturber, voire couper, l'accès à l'eau pour certains villages et leurs terres agricoles. L'appui financier seul suffira-t-il à résoudre leurs problèmes ou est-il envisagé une réforme de la gestion des ressources en eau sur le modèle de la Sonede, qui affiche de bonnes performances en milieu urbain ?

A.S.: L'une des problématiques les plus difficiles à surmonter aujourd'hui, presque 60 ans après l'indépendance du pays, est la représentativité du monde rural au niveau du pouvoir local.

L'évolution de l'urbanisme tunisien, en particulier en périphérie des grandes villes, fait que d'importantes zones ne sont ni vraiment urbaines, ni vraiment rurales avec un enchevêtrement de situations locales, où il serait bien difficile de définir une règle de partage claire et stable dans le temps.

Les deux modèles développés dans les années 1970 pour améliorer la desserte en eau potable en milieu rural se résument à la dualité de deux systèmes : celui de la SONEDE, focalisé sur le grand urbain, et celui du grand rural (GR). Ces systèmes ont été façonnés séparément et ont évolué de manière disparate. Ils viennent se confronter dans les espaces intermédiaires mi-ruraux mi-urbains, sans être ni l'un ni l'autre adaptés à ce type d'habitat moyennement densifié en l'absence d'un minimum de cohérence permettant d'assurer une transition entre les deux systèmes.

Des études ont été lancées pour proposer des solutions à ce problème : par exemple la cession des systèmes d'eau ruraux à des entreprises privées ou nationales comme la SONEDE. Mais, ces solutions pourraient conduire au démantèlement de plus de 2500 GDA/GH établis avec beaucoup d'efforts et à grands frais depuis 35 ans. De plus, les modèles alternatifs n'offrent pas de solutions efficaces et économiquement rentables ou comportent trop de risques sociaux et économiques. Leurs coûts de fonctionnement élevés et leur éloignement des consommateurs ne permettent pas d'envisager leur maintien une fois passé dans le secteur privé. En sus, plus de 60 % des GDA affichent des chiffres d'affaires annuels inférieurs à 10 000 DT et ne seraient donc pas intéressants pour des opérateurs privés du point de vue économique.

LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DE LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE-TUNISIE

En janvier 2014, la Commission européenne a proposé un nouveau cadre d'action en matière de climat et énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030. Validé par la suite par les instances décisionnelles européennes, ce cadre comprend de nouveaux objectifs pour l'UE lui permettant de se doter d'un **système énergétique plus sûr, compétitif et durable** et d'atteindre ses objectifs de réduction de gaz carboniques établis à l'horizon 2050.

Les nouveaux objectifs à l'horizon 2030 sont définis comme suit :

- > une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 40 % par rapport aux émissions de 1990 ;
- > une augmentation d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique ;
- > un niveau accru d'efficacité énergétique à concurrence de 30 %.

Les nouveaux objectifs énergétiques se basent sur une analyse économique approfondie qui permet, entre autres, de mesurer comment atteindre la **décarbonation de l'économie européenne à l'horizon 2050** à travers la redynamisation du marché et l'introduction de technologies à faible émission de gaz à effet de serre.

La nouvelle stratégie européenne en matière d'énergie et climat intègre une dimension régionale permettant aux pays partenaires de la Méditerranée de jouer un rôle actif, notamment par la définition d'objectifs communs permettant un rapprochement progressif aux politiques européennes. Ces objectifs sont par ailleurs déjà tracés et ont été intégrés dans les Plans d'action de voisinage conclus avec l'UE.

Convaincue que l'intégration des marchés favorise les échanges et permet aux États de relever les défis liés à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, **l'UE poursuit un objectif d'intégration du marché énergétique euro-méditerranéen**. Cet objectif s'intègre à la promotion de l'utilisation des sources énergétiques renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique. Ces orientations et les opportunités de coopération qui en découlent ont été débattues lors du sous-comité sur l'énergie qui s'est réuni à Tunis au mois de décembre 2014.

Promu au sein de l'Union pour la Méditerranée, le **Plan solaire méditerranéen** est le projet phare de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique à l'échelle régionale.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

En 2014, plusieurs activités ont été réalisées au sein du programme de coopération UE/Tunisie visant à promouvoir les mesures d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les plus significatives sont regroupées au sein du **Programme environnement et énergie**.

PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE (2009-2015)

33 MILLIONS €

Ce programme¹ soutient la politique de maîtrise de l'énergie de la Tunisie au moyen d'une aide budgétaire au Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME, voir encadré) et par la réalisation d'études sectorielles et d'analyses stratégiques. L'année 2014 a été marquée par le versement d'une tranche de 2,56 millions € au FNME au titre de remboursement des primes et subventions versées aux entrepreneurs et particuliers et par la **finalisation des études stratégiques dans plusieurs domaines**, à savoir :

- > **amélioration** du système d'information de la maîtrise de l'énergie ;
- > **identification** et promotion de nouvelles mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie ;
- > **soutien à la création et à la structuration** d'une offre de service en termes d'installation et de maintenance d'équipement de maîtrise d'énergie ;
- > **accompagnement** des fabricants nationaux pour faire évoluer le marché vers des matériaux de construction plus performants ;
- > **étude de restructuration** du FNME ;
- > **soutien** aux services régionaux de l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) pour élaborer une stratégie de maîtrise d'énergie à l'échelle régionale ;
- > **mise en place d'une méthodologie d'évaluation et de suivi** des actions de maîtrise de l'énergie en Tunisie ;
- > **soutien** à l'ANME pour l'amélioration des procédures et documents d'audits et de contrat-programmes dans le secteur industriel.



Équipement hydraulique - Jedidi gouvernorat de Nabeul
photo epa © eu/neighborhood info centre

APPUI BUDGÉTAIRE AU BÉNÉFICE DU FONDS NATIONAL DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNME)

Le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie constitue un axe majeur du Programme environnement et énergie (PEE). L'une des actions principales vise à renforcer les ressources financières du Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME), géré par l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME), par un **appui budgétaire ciblé de 16 millions €**.

En Tunisie, les entreprises souhaitant réaliser des investissements de maîtrise de l'énergie peuvent bénéficier de taux d'intérêt préférentiels pour les crédits obtenus auprès de certaines banques commerciales, ainsi que de subventions étatiques accordées via le FNME. Ce sont des conditions intéressantes puisque le retour sur l'investissement en termes de gain sur la

facture énergétique ne dépasse pas généralement les 3-4 ans maximum. Sur le plan environnemental, on obtient des **réductions significatives en termes d'émissions de gaz à effets de serre**.

Au total, et jusqu'à la fin de l'année 2014, le PEE a remboursé près de 12 millions de DT de subventions étatiques et a versé 3 millions € sous forme de bonification des taux d'intérêt appliqués au prêt de l'AFD « énergie et environnement » de 40 millions €.

En 2014, le PEE a remboursé des subventions énergétiques à hauteur de 5,7 millions de DT via l'appui au FNME au bénéfice de 266 entreprises privées et particuliers (voir tableau ci-dessous).

Secteur	TYPE D'ACTIVITÉS SOUTENUES			
	Audit énergétique, Contrats-programme avec entreprises et consultation préalable*	Chauffage de l'eau par l'énergie solaire	Substitution par le gaz naturel	Photovoltaïque
Industriel	27	21	15	-
Tertiaire	5	28	-	-
Résidentiel	-	80	-	87
Agricole	-	-	-	3
Total	266			

*Sont concernés les projets grands consommateurs d'énergie qui sont soumis à une consultation préalable pour réduire éventuellement les prévisions de consommation énergétique.

En parallèle, le PEE a financé une étude visant à évaluer l'efficacité de ce fonds depuis sa création en 2006. Cette étude a abouti à une proposition de restructuration intégrale du FNME

et a jeté les bases pour la création du **Fonds de transition énergétique (FTE)**, fonds qui a été institué par la Loi de Finances pour l'année 2014.

PROJET DE DÉMONSTRATION LA MISE EN PLACE D'UN INSTRUMENT DE MARCHÉ DE CARBONE DANS LE SECTEUR CIMENTIER EN TUNISIE (2014-2017), 3,6 MILLIONS €

Financé par un instrument géré directement par la Direction générale pour le climat de la Commission européenne, ce nouveau projet permettra d'éliminer les barrières organisationnelles, techniques, réglementaires et financières pour la **promotion d'un instrument de marché de carbone lié au secteur cimentier en Tunisie**. L'exécution du projet a été confiée à la GIZ qui cofinance l'opération à concurrence de 17% du coût total.

COOPÉRATION RÉGIONALE

Plusieurs projets régionaux impliquant la Tunisie ont vu leur montée en puissance ou leur aboutissement en 2014 en soutien aux objectifs climatiques et énergétiques agréés par les pays partenaires méditerranéens et l'UE.

MED-REG II ET III RÉGULATEURS DE L'ÉNERGIE (2013-2016)

Ce projet², mis en œuvre en lien étroit avec les autorités de régulation de l'énergie de l'Union européenne, soutient le développement d'un cadre réglementaire énergétique moderne et efficace chez les pays méditerranéens partenaires.

MED-ENEC II EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION (2009-2014)

Ce projet³ régional mis en œuvre avec la coopération technique allemande, GIZ, vise à stimuler le déploiement des pratiques les plus avancées en matière d'efficacité énergétique. Il s'agit notamment de **développer l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction**, une ressource abondante au sud de la Méditerranée.

Des activités de renforcement de capacités et d'accompagnement technique sont proposées aux acteurs du secteur. Parallèlement, le projet analyse de manière approfondie le contexte institutionnel, réglementaire, fiscal et économique du secteur du bâtiment dans les pays du voisinage Sud.

DES VILLES MÉDITERRANÉENNES PLUS PROPRES ET MOINS ÉNERGIVORES (2012-2015)

Ce projet⁴ s'adresse directement aux collectivités locales du sud de la Méditerranée en leur apportant un soutien à l'élaboration de politiques durables, en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique. **L'action propose aux municipalités partenaires d'adopter des plans d'action de développement durable local** en ligne avec les pratiques et standards de la Convention européenne des maires.

SUDEP - PROJETS DE DÉMONSTRATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN MATIÈRE D'ÉNERGIE DURABLE (2014-2018), 8,25 MILLIONS €

Un appel d'offres régional a été lancé début 2014 en vue de soutenir des **projets de démonstration dans 9 pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée** en impliquant les autorités et les organisations non gouvernementales locales. L'objectif est de promouvoir l'emploi de mesures d'économie et d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Un mécanisme de suivi technique et d'accompagnement aux porteurs des projets est prévu à partir de 2015.

CLIMASOUTH - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ATTÉNUATION DE SES EFFETS (2013-2016), 5 MILLIONS €

Dans la continuité de l'objectif de décarbonation de l'économie, ce projet⁵ soutient la transition des pays du sud de la Méditerranée vers des modèles de développement à faible intensité en carbone et résilients face au changement climatique. Il comprend des activités pilotes et un **appui à l'adaptation à l'impact du changement climatique et à l'atténuation de ses effets** à l'attention des institutions locales des 9 pays concernés.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD (MENA) (2008-2014), 1,5 MILLION €

Ce projet⁶ mis en œuvre par la Banque mondiale intègre le **changement climatique dans le processus de planification de plusieurs secteurs stratégiques** de la région MENA³. Sont particulièrement concernés l'eau, l'agriculture, l'énergie et les services sociaux en vue de favoriser le développement durable et réduire la vulnérabilité au changement climatique.

INTERVIEW : MOUNIR ROMDHANI

Chargé de monitoring de l'Unité d'Appui de Programme Environnement Energie

Quelles sont les principales activités ciblées par le Programme environnement et énergie (PEE), qui bénéficie d'importants fonds de la part de l'Union européenne ?

M.R.: Le PEE œuvre à la consolidation d'une stratégie soutenable en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie. Par là, le programme agit aussi favorablement sur la compétitivité des entreprises tunisiennes, et ce, à travers trois grands axes :

1. **Réduction de l'impact environnemental des entreprises industrielles, agricoles et touristiques** par des actions de prévention et lutte contre la pollution, de renforcement de la sécurité industrielle, ainsi que des actions de mise à niveau et des mesures de maîtrise de l'énergie.
2. **Appui aux services de l'administration** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique environnementale et de l'énergie, mais aussi aux acteurs travaillant à la préservation, l'exploitation durable et la valorisation des ressources naturelles.
3. **Sensibilisation du public tunisien et de la société civile** aux divers aspects liés au développement durable et à la maîtrise de l'énergie, ainsi que la promotion des actions environnementales et d'économies d'énergie par les entreprises.

L'atteinte de ces objectifs passe pour chaque composante par un appui continu qu'on pourrait diviser en trois grandes étapes. D'abord, **l'appui budgétaire direct**, dont bénéficient deux entités : le Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME) et le Fonds de dépollution (FODEP). Ensuite, **l'assistance technique** répondant aux besoins du pool d'agences bénéficiaires préalablement sélectionnées (ANPE, APAL, CITET et ANME¹) et visant à fournir une variété de services allant de la réalisation d'études, à l'accompagnement en passant par la formation ou encore la sensibilisation. Les bénéficiaires finaux sont des entreprises tunisiennes de différents secteurs, des ONG, des bureaux d'études, des consultants, etc. Enfin, **l'acquisition au profit des agences bénéficiaires de différents lots d'équipements** (laboratoires mobiles, bouées, matériel informatique, matériels de laboratoire, véhicules, etc.)

En incitant les entreprises à mettre en place des processus de production plus respectueux de l'environnement, ne risque-t-on pas de nuire à la compétitivité des industries tunisiennes dans un contexte de concurrence internationale ?

M.R.: Absolument pas. Depuis des années on assiste à la levée progressive des barrières douanières classiques, notamment tarifaires, et ce, en faveur de **barrière du type « label de qualité » et/ou « conformité à la norme X »**, dont notamment les normes environnementales (voir encadré ACAA du chapitre « Relations commerciales »).

Aussi, les processus de production respectueux de l'environnement sont-ils perçus comme étant un « argument de vente » plutôt qu'une contrainte de production. **Les entreprises gagnantes de demain sont celles qui se positionnent en championnes de l'éco-efficacité**, celles qui sont capables de produire plus à partir de moins de ressources et de contribuer à la satisfaction des besoins croissants d'un monde plus équitable et toujours plus peuplé sans pour autant mettre en péril la survie des écosystèmes et de l'espèce humaine.

1- Agence nationale pour l'environnement, Agence de protection et d'aménagement du littoral, Centre international des technologies de l'environnement et Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie

Clé des échanges commerciaux, du développement économique et de la lutte contre le chômage, la modernisation des réseaux de transport fait partie des priorités des accords de coopération mis en place par l'Union européenne avec ses voisins. À ce titre, les efforts menés en la matière visent à une **meilleure intégration à la fois entre les pays partenaires du Voisinage Sud et entre ces pays et l'Union européenne**. Pour y parvenir, un cadre permanent de discussion du développement des axes de transport a été mis en place avec le Forum euro-méditerranéen des Transports (Forum EuroMed Transport).

En 2005, à l'issue de la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le transport, Le Forum EuroMed Transports s'est vu par les ministres des Transports de la région la mission d'élaborer un Plan d'action régional transport (PART) pour 2007-2013. Celui-ci prévoyait une série de mesures complémentaires aux projets de coopération concernant les transports maritime, routier, ferroviaire et aérien, notamment des **réformes en matière de réglementation, planification et mise en œuvre des infrastructures**.

Dans la continuité du PART et compte tenu des résultats obtenus à différentes échelles (national, sous-régional, régional et international), la conférence ministérielle sur le transport de 2013, qui s'est tenue à Bruxelles, a donné mandat au Forum EuroMed transport pour **mettre en place un second PART pour la période 2014-2020**.

Ce nouveau plan d'action renforcera les principes de cohérence et de complémentarité des politiques de transport nationales et régionales ainsi que la mobilisation coordonnée de l'ensemble des partenaires sur des objectifs stratégiques communs, à savoir l'établissement du futur Réseau transméditerranéen de transport (RTM-T) et son cadre réglementaire harmonisé en vue de sa connexion avec le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Au niveau européen, les infrastructures pourront être financées soit par la Facilité d'investissement du voisinage (FIV), soit par des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). En plus de ces instruments, et dans la perspective de la connexion entre le RTE-T et le RTM-T, le Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (MIE) peut être également être mobilisé.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Le 6e Sous-comité tuniso-européen « Transport, Environnement et Énergie », qui s'est tenu à Tunis les 4-5 novembre 2014, a été l'occasion de dresser un bilan des progrès enregistrés dans le secteur et des priorités communes pour la coopération future. Les conclusions de ce sous-comité sont positives et appellent à davantage de coopération. Sur le plan opérationnel, la coopération avec la Tunisie dans le secteur du transport a enregistré en 2014 des avancées considérables sur les projets en cours et a vu le **lancement de plusieurs nouveaux projets**.

La majeure partie de la coopération bilatérale de l'UE dans ce domaine est dédiée à soutenir la réalisation du **Réseau ferroviaire rapide de Tunis (RFR)**. Tel qu'il est conçu, ce projet est un succès à double titre. Un premier succès au niveau socioéconomique : en effet, ce projet se propose surtout d'améliorer les conditions de vie des citoyens, notamment des quartiers résidentiels populaires, ainsi que de maîtriser les coûts économiques et sociaux du transport urbain, de réduire la dégradation de l'environnement et la dépendance énergétique. Un second succès au niveau coopération : ce projet est un symbole encourageant sur la bonne réussite de la coopération entre bailleurs de fonds et autorités locales autour d'un objectif commun.

Une fois achevé, le RFR aura un impact direct et tangible pas seulement sur l'amélioration des vies des citoyens, mais aussi sur la qualité environnementale du Grand Tunis.



Plan de situation de la première tranche du réseau RFR

RÉALISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS (RFR) - TRONÇONS PRIORITAIRES (2009-2017). CONTRIBUTION UE/FIV

28 MILLIONS €

Le grand Tunis est confronté à un engorgement croissant de ses principales voies de circulation automobile, aggravé par un réseau de transports publics aux limites de ses capacités. Or, la poursuite de l'urbanisation rend urgent **le développement de modes de transports collectifs de plus grande capacité et plus efficace**, de manière à maîtriser la croissance du parc automobile. Ce besoin est d'autant plus important qu'il doit également permettre de réduire la pollution et de maîtriser la dépendance et la facture énergétique induite par l'importation d'une grande part des hydrocarbures.

Le projet RFR peut constituer une part importante de la réponse à ces problématiques. Il sera composé à terme (horizon 2021) de **5 lignes totalisant près de 86 km pour une capacité de 600 000 passagers par jour**. Grâce à sa vitesse commerciale de 35 km/h à 40 km/h (18 km/h pour le métro léger de Tunis et 15 km/h pour le réseau d'autobus), il rendra le centre de Tunis bien plus accessible pour les travailleurs résidant en banlieue et sera une alternative séduisante à l'automobile.

Sur le plan environnemental, le RFR contribuera à réduire les pollutions atmosphérique et sonore en ville. De plus, l'électricité étant principalement produite par des centrales thermiques au gaz, le fonctionnement des rames permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un accroissement de la place de la voiture. L'étude d'impact estime **les économies de CO2 à 50 000 tonnes par an** par rapport à une situation future sans projet.

La mise en service de l'important réseau se fera par tranches. La première, incluant la ligne D (Centre-Ville - Gare de Barcelone - Gobaâ : 12 km) et la ligne E (Saida Mannoubia - Bougatfa : 6 km) est désormais prévue pour l'été 2017.

Ces deux tronçons prioritaires représentent à eux seuls un budget estimatif du projet de 550 millions €. Globalement, ce projet qui compte parmi les plus grands chantiers ferroviaires d'Afrique du Nord reçoit **un soutien important de trois bailleurs de fonds européens : la BEI, la KfW (Allemagne) et l'AFD (France) à hauteur respectivement de 177 millions €, 70 millions € et 50 millions €.**

Ces trois institutions se sont constituées en un pool, dont l'AFD est chef de file. Ce cofinancement a permis de mobiliser un financement additionnel de l'Union européenne de 28 millions €, sous forme de don, dans le cadre de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV).

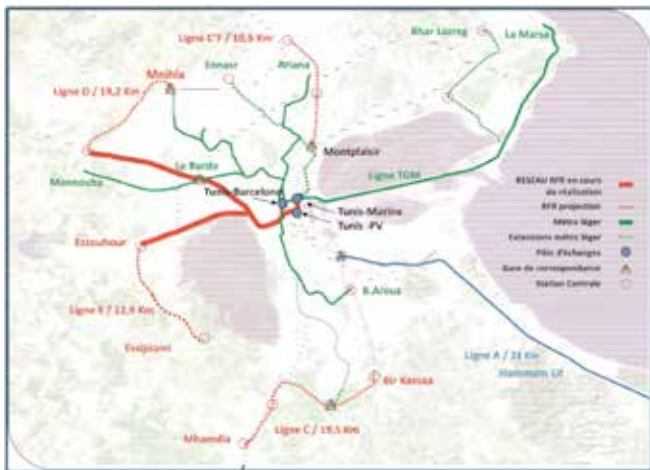


Tunnel « Saida Manoubia »

L'évènement marquant de l'année 2014 pour ce projet est la **finalisation le 16 octobre des travaux du tunnel « Saida Manoubia »**.

Ce nouveau tunnel ferroviaire à double voies d'une longueur de 280 mètres a été creusé parallèlement au tunnel existant de la SNCFT à 1 km de la station centrale Tunis-Barcelone. Il constitue une étape clé de tout le projet.

Toujours dans le cadre de la coopération bilatérale dans le domaine transport, l'année 2014 a vu le lancement de deux projets de jumelage. Ces deux projets, qui vont commencer leur phase de mise en œuvre opérationnelle en 2015 visent à renforcer les capacités institutionnelles des administrations tunisiennes. Ils sont encadrés dans le programme d'appui à l'accord d'association et à la transition.



JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AUTORITÉ MARITIMES EN TUNISIE (2015-2017), 1,3 MILLION €

Ce projet a pour objectif la **restructuration de l'administration et de l'autorité maritimes en Tunisie** par la mise en place d'une organisation adéquate qui favorise la gouvernance maritime, la conformité aux dispositions des conventions internationales, ainsi que le développement et l'amélioration de leurs performances et de leurs capacités opérationnelles dans le secteur maritime et portuaire, notamment en matière de sécurité, de sûreté et de protection du milieu marin.

Il vise à répondre en partie aux préoccupations du ministère du Transport sur les axes stratégiques suivants :

- > **Réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes**, renforcement de leurs capacités institutionnelles et harmonisation de leurs relations avec l'autorité portuaire.

- > **Mise à jour du cadre réglementaire** maritime tunisien, par la transposition des conventions internationales et par son rapprochement aux normes européennes.
- > **Élaboration d'une stratégie nationale** pour le secteur maritime et d'un plan d'action pour le renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la protection du milieu marin.
- > **Formation** maritime et transfert de compétences.

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'AVIATION CIVILE EN TUNISIE (2015-2017), 1,2 MILLION €

Ce projet de jumelage pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'aviation civile en Tunisie a pour objectif la restructuration des institutions de l'aviation civile (DGAC et direction de la navigabilité au sein de l'OACA) par la mise en place d'une organisation adéquate qui favorisera la gouvernance du secteur aérien, la conformité avec les dispositions des conventions internationales et le rapprochement avec la réglementation européenne, ainsi que le développement et l'amélioration de leurs performances et de leurs capacités opérationnelles dans le secteur aérien. Sont particulièrement concernés les secteurs de la sécurité, de la sûreté, de la libéralisation des services du transport aérien, des droits des passagers, de la protection de l'environnement, des opérations de recherche et de sauvetage.

COOPÉRATION RÉGIONALE

Les deux PART 2007-2013 et 2014-2020 se sont succédé, permettant le lancement d'initiatives et de projets communs au niveau régional en vue de renforcer les politiques nationales et la coopération bilatérale dans le secteur. La coopération régionale appuie des priorités nationales (sécurité routière, transport urbain) en particulier en Tunisie, qui est partie prenante à plusieurs projets régionaux.

TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE PROJET EUROMED TRANSPORT RAIL, ROUTE & TRANSPORT URBAIN (RRU) (2011-2016), 6 MILLIONS €

Ce projet vise à faciliter la mise en œuvre du volet terrestre – routier, ferroviaire et urbain – du Plan d'action régional de transport (PART). À cette fin, il aide les pays partenaires à mettre en œuvre

le réseau transméditerranéen de transport (RTM-T) et encourage le transport durable et efficace dans les zones urbaines. Il entend mettre en place des conditions régionales identiques dans ce secteur en vue de faciliter la **libéralisation progressive et l'harmonisation du transport routier et ferroviaire transfrontalier**. Le projet complète ainsi les efforts menés dans le cadre du développement du réseau transméditerranéen d'infrastructures de transport.

PROJET TRANSPORT FERROVIAIRE, ROUTIER ET URBAIN – PROGRAMME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (2011-2014), 1 MILLION €

Ce projet a pour objectif principal de mettre en place une approche régionale en vue de développer des activités durables en faveur de la sécurité routière dans la région. Il entend à cette fin aider les pays partenaires à renforcer la planification et la gestion de la sécurité sur les routes, à **coordonner la coopération multisectorielle et multidisciplinaire sur la sécurité routière** et la mobilité durable et à promouvoir un réseau régional transnational dédié à la sécurité routière partageant une même vision de la sécurité sur les routes et le rail.

AVIATION

EURO MED AVIATION II (2012-2014), 2 MILLIONS €

Ce projet a soutenu les pays bénéficiaires dans l'application de la feuille de route vers un Espace aérien commun euro-méditerranéen (EACEM). Les activités se sont concentrées sur l'accès au marché, la sécurité aérienne, la protection de l'environnement et la gestion du trafic aérien des pays partenaires.

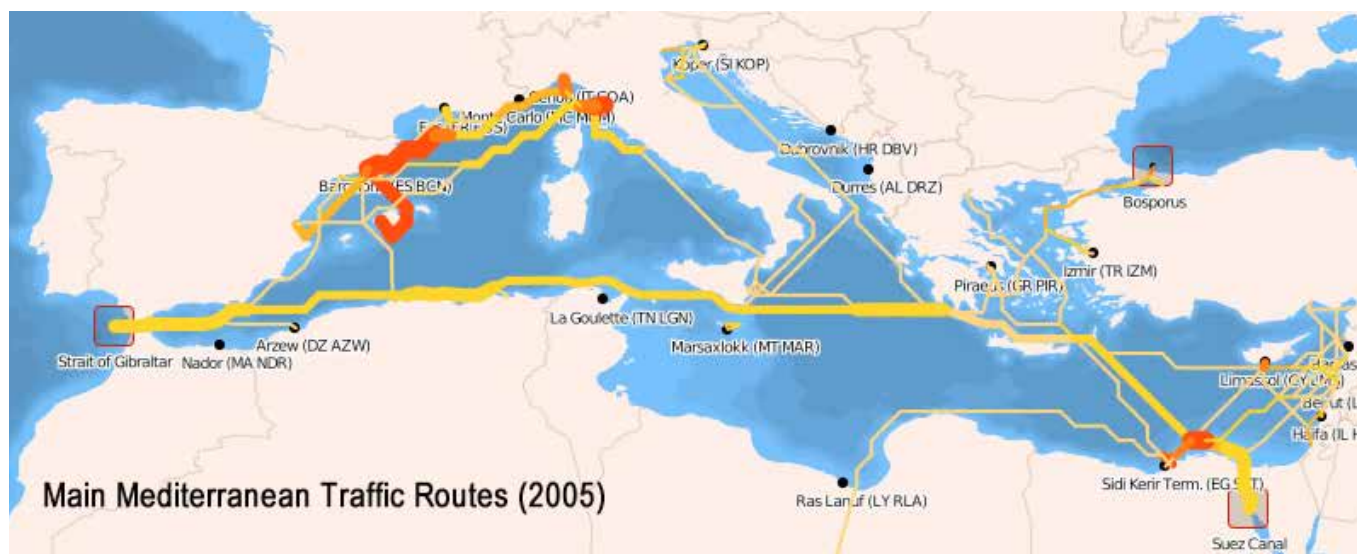
PROJET MASC : CELLULE MÉDITERRANÉENNE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE (2012-2014), 2 MILLIONS €

L'objectif de ce projet, mis en œuvre par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), a été de mettre en place une cellule méditerranéenne de la sécurité aérienne (MASC) pour améliorer et coordonner la coopération avec les pays méditerranéens dans le domaine de la sécurité aérienne en incorporant dans leurs systèmes les règles de sécurité aérienne de l'UE.

PROJET EURO-MÉDITERRANÉEN DE NAVIGATION PAR SATELLITE : GNSS II (2012-2014), 2,1 MILLIONS €

Ce projet, mis en œuvre par le consortium Medusa, Eurocontrol et l'Agence spatiale européenne (ASE), entend soutenir la suite de l'introduction et l'utilisation des services de GNSS (Global navigation by satellite systems ou systèmes mondiaux de navigation par satellite) dans la région méditerranéenne et dans différents domaines de transport. L'accent est principalement mis sur le secteur de l'aviation et sur l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des opérations.

Il soutient le **déploiement des infrastructures au sol, la finalisation des cadres réglementaires et de fourniture de services nécessaires à l'utilisation du GNSS**, ainsi que la démonstration de faisabilité et le transfert de savoir-faire. Il s'agit notamment de permettre aux pays partenaires de mettre en place des applications en matière de sécurité à travers l'élaboration de procédures pour l'utilisation du signal EGNOS (Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire), l'approbation opérationnelle, la certification de son utilisation dans les domaines du transport.



En 2014, le bureau GEMCO (Galileo EuroMed Coopération) mis en place l'année précédente à Tunis a poursuivi la coopération dans le domaine de la navigation par satellite sur deux axes : la mise en place d'une bibliothèque GEMCO pour informer et former les institutions sur EGNOS et l'assistance et le conseil aux pays participants au projet GNSS.

POLITIQUE MARITIME, PORTS ET NAVIGATION À COURTE DISTANCE PROJET SAFEMED III - SÉCURITÉ MARITIME ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION (2013-2015), 3 MILLIONS €

Ce projet s'emploie à améliorer la capacité des administrations maritimes dans les pays méditerranéens partenaires afin de renforcer la sûreté et la sécurité du transport maritime. Il entend également contribuer à la poursuite de la mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité maritimes, telles que définies dans le plan d'action régional du transport (PART), la feuille de route de la coopération dans le domaine des transports adoptée en 2007 et portant sur la période 2007-2013.



PROJET IMP-MED POLITIQUE MARITIME INTÉGRÉE POUR LA MÉDITERRANÉE (2010-2014), 2,9 MILLIONS €

Le projet¹ a favorisé une approche intégrée pour les affaires maritimes dans les pays euro-méditerranéens partenaires tout en aidant à sa mise en œuvre. Le principal objectif de la politique maritime intégrée est une **exploitation à la fois optimale et durable des mers**.

Pour réaliser cet objectif, il est impératif de prendre en compte l'impact des différentes politiques - environnement, transport, énergie, recherche, pêche, sécurité, etc. - sur les mers. La réalisation de cet objectif exige donc une coopération transfrontalière et transsectorielle. Ce projet a donc œuvré à promouvoir un développement de la responsabilité partagée et une coopération renforcée pour la gestion intégrée et commune des mers. Dans le même temps, il s'agissait d'assurer la cohérence entre les mesures prises à l'échelon européen et celles menées dans des pays du voisinage partageant ce même bassin maritime.



INTERVIEW : MOEZ LIDINNALLAH MOKADDEM

PDG du RFR :
Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis

Le rail a connu un âge d'or en Tunisie avant d'être supplanté par la voiture particulière. Il peine à reconquérir des parts de marché et à augmenter son chiffre d'affaires, pénalisant les capacités d'investissement de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCF). Il en résulte des problèmes de vétusté et de retards que beaucoup de Tunisiens connaissent. Le RFR sera-t-il l'outil qui fera entrer la SNCF dans une nouvelle ère et lui permettra de rattraper le train du transport ferroviaire du 21e siècle ?

M.L.M.: « Le projet RFR : Projet Citoyen, qui s'intègre bien dans son tissu urbain » redessinera d'ici juillet 2017 (date prévue de mise en exploitation de la première tranche longue de 18,5 km) toute l'infrastructure du transport collectif, non seulement l'infrastructure ferroviaire, mais aussi routière. En effet, ce méga projet citoyen doit répondre aux besoins de déplacements d'une agglomération où vivent deux millions de citoyens, qui passent actuellement des heures dans les embouteillages dans des conditions extrêmes d'inconfort et de non ponctualité.

Le réseau du RFR du Grand Tunis comprendra :

- 5 lignes ferroviaires totalisant 86 kilomètres autour de Tunis
- 3 pôles d'échanges intermodaux à Tunis Barcelone, Tunis Marine et Tunis Moncef Bey prévus pour faciliter les échanges entre les différentes parties du grand Tunis et les échanges de banlieue à banlieue
- 16 stations de rabattement favorisant les correspondances entre le réseau ferré et les lignes bus
- Une dizaine de parcs de stationnement-relais situés à la périphérie et totalisant 6000 places pour faciliter le trajet station-domicile

Chaque train pourra accueillir 2500 voyageurs par train dans un environnement spacieux, climatisé, et équipé de moyens modernes de sécurité et de télésurveillance. Les trains passeront toutes les 4 minutes aux heures de pointe et afficheront des temps de trajet extrêmement réduits (Tunis Barcelone – Bardo en 7 min ; Tunis Barcelone – Manouba en 12 min ; Tunis Barcelone – Gôbaa en 15 min ; Tunis Barcelone – Sidi Hcine en 10 min...) grâce à une vitesse commerciale de 45 km/h, soit près de trois fois plus que le métro léger.

Le projet est aussi une avancée pour l'environnement. Les rames électriques vont permettre de réduire significativement la pollution due à l'utilisation d'hydrocarbures. De plus, le RFR est plus sûr et mieux intégré dans l'environnement urbain grâce à une circulation en site propre intégral (sans conflit rail-route) et à des dispositifs d'assistance à la gestion des circulations ferroviaire permettant l'arrêt automatique des rames si nécessaire. Au niveau du confort, les voies sont composées de longs rails soudés, et des tapis anti-vibratiles et des écrans antibruit sont disposés où cela est nécessaire. De plus, le choix de traverses avec « chaussons » sur les tronçons bétonnés permettra de limiter les nuisances sonores au passage des trains.

Tout ce dispositif permettra sûrement à la SNCF, compagnie désignée pour l'exploitation de ce projet, d'entrer dans une nouvelle ère et lui permettra de rattraper le train du transport ferroviaire du 21e siècle !

À terme, le RFR aura une capacité de 600 000 voyageurs par jour, soit plus d'un habitant sur quatre dans le grand Tunis. Comment faire pour que ceux qui empruntent aujourd'hui leur voiture, qui reste le symbole de réussite dans l'imaginaire tunisien, optent pour l'usage des transports en commun ? Des plateformes multimodales, avec parkings, connexion au métro léger et au réseau de bus, sont-elles prévues sur le nouveau réseau ?

M.L.M.: Notre objectif primordial à RFR est de passer du recours obligatoire au transport collectif vers un choix optionnel et raisonné, y compris pour ceux qui disposent de voitures particulières. En effet, nous nous sommes engagés à offrir un service de transport qui répondra aux aspirations de ses utilisateurs en termes de sécurité, de rapidité, de fréquence et de confort.

Donc, je ne crois pas qu'un citoyen optera pour sa voiture pour ses déplacements quotidiens si le RFR lui offre des trains confortables et ponctuels, des temps de parcours imbattables en voiture, des parkings pour se garer près des stations et un moyen de transport sain et non polluant.

SOUTENIR LA RECHERCHE TUNISIENNE POUR DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CRÉATRICE D'EMPLOIS MIEUX QUALIFIÉS ET CRÉATEURS DE PLUS DE VALEUR AJOUTÉE

L'innovation est une puissante locomotive pour l'économie. En concentrant un quart du budget mondial de recherche et développement pour à peine plus d'un vingtième de la population, l'Europe entend se maintenir parmi les leaders, notamment dans des secteurs tels que l'énergie, les transports, l'aéronautique, l'espace, l'industrie pharmaceutique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

De plus, la recherche et l'innovation apparaissent de plus en plus vitales pour **faire face aux défis posés par le changement climatique et la concurrence accrue dans un contexte de mondialisation**.

Des défis qui ne connaissent pas les frontières, d'où l'intérêt de mettre en place des outils de coopération, notamment avec les pays du voisinage européen.

L'UE s'est donc dotée de mécanismes et de fonds pour mettre en œuvre la communication « **Renforcement et ciblage de la coopération internationale de l'Union européenne dans la recherche et l'innovation : une approche stratégique** » définie par la Commission européenne en 2012¹. La mise en œuvre de cette stratégie est soutenue par le Forum stratégique pour la coopération scientifique et technologique internationale (SFIC)², un organe consultatif du Conseil de l'Union européenne, et par la Commission européenne.

Plusieurs programmes et instruments financiers de l'UE sont mis au service de cette stratégie, principalement l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), le programme de coopération transfrontalière (CTF) et les programmes-cadres de l'UE notamment le 7e programme-cadre (FP7) et son successeur actuel Horizon 2020 (H2020). Ces programmes sont ouverts aux chercheurs, aux organisations de recherche et aux entreprises innovantes dans les pays hors de l'UE.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Le dernier Sous-comité tuniso-européen « Recherche & innovation » qui s'est tenu à Bruxelles le 13 novembre 2014 a été l'occasion de faire le bilan de la coopération de l'UE avec la Tunisie dans le domaine de la recherche et l'innovation. Les conclusions encourageantes ont permis de constater le vrai potentiel de la Tunisie à travers son classement dans le 7e « Programme-cadre de recherche et de développement technologique » (FP7).

En effet, **la participation tunisienne est la troisième plus importante parmi les pays du sud de la Méditerranée et la première rapportée à la population**. De plus, le statut de partenaire privilégié que possède la Tunisie aujourd'hui se traduit par un ensemble de mesures, d'indicateurs et de pistes de coopération.

Le renforcement du domaine de la recherche scientifique prend une place importante dans ce statut par plus d'une **quinzaine de mesures** telles que :

- > l'amélioration de la gouvernance du système national de recherche innovation (SNI) ;
- > le soutien au développement des infrastructures de recherche, technologiques et d'innovation ;
- > la participation de la Tunisie dans l'Espace européen de recherche.

Ces mesures se traduisent notamment par des programmes concrets comme le « Programme d'appui au système de recherche et d'innovation » (PASRI)³, Tempus, la coopération transfrontalière, FETRIC, le H2020.

PROJET D'APPUI AU SYSTÈME DE RECHERCHE INNOVATION - PASRI (2010-2017)

12 MILLIONS €

Afin de développer l'innovation des entreprises tunisiennes et de créer de l'emploi, le projet PASRI soutient la recherche scientifique et les entreprises sur trois axes :

- > **Améliorer la gouvernance du Système national de l'innovation (SNI)** et renforcer les ressources humaines impliquées.
- > **Soutenir des actions pilotes** telles que
 - la création de nouveaux métiers liés au SNI (managers de la recherche, du transfert, de l'innovation) ;
 - le rapprochement des établissements de recherche et des entreprises ;
 - l'installation d'un système de management de l'innovation (SMI) dans un échantillon de 200 entreprises
 - l'accompagnement des porteurs de projets innovants dans la phase d'amorçage ;
 - enfin l'instauration de bourses de thèses au sein des entreprises.

- > **Renforcer la capacité de la Tunisie à intégrer les projets de recherche européens** (H2020) via une aide au montage de projets, un soutien aux points de contact et la réalisation d'études prospectives et d'impact en matière de R&I.

Le **Système de management de l'innovation (SMI)** a été parachevé en 2014 : **197 entreprises** (sur un objectif de 200) ont ainsi bénéficié d'une expertise pour la réalisation de 75 projets innovants identifiés lors de l'installation du SMI. 144 « Responsables management de l'innovation » ont également été formés dans les 200 entreprises ciblées.

Le projet a continué son action de « Transfert de savoir et de technologie » avec pour objectifs le développement d'une stratégie, d'une mission et d'un plan d'action pour les structures de transfert, ainsi que la valorisation et l'introduction du Technology Scouting en Tunisie. De même, la formation-action en transfert des compétences et de technologies et l'élaboration d'une étude stratégique portant sur le système de la propriété industrielle en Tunisie se sont poursuivies.

L'action pilote Mobidoc (Bourses de thèses en entreprises) a financé au total **165 thèses de doctorat et 75 projets de recherche post doctorales en entreprises**, les travaux des chercheurs se poursuivront jusqu'en 2017. Par ailleurs, le projet a contribué à la réalisation du concours national de l'innovation qui a retenu 255 dossiers sur 284 provenant de toutes les régions du pays. Ce concours a permis d'accorder des prix au niveau régional et national.

Plusieurs missions d'assistance technique ont eu lieu en 2014 dans tous les domaines liés à la recherche et à l'innovation : préparation du portail SNI, plan de formation pour les acteurs du SNI, création des BUTT (Bureau universitaire de transfert technologique), élaboration d'une stratégie nationale pour les biotechnologies, création d'une structure fédératrice des compétences tunisiennes à l'étranger, mise en place d'un plan d'action pour le développement des clusters en Tunisie, renforcements du réseau des points nationaux de contacts pour les programmes FP7 et H2020 et aide au montage de projets européens pour l'ANPR.



En plus du PASRI, de nouveaux projets ont été conçus et lancés durant l'année 2014 dans le secteur des TIC. Nous pouvons citer principalement :

JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉGULATION DU MARCHÉ DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET POSTALES (2015-2016), 1,2 MILLION €

Ce projet qui démarre en 2015 sera réalisé par un consortium de trois États membres de l'UE (Italie, France, Espagne) et porte sur la **mise à niveau des capacités de l'Instance nationale des télécommunications (INT)** et de son positionnement en tant que régulateur du secteur des télécommunications et des postes. L'INT est à ce titre garante de l'instauration des règles de concurrence saine et loyale sur le marché des télécommunications et celui des postes.

Il vise également à rendre l'INT plus efficace et plus transparente dans ses méthodes de travail et dans ses relations avec les acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication (opérateurs, fournisseurs de services, etc.). Cette démarche s'inspire de l'expérience des pays qui ont une plus longue tradition en matière de régulation du domaine des communications électroniques et postales.

PROJET D'APPUI AU TECHNOPOLE « ELGAZALA » (2015-2017), 1 MILLION €

Ce projet⁴ conçu et lancé durant l'année 2014, pour un démarrage effectif en 2015, a pour objectif d'**appuyer le pôle technologique « ELGAZALA » dans sa mission de développement du secteur des TIC et de la recherche et développement en Tunisie**. Il vise principalement le renforcement du management organisationnel du site situé dans la proche banlieue tunisoise, ainsi que le développement de sa visibilité à l'échelle nationale et internationale, l'intégration du pôle dans son écosystème (national et international) et l'élaboration de sa stratégie de développement.

PROJET D'APPUI À LA POSTE TUNISIENNE (2015-2017), 1 MILLION €

Ce projet conçu et lancé durant l'année 2014, pour un démarrage effectif en 2015, a pour objectif d'appuyer La Poste tunisienne dans son processus de modernisation à travers l'élaboration et l'accompagnement d'une stratégie de développement des services postaux et financiers, ainsi que le renforcement du management de La Poste. Plusieurs axes de travail ont été définis pour les trois années du projet :

- > analyse de l'existant et des axes prioritaires de renforcement ;
- > élaboration d'une stratégie sur 5 ans, d'un plan d'action, d'un plan de communication et des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces plans ;
- > élaboration d'un organigramme et d'un référentiel métier ;
- > appui à la mise en place d'outils modernes et efficaces d'audit et d'évaluation des performances ;
- > appui à la mise en place d'un système de management de la qualité ;
- > appui au renforcement du système d'information de La Poste.

COOPÉRATION RÉGIONALE

La coopération régionale dans le secteur de la recherche-innovation s'opère dans le contexte des Programmes-cadres de recherche-développement (PCRD). Dans le cadre du 7^e PCRD, **la Tunisie a bénéficié de 100 projets pour un total de 14 millions €**. Le programme H2020 a pris en 2014 la succession du 7^e PCRD.

Une assistance technique a été mobilisée via le PASRI et des projets 7^e PCRD pour assurer la transition vers le H2020. Un comité interministériel permanent pour la coopération avec l'UE en recherche et innovation, ainsi qu'un bureau de liaison au sein de la Direction générale de la Coopération internationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont été mis en place. Ce Bureau est chargé de la coordination nationale des points de contact et des points d'information « H2020 », ainsi

que de la préparation des ateliers de formation et d'assistance au montage de projets européens. Une série de séminaires d'information et de coaching sur le montage de projets H2020 ont eu lieu en 2014 à travers une expertise PASRI. Plusieurs projets régionaux lancés sous le 7^e PCRD continuent à apporter leur soutien et leur expertise. C'est notamment le cas de MedSpring, Agora, Eranet ou encore Arimnet.

FETRIC : FUTURE EUROPEAN-TUNISIAN RESEARCH INNOVATION COOPERATION (2013-2016), 750 000 €

Lancé en septembre 2013 et financé par le 7^e PCRD (programme INCO), le nouveau projet FETRIC vient compléter les résultats de son prédécesseur ETC et assurer la transition vers H2020. Il vise :

- > le renforcement progressif de la coopération bilatérale dans la recherche et l'innovation, en particulier dans le nouveau contexte Horizon 2020 ;
- > l'appui aux points de contact nationaux ;
- > le soutien au dialogue politique en matière de RDI entre l'UE et la Tunisie et la bonne mise en œuvre de l'accord UE-Tunisie S&T ;
- > le renforcement de la participation des centres de recherche et des entreprises tunisiens dans le futur programme Horizon 2020.

FETRIC³ s'appuie sur un consortium formé par cinq partenaires européens et l'Agence nationale pour la promotion de la recherche ; le tout étant coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tunisien.



PHOTO EPA ©EU/NEIGHBOURHOOD INFO CENTRE

INTERVIEW : KARIM ZAGHDANE

Expert senior GIZ et responsable de la composante I9 du PASRI

Le PASRI a pour objectifs d'encourager l'innovation en Tunisie, où les acteurs privés sont traditionnellement réticents à investir dans la recherche. Comment convaincre les patrons de la nécessité d'innover lorsqu'ils ont été habitués à des décennies de faible concurrence ?

K.Z.: Tout d'abord, il ne faut pas établir un lien automatique entre innovation et recherche. Cette dernière est, en effet, une source importante d'innovation pour l'entreprise. **D'autres sources, plus accessibles et moins coûteuses, sont disponibles pour l'entreprise pour innover.** Je citerai à titre indicatif et non exhaustif, le marché à travers l'écoute client, les employés à travers leur implication dans des séances de créativité, les fournisseurs, la veille économique à travers les salons et foires, etc.

Pour revenir à la question de départ, pour convaincre les chefs d'entreprises d'innover, il faut savoir comment présenter le sujet, et surtout ne pas commencer en se posant la question du comment innover, mais en **présentant les résultats et les retombés potentiels de l'innovation sur l'entreprise.** Un chef d'entreprise est noyé dans le quotidien de son entreprise, il n'a pas beaucoup de temps à consacrer à des nouveautés, surtout en terme de management. Il faut optimiser le message et choisir des mots qui peuvent l'accrocher rapidement.

Quels sont les secteurs et les entreprises types ciblés par le PASRI ?

K.Z.: Le programme a ciblé les entreprises industrielles et de services liés à l'industrie, avec un taux d'encadrement minimal, condition nécessaire au déploiement du management de l'innovation.

Au cours de ce programme, les entreprises ont réalisé des diagnostics innovation (SWOT) suite auxquels ils ont défini leurs feuilles de route (vision, stratégie, plan d'action). Bien entendu, ces actions sont menées selon une approche participative impliquant le maximum de collaborateurs de l'entreprise. **Une dynamique de créativité est installée au sein de l'entreprise,** laquelle est prise en charge par une équipe innovation. Parmi les actions innovantes identifiées dans les entreprises participantes, ce sont les innovations organisationnelles qui sont les plus nombreuses. On peut citer : l'amélioration de la communication interne, le lean manufacturing (théorie de la gestion sans gaspillage), le knowledge management (gestion par le partage des connaissances), ainsi que la veille et intelligence économique. Viennent ensuite les innovations produit et le marketing.

Depuis 2011, la Tunisie jette les bases d'une démocratie sous le regard attentif de la communauté internationale, au premier rang de laquelle figure l'Union européenne. Celle-ci maintient son effort pour accompagner son partenaire tunisien et soutenir les institutions et acteurs clés de cette transformation sans précédent dans le monde arabe.

L'adoption de la nouvelle Constitution le 26 janvier 2014 et l'organisation des élections législatives et présidentielles ont été des étapes essentielles pour la jeune démocratie tunisienne. C'est pourquoi **le Plan d'action, fondement du Partenariat privilégié UE-Tunisie, a soutenu la mise en place et le fonctionnement de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE)**, chargée des consultations électorales. L'UE soutient également la participation de la société civile dans la formulation de nouvelles politiques et l'accomplissement des réformes institutionnelles.

En 2014, l'Europe a mis en œuvre des projets destinés à consolider les bases de la démocratie. Outre l'ISIE, la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) a bénéficié du soutien européen pendant les différentes étapes du processus électoral. De même, **un appui parlementaire et constitutionnel a été fourni à l'Assemblée nationale constituante (ANC)**. L'UE a également soutenu la société civile dans ses activités d'observation domestique des élections.

ASSISTANCE ÉLECTORALE À LA TUNISIE (2014), 1 MILLION €

À la demande du gouvernement tunisien, l'Union européenne a mobilisé **une assistance électorale visant à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ISIE**. Il s'agissait de planifier et d'organiser les élections législatives et présidentielles conformément au cadre juridique national et aux normes internationales. Dans le même temps, l'assistance électorale a permis de soutenir la HAICA dans sa création d'une unité de monitoring des médias pour garantir le pluralisme dans l'information audiovisuelle.

Sur demande de l'ISIE, l'assistance électorale a préparé des analyses juridiques, des propositions de chronogrammes opérationnels et, suite aux élections législatives, des analyses concernant les contentieux électoraux. L'équipe électorale, composée d'experts internationaux et nationaux, a également appuyé les différents départements de l'ISIE dans des domaines tels que la logistique, la formation du personnel technique et les mécanismes électoraux et de recours. Tout au long du processus électoral, l'assistance technique de l'Union européenne a assuré des actions d'accompagnement à l'ISIE et à l'HAICA ainsi que des **formations et des consultations techniques avec les acteurs politiques, le monde académique, les médias et les représentants de la société civile**.

Parallèlement, une Mission d'observation électorale européenne (financée avec l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme) a été déployée dans toutes les circonscriptions du pays pendant les trois scrutins. Cette mission, qui s'est faite en réponse à une requête du gouvernement tunisien, a vu participer des **observateurs en provenance des 28 pays de l'Union européenne, ainsi que de la Norvège et de la Suisse**. Son mandat s'est achevé par la présentation publique de son évaluation précise et strictement impartiale des processus électoraux, conformément au cadre juridique national ainsi qu'aux normes et traités internationaux.

APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE AU PROCESSUS CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE EN TUNISIE (2012-2015)

1,8 MILLION €

L'objectif de cette initiative est de **soutenir la mise en place d'institutions démocratiques efficaces par une assistance technique à l'ANC** et, après les élections législatives, à la nouvelle «Assemblée des représentants du peuple» (ARP). Mis en œuvre par le PNUD, avec le soutien de l'UE et de plusieurs bailleurs (Japon, Belgique, Norvège, Suède et Danemark), ce projet fournit un soutien au processus constitutionnel. L'Europe s'est concentrée sur l'assistance technique et logistique à l'ANC et sur la création d'un partenariat avec le Parlement européen (PE).

Les **bonnes pratiques européennes pour mettre en place un pouvoir législatif efficace** ont été partagées avec la Tunisie, notamment en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement des instances représentatives, le renforcement des capacités des élus et des groupes parlementaires et la logistique parlementaire.

En 2014, le projet a publié 600 exemplaires (en trois langues) de la version finale de la Constitution. Parmi les différentes activités, l'action a financé :

- > une mission d'échange et de présentation de l'expérience de transition démocratique auprès du Parlement européen et du Parlement belge avec la participation de 10 membres de l'ANC;
- > l'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités des commissions parlementaires;

- > un débat au profit de 15 membres de l'ANC sur le thème du rôle de groupes parlementaires;
- > l'organisation d'un séminaire sur «le contrôle parlementaire de l'action gouvernemental» en présence de huit députés de l'ANC, de représentants du Parlement européen et des parlements belge, français, danois, norvégien et canadien;
- > l'installation d'un espace Agora dédié au e-learning à proximité de la salle plénière. Par ailleurs, le projet a également permis le renouvellement du centre d'information à l'ANC de manière à accueillir un fonds documentaire sur les parlements démocratiques et leur fonctionnement.

SUIVI ET CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE (2012-2014), 261 000 €

Ce projet¹, mis en œuvre par l'Association tunisienne pour l'intégrité et la démocratie des élections (ATIDE), a contribué au **renforcement de la transparence et de la qualité du processus constitutionnel relatif aux droits et libertés politiques**, y compris les droits relatifs aux élections.

Grace à une équipe d'experts indépendants, le projet s'est concentré jusqu'au mois de mai 2014 (date de la fin du projet) sur l'analyse des modalités d'application de la nouvelle Constitution. Le travail a porté en particulier sur la formulation d'un projet de loi électorale pour les élections législatives. En même temps, ATIDE a également organisé plusieurs **débats publics et séminaires portant sur des sujets liés au processus électoral**, tels que le rôle de la société civile dans l'observation électorale, les garanties nécessaires pour assurer la transparence des élections, le rôle des femmes dans les élections, la mobilisation des électeurs, le rôle des médias dans le processus électoral, les perspectives de transition suite à l'adoption de la loi électorale, etc.

OBSERVATION, SUIVI ET ÉVALUATION DES ÉLECTIONS - OSEE (2014 - 2016), 395 000 €

L'objectif du projet, également mis en œuvre par l'ATIDE, est de contribuer à la réussite du processus électoral à travers des **campagnes de sensibilisation** aptes à assurer la transparence et la conformité du scrutin aux normes et pratiques internationales.

A l'occasion de la tenue des élections législatives et présidentielles, l'ATIDE a **étendu son réseau d'observation à l'ensemble des 24 gouvernorats via la mise en place de 26 bureaux régionaux** et le recrutement de nouveaux observateurs. Le nombre des observateurs bénévoles est passé de 2500 en 2011 à 4600 en 2014 (en Tunisie et à l'étranger).

Pour capitaliser le savoir-faire de ses adhérents, l'ATIDE a réalisé des cycles de formation de formateurs et d'observateurs électoraux.

L'ATIDE a également orienté une partie de ses activités vers le développement de son rôle éducatif en menant des **actions de sensibilisation et d'information vers les électeurs et particulièrement aux jeunes dans les régions les plus défavorisées**. Pour atteindre ses objectifs dans le cadre de ses campagnes de sensibilisation, l'ATIDE a orienté certaines de ses actions vers l'exploitation des systèmes de diffusion audiovisuels. Ainsi, elle a lancé une campagne médiatique (TV, Radio, presse écrite, réseau sociaux) de sensibilisation et d'information relative à la violence politique et aux fraudes électorales en vue d'en limiter les risques.

RENFORCER LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES : OBSERVATION DOMESTIQUE DES ÉLECTIONS (2011-2014), 300 000 €

Ce projet, aussi mis en œuvre par la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), a compris 6 grands axes :

- > **renforcer la confiance du public** vis-à-vis du processus électoral et de ses résultats ;
- > **faire participer la société civile** à l'observation électorale et consolider son rôle dans l'enracinement de l'état de droit et l'instauration de la démocratie ;
- > **intégrer l'approche genre** dans les règles d'observation pour mesurer la participation des femmes au processus électoral ;
- > **réaliser une analyse de la couverture médiatique** de la campagne électorale ;
- > **contribuer à l'éradication des manœuvres** entravant le bon déroulement du processus électoral (fraudes, intimidations et violences) ;
- > **mettre en place un dispositif pérenne**, impartial et transparent d'observation et d'évaluation des élections en Tunisie.

En 2014, la mise en place de la structure permanente de l'observatoire des élections a été finalisée en vue des élections législatives et présidentielles de fin 2014. Les formations des formateurs et des observateurs ont eu lieu et les superviseurs régionaux ont été nommés et formés. L'observatoire a donc pu effectuer l'observation domestique des élections de 2014 comme prévu et un rapport sera élaboré en 2015.

SOUTENIR LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE EN APPUYANT LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ACTEURS POLITIQUES (2013-2014), 350 000 €

Avec ce projet², Democracy Reporting International (DRI) a soutenu la transition démocratique en Tunisie par la promotion du dialogue entre société civile et acteurs politiques, pour que le processus constitutionnel, électoral et de réforme aboutisse à un système démocratique respectant les standards internationaux de droits de l'Homme. Le projet a soutenu en particulier la société civile et les acteurs politiques dans le processus de réforme institutionnelle. L'objectif a été de **renforcer le rôle de la société civile dans l'observation électorale**.

En 2014, DRI a soutenu le processus électoral en proposant son expertise aux acteurs de la scène politique et de la société civile tunisienne. Dans le cadre de la composante du projet relative aux aspects constitutionnels, politiques et juridiques, deux conférences portant sur l'analyse de la Constitution et sur **la participation et l'impact de la jeunesse sur le processus d'adoption de la Constitution** ont été organisées. L'événement a été suivi par une publication intitulée « Normes internationales en matière de transparence et d'obligation de rendre compte ».

Dans le cadre de la composante du projet visant à soutenir les ONG actives dans le domaine de l'observation électorale, DRI a organisé **30 ateliers de formations**, avec l'ATIDE et le réseau Mourakiboun³ (les observateurs en arabe). Afin de renforcer la capacité de plaider par la société civile, DRI a également organisé des tables rondes et réunions de travail avec plusieurs ONG.

CITOYENNETÉ ACTIVE, ÉLECTIONS ET TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE - VOX IN BOX (2014 - 2016), 394 000 €

Initié en 2014, ce projet⁴ appuie le réseau d'associations citoyennes Lam Echaml. Cette organisation vise le **développement de la citoyenneté active et de la culture politique** à travers des activités de formation, de sensibilisation des jeunes et des femmes afin de les impliquer dans la dynamique électorale et dans le débat politique.

L'année 2014 a été consacrée au renforcement des capacités des jeunes en matière de citoyenneté en vue des élections. Des campagnes de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales ont été organisées par 120 jeunes au cours du mois de juin et juillet. Les jeunes activistes de Lam Echaml ont sillonné 116 localités dans les 24 gouvernorats du pays. Grâce à ces campagnes, **environ 31 000 citoyens se sont inscrits sur les listes électorales**. Une seconde campagne de proximité pour l'incitation au vote, appuyée par « le cyclo-tour électoral de Tunisie », a été organisée afin de toucher un plus grand nombre d'individus dans les zones à haut taux d'abstention. Pendant cette campagne, environ 7 000 cahiers et 20 000 flyers ont été distribués, et 33 écoles primaires rurales ont été visitées.

Pour les élections présidentielles, Lam Echaml a animé 16 ateliers (avec la participation d'au moins 35 participants chacun) au sein desquels les jeunes ont tracé, par le dessin et le texte, le profil du prochain président de la République. 16 enfants, âgés de 8 à 11 ans, ont également été impliqués cet exercice. À la fin de ces campagnes, des rapports ont été remis à l'ISIE afin d'attirer son attention sur les dysfonctionnements constatés.



Photo epa ©eu/neighbourhood info centre



Association Vox in Box

CONNECTER LES AGENTS POLITIQUES : PRÉPARER DES RÉFORMES INCLUSIVES (2014-2015), 211 000 €

Ce projet, mis en œuvre par le Centre des études méditerranéennes et internationales (CEMI), vise à contribuer à une transition démocratique pluraliste et à une gouvernance participative. Son objectif spécifique est de **soutenir les partis politiques dans la promotion d'une culture du dialogue** au niveau local, du pluralisme politique et de réformes plus inclusives.

L'activité principale durant l'année 2014 a consisté à assurer trois **sessions de formation qui ont porté sur la gouvernance locale et la démocratie participative, le plaidoyer et la médiation et le dialogue**. Par ailleurs, six rencontres, avec la participation d'une centaine de personnes, ont également eu lieu avec les leaders politiques des différents partis dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan, Kef, Sfax, Gabès et Médenine.

Le projet a permis de mettre en place un conseil consultatif composé d'experts tunisiens en droit et en gouvernance, ainsi que des représentants de la société civile. L'activité de mentorat a aussi été introduite auprès des leaders politiques. Ces mentors sont des personnes d'expérience, bénéficiant d'une certaine position au sein du parti et motivée pour contribuer au développement des aptitudes des jeunes membres de leur parti et garantir leur engagement tout au long la durée du projet.

DIALOGUE SUR LE PLURALISME POLITIQUE EN TUNISIE (2013-2014), 217 000 €

Ce projet géré par Forward Thinking a abordé, par le dialogue, les thèmes les plus sensibles de la transition démocratique en Tunisie. Il s'agit de **réduire les tensions sociopolitiques et de prévenir les conflits**. L'action a visé à établir un dialogue national entre partis politiques de toutes tendances pour construire un consensus autour des sujets fondamentaux de la transition et susciter la confiance entre acteurs politiques et société civile.

Tout au long de l'année 2014, le projet a continué à organiser des rencontres bilatérales avec les partis politiques et la société civile en vue de définir une approche consensuelle. Suite à l'adoption de la nouvelle Constitution, des tables rondes thématiques portant sur le processus électoral, la participation des jeunes dans le processus politique, la justice transitionnelle, le développement économique et le rôle des médias dans la transition démocratique se sont tenues avec des experts thématiques, ainsi que des représentants des partis politiques.

Forward Thinking a dédié une session, en septembre 2014, à l'expérience du dialogue politique en Irlande du Nord avec la participation des témoins directs du processus de paix. Le projet a également permis d'**entamer un dialogue réel entre partis politiques traditionnels et groupes d'étudiants-militants** des universités de Tunisie de différentes tendances sociopolitiques.

VERS UN SYSTÈME SÉCURITAIRE ET JUDICIAIRE GARANTISSANT LE RESPECT DES DROITS ET RENFORÇANT LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

L'action extérieure de l'UE met en avant le rôle qu'elle joue en tant qu'acteur et partenaire international pour défendre ses valeurs communes, notamment la **Charte européenne des droits fondamentaux devenue contraignante depuis le Traité de Lisbonne de 2009**. Dans cette perspective, l'appui à la réforme de la justice et du secteur de la sécurité (RSS) participe à la promotion et au respect des droits de l'Homme.

Cette réforme est considérée comme un processus global essentiel pour **renforcer le niveau de sécurité pour tous les citoyens, tout en assurant le respect des droits fondamentaux**, et pour remédier aux déficits de gouvernance. C'est pourquoi la coopération en matière de justice fait partie des priorités de la politique européenne de voisinage. L'UE figure ainsi parmi les premiers donateurs de la Tunisie dans les domaines de la gouvernance, de la justice et de l'État de droit, qui sont les fondements de la stabilité et de la sécurité juridique.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Au titre du soutien à l'État de droit et à la démocratie, la réforme de la justice entre dans le champ d'intervention du « Plan d'Action pour un partenariat privilégié » pour la période 2013-2017. De même, le « Cadre unique d'appui » 2014-2015 conclu entre l'Union européenne et la Tunisie fait du soutien à la RSS l'une des priorités de la coopération bilatérale. L'intérêt de cette action a encore progressé en 2014 en raison de **la dégradation du contexte sécuritaire régionale, notamment en Libye**, auquel doivent faire face les autorités tunisiennes, qui ont demandé dès 2011 le soutien européen en matière de modernisation du secteur de la sécurité en Tunisie.

Ainsi, l'UE a poursuivi en 2014 **son programme d'Appui à la réforme de la justice (PARJ)**¹, mobilisant 25 millions €, financé sur les fonds SPRING (signé en octobre 2012 et lancé en 2013) **l'appui à la RSS bénéficie quant à lui d'une enveloppe de 25 millions d'euros pour 2015**.



Comité de pilotage du Programme d'appui à la réforme de la justice en présence du Ministre de la justice

L'objectif du PARJ est le renforcement de l'État de droit et l'appui à la transition démocratique en soutenant le processus de réforme de la justice et du système pénitentiaire, en ligne avec les normes européennes et internationales. Trois axes de travail ont été définis :

- > Renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice
- > Améliorer l'accès à la justice et au droit
- > Moderniser le système pénitentiaire

En novembre 2014, un nouveau **programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ 2)**², de 15 millions € a été adopté dans la continuité et en complémentarité au PARJ.

Le PARJ 2 va soutenir plus particulièrement la réforme de la chaîne pénale, l'appui au processus de justice transitionnelle dans le traitement des dossiers par les autorités judiciaires, la mise en place progressive d'un système d'information et le renforcement de l'infrastructure judiciaire, pénitentiaire et des lieux de détention.

Le programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité sera complémentaire aux actions entreprises dans le cadre des PARJ 1 et PARJ 2, notamment en ce qui concerne **le rôle et l'efficacité de la police judiciaire, de la police scientifique et des centres de garde à vue**.

Il complètera aussi les actions déjà financées par l'UE sur la problématique des frontières en améliorant leur gestion intégrée. Une « Peer review » sur la « Gestion des frontières : contrôle et surveillance, fraude documentaire et protection des migrants » a d'ailleurs été effectuée en avril 2013 avec le soutien de l'UE.

ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE - ATPARJ (2014-2017), 2,6 MILLIONS €

La mission de l'ATPARJ a débuté avec l'arrivée des deux experts européens de long terme en août 2014 (projet mis en œuvre par un consortium Sofreco - British Council). Les rencontres avec les bénéficiaires du projet et les partenaires techniques et financiers (PTF) ont établi un état des lieux et ont identifié les projets de jumelage et les projets pilotes à inscrire dans le programme opérationnel de l'ATPARJ. Avant la fin de la période de démarrage, les thématiques de **trois jumelages - appui à l'administration de la justice, à l'administration pénitentiaire et à la formation des personnels de justice** - ont été arrêtées avec les bénéficiaires.

Plusieurs réalisations sont déjà intervenues en 2014, parmi lesquelles un appui à l'UGPARJ (Unité de gestion du programme d'appui à la réforme de la justice) pour développer sa visibilité et sa communication.

Ce travail a permis :

- > **l'élaboration d'une stratégie** ;
- > **la rédaction d'un avant-projet de loi organique** sur le fonctionnement du nouveau Conseil supérieur de la magistrature ;
- > **la formulation de projets pilotes** qui seront mis en œuvre par l'ATPARJ ;
- > **l'organisation de six missions d'expertise**, dont une dans la période de démarrage, qui ont vu huit experts apporter leur appui aux bénéficiaires du projet sur plusieurs activités (information sur les jumelages, formulation des fiches de jumelage, diagnostic fonctionnel du ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle, élaboration d'un manuel de procédures à l'usage de l'UGPARJ et appui aux OSC pour la formulation de projets).

APPUI AUX INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONTRIBUTANT À LA RÉFORME DE LA JUSTICE ET DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN TUNISIE, 1,7 MILLION €

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie a lancé en septembre 2014 un appel à propositions ayant pour **objectif général de soutenir et promouvoir la réforme de la justice et du système pénitentiaire**, qui constituent les bases d'un état de droit. La participation de la société civile tunisienne à ce processus est une des garanties du succès de la transition démocratique. 17 propositions ont été reçues et 9 pré-sélectionnées en vue d'une offre complète. Le processus de sélection s'achèvera et de contractualisation se poursuivra en 2015.

EXTENSION ET RÉHABILITATION, SELON LES NORMES INTERNATIONALES DES JURIDICTIONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, ET DOTATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (2013-2016), 12,6 MILLIONS €

Ce volet du PARJ est mis en œuvre par l'UNOPS (Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets). C'est un exemple réussi qui voit les structures du ministère de la Justice opérer en accord avec les normes internationales de respect des droits de l'Homme dans des conditions de travail rénovées et un environnement favorable. Les travaux de réhabilitation concernent **trois tribunaux (Nabeul, Sfax 2, Gabès)**, qui représentent à eux seuls environ 140.000 dossiers par an soit 15% des affaires traitées en Tunisie et **deux établissements pénitentiaires (Sousse et Gabès)**, soit 1600 détenus. En 2014, après une phase de démolition des bâtiments endommagés pendant la révolution, les travaux ont pu démarrer sur l'ensemble des cinq sites et seront livrés début 2016.

Le programme d'archivage électronique a permis la **numérisation de plus de 9 000 000 de décisions de justice dans les 36 juridictions vi-**

sées. Désormais, ces décisions sont sécurisées et accessibles plus rapidement par le justiciable. L'installation des écrans d'affichage des audiences a aussi été réalisée dans 25 tribunaux, dont la Cour de cassation. Les écrans sont disposés à l'entrée de la salle des pas perdus et permettent au justiciable de connaître l'ordre d'audience et le lieu de chacune des chambres criminelles et civiles.

AMÉLIORATION DE LA JUSTICE POUR LES ENFANTS EN TUNISIE (2013-2016), 1,8 MILLION €

Ce volet est mis en œuvre par l'UNICEF³, qui l'exécute avec ses partenaires nationaux. Au terme de ce programme, **les enfants ayant affaire à la justice bénéficieront d'un système efficace et respectueux de leurs droits**. Il s'agira d'amener l'ensemble des acteurs de la justice juvénile à garantir une meilleure application de la loi. 2014 a vu la réalisation de nombreuses activités. En matière de renforcement des capacités, près de 455 acteurs de la justice pour les enfants ont participé au cours de l'année à une **formation sur les standards internationaux, les législations et les pratiques en matière de justice juvénile** et ont amélioré leurs connaissances pour une meilleure application de la loi.

Il s'agit plus particulièrement de 24 formateurs des institutions/ministères impliqués en matière de justice juvénile : 50 avocats, 200 magistrats, 169 acteurs des centres de rééducation et 12 formateurs de la police et de la garde nationale.

Pour améliorer l'usage des mécanismes de la liberté surveillée et de la médiation, six ateliers de concertation ont été organisés au profit des acteurs des ministères de la Justice, des Affaires de la femme et de la famille et des Affaires sociales, ainsi que de membres de la société civile (dont l'ONAT⁴).

Le suivi des enfants en conflit avec la loi à toutes les étapes de la procédure et après la libération a été amélioré avec le renforcement des capacités des Centres de défense et d'intégration sociale (CDIS) en matière d'élaboration et de gestion de projets. Des **projets d'accompagnement/réinsertion ont ainsi été planifiés au profit de 110 enfants dans 14 CDIS**. L'accompagnement de 12 associations pour l'identification de projets de réintégration d'enfants en conflit avec la loi est aussi en cours.

La coordination entre les ministères concernés a été renforcée à travers la mise en place d'un comité technique interministériel chargé d'assurer le suivi du projet et de réfléchir à l'amélioration du système de justice juvénile.

3- <http://www.unicef.org.tn>

4- Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT)

Des point focaux représentant les différents départements ministériels sont nommés et se chargent de faciliter les interventions proposées à leurs départements dans la mise en œuvre du projet. Enfin, quelques étapes ont été franchies pour la mise en place d'un système d'information intégré. Un atelier de réflexion s'est tenu en vue de concevoir une méthodologie et d'élaborer des indicateurs de suivi des enfants en conflit avec la loi.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LA PROFESSION D'AVOCAT - ISPA⁵ **(2011-2014), 630 000 €**

Cette assistance technique a été exécutée dans le cadre du Programme d'appui à l'accord d'association et de la mise en œuvre du Plan d'action de voisinage UE-Tunisie. Signé en décembre 2011, ce projet s'inscrivait dans la politique de transition démocratique et coopération renforcée avec l'UE dans le domaine judiciaire.

Tout au long de ses trois années de mise en œuvre, ce projet s'est attaché à **moderniser l'ISPA afin d'améliorer la pratique professionnelle des futurs avocats**. Ses textes réglementaires ont été remaniés afin d'en faire une école d'application du droit, et la formation des formateurs a été lancée. L'ISPA a aussi démarré la formation continue des avocats en exercice. Le rapprochement intervenu entre l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) et l'ISPA au cours du projet en renforcera la pérennité. Des accords de coopération et de partenariats ont été signés avec deux écoles d'avocats françaises afin de continuer les échanges de formateurs et d'étudiants. Enfin, la création du site web de l'ISPA permettra une meilleure diffusion de l'information aux étudiants, notamment sur les possibilités de formation à distance

COOPÉRATION RÉGIONALE

RENFORCER LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE DANS LES PAYS DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE - PROGRAMME SUD (2012-2014), 4,8 MILLIONS €

Ce programme, mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, s'est clôturé en 2014. Pendant trois années, il s'est attaché à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer le processus de réforme politique et démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée. Il s'est concentré sur quatre objectifs spécifiques : indépendance et efficacité du système judiciaire ; meilleure prévention de la corruption et du blanchiment d'argent ; renforcement et protection des droits de l'Homme ; promotion des valeurs démocratiques.

S'agissant de la **composante « justice »** (2012-2104, 600 000 €), 2014 a été marqué par la mise en place d'outils d'amélioration des performances dans quatre tribunaux pilotes (Cour de cassation, tribunal de première instance de Tunis, tribunal de première instance et tribunal cantonal de Zaghuan). Parmi ces outils, les tableaux de bord permettent une meilleure gestion des dossiers et une production de statistiques plus fiables, ainsi qu'une remise en vigueur du juge de la mise en l'état (« juge rapporteur »).

Dans ce but, un grand nombre de formations ont été dispensées tant au personnel des tribunaux pilotes (magistrats, greffiers et informaticiens) qu'aux avocats. Les tribunaux pilotes et des fonctionnaires du ministère de la Justice ont aussi pu s'ouvrir aux bonnes pratiques européennes à travers une participation régulière aux sessions plénières et aux réunions des groupes de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Des visites d'études au TPI d'Avignon (Fr) et à celui de Liège (B) ont également été organisées. La CEPEJ et le Conseil consultatif de juges européens (CCPE) ont en outre contribué aux travaux sur l'élaboration de textes en matière de déontologie des magistrats et du futur « Conseil supérieur de la magistrature ».

Pour la **composante « bonne gouvernance »** (2012-2014, 500 000 €), les principales réalisations de 2014 sont :

- > La poursuite du **renforcement des capacités de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC)** avec l'adoption des règles internes (règlement intérieur, manuels de procédures, code de déontologie des agents, organigramme et fiches de poste) et l'appui à la préparation de la loi organique instaurant l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBOGOLUCC) en partenariat avec la Commission de Venise.
- > La réalisation d'un **rapport sur l'évaluation des risques de corruption** au secrétariat d'État en charge des domaines de l'État et des affaires foncières.
- > Le **partage de bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption** concernant notamment les méthodes d'enquête pénales, les financements politiques, le financement des associations sans but lucratif à des fins de lutte contre le terrorisme, la déontologie des avocats et experts-comptables et l'analyse des risques de corruption au moment de la préparation et la revue des actes législatifs.

PROGRAMME RÉGIONAL EUROMED⁶ JUSTICE III (2011-2014), 5 MILLIONS €

Le projet EuroMed Justice III, mis en œuvre par un consortium dirigé par l'Institut européen d'administration publique (EIPA), poursuit les succès remportés par EuroMed Justice I et II. Il s'agit entre autres du **développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice**, grâce au renforcement de la capacité des partenaires et à la modernisation de la justice.

L'année 2014 étant la dernière année de mise en œuvre du projet, l'accent a été mis sur la finalisation de deux rapports sur la simplification procédurale et sur les expériences comparées sur la résolution des conflits familiaux transfrontaliers. **Quatre manuels de bonnes pratiques ont été publiés** sur l'accès à la justice et à l'aide légale, l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion des dossiers et de l'information judiciaire, la responsabilité parentale dans les conflits familiaux transfrontaliers et la coopération en matière pénale. En 2014, la Tunisie est le pays le plus représenté dans les activités du programme avec la participation de 39 magistrats/experts tunisiens.

« SOUTIEN AUX ENQUÊTES ET DES POURSUITES RESPECTANT L'ÉTAT DE DROIT DANS LA RÉGION DU MAGHREB » (2014-2018) 3 MILLIONS €

Ce projet, mis en œuvre par UNODC, est basé sur l'idée qu'une approche solide fondée sur la justice pénale demeure essentielle en vue de traduire les terroristes devant la justice.

L'objectif est d'accroître les capacités des autorités compétentes en matière pénale, notamment judiciaires et policières, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes en matière terroriste, tout en renforçant la capacité des pays du Maghreb à inscrire leur réponse pénale dans le respect des normes relatives aux droits de l'Homme.

Le premier atelier régional, consacré à « La conduite d'enquêtes et de poursuites efficaces dans la lutte antiterroriste, en conformité avec les droits de l'Homme et l'Etat de droit », s'est tenu à Tunis les 2-3 Juin 2014. Un deuxième atelier régional a été organisé sur le contrôle parlementaire des forces de sécurité.

INTERVIEW : PATRICE DE CHARETTE



Chef de mission PARJ

Quelles sont les mesures mises en œuvre pour moderniser le système judiciaire tunisien et comment serviront-elles le justiciable ?

P.D.C.: Le PARJ a travaillé en premier lieu à la mise en place de trois jumelages institutionnels consacrés au renforcement des capacités de l'Institut supérieur de la magistrature, de l'administration centrale du ministère de la Justice et de la direction générale des prisons et de la rééducation. Ces opérations de grande ampleur, qui vont s'étendre sur près de trois ans, vont permettre, grâce à la coopération avec des institutions jumelles de pays de l'Union européenne, de mettre en place de nouvelles structures permettant d'améliorer la formation des personnels de justice, le fonctionnement du ministère de la Justice et celui de l'administration pénitentiaire.

L'assistance technique du PARJ a également mobilisé des experts pour préparer plusieurs projets pilotes consacrés notamment à la mise en place de peines alternatives à l'emprisonnement, afin de réduire la surpopulation carcérale, et à la création d'ateliers de formation professionnelle dans les prisons, pour faciliter la réinsertion des condamnés.

Sur le renforcement de l'indépendance de la justice, l'assistance technique a participé activement à la discussion du projet de loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et prépare une contribution au projet de loi sur la mise en place de la Cour constitutionnelle. Des discussions ont

par ailleurs débuté avec l'Ordre national des avocats de Tunisie afin de réformer le système d'assistance judiciaire pour permettre aux personnes défavorisées d'accéder à la justice dans de meilleures conditions.

Dans le cadre du PARJ, des contrats de subvention sont également en préparation pour des associations en vue de financer des projets permettant d'améliorer l'accès des citoyens à l'information juridique.

La réforme de la justice passe par des modifications de textes, de procédures, voire la fourniture de nouveaux équipements. Mais, la justice rendue est aussi le fait d'hommes et de femmes qui y travaillent au quotidien au contact des justiciables. Comment faire pour changer des habitudes qui ont parfois la vie dure ?

P.D.C.: Il faut ici prêcher, par l'exemple en parlant de collègue à collègue, pour montrer aux magistrats aux greffiers tunisiens que d'autres méthodes de travail sont possibles pour parvenir à une meilleure efficacité de la justice. Le but est de diminuer les délais de jugement et d'améliorer le traitement des dossiers.

C'est un travail de longue haleine qui suppose une action sur la durée, avec la mise en place d'expériences pilotes pour faire progressivement la démonstration que des améliorations sont réalisables. C'est l'un des objectifs de l'assistance technique au PARJ.



L'émergence d'une société civile active et plurielle depuis le 14 janvier 2011 est l'une des meilleures **garanties pour l'avènement d'une démocratie** participative qui contribue à une gouvernance transparente et responsable. Les organisations de la société civile (OSC) sont ainsi devenues des partenaires privilégiés de l'Union européenne, qui y voit un élément essentiel de tout système démocratique.

La société civile incarne et favorise le pluralisme et contribue à une efficacité accrue des politiques, à un développement équitable et durable et à une croissance inclusive impliquant davantage les citoyens. Par ailleurs, la société civile est un **acteur important de la promotion de la paix** et de la résolution des conflits.

Depuis 2011, l'UE propose une approche renforcée et plus stratégique dans son engagement avec les OSC des pays de la région, y compris la Tunisie. Dans ce pays, la société civile s'organise pour **devenir un interlocuteur structuré à la fois des pouvoirs publics et de l'UE** dans tous les processus de définition, mise en œuvre, et suivi de la politique extérieure et de coopération européenne.

La Communication européenne « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile » a défini **trois priorités** pour ce partenariat stratégique et renforcé entre l'UE et la société civile :

- > **Renforcer** les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les organisations de la société civile dans les pays partenaires ;
- > **Encourager** une participation constructive et structurée des organisations de la société civile aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux ;
- > **Accroître** la capacité des organisations locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Quatre ans après la révolution, l'appui européen à la société civile tunisienne continue de s'accroître, tout en maintenant une approche basée sur le respect des valeurs fondamentales. Ainsi, **la Tunisie est devenue un bénéficiaire important des financements alloués à la société civile** à travers l'Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), la Facilité Société civile pour le Voisinage Sud (FSCVS), et la ligne thématique d'appui aux acteurs non étatiques, entre autres.

Par ailleurs, depuis 2012, le gouvernement tunisien et la Délégation de l'UE ont inscrit dans le programme de coopération **un programme dédié aux OSC (PASC)**. Celui-ci vise à accompagner la société civile dans ses efforts de structuration et consolidation, à renforcer sa contribution effective au dialogue politique et économique, à la consolidation de l'État de droit et au développement socio-économique.

Au total, l'UE soutient **une cinquantaine d'initiatives portées par la société civile tunisienne**, dans des domaines allant du respect des droits des femmes, l'observation domestique des élections, la réforme des médias, jusqu'au développement local ou la protection de l'environnement. Par ailleurs, et dans tous ses programmes bilatéraux, l'UE implique directement la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de ceux-ci, dans un souci de responsabiliser toutes les parties prenantes et les mettre en situation de partenariat avec les acteurs publics.

L'engagement européen en faveur des OSC va se poursuivre. En 2014, l'UE et les États membres présents en Tunisie ont élaboré une **« Feuille de route européenne pour un engagement avec les organisations de la société civile tunisienne »** couvrant la période 2014-2017. Ce document vise à améliorer la prévisibilité, la cohérence et l'impact des actions menées avec et en faveur de la société civile en Tunisie.

Cette feuille de route, approuvée par les ambassadeurs de l'UE en décembre 2014, se nourrit des résultats de la « mission d'appui à l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile tunisienne » financée par l'Union européenne en 2013/2014. Elle a été élaborée par la Délégation de l'Union européenne et les États membres, en consultation avec la société civile, le gouvernement tunisien et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les quatre priorités de la feuille de route sont les suivantes :

- > **Renforcement** des capacités techniques, de gestion et de structuration des organisations de la société civile.
- > **Mise en place** d'un environnement favorable à l'action de la société civile.
- > **Renforcement** de la participation effective des OSC au dialogue politique et aux politiques nationales et locales.
- > **Renforcement** de la coordination effective entre OSC et PTF.

PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE - PASC TUNISIE (2012-2016), 7 MILLIONS €

Le Programme d'Appui à la Société civile (PASC)¹ se propose de renforcer la contribution effective des organisations de la société civile tunisienne au dialogue politique et économique, à la consolidation de l'État de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique de la Tunisie.

D'une part, le programme a pour but de renforcer les capacités opérationnelles des OSC tunisiennes afin qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle dans le cadre de la transition démocratique et du développement en Tunisie. D'autre part, il vise à améliorer l'environnement institutionnel et légal des OSC, y compris les capacités des partenaires nationaux tels que les acteurs étatiques et collectivités territoriales, ainsi que les procédures et mécanismes institutionnels et les textes législatifs et réglementaires, régissant le fonctionnement des OSC.

Le programme comprend quatre composantes :

1. **Renforcement des capacités et compétences des OSC** tunisiennes et de leurs partenaires nationaux, y compris les acteurs étatiques et collectivités locales.
2. **Actions d'amélioration de l'environnement légal et institutionnel** des OSC tunisiennes : une étude a été finalisée en 2014. Un approfondissement de ce travail sera réalisé en 2015.
3. **Communication, dialogue et capitalisation**
4. **Actions pilotes de consolidation opérationnelle de renforcement des compétences** et de structuration : un appel à propositions a été lancé fin 2014 pour le financement de projets concrets qui démarreront mi-2015.

Lancé en janvier 2014, le projet PASC, mis en œuvre avec l'appui de l'organisation European Partnership for Democracy (EPD), est actif dans les différentes régions du pays avec six bureaux de terrain basés à **Tunis, Le Kef, Sousse, Gafsa, Tozeur et Médenine**. Le rôle de ces bureaux est de répondre aux besoins d'appui exprimés par les OSC et de faciliter la concertation entre celles-ci et les acteurs publics et d'appuyer et suivre leurs initiatives.

Le PASC œuvre sur les axes suivants :

- > **Professionnalisation** : Professionnaliser les organisations de la société civile, c'est les aider à évoluer dans un cadre légal et réglementaire favorable, à se structurer et à concevoir et réaliser, de manière durable des actions pertinentes d'intérêt collectif, en plus de promouvoir des valeurs de partage, de démocratie, de transparence de redevabilité, de non-violence, de tolérance et de civisme.

- > **Actions Dialogue & Concertation** : Il s'agit de créer une citoyenneté active en favorisant l'éclosion et la multiplication de nouveaux espaces publics d'initiatives et de responsabilité. Ces espaces, créés dans les bureaux de terrain, se veulent un cadre propice pour stimuler la concertation et le partenariat entre acteurs publics et OSC en vue d'aboutir à des actions pilotes « duplicables » et enraciner une culture de dialogue et de partage de responsabilités.

- > **Services et Conseils** : Il s'agit d'un ensemble d'actions conçues d'une manière souple et itérative par les bureaux de terrain pour mieux répondre aux besoins des OSC. Elles couvrent des domaines variés tels que le partage d'information, la valorisation de l'expertise locale, les stratégies de mobilisation de ressources pérennes et le renforcement des capacités en matière de gouvernance, de réseautage, de coordination, etc.

- > **Capitalisation** : Engager un travail de capitalisation des pratiques de concertation, de coordination et de réseautage pour permettre aux différentes parties prenantes de tirer les leçons de leurs tentatives et de leurs expériences, de partager les acquis dans un objectif d'apprentissage mutuel et de diffuser ces leçons d'expériences pour mieux les valoriser et les partager.

Le projet propose un appui permanent aux OSC avec des formations et une **plateforme d'échange et de partenariat** entre OSC ainsi qu'entre OSC et acteurs étatiques.

En 2014, **plus de 1500 participants** ont bénéficié des activités du programme. Les activités suivantes ont notamment été conduites :

- > **204 associations et 29 acteurs publics** formés en formulation participative de projets
- > **151 associations** formées dans le cadre du Cycle PASC (6 modules de formation)
- > **Plus de 50 formations** organisées par des OSC ou des PTF au profit des associations
- > **Une trentaine de hauts cadres de l'administration** formés en prévention et gestion de conflits.
- > **Plus de 80 ateliers inter-associatifs** généralistes dans les 24 gouvernorats.
- > **Plus de 45 ateliers** inter-associatifs thématiques.
- > **Plus de 120 ateliers** mixtes réunissant des représentants des OSC et Acteurs publics.
- > **Une trentaine de hauts cadres de l'administration** formés en prévention et gestion de conflits.
- > **Plus de 80 ateliers inter-associatifs** généralistes dans les 24 gouvernorats.

- > **Plus de 45 ateliers** inter-associatifs thématiques.
- > **Plus de 120 ateliers** mixtes réunissant des représentants des OSC et Acteurs publics.
- > **Près de 60 propositions conjointes** issues des feuilles de route ont été soumises en réponse à l'appel à propositions de la DUE.
- > **6 bureaux régionaux avec 15 points focaux** à la disposition des associations, acteurs publics et autres partenaires, pour faciliter les rencontres mixtes dans différentes thématiques, pour couvrir les 24 gouvernorats tunisiens.
- > **Plusieurs journées d'information, de dissémination**, de conseil et de réseautage dans diverses thématiques.
- > **Une plateforme en ligne** au profit des OSC, acteurs publics et PTF avec une panoplie d'outils associatifs (Communauté de pratique).

ÉLABORATION D'UNE PLATEFORME ASSOCIATIVE : WWW.JAMAITY.ORG (2014-2016), 218.228 €

La vision du projet² est de permettre à la société civile tunisienne d'être forte, visible, solidaire, à la fois unie et plurielle. **Jamaity est une plateforme associative, interactive et participative** qui réunit les associations dans un même espace, facilitant ainsi leur mise en réseau, l'accès à l'information et le partage des opportunités.

Mis en œuvre par une équipe d'une dizaine de jeunes avec l'appui du British Council et du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), l'objectif du projet est double :

- > **Collecter et diffuser les informations** concernant les associations et les partenaires techniques et financiers.
- > **Favoriser le réseautage et la communication** entre les associations et les partenaires techniques et financiers.

Le projet a démarré en janvier et en juin 2014 la version 1 de la plateforme Jamaity voyait le jour. Celle-ci propose :

- > **Une rubrique « Associations »** : un annuaire des associations tunisiennes les plus actives, triées par région et domaine d'activité.
- > **Une rubrique « Partenaires techniques et financiers »** qui contient les coordonnées des PTF tunisiens et internationaux opérant en Tunisie
- > **Une rubrique « Actualité »** visant à informer sur l'actualité de la société civile concernant les nouveaux projets, les initiatives pertinentes ou les événements qui se déroulent dans le milieu associatif.
- > **Une rubrique « Opportunités »** résumant les différentes offres proposées par et pour la société civile (offres d'emploi et de stages, offres de formations, appels à candidatures, appels à projets, appels à dons et appels à volontaires).

- > **Une rubrique « Projets »** qui contient une base de données des projets menés par la société civile en Tunisie, financés par les partenaires techniques et financiers triés par régions.
- > **Une base de ressources** en ligne utiles à la société civile.
- > **Un Agenda associatif** qui vise à regrouper tous les événements de la société civile (conférences, congrès, séminaires, formations, festivals, expositions, etc.).

En chiffres, et pour traduire l'évolution du projet, Jamaity compte à la date de décembre 2014 : près de 2200 associations répertoriées, 141 PTF, 196 projets, 360 événements, 463 opportunités et 98 publications.

En 2015, Jamaity organisera les « Jamaity Awards » pour mettre en valeur les associations tunisiennes, ainsi que le rôle joué par ces dernières dans l'émergence d'une société civile tunisienne saluée par l'opinion internationale.

Le projet s'achèvera en février 2016, date à partir de laquelle **Jamaity prendra son autonomie** et devrait passer du statut de projet à celui d'une association autonome et pérenne.

MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE DANS LE SUIVI DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET L'UNION EUROPÉENNE (2013-2015), 200.000 €

En partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), ce projet vise à établir un réel espace de dialogue tripartite entre la société civile, les autorités tunisiennes et l'Union européenne portant sur les enjeux majeurs auxquels la Tunisie : **justice, égalité entre femmes et hommes, droits des migrants et des réfugiés et droits économiques et sociaux.**

Quatre groupes de travail thématiques ont été constitués, comprenant chacun une vingtaine de représentants des associations tunisiennes les plus dynamiques. Chaque groupe se réunit régulièrement pour des sessions de débats. Ces temps forts sont l'occasion d'échanger et d'émettre des recommandations communes partagées par l'ensemble des membres des groupes.

Il s'agit aussi de créer des espaces de plaidoyer et d'échanges constructifs avec des représentants des ministères ainsi que des représentants de l'Union européenne et des États membres dans la droite ligne de l'objectif même du projet, à savoir l'enracinement d'une nouvelle tradition de dialogue tripartite. **Des missions de plaidoyer à Bruxelles et dans d'autres capitales des pays membres de l'UE** sont également prévues pour porter les propositions des groupes de travail.

INTERVIEW : NOUR KAABI



Coordinatrice du projet Jamaity

Quel bilan tirer un an après le début du projet Jamaity ?

N.K.: Entre l'idée initiale et le lancement de la plateforme Jamaity en juin 2014, nous nous sommes rendu compte que **les attentes de la société civile dépassent de loin une base de données figée**. Les associations sont à la recherche d'un partage d'information concernant les opportunités et d'un partage d'expérience entre elles. C'est pourquoi nous avons fait évoluer la plateforme pour mieux répondre à ces attentes, notamment à travers nos différentes rubriques. À notre grande surprise, la rubrique opportunités, qui était demandée par de nombreuses associations, est aujourd'hui davantage visitée par des bailleurs de fonds, qui y trouvent un moyen de se coordonner entre eux et d'éviter ainsi les doublons en matière de financement sur certaines thématiques ou dans certaines régions.

L'autre évolution de Jamaity, **c'est le passage d'une plateforme virtuelle à un contact réel** avec des déplacements dans presque toutes les régions de Tunisie pour rencontrer les associations en groupe et individuellement. L'objectif est double : promouvoir la plateforme et être au contact de la réalité des associations. L'un des grands enseignements est que la société civile présente une grande hétérogénéité d'une région à l'autre.

Cette expertise acquise a fait de Jamaity un interlocuteur de référence, voire **un point d'entrée pour des bailleurs de fonds internationaux** désireux d'aider la

société civile. Ils sont nombreux à nous contacter pour que nous leur recommandions des organisations adaptées à leur objectif, notamment dans les régions de l'intérieur du pays, là où des associations qui peuvent faire un excellent travail restent peu visibles.

Quels atouts ont permis à Jamaity de devenir une référence à la fois pour les OSC et les PTF ?

N.K. : Jamaity veut aussi avoir valeur d'exemple en matière de fonctionnement. **C'est une équipe jeune, voire très jeune, avec un fonctionnement extrêmement horizontal**. Chaque membre est responsable d'une tâche particulière (développement technique, community management, recherche d'informations, etc.) ; et pour chaque projet, l'un de nous prend le lead. Toute chef de projet que je suis, je peux me retrouver sous la houlette de l'un de mes équipiers. C'est le cas pour la préparation des « Jamaity Awards », qui est une initiative portée par notre chargée de communication.

Mais, **sur les grandes décisions et les choix stratégiques, les décisions sont prises par consensus**. Parce que personne mieux que l'équipe ne connaît ce projet. C'est de cette manière, qui implique tous les membres de l'équipe, que nous sommes en train de définir les fonctionnalités de la. A partir de juin, nous lancerons de la même façon la réflexion stratégique pour l'après 2016, date à laquelle la plateforme est censée prendre son envol en devenant une entité autonome.



COOPÉRATION RÉGIONALE

RENFORCER LES CAPACITÉS DES JEUNES À DEVENIR DES ACTEURS DE CHANGEMENTS EN LIBYE, JORDANIE, PALESTINE, ÉGYPTE ET TUNISIE (2012-2014)

1 MILLION €

Ce projet est mis en œuvre par l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) en partenariat avec l'Association AID dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid et We Love Sousse dans le Gouvernorat de Sousse. Il a pour but de mobiliser les jeunes et les organisations et réseaux de jeunes en vue de **fédérer les initiatives qui contribuent à la cohésion sociale et à réduction de l'exclusion sociale et économique** dans leurs pays d'origine. Le projet vise aussi à promouvoir les échanges d'expériences entre les jeunes des différents pays et à les impliquer dans le dialogue sociétal.

La promotion et la défense de l'universalité des droits de l'Homme sont l'une des pierres angulaires de la politique extérieure européenne. Les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit sont des **valeurs essentielles ancrées dans les traités fondateurs de l'Europe**. Tous les accords commerciaux et de coopération conclus avec des pays tiers stipulent que les droits de l'Homme sont une composante essentielle des relations entre les parties.

Ces valeurs ont encore été renforcées par l'adoption en 2000 de la Charte des droits fondamentaux par l'UE. Ce texte est devenu juridiquement contraignant pour les États membres depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009. Pour **promouvoir avec davantage de moyens les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels**, une nouvelle Politique de voisinage a été mise en place depuis les bouleversements politiques et sociétaux survenus sur la rive sud méditerranéenne à la faveur du Printemps arabe.

Les populations les plus vulnérables sont particulièrement prises en compte dans les programmes de coopération européenne, qui ciblent prioritairement les droits des femmes et des enfants, des minorités et des personnes déplacées.

Ces thématiques figurent dans le **Plan d'action 2013-2017 lancé conjointement par l'UE et la Tunisie**, qui se décline en 12 grandes priorités du Plan d'action, en tête desquelles figurent : la mise en place d'un système électoral démocratique par la consolidation de la nouvelle Instance supérieure indépendante pour les élections ; l'amélioration de l'indépendance de la justice et de son efficacité ; la lutte contre la torture ; la lutte contre toutes formes de discrimination en particulier envers les femmes ; le respect de la liberté d'expression, d'association et d'assemblée et le renforcement du rôle et des capacités de la société civile.

Pour soutenir l'actuelle transition démocratique tunisienne, l'Union européenne a mobilisé plusieurs outils pour renforcer les droits de l'homme. Il s'agit en particulier de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) et le programme « Acteurs non étatiques ». Ils ont permis de **financer plusieurs opérations mises en œuvre par des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits sociaux et politiques**.

DROITS SOCIAUX ET DE CITOYENNETÉ (2011-2014), 650 000 €

Ce projet mis en œuvre par l'Istituto per il Mediterraneo (IMED-Italie) met l'accent sur la **défense et la promotion des droits sociaux et de la citoyenneté en Tunisie en misant sur le dialogue social et la démocratie participative** entre institutions publiques d'une part et syndicats et associations d'autre part. Le travail a porté autant sur les autorités que sur la société civile afin de développer l'engagement des syndi-

cats dans la défense des droits sociaux et de renforcer l'implication des associations pour faire émerger une démocratie participative et conforter les droits civiques et de l'état de droit.

En 2014, les animateurs ont poursuivi leur travail dans les régions avec les « groupes d'initiative de Base » en vue de la réalisation du **5e cycle de recherche-action sur la gouvernance locale et le développement régional**. Les groupes ont analysé les défis et les enjeux de la gouvernance locale, tant politiques qu'économiques et sociaux, dans une perspective de développement. Le projet a ainsi contribué à alimenter un dialogue au niveau local avec toutes les parties prenantes, abordant le sujet fondamental de la « décentralisation » telle que prévue dans le Chapitre VII de la nouvelle Constitution. Le projet s'est clôturé en mai 2014 avec une conférence finale où les résultats des recherches-actions ont été présentés.

LUTTE CONTRE LA TORTURE ET PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS EN TUNISIE (2012-2015), 440 000 €

Ce projet réalisé avec l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) comprend deux grands axes de travail, à savoir **améliorer l'accès à la justice pour les victimes d'actes de torture et de mauvais traitements** et encourager l'adoption de la loi de création du Mécanisme national de prévention de la torture.

Concernant le deuxième point, la Tunisie a été le premier pays arabe à créer un mécanisme de ce genre. Au cours de 2014, plusieurs interventions et activités ont été organisées par l'OMCT pour renforcer les capacités des associations locales dans la prévention de la torture et le plaidoyer. L'OMCT a également adressé des **observations à l'ANC au sujet du projet de loi contre le terrorisme et le blanchiment d'argent**. En collaboration avec quatre associations partenaires, l'ONG a organisé une conférence de presse le 25 juin 2014 ayant pour thème : « Dysfonctionnement de la justice dans les affaires pour torture ».

Par ailleurs, les deux **centres de conseil et d'assistance juridique et sociale SANAD**, gérés en partenariat avec l'Organisation contre la torture en Tunisie (OCTT) au Kef et à Sidi Bouzid, ont continué à accueillir et à accompagner des victimes de torture et de mauvais traitements. Les cadres juridiques de SANAD ont tenu des réunions avec les procureurs et juges d'instruction à Tunis, Sidi Bouzid, Kef, Kasserine et Nabeul pour appuyer les procédures en cours.

L'OMCT a également entamé des réunions avec l'Inspection générale de la sûreté nationale pour le dépôt de plaintes administratives. Le projet a aussi fourni des formations spécifiques en 2014 pour les avocats et des professionnels des Centres de défense et d'intégration sociale et des associations d'aide aux personnes vulnérables.

LA DÉFENSE DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES GROUPES VULNÉRABLES DES RÉGIONS DE MONASTIR ET DU BASSIN MINIER DE GAFSA (2013-2015), 220 000 €

Le renforcement de l'État de droit et l'affirmation d'une justice indépendante étant les fondements de la démocratie, ce projet vise à appuyer la mise en place des **mécanismes de protection des droits, notamment juridiques, des populations des zones défavorisées.**

Ce projet d'Avocats sans frontières (ASF), en collaboration avec le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), vise donc à affirmer l'inclusion sociale et à réduire le nombre de conflits sociaux causés par l'exclusion économique et sociale dans les régions de Monastir et du bassin minier de Gafsa.

En 2014, trois grands volets d'activités ont été développés :

- > **Poursuite de la sensibilisation d'environ 400 personnes vulnérables** parmi les ouvrières de l'industrie textile à Monastir et des chômeurs non diplômés au bassin minier sur leurs droits économiques et sociaux (droit au logement, au travail, à la santé, à l'eau, etc.).
- > **Poursuite des négociations avec les autorités publiques et privées** pour la défense des droits humains des groupes vulnérables, selon une approche basée sur l'identification du problème, l'argumentation juridique sur la base des textes et la négociation.
- > **Prise en charge de l'assistance judiciaire de 321 ouvrières** des usines textiles de Monastir. Licenciées en 2013, celles-ci avaient porté plainte contre leurs employeurs. Elles ont obtenu gain de cause le 5 juin 2014, se voyant accorder la quasi-totalité des indemnités qui leur étaient dues : salaires arriérés, primes et indemnités de licenciement abusif.



PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE (2012-2016) 25 MILLIONS €

Dans le cadre du « Programme d'appui à la réforme de la justice » (voir également Chapitre 15 - Justice), plusieurs actions visent à réformer l'administration pénitentiaire. Un audit de la Direction générale des prisons et de la rééducation a été effectué en 2014 afin de mieux cibler les activités à couvrir à partir de 2015.

La conclusion d'un **jumelage institutionnel pour l'administration pénitentiaire doit permettre d'appuyer la réforme légale** et le renforcement des capacités, avec notamment un soutien à l'école nationale pour les prisons et la rééducation. Un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers dans le domaine pénitentiaire et les lieux de détention a été formé en mai 2014 avec le soutien de la « Penal Reform International » permettant ainsi une meilleure coordination des interventions.



INTERVIEW : GABRIELE REITER

Directrice du bureau
OMCT Tunis

Les mauvais traitements et la torture, notamment dans les lieux de privation de liberté, ont longtemps été utilisés avant 2011 comme des armes pour faire taire les opposants. Mais, son usage ne semble pas avoir totalement disparu en Tunisie, malgré la Révolution et l'avènement d'une jeune démocratie pluraliste, pourquoi ?

G.R.: Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture lors de sa dernière visite en Tunisie en juin 2014 a dit : « La volonté politique, seule, n'est pas une condition suffisante pour mettre un terme à la torture, aux mauvais traitements et au cycle de l'impunité en Tunisie ». L'OMCT partage ce constat. Malgré un cadre législatif qui condamne la torture en Tunisie, **sa criminalisation dans les faits reste rare et l'impunité persiste.**

Quelles avancées en la matière ont permis les activités du projet de « Lutte contre la torture et prévention des mauvais traitements en Tunisie » mené par l'OMCT avec l'appui de l'Union européenne ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans les interactions avec l'appareil sécuritaire et la justice ?

G.R.: Pour contribuer à l'éradication du phénomène, l'OMCT mène un travail de plaidoyer et d'assistance technique, notamment auprès de trois de ses partenaires privilégiés : l'Assemblée nationale constituante, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur.

Depuis 2012, l'OMCT milite pour la mise en place du Mécanisme national de prévention (MNP). La mission de cette commission porte essentiellement sur l'observation des lieux de privations de libertés (prison, cliniques, zones de transits à l'aéroport, etc.). En favorisant **les visites inopinées dans tous les lieux de détention**, une telle commission permettra de réduire progressivement les zones d'isolement propices aux pratiques de la torture.

L'OMCT, en partenariat avec l'OCTT (Organisation contre la torture en Tunisie), a mis en place en 2013 deux centres « Sanad » en province, des centres d'assistance juridique et sociale. Ils sont entièrement fonctionnels depuis 2014. Situés au Kef (nord-ouest) et à Sidi Bouzid (centre), leur position géographique s'inscrit sur un axe le long duquel des actes terroristes se produisent régulièrement et où les réponses policières sont parfois brutales.

En 2014, 85 dossiers ont été pris en charge par les deux centres. La grande majorité de ces cas concerne des tortures ou des maltraitements récents. Du point de vue de l'assistance sociale, les centres « Sanad » ont une activité étendue. Ils permettent aux bénéficiaires l'accès à des facilités sociales et médicales. Mais, **ils réconcilient aussi les victimes de la violence d'État avec les institutions publiques.** Les représentants de « Sanad » interviennent notamment auprès du ministère des Affaires sociales pour obtenir des carnets de soin pour les bénéficiaires. Quand ils n'y ont pas droit, l'OMCT, grâce aux fonds des victimes de la torture de Genève, leur permet malgré tout de se soigner. L'aide sociale porte également sur l'amélioration de la vie des bénéficiaires : accompagnement pour l'accès aux études, le crédit pour l'habitat, etc. Sanad soutient les bénéficiaires, souvent démunis, dans leurs démarches sociales. Ils les aident à se réinscrire dans la vie après le traumatisme.

Le volet juridique revient à **écouter les victimes et à constituer avec eux des dossiers qui leur permettront de porter plainte**, grâce au travail technique d'un avocat. L'OMCT s'inscrit aux côtés de ceux qui entrent courageusement dans une bataille juridique pour faire valoir leurs droits. Pour lutter contre les lenteurs administratives et les entraves aux enquêtes, l'OMCT organise un suivi individuel des dossiers et un travail de lobbying auprès des autorités compétentes. Elle leur rend régulièrement visite (procureur de la République, juges d'instruction, etc.) et ce sont des dossiers précis qui sont discutés auprès des plus hautes autorités. Les affaires impliquant des prisonniers sont également suivies avec attention.

Le projet touche à sa fin en 2015. Cela signifie-t-il que les centres d'accueil mis en place pour les victimes de torture n'auront plus de raison d'exister ?

G.R.: Au contraire. **La voie à parcourir reste longue pour endiguer un phénomène qui a perduré pendant des décennies.** Les organisations de défense des droits de l'homme ont donc un véritable rôle à jouer pour accompagner le pays dans son cheminement démocratique, notamment dans un contexte régional d'intensification de la lutte contre le terrorisme. Pour l'année 2015, l'OMCT s'engage à poursuivre ses travaux : veiller à l'application des lois en vigueur, accompagner les institutions dans leurs réformes législatives et institutionnelles, poursuivre l'aide directe aux victimes, renforcer sa coopération avec les institutions publiques et la société civile.

L'UNION EUROPÉENNE S'ENGAGE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES AUTORITÉS NATIONALES POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME UNE RÉALITÉ DANS LA TUNISIE NOUVELLE

« La femme est l'avenir de l'homme » : cette affirmation se vérifie chaque jour dans les régions du monde où **lémancipation de la femme et l'octroi de droits égaux à tous contribuent à la paix sociale, au développement économique et à l'affirmation de la démocratie**. Avec le Traité de Rome (1957) et encore plus avec le Traité de Lisbonne (2009), l'Europe s'est dotée des textes forts faisant de la défense de l'égalité entre femmes et hommes l'une des valeurs communes de l'Union.

En juin 2010, les ministres des Affaires étrangères de l'UE adoptent le Plan d'action 2010-2015 « **l'égalité entre les femmes et les hommes et lémancipation des femmes dans le développement** ». Ce texte de référence sert de base pour l'élaboration des programmes de coopération de l'UE et de ses États membres avec les pays tiers. L'objectif du plan d'action est donc de promouvoir les questions d'égalité entre les femmes et les hommes avec en ligne de mire les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans cette thématique, notamment en matière d'éducation et de santé maternelle.

Concernant la violence faite aux femmes, des lignes directrices claires ont été adoptées en 2008 par l'Union européenne. Elles établissent des **objectifs opérationnels et des outils d'intervention** dans le cadre de l'action extérieure à la fois en matière de lutte contre la violence contre les femmes, mais aussi d'abolition de toutes formes de discrimination à leur rencontre.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Dans la relation UE-Tunisie, la consolidation de la promotion et de la protection des droits des femmes est un des domaines clés d'intervention du Plan d'action 2013-2017 du Partenariat privilégié. Ce Plan d'action est particulièrement ambitieux à cet égard puisqu'on y relève la mise en œuvre de **la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**. Cela passe par la consolidation du dispositif législatif de lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes, la promotion de l'égalité de genre, ainsi que la participation pleine et entière des femmes à la vie publique, politique, culturelle et économique. Le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de la femme et le développement de réseaux sont aussi à l'ordre du jour.

En 2014, le « **Profil Genre de la Tunisie** » a été élaboré et diffusé dans le cadre de la coopération de l'Union européenne avec le gouvernement de la République tunisienne. Ce document est un diagnostic de la situation socio-économique et politique des femmes et des hommes,

du cadre législatif et juridique en rapport avec la question d'égalité, des mécanismes institutionnels et des principales politiques publiques. Il détaille également les interventions de la communauté internationale en appui à l'égalité de genre en Tunisie. Le diagnostic est sous-tendu par une analyse de l'insertion des femmes tunisiennes dans les politiques de gouvernance et les processus de développement, mettant l'accent sur **les obstacles qui entravent le plein bénéfice par les femmes de leurs droits**.

Ce travail d'analyse a également abouti à l'identification et à la formulation d'un nouveau programme « **Promotion de l'égalité homme-femme en Tunisie** » **bénéficiant de 7 millions €**, qui sera mis en œuvre avec le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dès 2015 et qui comportera trois volets :

- > renforcement des capacités du ministère et de ses partenaires, étatiques et non étatiques, en matière d'intégration de l'approche genre ;
- > amélioration de la participation de la femme dans la vie économique et publique ;
- > lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

À côté de ce programme, qui est prévu dans le Cadre unique d'appui 2014-2015, d'autres sources de financement tel que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) contribuent à faire de l'égalité homme-femme, à travers les organisations de la société civile, une réalité en Tunisie.

En 2014, la Tunisie a bénéficié de plusieurs projets et initiatives, à savoir:

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ À TRAVERS LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE DANS LE NORD-OUEST (2011-2014), 200 000 €

Cette action menée par la Fondation CIDEAL et l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD)¹ s'est exécutée dans un moment historique et déterminant, celui de la rédaction de la nouvelle constitution tunisienne, dans lequel **la société civile, et particulièrement les associations féministes, ont joué un rôle de premier ordre**. Elle répondait aux demandes directes d'appui d'un nombre d'associations de Béja et du Kef créées après le 14 janvier 2011. Elle s'est inscrite dans la stratégie de l'AFTURD d'étendre ses activités dans les régions et de transférer son expérience dans le domaine de la promotion de l'égalité et défense des droits des femmes.

Autour du centre « Sawa », différentes activités ont été mises en place afin de structurer, coordonner et renforcer les capacités de neuf associations du Kef et de Béja et des autorités locales. Pour ce faire, des actions de formation et d'accompagnement ont été réalisées, notamment le financement de projet en faveur de la promotion de l'égalité, la réalisation d'une campagne conjointe de sensibilisation sur les droits économiques et sociaux des femmes, ainsi que des ateliers de concertation société civile et autorité locale. Le centre « Sawa » a également joué un rôle important en faveur de la promotion et de la défense du droit des femmes en leur offrant **le tout premier espace régional d'écoute et d'orientation psychologique, juridique et professionnel**.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN (2013-2016), 550 000 €

Le projet, réalisé conjointement par l'Office national de la Famille et de la Population (ONFP), l'Association femme et citoyenneté (AFC) et la fondation espagnole CIDEAL, soutient la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il coordonne les acteurs de la société civile et les entités publiques dans l'aide et l'accueil des femmes victimes de violence au Kef, à Béja et à Jendouba. L'opération vise aussi à sensibiliser la population des régions cibles au problème de la violence contre les femmes, par une campagne de prévention et de renseignement sur les solutions et les recours possibles et par la formation de personnel spécialisé.

En février 2014, le centre d'accueil de jour Manara a été ouvert par l'AFC au Kef et un **numéro d'accueil téléphonique gratuit mis en place : 80 101 400**. En un an, le centre a accueilli, écouté et pris en charge près de 100 femmes.

Lors de cette deuxième année d'exécution, les efforts se sont concentrés sur la prévention des violences faites aux femmes (VFF) et le travail en réseau. Au Kef, une campagne de sensibilisation « **Tolérance Zéro face à la violence** » a été lancée par l'AFC. Ainsi, depuis novembre 2014, 103 garçons, 127 filles et 110 femmes ont été sensibilisés sur les VFF, ses formes, ses manifestations et ses conséquences. La campagne traite également de la réponse du droit Tunisien et des recours possibles et encourage la tolérance zéro. Parallèlement, l'ONFP a formé du personnel éducatif dans les institutions publiques et les ONG des gouvernorats ciblés.

Un séminaire sur le thème « **Quelles interventions sur le plan local en matière de prévention contre la violence faite aux femmes et de prise en charge des victimes?** » a été organisé en novembre 2014 au Kef.

107 personnes issues des Institutions publiques, de la société civile et des médias y ont participé. A l'issue de ce séminaire trois feuilles de routes ont été élaborées par gouvernorat, afin de soutenir la mobilisation et le partenariat entre les services de l'état et les acteurs impliqués en matière de prévention des VFF et prise en charge des femmes victimes.

Un des principaux défis de la dernière année d'exécution du projet sera la mise en œuvre de ces feuilles de route afin de dynamiser le partenariat et le réseautage entre les prestataires de service dans les gouvernorats du Kef, Béja et Jendouba.

CENTRE FEMME SOLIDARITÉ : SOUTIEN À L'INCLUSION ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE FÉMININE DANS LE GOUVERNORAT DE JENDOUBA (2012-2014), 353 000 €

Mis en œuvre par la Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (COSPE-Italie), en partenariat avec l'AFTURD, ce projet ambitionne de **renforcer le rôle socio-économique des femmes dans un contexte de pauvreté et de précarité**. Il s'agit d'appuyer l'organisation et le développement d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour la dernière année d'exécution, le centre polyvalent de Jendouba a poursuivi ses activités grâce à une gestion concertée du comité élu pour gérer. L'espace organise et accueille des **activités culturelles, des formations et des sessions d'information et de plaidoyer, toutes en relation avec les droits des femmes**. En outre, six initiatives économiques portées par des femmes rurales et urbaines subventionnées par le projet se sont poursuivies. Trois de ces initiatives sont installées à la « Maison Rayhana » gérée par l'Association Rayhana² de Jendouba, dont la création par des femmes impliquée dans le programme est un résultat positif non prévu du projet.

Différentes activités, notamment génératrices de revenus (café culturel, formation et club internet, salle de sport, etc.), sont **gérées par et pour les femmes**, dans le but de stimuler la pratique des droits et des libertés. Par ce renforcement de l'émancipation économique des femmes, le projet tente d'éliminer les obstacles les empêchant de jouer un rôle actif dans l'espace public et privé en Tunisie.

Les trois activités en zones rurales ont été subventionnées via des associations qui constituent un petit réseau actif en matière de **valorisation du territoire et d'écotourisme dans la zone de Ain Draham et du Parc de Feyja**. L'Association Sidi Bou Zitoun, référence de ce réseau, est très active dans l'éducation environnementale, l'écotourisme et le soutien aux filières courtes.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES EN TUNISIE (2014-2016), 240 000 €

Ce projet lancé en 2014 est géré par la Fondation agir contre l'exclusion (FACE)³. L'objectif est de **promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes en Tunisie** par une plus grande prise en compte de cette problématique par la société civile tunisienne et par un accompagnement de Tunisiennes vers l'insertion professionnelle. Concrètement, il s'agit avant tout d'organiser des formations pour les acteurs locaux afin de lutter contre les préconceptions liées au genre, mais également de faire découvrir le marché du travail aux Tunisiennes et de les préparer à leur insertion.

Pour la première année, FACE s'est concentrée sur la réalisation de la cartographie des acteurs tunisiens de l'égalité femmes-hommes et a élaboré un guide de formation sur l'égalité à destination de ces acteurs. Dès 2015, le projet sera mis en place à Tunis, Bizerte Ben Arous, Sfax et Sidi Bouzid.

PROJET « KARAMA-DIGNITÉ »⁴ (2014-2015), 211 000 €

Le projet « KARAMA - Dignité » a été développé suite au partenariat établi entre le British Council et l'Association tunisienne de gestion et de stabilité sociale (TAMSS). Il a pour objectif de soutenir la transition démocratique en Tunisie par **une représentation et un rôle accrus de la société civile dans la promotion et protection des droits des femmes dans les zones défavorisées**. Le but est de favoriser la citoyenneté participative des femmes ainsi que de renforcer le respect de leur dignité et de leur sécurité. Six associations locales de Gafsa, Kairouan, Sousse, Sfax et Ariana sont devenues partenaires du projet et sont engagées dans la poursuite des objectifs suivants :

- > **La consolidation de leurs capacités organisationnelles** et techniques à travers des formations diverses.
- > **La contribution à la conscientisation des femmes** quant à leurs responsabilités civiques et à leurs droits et libertés à travers le renforcement de la participation des femmes membres des associations dans les quartiers défavorisés.
- > L'intervention d'une experte dans chaque association sur les droits fondamentaux et l'organisation de **cinq évènements publics faisant intervenir des femmes connues** ayant réussi dans leur domaine et présentées comme des exemples à suivre.

- > **L'assistance aux femmes victimes de violence** et leur sensibilisation aux droits fondamentaux à travers la mise en place d'une cellule d'écoute dans chaque association assurant l'accueil et l'orientation des femmes victimes en leur offrant un soutien psychologique et aussi juridique.

Depuis le démarrage du projet :

- > **12 représentants des associations partenaires ont été formés** en gestion de projet et recherche de financement.
- > **10 animatrices recrutées** par le projet ont été formées en citoyenneté et technique d'animation et communication. Cela a servi à renforcer leurs capacités en techniques de formation afin qu'elles deviennent capables d'animer des ateliers sur les concepts de la citoyenneté et des droits de la femme.
- > **36 ateliers de sensibilisation ont été organisés** avec la participation de 585 femmes.
- > **5 évènements « Tunisienne et Active » ont eu lieu en décembre 2014** et ont honoré 15 femmes ayant réussi dans leurs carrières. Les intervenantes ont témoigné, chacune, de leur expérience sociale, familiale, professionnelle et associative. Par la suite, des débats libres ont permis aux participantes de partager leurs expériences et dans un dialogue constructif, leur faisant prendre conscience de leur capacité prendre leur vie en main et profiter de leurs droits malgré les pressions sociales.

PROJET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉGARD DES ENFANTS ET NOTAMMENT DES PETITES FILLES (2014-2016), 229 000 €

Exécuté conjointement par l'Association femmes et leadership et l'Association de la défense des droits de l'enfant⁵, ce projet a démarré effectivement en septembre 2014. L'objectif principal est d'aider à une prise de conscience par la famille, les institutions éducatives et les intervenants institutionnels concernés par la petite enfance du phénomène de la violence sexuelle la menace et à la **mise en place d'un système intégré de prévention et de prise en charge**. La population ciblée regroupe les enfants des deux sexes en âge préscolaire et leurs familles. Le programme est réalisé avec la collaboration de trois organisations qui gèrent des jardins d'enfants : l'Union tunisienne de solidarité sociale, la Chambre des jardins d'enfants relevant de l'Utica et l'Union nationale de la femme tunisienne.

Le Projet se décline en quatre composantes :

- > formation de 60 animatrices, futures formatrices ;
- > élaboration d'un plaidoyer pour une meilleure prévention et une prise en charge plus intégrée des cas de violence ;
- > production de supports et d'un plan de communication ;
- > sensibilisation des familles, des milieux sociaux institutionnels et de l'opinion publique.

SENSIBILISATION DES ÉTUDIANT(E)S TUNISIENS À LA PRÉSERVATION DES DROITS DE LA FEMME ET À UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU MODÈLE PATRIARCAL (2014-2016), 300 000 €

Ce projet, mis en œuvre par l'association tunisienne Images et paroles de femmes⁶, vise à la **promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes en Tunisie par des projections suivies de débats auprès des étudiant(e)s** dans les foyers universitaires. Les films projetés cette année ont porté sur 8 thématiques : femme et travail, héritage, code du statut personnel, chômage, immigration, place des femmes dans la révolution tunisienne, corps et art (la danse) et mariage.

Les débats ont été animés par des juristes, militants des droits de l'homme, sociologues, psychologues, éducateurs et responsables de l'orientation du ministère de l'Enseignement supérieur. Tous ont auparavant participé à un atelier de réflexion de trois jours sur ces thématiques pour unifier le message de l'association dans toutes les régions. 29 jeunes coordinateurs locaux, diplômés chômeurs, ont organisé les **projections/débats dans 19 Gouvernorats et 1077 séances ont été menées à bien, sensibilisant ainsi environ 20 000 étudiants.**



COOPÉRATION RÉGIONALE

La Tunisie participe activement aux programmes de coopération régionale financés par l'UE, il s'agit notamment des programmes suivants:

COOPÉRATION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES «SPRING FORWARD - UN BON EN AVANT POUR LES FEMMES». (2012-2016)

7 MILLIONS €

Au lendemain du Printemps arabe de 2011, l'Union européenne a lancé un nouveau **programme régional en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le voisinage Sud**. Ce programme a démarré en octobre 2012, peu après la signature de l'accord de partenariat stratégique entre ONU Femmes et la Commission européenne en avril de la même année. Ce programme vise à soutenir les acteurs nationaux et régionaux dans leurs efforts pour la participation des femmes à la vie politique et leur autonomisation économique.

Durant sa 2^e année de mise en œuvre, le programme a poursuivi son appui au secrétariat d'Etat à la Femme et à la Famille (SEFF) d'une part en organisant des séances de plaidoyer tripartites (Gouvernement, société civile, ANC) pour **la levée des réserves sur la CEDEF (CEDAW)** et en développant une stratégie de communication « grand public » et d'autre part en lançant une étude sur l'accès des femmes rurales à la protection sociale.

Par ailleurs, le programme a appuyé plusieurs associations dans des domaines en relation avec le contexte tunisien, à savoir :

- > la mise en œuvre de **campagnes de sensibilisation des femmes** pour une participation plus effective au processus électoral ;
- > l'élaboration d'un **guide d'observation basée sur le genre** ;
- > le **renforcement de capacités des femmes en matière de citoyenneté**, de gouvernance locale et entrepreneuriat.

APPUI À L'ÉMANCIPATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES RURALES EN TUNISIE ET MAROC À TRAVERS LEUR INCLUSION DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2012-2015), 940 000 €

Mis en œuvre par le GVC (Gruppo di Volontariato Civile - Italie), ce projet soutient la **participation socio-économique de la femme rurale au Maroc et en Tunisie** via un appui structurel à la création, au renforcement et à la mise en réseau des coopératives de femmes en tant qu'acteurs-clés de l'économie sociale et solidaire. En 2014, on relève les activités suivantes :

- > ateliers sur le terrain ayant pour but d'expliquer l'approche genre et les outils pour recenser les opportunités et contraintes ;
- > recensement des besoins en formation et des opportunités socio-économiques (Recherche Action) ;
- > formation des formateurs et des experts locaux; rédaction de 9 plans de renforcement individuels des groupements cibles;
- > visites d'échange à des groupements déjà existants à Nabeul et Tozeur ;
- > formation des femmes des groupements sur les droits et les thématiques d'égalité ;
- > formation technique des femmes des groupements cibles ;
- > démarrage de 7 cours annuels d'alphabétisation ;
- > réalisation du film documentaire « ECO DE FEMMES »⁷.

ENHANCING WOMEN'S RIGHTS, GENDER EQUALITY AND CIVIL SOCIETY PARTICIPATION IN THE CONTEXT OF THE ISTANBUL-MARRAKESH PROCESS (2011-2014), 721 000 €

Ce projet de trois ans, mis en œuvre par le Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), vise à améliorer l'égalité femmes-hommes et le respect des droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne.

POUR UNE MEILLEURE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MÈRES CÉLIBATAIRES AU MAGHREB (2013 - 2016), 845 000 €

Santé Sud, en partenariat avec l'Institut national de solidarité avec les femmes en détresse (INSAF) au Maroc, l'Association SOS Femmes en détresse en Algérie et le Réseau AMEN enfance (RAET)⁸ en Tunisie, s'est engagé dans la mise en œuvre de ce projet qui a deux principaux objectifs : **la promotion de l'accès des mères célibataires aux droits fondamentaux** et le développement de leur émancipation économique et sociale. Ces objectifs seront atteints essentiellement au travers la formation et la sensibilisation des professionnels chargés de travailler avec les mères célibataires, et grâce à une large mobilisation des différents intervenants publics et associatifs.

L'action se base sur une intervention multidimensionnelle. Elle compte ainsi toucher les acteurs publics, associatifs et privés qui offrent des services destinés à renforcer la protection sociale et l'insertion socio-économique des mères célibataires. Il s'agit de consolider les interventions positives existantes, mais aussi de développer, en concertation avec ces acteurs, des **solutions innovantes et durables en matière d'insertion professionnelle des mères célibataires**. Pour cela, il est essentiel de mettre en réseau tous les acteurs socio-économiques susceptibles de jouer un rôle dans la phase de qua-

lification pour l'emploi des mères célibataires et de préciser les liens de coordination et de coopération qu'ils peuvent développer.

Durant l'année 2014, une cinquantaine de participants ont bénéficié d'une série d'ateliers de sensibilisation sur l'accueil des mères célibataires et la restauration des liens familiaux. Deux sessions de formations sur le développement des compétences psychosociales ont été organisées au profit des intervenants de première ligne.

Afin de promouvoir les droits des mères célibataires en Tunisie, un guide destiné aux professionnels chargés de leur accompagnement et orientation est en cours d'élaboration, une référence qui fera mieux connaître les dispositifs existants et les rendra accessibles à ces femmes.

Un séminaire maghrébin réunissant 180 professionnels a été organisé en Tunisie en décembre 2014 pour permettre la création d'une plateforme d'échange entre les acteurs maghrébins. Ce rendez-vous a également été l'occasion de partager des expériences de réinsertion sociale et professionnelle de mères célibataires. Au-delà de l'enrichissement mutuel garanti par les rencontres, cette activité visait aussi à **construire un véritable plaidoyer en faveur des droits des femmes dans la région du Maghreb**.

WOMEN'S RESPONSE TO THE ARAB SPRING (2013-2015), 969 000 €

Ce projet régional est mis en œuvre par Oxfam Novib et couvre la Tunisie, le Maroc, le Liban, la Palestine et l'Égypte et contribue à la démocratie et aux droits de l'homme, et en particulier **l'égalité entre les hommes et les femmes dans la sphère politique**.

En Tunisie, le projet est mis en œuvre par l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) sous la coordination de l'association libanaise le Rassemblement Démocratique de Femmes Libanais.

Le projet en Tunisie s'est principalement articulé autour de quatre activités :

- > la production d'une **étude portant sur la place des femmes au sein des partis** politiques et des syndicats ;
- > le **renforcement de capacités au niveau national de 24 femmes** membres de partis politiques et de syndicats en plaidoyer ;
- > des **activités sur le genre et la communication** politiques ;
- > le lancement d'une campagne média/grand public visant la **sensibilisation et la mobilisation du grand public quant au rôle des femmes** dans la société Tunisienne et focalisé sur la femme en tant que compétence avec comme titre de campagne : « Femme Tunisienne, Compétence Nationale »⁹.

INTERVIEW : NADIA JAMEL

Association Images et paroles de femmes

Malgré un statut de la femme avant-gardiste dans la région, le modèle patriarcal continue de dominer la société en Tunisie. Quelle perception en ont aujourd'hui les jeunes Tunisiens rencontrés dans le cadre du projet de sensibilisation à la préservation des droits de la femme appuyé par l'Union européenne ? N'y a-t-il pas une défiance vis-à-vis de l'égalité homme-femme comme modèle étranger à l'identité islamo-maghrébine ?

N.J.: Les jeunes tunisiens (es) rencontrés dans le cadre de notre projet sont des étudiant(e)s de conditions économiques modestes issus de l'intérieur du pays qui vivent dans les foyers universitaires et sont en majorité dans les premières années de leur cursus. Le niveau scolaire et le bagage culturel de cette population reflètent le recul de la qualité de l'enseignement dans les établissements de l'éducation nationale ces dernières années. Il ressort de nos débats que **la majorité de cette population croit en un modèle sociétal religieux sans pour autant avoir analysé le modèle patriarcal qui en résulte.** La religion dicte ainsi en partie leurs comportements et leurs valeurs.

Cela dit, nous n'avons pas constaté de défiance vis-à-vis de l'égalité homme-femme comme modèle étranger par rapport à l'identité islamo-maghré-

bine, mais plutôt, chez les femmes, **une profonde dépréciation de leur propre sexe comme étant inférieur à celui de l'homme.** Une minorité, peut-être 20 à 30 %, adhère aux valeurs de la modernité et de l'égalité homme-femme sans être gênée dans son identité. Évidemment, ces observations ne s'appliquent pas à toute la jeunesse tunisienne.

Outre les projections débats qui ont déjà atteint 20 000 jeunes dès la première année du projet, d'autres activités sont-elles prévues pour aider à la transition de la société vers un modèle donnant toute sa place à la femme ?

N.J.: Notre travail est axé sur la sensibilisation et l'éducation. De nombreux étudiant(e)s veulent adhérer à notre association reflétant ainsi l'impact de notre travail. **Nous comptons intégrer ces jeunes volontaristes dans des actions dans leurs régions d'origine** dans le cadre d'un autre projet. Le conservatisme constaté chez la majorité des étudiant(e)s nous amène à garder comme principal objectif **la libération de la parole et la réflexion sur les problèmes sociétaux** majeurs accompagnée par des experts ouverts sur ces problématiques.



Programme EIDHR

Avec l'adoption de la Constitution du 26 janvier 2014, **des étapes déterminantes en faveur du pluralisme ont été franchies**. En effet, ce texte garantit explicitement les grandes libertés liées aux médias et à la presse (« les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication sont garanties » - art. 31) et dote la Tunisie d'une instance constitutionnelle responsable de la communication audiovisuelle (art. 127), que préfigure la HAICA. Les libertés d'opinion et d'expression sont désormais « gravées dans le marbre », et font partie des acquis irréversibles de la révolution de janvier 2011.

La fin du système de rétention et de sélection de l'information, qui était la marque de l'ancien régime, crée un contexte radicalement différent pour les médias qui ont une plus grande liberté, mais aussi de grandes responsabilités dans leurs nouvelles fonctions d'animateurs du débat public. Face à ces nouvelles missions, **le système médiatique est appelé à effectuer sa transition démocratique**, un mouvement démarré dès 2011.

Consciente de l'importance de l'enjeu, l'Union européenne avait du reste pleinement intégré la dimension « audiovisuels et médias » à son plan d'Action 2013-2017 pour un Partenariat privilégié, puisque ce dernier stipule qu'« une attention particulière sera accordée pour garantir un système réglementaire transparent, efficace et prévisible avec une autorité de régulation indépendante dans le secteur audiovisuel et des médias ».

Dans la foulée, le cadre de coopération 2014-2015 a inscrit l'appui aux médias parmi les actions contribuant à la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, et de la liberté d'expression. Ainsi, un programme destiné à renforcer le secteur des médias professionnels tunisiens et à **garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle auprès de toute la population tunisienne** a été élaboré tout au long de 2014. Ce projet sera l'étape complémentaire et structurante aux nombreux projets soutenus par l'UE depuis 2011 (voir plus bas).

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

Reflète de son engagement envers la bonne gouvernance, la démocratie, et la liberté d'expression, l'Union européenne a soutenu depuis 2011 les médias tunisiens et la société civile médiatique, directement ou par l'intermédiaire d'opérateurs européens.

Au lendemain de la révolution, les partenaires internationaux de la Tunisie ont vu dans le soutien aux médias une clef du succès de la transition démocratique. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour

accompagner la réforme du secteur. **Plus de 233 actions en ce sens ont eu lieu de 2011 à fin 2014.**

Quatre organisations multilatérales ont été particulièrement actives : l'Union européenne, l'UNESCO, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et les Nations unies. Les autres grands contributeurs sont l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Au niveau des opérateurs, plus de 40 institutions médiatiques, majoritairement européennes, travaillent en appui aux acteurs médiatiques tunisiens.

PLAIDOYER POUR LA MISE EN PLACE D'ORGANES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DES PROFESSIONS DE PRESSE, 3^{ÈME} PROGRAMME D'APPUI À LA RELANCE

Qui dit liberté de la presse dit liberté des journalistes dans l'exercice de leur profession. Cela suppose l'établissement d'un cadre juridique moderne et adapté, dont les prérequis sont connus. Ainsi, l'Union européenne a encouragé la **révision et l'amélioration du cadre législatif relatif aux médias**, en particulier l'application des décrets-lois 115 et 116. En outre, l'UE et la Tunisie, conscientes des efforts à faire pour mettre le droit en pratique, s'étaient accordées sur un certain nombre d'objectifs à atteindre tout au long de 2014, lesquels figuraient parmi les mesures convenues avec les autorités tunisiennes au sein du 3^{ème} Programme d'appui à la relance (cf. chapitre « réformes économiques »).

C'est ainsi que la création du dépôt légal et la commission de la carte de presse, mais aussi le monitoring des médias par la HAICA à l'occasion des élections législatives et présidentielles, ont été intégrés en tant que mesures spécifiques - et déterminantes - pour l'obtention d'une nouvelle tranche de soutien budgétaire. Fin 2014, les dispositifs agréés entre l'UE et la Tunisie étaient en place, et le monitoring des médias avait eu lieu.

PROGRAMME D'APPUI AUX MÉDIAS EN TUNISIE

10 MILLIONS €

Un important travail préparatoire, qui s'est conclu par une session de restitution avec tous les acteurs du paysage médiatique tunisien, a été effectué tout au long de 2014 pour définir les grandes lignes d'action d'un programme bilatéral spécifique « Appui aux médias ». En octobre 2014, la Commission européenne a fait un pas décisif en décidant de consacrer 10 millions € de l'Instrument européen de voisinage à cette action.

Il s'agira, avec les autorités tunisiennes et les partenaires institutionnels, de **consolider les acquis de ces dernières années en termes de liberté des médias**, et de renforcer également l'appropriation des bonnes pratiques par les acteurs tunisiens.

L'audiovisuel public, les médias de proximités et l'ensemble du paysage médiatique tunisien seront concernés par ce projet ambitieux. Le programme, qui sera mis en œuvre étroitement avec les autorités tunisiennes et la Présidence du gouvernement au moyen du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs (CAPJC), orientera son appui dans trois grandes directions :

- > accompagnement à la **modernisation du secteur des médias**, en transformant les médias d'État existants en médias de services publics au service du citoyen: évolution statutaire et organisationnelle, refonte éditoriale pour produire une information de qualité.
- > **professionnalisation des acteurs de l'information**, de la régulation et de l'éducation aux médias: il s'agira ici d'intégrer la déontologie et l'éthique journalistique dans la ligne éditoriale des principaux médias et de renforcer la capacité des responsables à diriger et à gérer des entreprises médiatiques de manière viable. Un intérêt particulier sera porté au traitement de l'image de la femme dans les médias, et à l'éducation aux médias des jeunes générations.
- > **renforcement de l'accès à l'information** de proximité et développement de médias professionnels au niveau régional. Il s'agira ici de décentraliser l'activité médiatique en soutenant le déploiement local des chaînes régionales de la radio publique, de la télévision publique et de l'agence de presse nationale, et de consolider les médias de proximités tout en suscitant un dialogue entre la société civile nationale et régionale.

Les activités de ce programme démarreront en 2015.

FORMATION ET APPLICATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE ÉCRITE AU MAGHREB (2013-2015), 300 000 €

En partenariat avec l'École supérieure de journalisme ESJ Pro Montpellier, la délégation de l'UE en Tunisie a initié une action d'**appui aux rédactions de 12 médias de la presse écrite en Algérie, Libye, Maroc et Tunisie**. Le but est de renforcer l'éthique et la déontologie dans le traitement de l'information et d'améliorer la qualité du contenu des journaux de presse écrite et des médias du Maghreb. En Tunisie, ce projet travaille avec les journalistes, rédacteurs, et dirigeants de 3 quotidiens : La Presse, Al Maghreb et Réalités. Pour le volet tunisien de cette opération, 2014 a été marqué par la restitution des tra-

voux antérieurs, et la distribution de 120 «boîtes à outils» – dont 50 lors du Forum d'Hammamet sur la déontologie qui s'est tenu fin mai 2014 (cf infra). Le contenu de la «boîte à outil» a également été transmis à des acteurs médiatiques dépassant les trois organes de presse initialement ciblés, tels que les membres du réseau Inkfada, des membres du Syndicat national des journalistes tunisiens. Enfin, les experts ont pris part à une séance de formation à la déontologie de la police tunisienne, dans le cadre d'une mission associant l'ESJ Pro à l'Unesco, axée sur les rapports entre la police et les journalistes

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION EN TUNISIE (2013-2015), 200 000 €

L'Union européenne appuie l'association Reporters sans frontières (RSF) dans son mandat de **veille citoyenne et de défense de la liberté de l'information en Tunisie**. Ce projet a pour objectif d'accompagner et consolider le processus de réforme et de transition démocratique, de veiller au respect des droits des journalistes et de favoriser le développement de médias de proximité, afin qu'une information libre et indépendante soit diffusée en tous points du territoire. Tout au long de 2014, RSF a poursuivi ses activités de veille et de monitoring des atteintes à la liberté de l'information en Tunisie, continuant en outre à apporter un soutien institutionnel, juridique et de plaidoyer auprès des autorités, tout en aidant les journalistes, net-citoyens, et blogueurs en difficulté.



© ENPI

RADIO 3R « REGUEB, RÉVOLUTION, RENOUVEAU », SOUTIEN À L'INFORMATION, L'INSERTION SOCIALE ET LA VALORISATION DES JEUNES TUNISIENS DANS LA RÉGION DE SIDI BOUZID (2012-2016), 134 593 €

Radio Regueb Révolution est une radio communautaire indépendante qui soutient les droits des citoyens à s'exprimer librement. Elle a commencé sa diffusion sur le web en janvier 2013 à partir de cette ville économiquement sinistrée du Bassin minier au sud de la Tunisie.

Cette radio représente le **premier média de proximité dans la ville de Regueb** et se développe à partir de l'initiative de l'association Liberté et développement, en partenariat avec l'ONG italienne Cooperazione per Sviluppo Paesi Emergenti (Coopération pour le développement des pays émergents – COSPE) et l'agence multi-média AMISnet.

Par ce projet, les jeunes, mais aussi la société civile active du gouvernorat de Sidi Bouzid, se mobilisent pour diffuser, échanger et discuter de l'actualité de leur région.

La station radio communautaire dans la ville de Regueb est ainsi conçue non seulement comme un moyen d'information indépendante et de mobilisation citoyenne au niveau local, mais aussi comme le moyen de travailler en réseau avec d'autres médias locaux indépendants en favorisant l'échange de bonnes pratiques et en soutenant la liberté d'expression. **La communauté n'est pas seulement un bénéficiaire de l'information, mais bien un sujet actif participant à sa production et à sa diffusion.**

PÉRIPHÉRIES ACTIVES : APPUI À LA PARTICIPATION ET LIBRE EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES GROUPES VULNÉRABLES DU GOUVERNORAT DE SIDI BOUZID (2012-2015), 206 489 €

Le projet Périphéries actives vise à renforcer l'action citoyenne dans le cadre de la transition démocratique et à promouvoir les droits humains en Tunisie, notamment dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid. Il renforce les associations locales et les groupements de jeunes et de femmes par la mise à disposition d'outils de communication et par la diffusion des principes de liberté d'expression, de démocratie, de travail en réseau et d'inclusion des groupes vulnérables.

Le projet a permis l'**ouverture de 3 centres médiatiques citoyens dans les villes de Sidi Bouzid, Regueb, et Menzel Bouzayenne** en collaboration avec l'association Citoyenneté et culture numérique et les ONG Ya Basta et GVC. Le programme soutient la diffusion de technologies de la communication et de l'information indépendantes, comme base du respect des droits de l'Homme. Ainsi, le projet encourage la participation active des jeunes à la vie de la cité, à travers des activités culturelles dans leur région.

LE TUNISIE BONDY BLOG : UNE ÉCOLE DE JOURNALISME PAR LES CITOYENS (2012-2015), 236 987 €

Installé à Gafsa, le Tunisie Bondy Blog poursuit un objectif particulièrement ambitieux, à savoir ouvrir un centre de formation au journalisme en plein cœur de la Tunisie. Le Tunisie Bondy Blog, dans la mise en œuvre de son projet, se focalise sur le **développement des compétences des journalistes citoyens** en devenir, en mettant l'accent sur leur insertion dans le terrain local.



Projet Fondation Hironnelle

Par cette action, le Tunisie Bondy Blog permet aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers les métiers du journalisme, de la communication et du web de développer des partenariats avec des médias professionnels. Outre l'appui de la Commission européenne, ce projet bénéficie aussi du soutien de Canal France international et de l'Institut français en Tunisie.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA RADIO NATIONALE TUNISIENNE EN VUE D'ASSURER UNE COUVERTURE DES TRAVAUX DE L'ANC ET DES CYCLES ÉLECTORAUX ET DE JOUER PLEINEMENT SON RÔLE DE SERVICE PUBLIC ET DE PROXIMITÉ (2012-2014), 306 530 €

L'UE finance la Fondation Hironnelle, en partenariat avec les coopérations suisse et danoise, pour accompagner la Radio tunisienne dans son renforcement de capacités en vue de mieux remplir son mandat de service public. Le projet appuie en particulier la production et diffusion d'une information pertinente et de qualité par le déploiement d'antennes régionales à Jendouba, Béja, Siliana, Médenine et Gabès. Par ailleurs, le projet travaille aussi à la mise en place d'un pool rédactionnel pour couvrir l'actualité parlementaire.

FORUM DE HAMMAMET POUR LA DÉONTOLOGIE ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE MAGHRÉBINE (29-30 MAI 2014), 68 426 €

L'Union européenne s'implique directement dans la défense de la liberté de la presse et de la liberté d'expression et a développé une politique proactive, notamment par l'organisation des forums d'Hammamet sur la liberté de la presse. La deuxième édition s'est tenue les 29 et 30 mai 2014, sur le thème « *Quelles menaces sur la presse maghrébine, aujourd'hui ?* »



© ENPI

Organisé en partenariat avec la Fédération tunisienne des directeurs de journaux, le deuxième Forum de la presse maghrébine a rassemblé les principaux acteurs de la presse des cinq pays du Maghreb : Maroc, Algérie, Libye, Mauritanie et Tunisie. De même, des professionnels et des syndicats du secteur médiatique, ainsi que des représentants de la presse européenne étaient présents. Cette édition a aussi permis d'effectuer un suivi des recommandations du premier Forum sur la déontologie de la presse maghrébine (Hammamet – 2013), en particulier concernant la formation à la déontologie des journalistes maghrébins et les moyens à mettre en œuvre pour la création d'une structure du Forum de la presse maghrébine.

COOPÉRATION RÉGIONALE

MED MEDIA (2014-2017), 3 MILLIONS €

À travers le programme régional Med Media, l'UE finance trois projets dans la région du Sud méditerranéen en faveur des médias en ligne (consortium CFI), des médias de proximité (consortium CMS) et de la réforme du secteur des médias (consortium BBC). Des synergies sont en cours de discussion avec ces projets, les programmes présentant une très utile complémentarité.

MED NET : SOCIÉTÉ CIVILE ET DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS (2013-2015), 1 501 688 €

Ce projet régional, porté par COSPE, a pour but de renforcer les organisations de la société civile et les médias indépendants dans leur rôle de défenseurs des intérêts citoyens, d'information, de plaidoyer et d'action pour réaliser les réformes démocratiques et garantir la liberté d'expression et d'association en Égypte, Maroc, Palestine et Tunisie. En Tunisie, le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'association Liberté et développement de Regueb et le Syndicat tunisien des radios libres.

INTERVIEW : ALAIN ROLLAT

Expert du Programme de formation et d'application
du Code de déontologie de la presse écrite au Maghreb
Ancien directeur adjoint du journal Le Monde

Les médias ont connu un profond bouleversement avec une libération du secteur après des décennies de contrôle très strict. Peut-on dire que l'explosion du nombre de médias au lendemain de la Révolution et la concurrence qui en a résulté ont conduit à un déficit d'éthique journalistique ?

A.R.: Ce déficit existait déjà. La multiplication des médias et le développement des sites numériques n'ont fait que le mettre en évidence d'une façon spectaculaire. C'est d'ailleurs parce que ce déficit sautait aux yeux, dès qu'on ouvrait un journal ou dès qu'on regardait la télévision, qu'au lendemain de la Révolution, la délégation de l'Union européenne à Tunis a jugé utile dans un premier temps d'œuvrer à l'élaboration du **Code de déontologie des journalistes maghrébins, qui a été adopté en janvier 2013 à Hammamet**. Ensuite, la délégation a conçu et financé la Mission de formation à la déontologie qui nous conduit, depuis un an et demi, à définir dans les entreprises de presse et dans les écoles de journalisme, les moyens pratiques de remédier à ce déficit, en concertation avec les journalistes professionnels de tous les pays du Maghreb. Il s'agit là d'un impératif vital pour la presse. Car le pire ennemi du journaliste, ce ne sont pas les autres : c'est le journaliste lui-même.

C'est vrai en Tunisie comme ailleurs. Dans tous les pays du Maghreb, la presse est confrontée à des menaces économiques, financières, politiques, mais, au milieu de ces menaces « habituelles », il y en a une autre, sournoise, qu'on rencontre un peu partout : **c'est la menace intérieure, celle qui provient du cœur même des journaux. C'est la menace qui détruit le contrat social liant les journalistes à leurs lecteurs** quand les contenus des journaux sont trop médiocres et trop irresponsables, en raison d'un manque de formation ou à cause de l'ignorance des règles déontologiques du journalisme digne de ce nom. Je peux vous dire qu'il y a encore beaucoup de boulot à faire sur ce terrain, en Tunisie, comme en Algérie, comme au Maroc, même si les paysages médiatiques y sont très différents.

J'ai vu de près les effets concrets de cette menace au cours de ces derniers mois. J'ai lu des pages et des pages de commentaires à propos de faits qui n'étaient jamais exposés, des éditoriaux émotionnels qui constituaient des expressions de racisme caractérisées, des titres de première page incriminant

des gens sans leur donner la parole, des photos qui violaient toutes les règles relatives à la protection de la vie privée, etc.

Il y a urgence, pour tous les journalistes professionnels, à relever leur niveau d'exigence éthique. S'ils ne le font pas, il n'y aura bientôt plus aucune différence, aux yeux du public, entre les journalistes dignes de ce nom et les pseudo-journalistes, les « journalicules ». C'est vrai en Tunisie comme dans les autres pays, y compris dans mon propre pays.

Le programme de Code de déontologie pour la presse maghrébine peut-il favoriser l'autorégulation du secteur sans être perçu une menace par les entreprises médiatiques ? L'extrême morcellement du secteur n'est-il pas également un frein au respect par tous de la même éthique journalistique ?

A.R.: La déontologie, c'est une autodiscipline, c'est la condition sine qua non d'une autorégulation bien comprise. C'est tout sauf une menace : quand on relève son niveau d'exigence éthique, on améliore sa production, on gagne des lecteurs, des auditeurs, des téléspectateurs et des recettes publicitaires. Dans une entreprise médiatique, les intérêts de tous les partenaires sont interdépendants ; les intérêts économiques d'un patron de presse sont toujours liés à ceux de ses employés.

Le morcellement du secteur favorisera la décantation : les médias qui respecteront les règles déontologiques dureront. **Les autres seront balayés à terme par l'évolution, parce qu'il ne faut jamais prendre les consommateurs de médias pour des ignorants.** Cela dit, ce n'est pas la peine de parler de déontologie, de rédiger des codes, de transmettre les bonnes manières du journalisme honnête si, dans les médias, du début à la fin de la chaîne de production de l'information, il n'y a aucune veille déontologique. Cela nécessite un contrôle rigoureux à travers des relectures et des verrous, depuis le rédacteur de base jusqu'au rédacteur en chef et au directeur, pour garantir la qualité déontologique du produit fini et pour intervenir, s'il le faut, pour remédier aux manquements. Voilà pourquoi, partout où se déroule notre Mission de formation, depuis un an et demi, nous « livrons » à tous nos confrères locaux une « Boîte à outils » pédagogiques pleine de ressources ajustables à toutes les circonstances. Aujourd'hui, nous en avons distribué près de 700, au total, en Tunisie, Algérie et Maroc. Et ce n'est pas fini...

INTERVIEW : YASMINE KACHA

Reporter sans frontières bureau Tunisie

Les classements RSF depuis la révolution en 2011 montrent que les progrès de la Tunisie en matière de liberté de la presse restent timides. Comment expliquer ce phénomène alors que le secteur est censé s'être libéré d'un régime de censure omniprésent ?

Y.K.: Le secteur médiatique s'est effectivement libéré d'un régime de censure. La Tunisie est le pays du monde arabe qui a connu les progrès les plus importants et les plus impressionnants en termes de liberté de l'information, ces dernières années. Les acquis sont d'ailleurs indéniables : entrée en vigueur fin 2012 du nouveau code de la presse et de la loi sur la communication audiovisuelle, mise en place de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et consécration de la liberté d'expression et de l'information dans la Constitution du 27 janvier 2014.

Toutefois, les écueils demeurent nombreux. Sur le plan juridique, **RSF a émis certaines réserves sur le champ d'application des décrets-lois 2011-115 et 2011-116**. Ainsi, lors de la publication en juin 2014 de notre étude juridique « Le Code pénal à la lumière du décret-loi 2011-115 », nous avons constaté qu'en matière d'affaires de presse, l'application des dispositions générales continuait à prévaloir sur le Code de la presse, notamment en ce qui concerne l'incitation aux délits, la diffusion de fausses informations, la diffamation et l'injure et les publications interdites.

Les agressions que continuent à subir les acteurs de l'information représentent un autre facteur expliquant la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui la liberté de la presse. Pour exemple, la veille quotidienne qu'effectue RSF sur cette thématique en Tunisie nous indique que le taux d'agressions par les forces de l'ordre contre les journalistes reste encore très élevé, tant à Tunis que dans les régions. Pour tenter de pallier ce problème, nous avons réuni, avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, en juin 2014, **une vingtaine de policiers et de journalistes pour un atelier de trois jours intitulé « Pour un meilleur dialogue entre forces de l'ordre et journalistes »**. Si cet échange s'est avéré fructueux, les changements sur le terrain restent très peu visibles.

Enfin, les difficultés rencontrées par l'autorité de régulation des médias audiovisuels depuis sa création en mai 2013, liées principalement au non-respect des prérogatives de l'instance par les autorités gouvernementales et à une hostilité des patrons de médias, affaiblissent sensiblement le processus de mise en place d'un secteur médiatique pluriel et indépendant.

La mise en place d'un code de déontologie pour la presse ne risque-t-elle pas d'être perçue comme une entrave à l'activité des journalistes et comme un risque pour les entreprises médiatiques dans un contexte marqué par une concurrence exacerbée dans la chasse à l'audience ?

Y.K.: Un code de déontologie n'est pas censé entraver l'activité des journalistes, mais plutôt l'encadrer, particulièrement lorsque la chasse à l'audience passe avant le devoir d'informer. Les entreprises médiatiques sont mieux que quiconque à même de savoir que le **rôle des médias est avant tout d'informer le citoyen**, de manière objective et indépendante.

Néanmoins, si un code de déontologie représente effectivement un engagement moral de la part des journalistes, il faut rappeler qu'il ne constitue qu'une partie de la solution au débat sur l'éthique journalistique et qui à mon sens, devrait être porté en premier lieu, par la société civile tunisienne.

D'ailleurs, RSF, qui participe aux discussions entourant le sujet, ne fait pas de la question de la déontologie son cheval de bataille. Le mandat de l'organisation garde pour priorité la défense de la liberté de l'information et de tous ses acteurs.

Partant du principe que la culture est l'un des piliers d'une société démocratique et ouverte sur le monde, l'Union européenne et ses pays membres s'impliquent largement dans sa promotion en la plaçant au cœur de leurs relations extérieures. Outre les organismes publics, de nombreuses institutions européennes contribuent à dynamiser le dialogue interculturel afin de bâtir des ponts enjambant les frontières.

Dans le cadre de l'Agenda européen pour la Culture et de la mise en œuvre de la politique de voisinage rénovée de l'UE, les moyens alloués à la coopération culturelle, tant avec les institutions publiques et les organisations de la société civile, ont été renforcés depuis les bouleversements intervenus dans le monde arabe en 2011. L'UE a ainsi adopté **une série de mesures qui soulignent l'importance de promouvoir la culture comme vecteur de démocratisation**, de soutien à la liberté d'expression et de résolution de conflits.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

La dimension culturelle, en tant que catalyseur de créativité, la diversité culturelle et la promotion du dialogue interculturel constituent ainsi un aspect essentiel des relations extérieures de l'UE. Aujourd'hui, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et du Partenariat privilégié, **l'UE et la Tunisie incluent la culture comme un axe essentiel de leur coopération**, contribuant au développement, facilitant l'échange et le partage de connaissances, et permettant de valoriser la richesse et la diversité de la création et du patrimoine culturel en Tunisie.

Le dialogue et la coopération culturelle de l'UE avec la Tunisie constituent de réels facteurs de développement, d'intégration, d'innovation, de compréhension mutuelle et de tolérance.

En 2014, les activités et projets culturels gérés par la Délégation de l'UE ont continué à encourager l'accès à la culture des populations tunisiennes, y compris dans les endroits les plus reculés du pays. Ces actions visent aussi à **promouvoir le dialogue interculturel entre les sociétés civiles maghrébines et européennes**, contribuant ainsi à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel tunisien et à l'intégration maghrébine.

20^{ème} SESSION DES JOURNÉES DU CINÉMA EUROPÉEN (2014), 67.800 €

La Délégation de l'UE et les Ambassades des États membres en Tunisie ont organisé du 16 septembre au 4 octobre 2014, en collaboration avec le ministère de la Culture, la 21^e session des Journées du Cinéma européen qui ont eu lieu cette année dans six grandes villes de la Tunisie : **Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Djerba et pour la première fois à Sidi Bouzid.**

Consacrée principalement au documentaire, cette édition des Journées du Cinéma qui a drainé **plus de 20 000 spectateurs**, a permis de présenter des œuvres de qualité de réalisateurs de onze pays d'Europe : Pologne, France, République Tchèque, Portugal, Allemagne, Belgique, Autriche, Espagne, Italie, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Afin d'étendre cette activité cinématographique à l'espace maghrébin, des longs et courts métrages de quatre pays maghrébins (Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie) ont également été présentés durant cette session, dont certains étaient projetés en avant-première dans les salles en Tunisie.

Pour ne pas exclure les jeunes de cet important évènement cinématographique, une session leur était spécialement consacrée dans les six villes précitées. Ainsi, pendant plus de deux semaines, les cinéphiles des cinq grandes régions de la Tunisie ont eu l'occasion de voir au total **plus de 40 films pour adultes et enfants**. Plusieurs d'entre eux ont été présentés aux grands festivals internationaux.

En marge de ce festival, des **« masters classes », des tables rondes, des ateliers et des débats** sont organisés avec des professionnels du cinéma européen, tunisien et maghrébin en présence de plus d'une quinzaine de réalisateurs et acteurs européens et maghrébins invités spécialement pour cette session.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique européenne de Voisinage, INTERACT ENPI a organisé en collaboration avec la Délégation de l'UE en Tunisie, trois tables rondes à Tunis, Sfax et Djerba sur « La Journée de la Coopération européenne ».

« LE PROJET SFAJ EN EUROPE » EXPOSITIONS EN BELGIQUE ET ESPAGNE DES PHOTOS DE LA PREMIÈRE RÉSIDENCE EUROMAGHRÉBINE DE PHOTOGRAPHES (2014-2015), 59.000 €

« Le Projet Sfax en Europe »¹ est une exposition itinérante en Belgique et en Espagne qui rassemble **100 images évocatrices de la ville de Sfax prises par 30 photographes issus de 21 pays d'Europe et du Maghreb** et ayant tous participé du 20 au 23 mai 2013 à la première Résidence euromaghrébine de photographes à Sfax. Le but de cette exposition est de mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel tunisien, tout en contribuant aux efforts de la ville de Sfax en vue de faire inscrire sa Médina au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'accueillir les Jeux méditerranéens de 2021.

La première exposition en Europe s'est tenue à Barcelone du 6 au 27 novembre 2014. Elle a été organisée par la Délégation de l'UE en Tunisie avec la collaboration de l'Institut européen de la Méditerranée de Barcelone, du centre civique Fort Pienc de cette ville et de la représentation de la Commission européenne à Barcelone. La deuxième exposition qui aura lieu à Bruxelles est prévue pour février 2015.

DEUXIÈME RENCONTRE EUROMAGHRÉBINE D'ÉCRIVAINS SUR LE THÈME « LITTÉRATURE ET ENGAGEMENT » (2014), 70.000€

Il s'agissait de la seconde rencontre de ce type organisée par la Délégation de l'UE en Tunisie avec le concours de Pen international et l'Union tunisienne des écrivains. L'édition 2014 se tenait à Tunis et Kairouan sur le thème « Littérature et engagement ». Cette rencontre entre représentants de 22 pays de l'UE et du Maghreb a donné lieu à des **rapprochements entre écrivains des deux rives, à des échanges intermaghrébins**, ainsi qu'au renforcement des relations entre les Pen Clubs maghrébins et le Pen Club International.

Avec en toile de fond la passionnante période de transition démocratique traversée par la Tunisie, les écrivains de la région ont eu l'occasion de partager leurs expériences avec des écrivains européens sur leurs engagements littéraires personnels, surtout dans un pays où la liberté d'expression est restée longtemps sous l'éteignoir. La Tunisie jouit maintenant d'une liberté inimaginable il y a peu et **l'opportunité fut donnée aux participants d'explorer l'engagement littéraire en profondeur**.

Cette deuxième session a été enrichie par une visite de la ville historique de Kairouan et une rencontre/débat avec les étudiants de l'une des premières universités de sciences humaines de Tunisie, la Faculté de Raqada, qui compte près de 5000 étudiants. **La publication d'un ouvrage sur le thème « Littérature et engagement » est prévue en 2015 à l'issue de cette deuxième rencontre**.

COOPÉRATION RÉGIONALE

20^{ème} « MEDCULTURE » : PROMOUVOIR UN SECTEUR CULTUREL PLUS DIVERSIFIÉ, PROFESSIONNEL ET DURABLE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE (2014-2018)

2014 a vu le démarrage de la phase opérationnelle de MedCulture après le résultat de l'appel à propositions lancé en 2013. Il a été lancé pour **sélectionner des opérateurs culturels dans l'optique de promouvoir un secteur culturel plus diversifié, professionnel et durable**.

Les actions prévues doivent contribuer à développer les capacités et les compétences des opérateurs culturels. Il s'agit pour eux d'acquérir les outils et les compétences leur permettant de s'insérer dans un contexte toujours plus mondialisé. L'enjeu est d'élargir leur audience en accédant aux marchés culturels de la région et ainsi de susciter l'intérêt des investisseurs. Au final, ce programme vise à **élargir l'offre culturelle et à rendre ses acteurs plus autonomes de façon à toucher un plus large public**, et notamment dans les zones jusqu'ici pénalisées en matière d'accès à la culture.

La majeure partie des subventions octroyées bénéficient aux acteurs culturels des pays du Sud de la Méditerranée, dont la Tunisie.

PROGRAMME EUROMED AUDIOVISUEL III (2011-2014)

11 MILLIONS €

Il s'agit de la troisième phase d'Euromed Audiovisuel², un programme d'appui secteur cinématographique et audiovisuel dans neuf pays du Sud de la Méditerranée, à travers le **transfert de connaissances et de bonnes pratiques**. Sont ainsi prévus des formations, des ateliers, des mises en réseau et le renforcement des capacités des professionnels et des autorités nationales, dans les domaines de la production et la coproduction internationale. Mais, le programme concerne aussi les archives de cinéma et de télévision, la distribution et l'exploitation, ainsi que l'encouragement à la création de fonds en faveur du cinéma régionaux et nationaux.

Parmi les activités ayant marqué 2014, Euromed Audiovisuel a organisé en décembre 2014 à Tunis le **Forum du Film Méditerranéen**. Près d'une centaine de professionnels européens de l'audiovisuel et du sud de la Méditerranée ont participé à l'événement, organisé en marge des Journées cinématographiques de Carthage. Le forum avait comme objectif de faire l'évaluation des résultats du programme et de discuter de plusieurs actions prioritaires identifiées par les professionnels et les autorités nationales du Sud méditerranéen, responsables du secteur audiovisuel.

Le programme a aussi organisé un **atelier de formation « Socrates »** en collaboration avec l'Institut français de Tunis, pour 20 « script editors » et scénaristes du monde arabe à Djerba du 8 au 12 octobre 2014. Cette formation a pour but d'aider les professionnels, scénaristes, consultants en développement, producteurs, désireux de développer des techniques de « story editing » grâce à un travail sur des cas concrets.



Euromed audiovisuel III

La **migration et la mobilité** sont des thèmes prioritaires de la politique extérieure de l'UE. Celle-ci s'appuie sur un véritable partenariat avec les pays tiers, s'intègre pleinement dans les autres politiques extérieures de l'Union et couvre l'ensemble des sujets liés aux migrations et à l'asile.

L'approche globale pour la migration et la mobilité, adoptée en 2005 et révisée en 2011, suite au « Printemps arabe », constitue le texte de référence dans ce domaine. Elle illustre la volonté de l'UE de définir un **cadre global permettant une gestion cohérente des migrations**, fondé sur le dialogue politique et une étroite coopération avec les pays tiers.

Les progrès réalisés dans le dialogue institué avec les pays du voisinage Sud en matière de gestion des flux migratoires et de la mobilité circulaire, en cohérence avec l'approche globale mentionnée, ont abouti à la conclusion de Partenariats de Mobilité avec le Maroc en 2013. **En Tunisie, la déclaration conjointe du Partenariat de Mobilité a été signée en mars 2014.** Au moment de la rédaction de ce rapport de coopération, les négociations étaient toujours en cours sur le contenu de l'annexe à la déclaration où sont précisées les grandes lignes de la coopération entre UE et Tunisie sur les 4 axes prioritaires du PM, notamment :

- > Mobilité, migration régulière et intégration
- > Lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, sécurité des documents d'identité/voyage et gestion des frontières
- > Migration et développement
- > Asile et protection internationale.

Plusieurs actions bilatérales ou régionales dans les domaines de la migration ont déjà été financées par l'UE et sont en cours de mise en œuvre, en particulier en matière de migration et de développement, de prévention de la migration irrégulière, d'appui à la gestion des frontières et de protection internationale et d'asile. Celles-ci ont contribué de manière concrète à **promouvoir un dialogue régional stratégique pour une meilleure compréhension et coordination mutuelle** dans les domaines de la migration et de la mobilité en tenant compte à la fois du souci sécuritaire aux frontières et du respect des droits fondamentaux.

COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE

COOPÉRATION TECHNIQUE UE-TUNISIE EN MATIÈRE DE MIGRATION (2012-2014), 800.000 €

Le projet apporte aux administrations tunisiennes concernées une **assistance technique spécifique dans les domaines essentiels de la gestion**

de la migration et des frontières. Mis en œuvre par le «International Centre for Migration Policy Development» (ICMPD), le projet comprend plusieurs volets :

- > Des séminaires et ateliers techniques de formation
- > Des projets pilotes soutenant l'insertion économique et sociale des migrants potentiels
- > Une assistance à la formulation d'une stratégie nationale de gestion de la migration
- > La réalisation d'un diagnostic sur la gestion des frontières
- > La mise en place d'une plateforme web sur la migration Tunisie-UE.

En 2014, le projet a mis en œuvre ses dernières activités : appui technique spécifique sur la gestion des frontières à travers la mise à disposition d'expertise thématique ; dernier séminaire du programme relatif au retour et à la réinsertion des migrants ; suivi de 13 projets locaux d'appui dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Siliana ; conseils et préparatifs pour la formulation d'une future stratégie nationale de gestion des migrations ; développement progressif de la « Plateforme Tunisie-Europe sur la Migration » (www.eurotun-migr.net) qui constitue un outil d'échange et de coordination entre tous les partenaires concernés par les thématiques liées aux migrations et à la gestion des frontières; organisation de la conférence de clôture du projet présentant l'ensemble des résultats du projet.



Centre d'information d'accompagnement de projets - Zarzis Tunisie

LA MAISON TUNISIENNE DU DROIT ET DES MIGRATIONS (2012-2014), 250.000 €

Le projet, mis en œuvre avec Terre d'Asile Tunisie, s'est prolongé jusqu'à février 2015. Pendant ces trois années, l'objectif a été de développer les capacités opérationnelles et de plaider des associations tunisiennes pour **défendre les droits des migrants, des réfugiés et des enfants non accompagnés**. Il s'agissait aussi de susciter un débat public apaisé sur les questions migratoires en Tunisie.

En 2014, deux **rencontres-débats entre société civile et acteurs institutionnels** ont eu lieu, la première a porté sur « La protection des réfugiés syriens : un devoir de solidarité des deux côtés de la Méditerranée » et la seconde sur la thématique « Une loi tunisienne pour l'asile, quelles pistes pour l'avenir ? »

Quatre formations ont été organisées pour les associations partenaires, sur différentes thématiques, dont la planification stratégique des projets, ainsi que l'élaboration de projets adressés au public migrant. En partenariat avec l'Institut Panos Europe, la Maison du droit et des migrations a également organisé le premier atelier d'un cycle de cinq formations au profit des journalistes tunisiens intéressés par la cause migratoire, avec pour thématique spécifique la **question des disparus en mer**.

Huit publications périodiques « Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen » résumant les **actualités migratoires dans l'espace méditerranéen et en Tunisie particulièrement** ont été diffusées auprès de plus de 300 personnes. Ces veilles ainsi que plus d'une centaine d'actualités migrations sont publiées sur le site internet de la Maison du Droit et des Migrations.¹

Étant donné l'intérêt suscité par ce projet initié par l'Union européenne et le **réel besoin constaté en matière de défense** des droits des migrants, la Maison du Droit et des migration est appelé à devenir une structure pérenne.

COOPÉRATION RÉGIONALE

EUROMED MIGRATION III (2012-2014), 5 MILLIONS €

Le projet EUROMED Migration III fait suite à deux initiatives menées entre 2004 et 2011. Il est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre pour le développement des politiques migratoires (ICMPD)². L'objectif général d'EUROMED Migration III est de promouvoir la **coopération sur les enjeux migratoires entre les pays partenaires** de l'Instrument européen du voisinage Sud et les États membres de l'UE, ainsi qu'entre les pays partenaires du voisinage Sud eux-mêmes.

Partant de cette mission et des résultats des phases antérieures, l'objectif initial du projet actuel était de **soutenir les efforts entrepris par les pays partenaires pour renforcer la gouvernance des migrations** à travers :

- > la promotion des voies de migration légale et de la mobilité des travailleurs ;
- > la création de synergies entre les migrations et le développement dans les pays partenaires ;
- > l'appui à la prévention de la migration irrégulière ;
- > le renforcement des capacités en matière de gestion des frontières ;
- > l'amélioration des systèmes d'accueil et d'aide destinés aux groupes vulnérables.

Avec l'ajout de la section protection internationale et l'asile (PIA) en troisième année, le projet englobe désormais tous les aspects de **l'Approche globale sur les migrations et la mobilité (GAMM)**, qui est le cadre du dialogue et de la coopération de l'UE avec les pays tiers.

En 2014, les activités se sont centrées sur l'appui au lancement et à la planification des « Processus de profil migratoire » dans les pays partenaires du voisinage Sud via des ateliers de formation, une assistance technique et des réunions régionales. Les activités de 2014 ont été aussi marquées par la mise en place des formations en matière de migration et développement et des **réunions thématiques entre pays partenaires du voisinage Sud et les États membres de l'Union européenne**.

SOLIDARITÉ AVEC LES ENFANTS DU MAGHREB ET DU MASHREQ SALEMM (2013-2015), 1,45 MILLION €

Le projet régional SALEMM vise à **prévenir les migrations irrégulières des mineurs non accompagnés** du Maghreb et du Mashreq vers l'UE, par une plus grande inclusion sociale des jeunes à risque et de leurs familles, par un renforcement des capacités des autorités et par un travail conjoint entre associations des pays d'origine et celles des pays de destination. Cette opération est mise en œuvre par le Fonds Provincial milanais pour la Coopération internationale en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) et l'Association ANOLF Piémont. Sur la rive sud de la Méditerranée, le projet se déroule en Tunisie (Grand Tunis) et au Maroc (Beni Mellal et Khouribga).

1- www.maison-migrations.tn

2- www.icmpd.org

Une « **Étude régionale sur la propension des jeunes et des enfants à migrer vers l'Europe** » a été réalisée et sera diffusée au cours du premier trimestre 2015. Ce document permet de mieux connaître les parcours, les profils et les motivations des jeunes d'Afrique du Nord susceptibles de migrer irrégulièrement vers l'Europe. En parallèle, une série de formations ont été mises en place en 2014 pour un groupe d'intervenants sociaux du gouvernement et de la société civile tunisienne, en vue de renforcer leurs capacités en matière de prise en charge des jeunes vulnérables à la migration irrégulière.

Le 11 décembre 2014, une campagne de sensibilisation « **20 jeunes, 20 regards sur les migrations** » a été lancée, à l'occasion de laquelle les « jeunes ambassadeurs » du Projet SALEMM ont pu faire découvrir au public les films et documentaires qu'ils ont produits sur le sujet de la migration au cours de l'été précédent. La campagne est visible sur le Site du Projet SALEMM³. La composante « subventions en cascade » pour les ONG ayant participé au processus de renforcement des capacités mis en place par le projet a également débuté.

SOUTENIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI AU MAGHREB LA MIGRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DIAMED (2012-2015), 2,34 MILLIONS €

Le projet DIAMED vise à **tirer le meilleur parti des capacités innovantes** des deux rives de la Méditerranée avec les opportunités d'investissement présentes au sud de cette dernière. L'engagement des acteurs institutionnels et économiques locaux, l'implication des diasporas, la valorisation des jeunes diplômés du Maghreb, la promotion de l'esprit d'entreprise et la circulation des compétences sont les principaux moteurs du projet.

DIAMED contribue au développement local et renforce le tissu entrepreneurial du Maghreb en soutenant des projets d'investissements, de transfert d'innovation, de formation et coaching, tout en offrant un accompagnement personnalisé.

STABILISATION DES COMMUNAUTÉS À RISQUE ET RENFORCEMENT DE LA GESTION DES MIGRATIONS AFIN D'ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS EN ÉGYPTÉ, TUNISIE, ET LIBYE - START⁴(2012-2015)

9,9 MILLIONS €

À travers ce projet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte son soutien aux gouvernements d'Égypte, de Tunisie et de Libye afin de stabiliser les communautés à risque et de renforcer la gestion des migrations. Il s'agit d'**établir les conditions nécessaires à une transition sans heurt et à une reprise économique durable** dans ces trois pays.

En 2014, dans le volet « gestion des frontières », l'OIM a donné une suite favorable à la demande du ministère tunisien de l'Intérieur en réallouant une partie du budget en faveur de cette thématique. En ce qui concerne l'attribution de subventions pour la mise en œuvre de projets par cinq ONG, l'OIM a établi un accord avec un bureau privé d'études et d'évaluation. Celui-ci est spécialisé dans l'appui à la gestion quotidienne et dans l'accompagnement d'organisations de la société civile en matière d'administration, de mise en œuvre et d'obligations de rapports liés aux financements de projets de l'UE. Entre mai et décembre, et sur la base d'une évaluation des besoins en matière de renforcement de capacités, **différentes sessions de formations portant sur la gestion de projet et sur le suivi et l'évaluation ont ainsi été organisées.**

Enfin, dans le cadre de la composante « protection des migrants », l'OIM a entamé des négociations avec des structures gouvernementales et non gouvernementales afin de mettre en place **un réseau de partenaires pouvant identifier et assister les migrants vulnérables se trouvant en Tunisie.** L'OIM s'est aussi engagée dans la promotion du droit des migrants à accéder aux services médicaux, notamment en organisant, en collaboration avec le Programme national de lutte contre le SIDA, une table ronde portant sur la migration et le VIH/SIDA. En outre, via le projet START, 93 migrants ont bénéficié d'une assistance directe de l'OIM pour répondre à un besoin médical, social ou à une demande de retour volontaire.

INITIATIVE CONJOINTE POUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT : RENFORCER LA CONTRIBUTION DE LA MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT EN RENFORÇANT SA DIMENSION LOCALE – (ICMD) PHASE II (2013-2015), 7,4 MILLIONS €

Par un appui aux autorités locales et aux acteurs non étatiques, le projet vise à **optimiser la contribution des migrants au développement local.** En pratique, il s'agit de soutenir des initiatives locales renforçant le lien entre migration et développement et de développer le réseautage entre les acteurs du projet.

En 2014, suite à la procédure d'évaluation, **deux projets ont été sélectionnés dans le cadre du JMDI⁵** pour la Tunisie. Un premier projet à Kasserine vise à promouvoir la gouvernance partagée des systèmes sociosanitaires en coopération avec la diaspora tunisienne en Toscane (Italie). Le second autre projet travaille à la création d'un atelier pour les femmes rurales de Sid Bouzid en coopération avec l'association Deux Rives (France). La mise en œuvre des projets a démarré et des visites de terrain de suivi ont eu lieu.

INTERVIEW : JEAN-YVES CHARRIOU

Expert Migration et Stratégies

Longtemps terre d'émigration, la Tunisie est devenue un pays de transit, souvent en direction de l'Europe, et un pays d'immigration. Comment la coopération technique UE-Tunisie en matière de migration a-t-elle aidé les autorités tunisiennes à s'adapter à cette réalité et à garantir le respect des droits des migrants ?

J.Y.C. : Tout simplement en renforçant les partenariats entre la Tunisie et les états membres. Cela passe par un dialogue pour concilier des approches qui peuvent être différentes d'un pays à l'autre. Ces échanges portent d'abord sur un **partage d'expérience en matière de gestion de l'immigration**, notamment du séjour des étrangers sur le territoire et de leur intégration. Les thématiques sont transverses et concernent plusieurs ministères (Affaires sociales, Travail, Intérieur, Affaires étrangères) en touchant des domaines aussi divers que la protection des migrants et de leurs familles, le cadre de l'accueil des étudiants, le droit du travail, etc.

Les autorités semblent vouloir mettre en place une politique cohérente et concertée. Nous avons donc essayé de faciliter leur travail, mais à **aucun moment nous n'avons tenté d'appliquer un modèle clé en main**. Il y a énormément de compétences dans les ministères pour mener cette mission ; ils sont sur la bonne voie, même si le travail avec les différents partenaires européens va se poursuivre.

Il faut dire que la migration est un sujet qui a longtemps été mis de côté par la Tunisie, qui se voyait comme un pays d'émigration. Mais, il y a une prise de conscience depuis la Révolution et l'arrivée d'un grand nombre de migrants qui voient en la Tunisie un pays plus sûr et plus accueillant que ceux qu'ils quittent. Par ailleurs, il y a un certain nombre de secteurs économiques qui peinent à recruter parmi la main d'œuvre locale diplômée. **Une demande de travailleurs moins qualifiés à laquelle l'arrivée de migrants peut répondre**. Les autorités prennent peu à peu conscience de cette réalité et s'attèlent à créer un cadre juridique adéquat pour permettre à ces personnes de travailler légalement. Cela n'empêche pas les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur notamment de repenser le système de formation pour combler ce déficit et pour éviter que les jeunes diplômés n'optent pour l'émigration lorsque le marché du travail local peine à leur offrir des opportunités.

La recrudescence de l'instabilité et l'installation d'organisations terroristes dans la Libye voisine à partir du premier semestre 2014 a-t-elle influé sur le cours du programme de coopération en renforçant l'aspect sécuritaire du contrôle des frontières ?

J.Y.C. : Le projet a été conçu dès le départ pour toucher toutes les facettes de la gestion des flux migratoires, dont celui de la

sécurisation des frontières. Nous n'avons donc pas été amenés à renforcer une dimension par rapport à une autre. Sur le terrain, il est vrai que les autorités tunisiennes ont été plus réactives et plus demandeuses sur la gestion des frontières. Cette demande a d'ailleurs conduit à lancer un nouveau projet spécifique.

En outre, dans le cadre du projet régional EuroMed Migration (voir chapitre EuroMed Migration III), également soutenu par l'Union européenne, la Tunisie a demandé à travailler sur toutes les facettes de la gestion migratoire. Il s'agit d'un travail interdisciplinaire avec l'ensemble des acteurs nationaux dans le but d'**élaborer une politique nationale cohérente de gestion de l'immigration**. Aujourd'hui, les politiques sont sectorielles, et chaque ministère gère un aspect de la question migratoire. L'idée est de constituer un cadre général dans lequel s'inscriraient toutes ces politiques sectorielles.

Outre les autorités ciblées par ce programme, la société tunisienne peine à donner toute leur place aux migrants. Si les raisons sont à chercher dans la nouveauté et la soudaineté du phénomène, notamment avec l'afflux de migrants subsahariens venant de Libye en 2011, quels sont les axes pour aider à leur intégration ?

J.Y.C. : Notre travail s'est fait essentiellement avec les autorités avec peu de communication vers le public. En revanche, d'autres partenaires ont mené des programmes de sensibilisation, avec notamment des sessions d'information et de sensibilisation des journalistes (voir La maison tunisienne du droit et des migrations). Il est en effet important de **travailler sur la communication avec le public pour lutter contre les non-dits et les préjugés**. C'est un long travail qui concerne d'ailleurs aussi le sujet des Tunisiens de l'étranger.

Nous avons abordé cette question avec les autorités. Par exemple, le projet a été amené à faciliter les **discussions interministérielles sur la mobilisation de la diaspora tunisienne**. Nous avons remarqué qu'il fallait travailler sur l'image du Tunisien de l'étranger avec la société civile tunisienne pour lutter contre les idées reçues : ils sont loin d'avoir la vie aussi facile que le pensent beaucoup de Tunisiens restés en Tunisie, qui attendent d'ailleurs souvent beaucoup de leurs proches à l'étranger. Mieux rendre compte de leur réalité contribuera aussi à ramener le rêve européen, encore très présent chez les jeunes Tunisiens, à sa juste réalité.

C'est dans ce cadre que nous avons fait venir une spécialiste polonaise de la diaspora. Elle a partagé l'expérience de son pays - la diaspora polonaise est l'une des plus anciennes et des plus nombreuses en Europe -, à des autorités tunisiennes particulièrement intéressées par le sujet de la diaspora. L'expérience de celle-ci peut d'ailleurs être bénéfique pour comprendre les enjeux de la migration en Tunisie même.

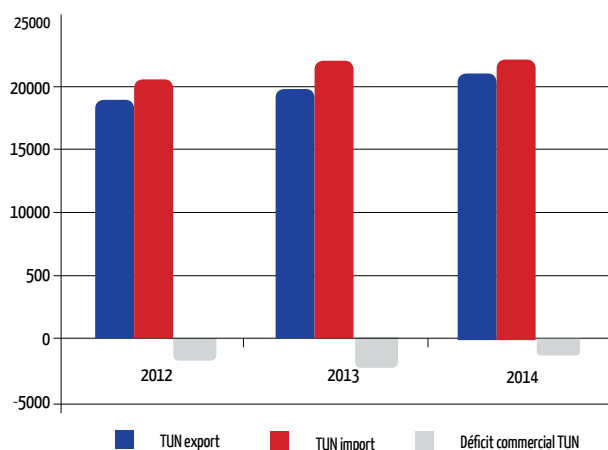
L'UE : UN PARTENAIRE COMMERCIAL STRATÉGIQUE POUR LA TUNISIE

Les relations commerciales entre l'Union européenne et la Tunisie se sont consolidées en 2014. **Les exportations vers l'UE, qui représentent 74.3% du total des exportations de la Tunisie**, se sont accélérées de 6.9% durant l'année 2014 en raison, notamment, de l'amélioration des ventes vers un certain nombre de pays, dont la Grande-Bretagne (+15.3%), l'Allemagne (+16,5%) et la France (+10.2%).

Les importations tunisiennes en provenance de l'UE s'élèvent à 52.8% des importations totales du pays, et ont enregistré un accroissement de 1.1% par rapport à l'année 2013. La France et l'Italie demeurent les principaux fournisseurs de la Tunisie avec des parts de marché respectives de 16.3%, et 14.6%.

L'intensification des échanges commerciaux de la Tunisie avec ses partenaires européens, et notamment la bonne performance de ses exportations, s'est traduite par une **réduction du déficit de sa balance commerciale avec l'UE**. Celui-ci ne représente en effet que 8% du déficit commercial global de la Tunisie en 2014 malgré le volume élevé des échanges.

EVOLUTION DES ÉCHANGES ET DE LA BALANCE COMMERCIALE ENTRE LA TUNISIE ET L'UE (EN MILLIONS DE DINARS TUNISIENS)



VALEUR DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DES BIENS ENTRE LA TUNISIE ET L'UE (EN MILLIONS DE DINARS TUNISIENS)

	2012	2013	2014
TUN export	18,951	19,744	21,097
TUN import	20,432	21,942	22,192
Déficit commercial TUN	-1,481	-2,198	-1,095

Source : Institut National des Statistiques 2015

Selon les données de l'Agence tunisienne de promotion de l'investissement extérieur (FIPA), les flux d'**Investissements Directs Etrangers (IDE)** européens en direction de la Tunisie ont nettement reculé en 2014 pour atteindre la valeur de 454,6 millions de dinars tunisiens contre 1,034 milliards de dinars tunisiens l'année précédente, soit une baisse de 56%. Cette faible performance est principalement expliquée par le recul des nouveaux investissements européens dans le secteur de l'énergie. En 2014, les principaux investisseurs européens étaient la France avec 48.3% du total des IDE européens, suivi par l'Allemagne avec 11.2%.

Le **tourisme** est l'un des secteurs les plus importants en termes de commerce des services entre l'UE et la Tunisie. En 2014, la Tunisie a accueilli près de 2.8 million de touristes européens ce qui représente 45% du nombre total des touristes ayant visité la Tunisie au cours de cette année, en recul de 3% par rapport à l'année précédente. Bien que le marché français ait connu une baisse de 6,1% par rapport à 2013, d'autres marchés européens ont au contraire enregistré une reprise comme l'Italie (+9%), la Grande Bretagne (+ 4%) et l'Allemagne (+0,3%).

ACCORDS ET NÉGOCIATIONS

Les travaux préparatoires en vue du lancement des négociations pour un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA - voir encadré) ont progressé en 2014. Une réunion de consultation de la société civile organisée par les autorités tunisiennes et européennes a eu lieu à Tunis le 18 juin 2014. Cette réunion a regroupé environ 150 représentants d'associations professionnelles, ONG, universitaires, partis politiques et médias, en présence de S.E. la Ministre du Commerce et de S.E. l'Ambassadeur de l'UE. Dans le cadre d'une démarche visant la **participation de la société civile tunisienne à la détermination des grands axes de la politique économique**, cette réunion a permis de présenter les ambitions, les objectifs et le contenu de l'ALECA. L'UE a notamment précisé que ce nouvel accord permettra de cadrer et stimuler les processus de réformes déjà engagés par la Tunisie, sans pour autant priver les autorités d'une large marge de manœuvre en termes de réglementation et de politique économique. La réunion a été aussi une occasion pour présenter le nouveau site web dédié à l'ALECA¹ mis en place par le ministère du Commerce tunisien comme moyen d'information et de communication avec le public pendant la phase de préparation et de négociation.

Une troisième et dernière réunion exploratoire sur l'ALECA a été tenue le 19 juin 2014. Cette réunion technique a permis d'apporter des clarifications sur tous les chapitres couverts par les futures négociations. A l'issue de cette réunion de préparation, il a été conclu par les deux parties qu'**aucun sujet technique ne constituerait un obstacle au lancement des négociations**, désormais tributaire d'une décision politique de la part de la Tunisie.

QU'EST CE QUE L'ALECA ?

L'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi – connu par son acronyme ALECA- n'est pas un nouvel accord commercial, mais une intégration plus profonde de l'économie tunisienne dans l'espace euro-méditerranéen. Il vise à compléter et à approfondir la zone de libre-échange pour les produits manufacturés, mise en place suite à la signature de l'Accord d'association de 1995. En effet, cet accord prévoyait uniquement l'élimination des tarifs douaniers pour le commerce des produits industriels. Donc, le seul avantage des produits tunisiens était de pouvoir être exportés vers l'UE sans avoir à payer de taxes douanières.

L'ALECA vient compléter cette ouverture existante par une intégration plus poussée de la Tunisie dans l'économie européenne, en réduisant les obstacles non tarifaires, en simplifiant et facilitant les procédures douanières, en libéralisant le commerce des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations dans plusieurs domaines touchant à l'environnement commercial et économique.

L'ALECA couvre plusieurs domaines très diversifiés, tels que le commerce des services, l'établissement et la protection des investissements, le commerce des produits agricoles, des agricoles transformés et des produits de la pêche, les marchés publics, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la transparence des réglementations, la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, les mesures anti-dumping et compensatoires ou encore le développement durable et les aspects liés au commerce de l'énergie.

QUELS SONT SES BÉNÉFICES POTENTIELS ?

L'ALECA concrétise un objectif majeur du Partenariat privilégié agréé en Novembre 2012 et constitue un instrument d'intégration de l'économie de la Tunisie dans le marché intérieur de l'UE.

L'ALECA a pour objectif une intégration plus étroite dans l'espace économique européen et se base sur le rapprochement de la législation tunisienne vers l'acquis communautaire, là où cela est avantageux. Il permettra aux produits tunisiens d'accéder plus facilement au marché européen de 500 millions des consommateurs, notamment grâce à la réduction des barrières non tarifaires au commerce et la facilitation des procédures douanières; il améliorera les conditions d'investissement et le climat des affaires, qui seront plus favorables grâce à un cadre réglementaire plus prévisible et plus stable et plus proche à celui de l'UE ; il facilitera également la participation des entreprises des deux parties dans le cadre des passations des commandes publiques.

L'adaptation progressive de l'économie tunisienne aux normes européennes devrait également contribuer à hausser la qualité des produits et services tunisiens, ce qui sera bénéfique aux consommateurs tunisiens, et améliorera leur accès aux autres marchés.

Un soutien adéquat sera accordé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions contenues dans l'ALECA, et notamment en matière de rapprochement réglementaire.

Dans le domaine de la libre circulation des produits industriels, les préparatifs pour la négociation avec l'UE d'un Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (accord ACAA - voir encadré) se sont intensifiés en 2014, entre autre grâce aux conclusions tirées des trois **projets de jumelage dans les domaines de la normalisation, la métrologie et la surveillance du marché (voir section appui au secteur privé)**.

Dans ce contexte, une Task Force a été créé mi-2014 au sein du Ministère du Commerce avec la mission de préparer deux lois essentielles pour la réorganisation du système de surveillance du marché en Tunisie, et d'entamer les formations nécessaires pour préparer les institutions à la réorganisation.

Ce processus est essentiel pour que l'infrastructure qualité en Tunisie puisse être reconnue comme compatible avec le système européen et pour que le lancement des négociations sur l'ACAA puisse avoir lieu.

L'ACCORD SUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ET L'ACCEPTATION DES PRODUITS INDUSTRIELS (ACAA)

L'ACAA est un type spécifique d'accord de reconnaissance mutuelle basé sur un processus d'alignement réglementaire et institutionnel d'un pays tiers sur le modèle de l'UE portant sur certains secteurs industriels. Après la conclusion de l'ACAA, **les produits couverts par l'accord pourront entrer sur le territoire de l'UE sans tests et procédures de certification supplémentaires** et circuler librement dans les 28 États membres. Réciproquement, l'UE pourra exporter librement les produits de ces mêmes secteurs sur le marché tunisien. La Tunisie a choisi de négocier un ACAA d'abord pour deux secteurs prioritaires: les produits électriques et les matériaux de construction. Ensuite, d'autres secteurs pourront être progressivement ajoutés à l'accord dès que les travaux préparatoires concernant l'alignement législatif, l'adoption des normes et la mise à niveau de l'organisme de certification seront terminés. L'UE appuie actuellement la Tunisie à travers plusieurs projets d'assistance technique pour arriver à conclure les premiers accords ACAA.

DEUXIÈME PARTIE

**Les actions de coopération
menées par les Etats membres
et les Institutions financières**

ALLEMAGNE



Le nouvel engagement de l'Allemagne envers la Tunisie s'élève à 145 millions d'euros en 2014. Il a servi à financer des activités et des investissements publics dans l'intérieur du pays afin de renforcer et de stabiliser la jeune démocratie tunisienne.

Pour encourager la phase de transition démocratique, l'Allemagne renouvelle donc ses engagements et appuis politiques et financiers en faveur de la Tunisie. Au total, le budget consacré par l'Allemagne à la coopération bilatérale depuis la Révolution tunisienne se chiffre à environ 733 millions d'euros à la fin de l'année 2014. Par ailleurs, la Tunisie a profité d'une initiative spéciale pour la stabilisation et le développement dans la région MENA avec un don de 16 millions d'euros ciblant des mesures en faveur de l'employabilité, de la bonne gouvernance et de l'innovation agricole.

En 2014, la coopération tuniso-allemande a focalisé sur plusieurs secteurs clés, notamment l'eau, l'assainissement, l'agriculture, l'employabilité et la bonne gouvernance.

L'EAU

Afin de garantir une meilleure gouvernance du secteur de l'eau et une meilleure gestion intégrée en vue de faire face à la pénurie croissante d'eau en Tunisie, la coopération financière a accordé un prêt composite d'environ 70 millions d'euros à la Tunisie. Il s'agissait de financer le projet de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui prévoit d'établir une interconnexion des systèmes hydrauliques du nord et du centre du pays. En raison de sa quantité limitée en Tunisie, l'eau douce doit être utilisée d'une manière optimale et pérenne à l'échelle nationale. Des investissements spécifiques prévoient entre autres la rénovation des barrages et l'expansion des réservoirs dans les régions du centre et du nord-ouest de la Tunisie. Ainsi, l'Allemagne vise à améliorer la situation socioéconomique des régions intérieures du pays, notamment dans le gouvernorat de Kairouan.

L'ASSAINISSEMENT

Avec un montant d'investissement de 50 millions d'euros sous forme d'un prêt bonifié supplémentaire, la coopération financière tuniso-allemande entame la deuxième phase du programme de la Réhabilitation et d'assainissement des stations d'épuration. Ces montants d'investissement sont également destinés à la mise en place et au développement de projets de gestion des déchets en circuit fermé, ainsi qu'au développement de nouveaux secteurs économiques, comme la valorisation des déchets et le secteur des matières organiques. Ces projets doivent

promouvoir la protection de l'environnement et du climat, être innovants, générer une employabilité et être socialement acceptés.

DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RÉGIONS INTÉRIEURES

En réponse aux besoins urgents du secteur de l'emploi et du développement local en Tunisie, l'Allemagne s'engage pour la décentralisation et le développement des régions marginalisées et défavorisées à travers l'initiation et la mise en place de stratégies et de projets (7 millions d'euros). Cet engagement s'est traduit par les accords visant à développer davantage les systèmes locaux et à appuyer les efforts déployés par l'État pour la décentralisation et l'amélioration des conditions socioéconomiques des Tunisiens vivant dans les régions intérieures du pays.

En 2014, le PREDD (Plan régional d'environnement et de développement durable) des gouvernorats de Médenine et Sidi Bouzid a été finalisé. Pour l'année 2015 les PREDD d'autres gouvernorats comme Kasserine et Jendouba seront établis. La coopération allemande soutiendra l'implémentation de ces projets de développement dans le futur.

INITIATIVES SPÉCIALES POUR LA STABILISATION ET LE DÉVELOPPEMENT MENA

Le gouvernement fédéral a lancé des initiatives spéciales afin de stabiliser et de développer la région MENA. La Tunisie bénéficie de plusieurs de ces mesures. Ainsi, l'initiative « un monde sans faim » consacre 5 millions d'euros au développement rural et à la sécurité alimentaire. Le champ d'action de ce programme est le renforcement des chaînes de valeur agricoles par la promotion de l'innovation et l'appui à la diversification du secteur agricole. Les trois initiatives pour « le développement régional », « le développement municipal » et « la stabilisation économique et l'emploi des jeunes » prévoient des investissements de 2,5 millions d'euros. Une enveloppe de 2 millions d'euros est allouée à l'« Initiative pour le développement des filières agricoles ».

Par ailleurs, le projet d'Académie tuniso-allemande pour la bonne gouvernance sera réalisé au sein de l'École nationale d'administration (ENA) tunisienne grâce à un financement de 1,5 million d'euros. Son objectif est de renforcer les capacités des cadres de l'administration publique tunisienne au niveau national, régional et local.

Au total, la coopération technique allemande a consacré en 2014 16 millions d'euros aux différentes initiatives spéciales en Tunisie.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La coopération tuniso-allemande œuvre depuis plusieurs années dans le secteur des énergies renouvelables et du développement de l'infrastructure qualité pour la technologie photovoltaïque. En collaboration avec l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME), la coopération technique allemande poursuit ses activités, notamment un projet d'assurance de qualité des modules photovoltaïques et des composants connexes dans certains centres techniques. Le développement et la promotion de l'énergie photovoltaïque contribueront à

la commercialisation de technologies durables, à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois verts, notamment pour les jeunes diplômés.

La réussite de cette collaboration bilatérale entre l'Allemagne et la Tunisie témoigne des bonnes relations entre les deux pays et de l'engagement de la République fédérale d'Allemagne à participer à la construction de la nouvelle Tunisie.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS DE LA COOPÉRATION TUNISO-ALLEMANDE EN 2014

COOPÉRATION TECHNIQUE	MILLIONS €	COOPÉRATION FINANCIÈRE	MILLIONS €
Fonds pour l'innovation, l'emploi et le développement régional	4,5	Fonds pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le cadre du développement des régions rurales (prêt composite)	66,0
Fonds d'études	0,5	Prêt composite (Investissement)	
Soutien de l'infrastructure qualité pour le secteur photovoltaïque	0,5	GIRE dans le cadre du développement des régions rurales III (mesure d'accompagnement)	3,0
Promotion d'une agriculture durable et du développement rural	2,5	Fonds pour la réhabilitation et l'extension des stations d'épuration et des stations de pompage III	50,0
Appui à la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE)	2,0	Prêt bonifié, (investissement-facilité IKLU)	
Initiative pour le développement régional	2,5	TOTAL	119,0
Académie tuniso-allemande pour la Bonne Gouvernance	1,5		
Initiative pour le développement des filières agricoles	2,0		
Initiative pour le développement municipal	2,5		
Initiative pour la stabilisation économique et l'emploi des jeunes	2,5		
Promotion des réseaux d'innovation pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Tunisie	5,0		
TOTAL	26,0		



BELGIQUE



Dans le cadre du processus de transition démocratique amorcé dans plusieurs pays arabes début 2011, plusieurs initiatives d'appui et de coopération ont été mises en œuvre, via divers canaux, au titre de la coopération menée par le gouvernement fédéral belge en faveur de la Tunisie.

PROJETS DE COOPÉRATION RÉGIONALE

La Belgique travaille notamment avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), particulièrement actif en Tunisie :

- > Contribution belge d'un million d'euro au programme régional du PNUD « **Intégrité et lutte contre la corruption dans les pays arabes (ACIAC)** ». Les objectifs du projet sont de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Pays ciblés : Tunisie, Jordanie, Maroc, Yémen, Irak, Palestine, Égypte et Algérie.
- > Contribution d'environ 300 000 euros au projet du PNUD « **GPSS and transition processes in the Arab States Region (GPSS III)** ». Il s'agit d'apporter un **soutien aux parlements en Égypte et en Tunisie**.

- > Contribution de 4,35 millions d'euros pour le volet Tunisie au projet du PNUD « **Responding to a changing region : Seizing the opportunity for transformational change in the Arab States** ». L'aide à la Tunisie représente la moitié de la contribution totale de la Belgique à ce projet régional, qui est de 8,7 millions d'euros. Ce programme soutient l'Assemblée constituante, la sécurité publique, la justice transitionnelle et la réforme du secteur judiciaire. **En 2014, 1,95 million de dollars ont été décaissés** de la façon suivante :
 - Appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie : \$1,43 million
 - Appui à la réforme du secteur de la sécurité : \$376 000
 - Appui à la réforme de la justice/justice transitionnelle : \$109 000

AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

Une coopération technique est en cours entre la Belgique (ministère de l'Emploi et des Affaires sociales), le Bureau international du travail (BIT) et trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) pour la **promotion du dialogue social** dans ces pays. Il s'agit pour le moment d'une assistance technique ; des financements pourront être mobilisés en vue de la mise en œuvre d'activités concrètes à définir, en coopération avec les pays bénéficiaires.



Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité en Tunisie, inauguration du poste pilote de la Garde nationale de Manaret Hammamet, le 5 juin 2014

DANEMARK



PROGRAMME DE PARTENARIAT DANO-ARABE EN TUNISIE (DAAP)

Depuis 2003, le Programme de Partenariat Dano-Arabe (DAAP) du gouvernement danois est le principal outil de coopération avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA). Le Danemark a particulièrement renforcé sa coopération avec la Tunisie après 2011 afin de soutenir le processus de transition et de démocratisation. Le DAAP a un double objectif : d'une part, soutenir les réformes démocratiques et d'autre part améliorer le dialogue, la compréhension et la coopération entre le Danemark et la région MENA.

Depuis 2011, **la Tunisie est ainsi devenue un des pays prioritaires du programme**, qui favorise aussi le dialogue et la collaboration régionale en réunissant des partenaires de différents secteurs de la région arabe avec des partenaires danois. Il s'agit de collaborer et de partager des expériences dans le respect d'un des principes fondamentaux du programme qui est l'égalité. Les activités du DAAP incluent à la fois des partenariats inter-gouvernementaux et projets avec la société civile. En plus de l'approche de partenariat, s'ajoute un engagement multilatéral à travers l'UE, le FMI, la Banque mondiale, les agences des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux.

La promotion de l'égalité des sexes et la participation active des femmes et des jeunes dans tous les aspects de la vie sociale sont des valeurs fondamentales du DAAP, et toutes les activités portent sur au moins l'une des quatre thématiques prioritaires :

- **Droits de l'homme et bonne gouvernance**
- **Promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes**
- **Développement de sociétés reposant sur le savoir**
- **Renforcement de la croissance économique et la création d'emplois**

DROITS DE L'HOMME ET BONNE GOUVERNANCE

Le Danemark agit en soutien à la démocratisation et à la promotion de la bonne gouvernance et des processus de transition par une aide bilatérale et multilatérale et par des programmes de partenariat dano-arabe.

Les principaux partenaires danois qui collaborent avec des partenaires tunisiens dans ce domaine sont l'Institut des droits de l'Homme danois, le Dignity Institute (Institut danois contre la torture) et KFUM (Scouts danois).

Un appui danois a également été accordé au Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et à la Fondation Euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH), pour leur travail avec la société civile dans le domaine des droits de l'Homme, ainsi qu'au PNUD pour son appui au processus constitutionnel et au Parlement tunisien.

L'Institut danois des droits de l'Homme a continué en 2014 sa coopération avec le ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle. Les activités ont inclus **un appui technique à l'élaboration du Plan stratégique des services des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle** lancé en décembre 2014 et devant se poursuivre jusqu'en 2016. L'Institut a aussi continué sa collaboration avec le Conseil national des droits de l'Homme et des libertés fondamentales avec pour objectif de renforcer l'infrastructure nationale en matière de droits de l'homme.

Dignity a poursuivi sa coopération pour renforcer les capacités du système de santé publique et de la société civile en vue d'assurer la réhabilitation des victimes de torture et de prévenir les actes de torture. Cela s'est fait en étroite collaboration avec de nombreux partenaires de la société civile tunisienne et a abouti à **l'ouverture en décembre 2014 de NEBRAS¹**, le premier Centre de réhabilitation des survivants de la torture en Tunisie.

L'accord signé en 2013 avec le ministère de la Justice prévoyait une collaboration entre procureurs et magistrats danois, tunisiens et jordaniens en matière de prévention de la torture. Les échanges et partages d'expériences ont abouti à la préparation, par un groupe de travail ministériel accompagné par Dignity, du **Guide de lutte contre la torture en droit tunisien**.

KFUM a continué sa collaboration avec Les Scouts tunisiens (LST) en la focalisant sur un programme de formation des formateurs pour 600 jeunes scouts dans les domaines de la gestion et de l'entrepreneuriat.

Le soutien au processus constitutionnel et parlementaire en Tunisie a également continué en 2014 par le biais du **Programme d'appui au processus constitutionnel et parlementaire et au Dialogue national** en Tunisie mené par le PNUD. Une contribution du Parlement danois a été intégrée dans le programme.

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE LA PARTICIPATION DES FEMMES

L'action du Danemark en Tunisie est aussi axée sur le **renforcement de la participation des femmes dans la prise de décision politique** et de leur place sur le marché du travail en vue d'accroître leur indépendance financière et leur contribution aux évolutions de la société. Ce travail comprend notamment un partage des connaissances, de la recherche et de la documentation en matière de violence à l'égard des femmes dans le but d'améliorer les capacités des institutions et organisations travaillant à la prévention et la lutte contre ce type de violences.

Le Centre danois de recherche sur le genre, l'égalité et la diversité (KVINFO) a collaboré avec des ONG tunisiennes soutenant la participation politique des femmes et le leadership féminin. Il s'agit d'asseoir le **rôle de leader de femmes entrepreneures dans les régions défavorisées** telles que le Kef, Kairouan et Sfax. KVINFO a aussi continué sa collaboration avec le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF)² pour créer une base de données d'expertise féminine en Tunisie.

Par ailleurs, l'École de design du Danemark a poursuivi en 2014 sa collaboration avec l'Association de soutien à l'auto-développement (ASAD) et avec un groupe de femmes artisanes à Menzel Bourguiba (Nord).

L'organisation danoise Danner a de son côté contribué à un **renforcement des capacités en matière de lutte contre la violence basée sur le genre** et à l'amélioration des services destinés aux victimes de violence.

L'appui danois également a continué en 2014 pour l'Association Beity³ (à travers le FNUAP) pour établir une **maison de halte pour femmes errantes et sans domicile**, ainsi que pour financer des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour l'accès des femmes aux droits, notamment au droit à un logement décent et à la propriété du patrimoine.



LE DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS REPOSANT SUR LE SAVOIR

Le Danemark soutient les changements législatifs visant à **améliorer l'indépendance et la qualité des médias** ainsi qu'à promouvoir l'éthique, la formation, la surveillance, la coopération et l'organisation des journalistes.

L'organisation danoise International Media Support (IMS) a continué son soutien à ses partenaires tunisiens en mettant essentiellement l'accent sur le renforcement organisationnel des principales institutions médiatiques, y compris le Centre africain pour la formation des journalistes et communicateurs (CAPJC⁴), le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) et le Centre de Tunis pour la liberté de presse. IMS appuie également le développement des nouveaux médias électroniques.

Le Danemark a, durant l'année 2014, soutenu la coopération entre la Fondation suisse « Hironnelle » et la Radio nationale tunisienne avec l'objectif de renforcer les capacités de cette dernière dans le cadre de son mandat de service public. Une attention particulière a été accordée à la production et à la diffusion d'une information indépendante de haute qualité pour les populations les plus marginalisées.

RENFORCEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le dernier axe de coopération danoise vise à promouvoir la création d'emplois et la baisse du chômage, à soutenir les micros et petites entreprises et les entrepreneurs et à soutenir les réformes du marché du travail et le dialogue social.

Le Patronat danois (DI) a continué son partenariat avec son équivalent tunisien, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), dans le but de renforcer les structures tunisiennes et de **promouvoir le dialogue social entre l'UTICA et les syndicats tunisiens**.



Parallèlement, l'Organisation nationale des travailleurs au Danemark (LO/FTF) a continué son partenariat avec le principal syndicat tunisien, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), pour renforcer cette dernière et ainsi contribuer à la paix sociale et à la mise en place de mécanismes efficaces de dialogue social ainsi qu'un renforcement des capacités de l'organisation syndicale.

Le Danemark a apporté un soutien direct au Centre des jeunes dirigeants (CJD) dans le projet Wajjahni⁵. Ce partenariat, qui inclut une collaboration avec le ministère tunisien de l'Emploi, vise à **informer les jeunes sans emploi** ayant une formation professionnelle ou académique sur les opportunités existantes sur le marché du travail et ainsi à réduire le chômage chez les diplômés.

VNG International, l'agence de coopération internationale de l'Association des communes néerlandaises, a continué le programme PAGUDEL qui appuie 12 municipalités tunisiennes et la société civile dans les domaines de la gouvernance démocratique urbaine et du développement économique local.

Le Danemark a co-financé le projet d'**Atlas des gouvernorats de la Tunisie** mis en œuvre par le ministère du Développement régional et l'UNOPS dans le but de fournir, à travers un processus inclusif et participatif, les informations nécessaires à l'élaboration des stratégies de développement local et à l'attraction des investisseurs à l'intérieur du pays.

Un jumelage entre le Centre danois des connaissances en agriculture et l'Office d'élevage et des pâturages a permis de mettre en place un projet dans le secteur laitier favorisant le développement économique et la création d'emplois dans la chaîne de valeur des produits laitiers à Bèjà.

Enfin, le Danemark a cofinancé le projet Souk Attanmia⁶ initié par la Banque africaine de développement, ainsi que plusieurs autres initiatives régionales et multilatérales qui soutiennent la croissance économique et la création d'emplois.

ESPAGNE



En 2014, l'Espagne a poursuivi son soutien à la Tunisie, qui s'est articulé autour des axes suivants :

- > Croissance économique
- > Gouvernance démocratique

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Coopération multilatérale :

- > Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour les jeunes en Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie en collaboration avec l'Organisation internationale du travail OIT (4 millions d'euros pour la période 2012-2015).

Prêts remboursables :

- > Avec la Banque européenne d'investissement (BEI) : Fonds pour le développement économique des pays du sud de la Méditerranée doté de 100 millions d'euros pour la période 2012-2014.
- > Avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) : Phase 2 du programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le sud-est doté de 12,4 millions d'euros pour la période 2013-2018.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Coopération bilatérale : Programme Masar

Ce programme intégré comporte deux volets, l'un au profit du ministère de l'intérieur, l'autre au bénéfice du ministère de la justice :

Le premier volet doté de 250 000 euros (2013-2014) vise le **renforcement des capacités du ministère de l'Intérieur tunisien à travers des activités de formation**. Les secteurs d'intervention sont les suivants :

- > Respect des droits de l'Homme dans l'intervention de la police
- > Garantie de la légalité dans les processus électoraux
- > Lutte contre la violence contre les femmes et les enfants

- > Communication et relation publique
- > Analyse de la gestion des foules/rassemblements
- > Diagnostic institutionnel, notamment sur l'aspect genre.

Le second volet de 300 000 euros travaille au **renforcement des capacités du personnel pénitentiaire du ministère de la justice et des procédures de rééducation à travers des activités de formation**. Les axes d'intervention sont les suivants:

- > Système d'accueil et de classification des prisonniers
- > Réhabilitation et rééducation
- > Formation initiale et continue, en particulier pour les juges d'exécution des peines



Ateliers d'échanges sur l'alphabétisation juridique des droits des femmes

FINLANDE



La Finlande soutient la transition démocratique en Afrique du Nord et au Moyen Orient en travaillant sur un certain nombre de thématiques : démocratie, société civile, égalité, bonne gouvernance et droits de l'Homme.

La Finlande soutient la Tunisie à travers des projets de coopération bilatérale, en particulier des actions de soutien à la société civile. La coopération se fait aussi à travers des projets et fonds multilatéraux ayant une dimension régionale.

LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Une coopération pour le renforcement des capacités des forces de sécurité a débuté en 2012 sous forme de la signature d'un mémorandum d'entente entre le ministère de l'Intérieur finlandais et son homologue tunisien. Ce document a posé les jalons d'un projet bilatéral visant **le renforcement des capacités des forces de la garde nationale et de la sûreté nationale**. Les premières activités de ce projet de deux ans ont commencé à l'été 2014. Les objectifs sont :

- > l'amélioration du cadre législatif relatif au secteur de sécurité ;
- > promouvoir la transition au sein du ministère ;
- > l'amélioration de la relation entre les citoyens et les policiers ;
- > le développement des capacités et les aptitudes professionnelles et sociales des agents du secteur de sécurité.

L'année 2014 a également vu les préparatifs d'un projet bilatéral entre l'École nationale d'ingénieur de Sfax (ENIS) et le centre de recherche agroalimentaire de Finlande, dont l'objectif est de développer un système durable de production nationale de pomme de terre, afin de **renforcer la sécurité alimentaire en Tunisie**. Dans le cadre de ce projet, les capacités du laboratoire biotechnique de l'ENIS seront renforcées afin de produire localement une nouvelle variété de pommes de terre plus résistante aux conditions climatiques et aux maladies.

Des préparatifs ont également commencé en vue d'une coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle afin de promouvoir l'emploi des jeunes. Ce projet est en cours d'étude en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD).

LE FONDS DE COOPÉRATION LOCALE ET LE SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'ambassade de Finlande coopère directement avec les organisations de la société civile tunisienne en mobilisant des fonds de coopéra-

tion locale. Ces moyens sont mis à la disposition des associations tunisiennes pour leur permettre de **réaliser des projets de développement favorisant l'égalité des genres, la démocratie et le développement durable**. En fait, la somme de 800 000 euros est la somme totale du soutien à la CS sur plusieurs années - depuis 2011. Pour 2014, la somme était à la hauteur de 309 365 euros.»

Beity

L'association BEITY lutte contre la pauvreté, l'errance et l'exclusion des femmes avec sa **maison de halte pour les femmes sans abri**. Située dans la médina de Tunis, cette structure prodigue un hébergement provisoire, un accompagnement social, une écoute psychologique, une orientation juridique, ainsi que des pistes pour la réinsertion socio-économique.

Si des mesures de protection et des centres d'hébergement ont été prévus pour différentes catégories de personnes (les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les enfants sans soutien familial, la femme rurale), il en existe peu qui soient spécifiquement prévues pour les femmes errantes et/ou sans domicile en milieu urbain. Ce projet est en partie soutenu par un financement nordique englobant des fonds finlandais, norvégien danois et suédois. Cette coopération nordique dans le domaine du soutien à des associations est la première du genre en Tunisie.



Les potières de Sejnène

Le Groupement d'intérêt économique (GIE) des Potières de Sejnène s'est constitué pour **favoriser l'accès des femmes potières aux marchés et ainsi améliorer leur niveau de vie**. Le GIE est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de dynamiser économiquement la zone de Sejnène à travers la valorisation de l'art de la poterie et le développement d'un micro cluster autour de cette activité artistique et économique.

Le GIE tente d'attirer l'attention sur la tradition locale tout en la reliant avec d'autres villes spécialisées dans la poterie. L'objectif ultime est de voir se développer un nouveau rapport entre artisanat et art et, à terme, de diffuser une nouvelle perception faite de recherche artistique et de qualité, qui transforme les produits en de véritables œuvres d'art.



60 potières de Sejnène lors des 2e journées de Sejnène, au Saf-Saf de la Marsa, le 2.11.2014 (Rencontre, expo-vente et échanges des dernières créations des 60 potières de Sejnène)

La Fondation Ahmed Tlili pour la Culture démocratique et la justice sociale.

L'ambassade finlandaise à Tunis soutient la fondation Ahmed Tlili dans la réalisation d'un projet qui vise à **enseigner aux jeunes tunisiens les bases de la culture démocratique** en se fondant sur les textes historiques qui sont à la base de la démocratie tunisienne. Concrètement, la fondation organise des séances de formations et des simulations dans plusieurs gouvernorats du pays sur des thèmes tels que le dialogue national.

L'Association Appel de Charité de Béni Khedech

La Finlande appuie cette association dans la réalisation d'un projet d'atelier de couture pour les femmes. **L'initiative vise à améliorer l'accès au marché du travail, en particulier des femmes modestes**, de la région de Beni Khedech (Sud). Les femmes sont formées aux bases de la couture et utiliseront ce savoir-faire pour réaliser des pièces sur commande. Cet atelier permettra aux femmes d'améliorer leur niveau de vie en créant un revenu additionnel pour leurs familles.

Association d'Appui aux initiatives de développement (AID)

L'ambassade finlandaise à Tunis soutient l'AID dans un projet de **création de réseaux des femmes entrepreneurs de la région de Tozeur**. Un lieu en dehors de la maison, où ces femmes peuvent parler et échanger des idées de projets, est primordial pour développer l'entrepreneuriat féminin dans cette région. L'association encadrera les femmes dans la mise en place de petits projets économiques, qui permettront aux femmes de la région de diversifier leur revenu, qui est pour l'instant lié en grande partie à la production de dattes.

SOS Village d'enfants d'Akouada

Le soutien de la Finlande à SOS Village d'enfants à Akouada, près de Sousse, s'est poursuivi en 2014. Ce projet vise à **améliorer l'accès des femmes à l'entrepreneuriat** en accompagnant cinq femmes dans le développement de leurs activités génératrices de revenus.

En plus de cette activité, l'association lutte contre l'abandon scolaire à travers des séances de sensibilisation et organise des ateliers pour les femmes et les enfants portant sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

En outre, le ministère finlandais des Affaires étrangères a continué à soutenir l'association DEMO Finland qui coopère avec l'association tunisienne CEMI pour réaliser un projet d'école politique. Cette institution vise le renforcement du dialogue entre les jeunes membres des différents partis politiques. Le projet s'inscrit dans le contexte plus vaste d'un programme de l'organisation néerlandaise NIMD travaillant au renforcement du dialogue.

LES PROJETS RÉGIONAUX TOUCHANT LA TUNISIE :

L'aide de la Finlande à la Tunisie est mise en œuvre par le biais des institutions financières multilatérales et des organisations internationales telles que la BERD, la BAD et les agences de l'ONU. Pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA), cette aide s'élève à environ 30 millions d'euros pour la période 2012-2015.

La Tunisie bénéficie ainsi de tous les projets régionaux lancés après 2011.

- > La Finlande participe à hauteur de 800 000 euros au fonds MENA de la Banque mondiale. Les activités de ce fonds se concentrent sur la **bonne gouvernance, l'inclusion sociale et économique, la croissance de l'emploi dans le secteur privé**, ainsi que le développement durable et équitable.
- > La Finlande contribue à ce fonds à hauteur de 3,5 millions d'euros au fond SEMED de la BERD pour les années 2012-2015. Ce fond permet aux institutions financières de développer leurs capacités à octroyer des **prêts aux PME pour développer leurs activités** en Tunisie, au Maroc, en Égypte et en Jordanie.
- > La Finlande soutient, à travers le bureau du BIT au Caire, un projet visant à améliorer les conditions et les droits de la femme dans la vie active en Égypte et en Tunisie. Ce projet d'une durée de 3 ans a commencé en 2012. Le budget des activités est de l'ordre de 2,5 millions d'euros répartis entre les deux pays cibles. Il s'agit de **développer les opportunités pour les femmes sur le marché du travail et les aptitudes des institutions du marché du travail à venir en aide aux femmes**. Ce projet permet aussi de favoriser la diffusion des connaissances sur les droits de la femme et leur application, ainsi que d'encourager les femmes à participer dans la prise de décision.

- > Avec une enveloppe régionale pour les pays arabes de 2,3 millions d'euros, la Finlande soutient un **projet sur le thème de la liberté d'expression réalisé par l'UNESCO**. Ce projet a commencé en 2013 et se poursuivra jusqu'en 2016. En Tunisie, cette initiative vise surtout à améliorer l'accès à l'information pour les femmes. Le projet encourage aussi les changements liés au secteur des médias et promeut les changements dans la législation et l'environnement de travail dans un sens qui respecte davantage la liberté d'expression. Le projet vise également l'amélioration des relations entre les forces de l'ordre et les journalistes dans un contexte de transition démocratique et de tension sécuritaire.
- > Un projet d'ONU Femmes travaille sur la **contribution des femmes à la paix et à la sécurité**. Il permet d'améliorer l'accès des citoyens à l'information, de renforcer l'égalité au sein des administrations et de participer à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La contribution de la Finlande à ce projet s'élève à 2 millions d'euros pour 2012-2014.
- > Le combat contre la désertification continue à être soutenu par la Finlande, qui subventionne à hauteur de 3 millions d'euros un projet en ce sens mis en œuvre par le PNUD sur la période 2013-2016. Outre la Tunisie, ce projet régional d'envergure concerne le Maroc, l'Algérie, la Jordanie, la Syrie, le Liban. Le programme entre dans sa 5e phase et la part du budget allouée à la Tunisie a été augmentée. Il vise à **renforcer l'accessibilité à l'eau potable et à améliorer la gestion des nappes phréatiques** dans les gouvernorats de Kasserine, de Beja et de Zaghouan. Ce projet participera à l'amélioration de la situation économique des zones arides.
- > La Finlande, qui soutient la Fondation Anna Lindh depuis sa création, a alloué un budget de 200 000 euros pour les activités de la fondation pour la période 2014-2017.

FRANCE



La Tunisie est un partenaire prioritaire pour la France. **En 2014, la France a engagé en Tunisie près de 300 millions d'euros** grâce à de multiples acteurs présents dans le pays : l'Agence française de développement (AFD), l'Institut français en Tunisie (IFT), le Service économique régional (SER), UbiFrance devenu (BusinessFrance en 2015), le service des anciens combattants et victimes de guerre, la direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur, la mission de coopération et de défense et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Le budget annuel de coopération de l'ambassade de France en Tunisie figure parmi les premiers du réseau français dans le monde avec une dotation de 4,9 millions d'euros en 2014 uniquement pour le service d'action culturelle, scientifique et technique. **La Tunisie est également parmi les premiers pays bénéficiaires des financements de l'AFD avec près de 2 milliards d'euros sur les 20 dernières années.**

Enfin, la France agit dans de multiples domaines pour encourager le développement socio-économique, le processus démocratique et les initiatives de la société civile.

LA FRANCE CONTRIBUE ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

Depuis 2011, la France a annoncé d'importants engagements (425 millions €) sous forme d'aide budgétaire et de financement de grands projets, qui ont un impact sur le rééquilibrage régional, la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Financement de grands projets

L'Agence française de développement (AFD) a poursuivi en 2014 l'accompagnement des réformes et politiques économique et sociale tunisiennes avec 217 millions d'euros d'autorisations de financement débloqués par son Conseil d'Administration (dont 28 millions d'euros de délégations de crédits venant de l'UE). Ces montants octroyés ont concerné plusieurs secteurs qui figurent parmi les priorités de l'action de l'AFD en Tunisie : le financement des investissements des collectivités locales, l'appui au dispositif de formation professionnelle, la réhabilitation de quartiers populaires, les programmes d'assainissement, les investissements énergétiques, l'appui au développement des clusters ou encore le soutien à la microfinance.

Parmi ces projets, trois conventions de prêt et de subventions ont déjà fait l'objet de signatures en 2014, pour un montant de 33 millions d'euros : le programme national d'assainissement des quartiers populaires (30 millions d'euros), l'appui aux jeunes créateurs d'entreprise (1,8 million d'euros), l'appui aux institutions de microfinance du programme Microcred (700 000 euros).

Outre une coordination accrue avec l'ensemble des bailleurs, l'AFD s'efforce de favoriser les synergies et la mutualisation avec les acteurs européens, grâce au renforcement du partenariat avec la BEI, la KfW et la BERD à travers la « Facilité d'investissement pour le voisinage » (FIV) et l'« Initiative de reconnaissance mutuelle des procédures ». L'AFD bénéficie régulièrement de délégations de fonds de l'Union européenne dans les domaines où elle a développé une réelle expertise.

En 2014, la France a poursuivi son action de soutien aux projets d'infrastructures grâce, notamment, aux 345 millions d'euros de prêts très concessionnels (Réserve pays émergents) du Trésor français mobilisés depuis 2013. Ces financements sont dédiés à des projets structurants pour le développement économique de la Tunisie : matériel roulant du RFR de Tunis, rénovation du triangle ferroviaire Sfax-Gafsa-Gabès, modernisation et sécurisation des ports tunisiens. (Voir chapitre Transport)

Par ailleurs, **depuis 2011, 4 millions d'euros de dons (Fonds d'aide au secteur privé ou FASEP) du Trésor ont été accordés** pour financer des études de faisabilité avant-projets. Ils sont essentiellement dédiés aux énergies renouvelables et à l'environnement, à hauteur de 3,3 millions d'euros.

En juillet 2013, la France a annoncé la **conversion de 60 millions d'euros de créances, confirmée en 2015 comme conversion en projets de développement.**

Coopération financière avec l'État tunisien

La Tunisie est le premier pays d'intervention dans la région des agences de coopération des ministères économiques et financiers français, avec un montant total consolidé de 2,3 millions d'euros d'engagements en 2014 (fonds propres et mobilisation d'experts). Expertise France met à la disposition de la Tunisie des experts publics ou privés de divers secteurs (développement économique, développement durable, sécurité-sûreté, formation professionnelle,

gouvernance et droits de l'Homme, etc.). Elle effectue des missions d'assistance technique de moyen et long terme, elle organise des séminaires, des visites d'étude, des actions de formation, et elle met en place des programmes d'échanges techniques.

Dans le cadre du **Partenariat de Deauville**, la France est le 5e contributeur du Fonds de transition, sur 11 pays partenaires, avec 10 millions d'euros engagés sur un montant global de 200 millions de dollars (env. 184 millions d'euros).

Soutien au secteur privé

Les **Caisse des dépôts et consignations** française et tunisienne ont annoncé en 2013 la création d'un **fonds d'investissement conjoint de 20 millions d'euros, potentiellement porté à 30 millions d'euros grâce à des co-financements extérieurs. La mise en œuvre s'est poursuivie en 2014.**

Depuis 2009, une **ligne de crédit française de 40 millions d'euros est destinée aux PME-PMI** pour l'achat de biens et de services à majorité française. Cet instrument facilite l'investissement productif des PME tunisiennes à vocation exportatrice. Près d'une quarantaine de projets ont ainsi été financés depuis 2009.

Appui à la formation initiale et continue des Tunisiens

Afin de renforcer le capital humain tunisien, indispensable à la croissance économique, la France est active en matière d'enseignement scolaire et universitaire et de formation professionnelle.

Elle accueille plus de **7500 élèves - majoritairement Tunisiens ou Franco-Tunisiens - au sein du réseau d'enseignement scolaire français en Tunisie.** Elle appuie aussi le système éducatif tunisien, à travers les échanges de bonnes pratiques entre les ministères français et tunisien de l'Éducation et la formation d'enseignants de français tunisiens. Elle accompagne également la professionnalisation de l'enseignement supérieur.



Visite de Mme la Ministre de l'éducation nationale française Najat Vallaud-Belkacem

Elle forme à la langue française plus de 12 000 apprenants par an avec notamment des formations gratuites à destination de certains publics. La France représente la première destination des étudiants tunisiens poursuivant leurs études à l'étranger avec près de 5400 mobilités par an. **1000 bourses de niveaux licence, master, ingénieur et doctorat sont délivrées chaque année pour les Tunisiens** désirant poursuivre leurs études en France. Les partenariats structurants, conduisant à un double diplôme tunisien et français de niveau équivalent, sont privilégiés dans cette mobilité qui respecte la parité homme/femme (52-48 %).

La France finance aussi plusieurs centres de formation. L'AFD a notamment apporté un **financement de 15 millions d'euros pour la création de l'École d'ingénieurs de Bizerte.** Un soutien a également été fourni au centre de formation professionnelle aux métiers du bâtiment d'El Kabaria, qui a ouvert en 2014, et au centre militaire de formation professionnelle de Gafsa avec une subvention de 200 000 euros. Dans le domaine de la santé, la France contribue à la formation d'enseignants infirmiers, d'infirmiers, de personnels du secteur paramédical et de médecins spécialisés.

Enfin, la France est le premier partenaire scientifique de la Tunisie, la recherche française représentant 75 % des co-publications tunisiennes. **110 projets de recherche universitaire financés par la France étaient en cours en 2014**, dont 25 nouveaux. La France a également octroyé 88 bourses pour des séjours scientifiques de haut niveau en 2014. Les organismes français de recherche (notamment l'IRD et l'IRMC) sont aussi très impliqués en Tunisie.

LA FRANCE CONTRIBUE À L'AFFERMISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Contribution à l'affermissement de l'État de droit

La France participe à la formation des fonctionnaires tunisiens en délivrant près de **100 bourses par an pour une formation ou un stage en France**, notamment à l'École nationale d'administration (ENA) ou à l'École nationale des finances publiques (ENFP). Plusieurs institutions et administrations françaises comme la Banque de France, l'INSEE, ou les Douanes sont aussi engagées dans des programmes d'échange et de coopération technique avec leurs homologues tunisiens.

La France propose un **échange d'expertise dans le domaine de la justice et de la lutte contre la corruption** avec la présence d'un magistrat de liaison à Tunis depuis 2013, une coopération avec l'École nationale de la magistrature et le Barreau de Paris. En 2014, une trentaine de professionnels de la justice ont été envoyés en formation en France dans ce cadre (magistrats, huissiers, notaires greffiers, avocats).

Un nouveau projet de Fonds de solidarité prioritaire (FSP) pour les droits de l'Homme et l'État de droit en Tunisie a été préparé en 2014 (et signé en avril 2015) : en étroite concertation avec les autorités tunisiennes, la France va apporter un concours financier de 400.000 euros et de l'expertise pour renforcer le système national de promotion et de protection des droits de l'Homme en Tunisie, ainsi que le dialogue entre la société civile et les acteurs institutionnels dans ce domaine.

Enfin, la France apporte son **soutien au renforcement des services de protection civile**, notamment via un fonds de solidarité prioritaire d'un montant de 800 000 euros lancé en 2012 et une coopération de 300 000 euros en 2013. Ce programme s'achèvera en 2016 avec l'inauguration de l'École nationale de protection civile.

Soutien à la coopération décentralisée et à la décentralisation

De nombreuses collectivités locales françaises ont développé depuis la révolution des **coopérations décentralisées avec des régions tunisiennes**. Peuvent être notamment cités la Seine-Maritime et le Kef, Pays de la Loire et Gafsa, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Kasserine, l'Essonne et l'Ariana. En 2014, une douzaine de projets de coopération décentralisée ont bénéficié d'un soutien grâce au renouvellement d'un fonds annuel franco-tunisien de 200 000 euros. Ce soutien vise prioritairement les régions défavorisées de l'intérieur du pays.

La France appuie par ailleurs le processus de décentralisation en Tunisie à travers un Fonds de solidarité prioritaire (FSP) de 600 000 euros sur trois ans, lancé fin 2013. Ce programme vise à accompagner la **réforme des textes organisant la décentralisation et la promotion de la démocratie participative** consacrée par la nouvelle Constitution. Le suivi de ce FSP d'appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités locales est assuré par un expert technique international français a été détaché auprès du Directeur général des collectivités locales du ministère de l'Intérieur tunisien.

LA FRANCE APPUIE LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE ET OFFRE DES SERVICES AUX CITOYENS TUNISIENS

Soutien aux associations

L'Institut Français de Tunisie a soutenu de nouveaux projets associatifs, pour près de 250 000 euros en 2014. Au total, 130 projets ont été ainsi soutenus depuis la révolution de 2011, pour un montant de 2 millions d'euros. L'IFT est à l'origine de l'organisation du 4e Forum Jeunesse, qui a eu lieu à Monastir en mai 2014.



Forum Jeunesse

40 jeunes ont pu bénéficier d'un programme unique d'échange du service civique de volontaires français et tunisiens.

L'IFT agit aussi pour la structuration du champ culturel tunisien en offrant un accompagnement des courants et opérateurs émergents et en apportant son soutien à la **formation de 250 journalistes et blogueurs tunisiens en 2014**.



Village francophone 2014

L'AFD a apporté son **soutien à la création de deux institutions de microfinance en accordant une ligne de crédit à l'institution de microfinance ENDA (2 millions d'euros) et une subvention d'assistance technique à l'institut de microfinance Taysir (1 million d'euros)**. Elle soutient aussi des projets conduits par des ONG sur le plan national (Santé Sud et Handicap international) et sur le plan régional (RSF, AIDES, Oasis du Maghreb). L'ensemble de ces projets a représenté un volume global de 4,3 millions d'euros sur la période 2011-2014, et ce type de financement devrait monter en charge dans les années à venir.

Services aux citoyens tunisiens

Le service des anciens combattants et victimes de guerre met en œuvre, au profit des anciens combattants tunisiens et de leurs veuves, le droit à réparation dans les mêmes conditions que pour leurs frères d'armes français. Sa mission consiste à **préparer les dossiers de demande de pensions, à verser des secours et à assurer un suivi médical en faveur des vétérans** et des veuves par la fourniture d'appareillages et de soins gratuits.

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) met en œuvre un dispositif d'**aide à la réinstallation économique pour les Tunisiens souhaitant revenir en Tunisie**. Il a alloué plus de 1,35 million d'euros pour 207 projets en 2014. Ce dispositif contient une aide technique au démarrage du projet de création d'entreprise, un suivi réalisé par des opérateurs locaux et une aide financière octroyée par l'OFII après avis favorable d'un comité de sélection.



Concours franco-allemand de courts métrages

GRÈCE



ENSEIGNEMENT

La Grèce octroie des bourses à des étudiants tunisiens pour financer leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur en Grèce. En 2013¹, la coopération bilatérale dans l'enseignement s'est élevée à 6610 euros (droits d'inscription, bourses, etc.).

AGRONOMIE

La Grèce accorde des bourses d'une durée de deux ans aux jeunes Tunisiens diplômés en agronomie, en biologie ou dans d'autres disciplines connexes afin d'obtenir un mastère en sciences dans un certain nombre de spécialités : biotechnologie et génétique en horticulture, agriculture durable, business economics & management, qualité des aliments et chimie des produits naturels, et administration environnementale.

Les étudiants sont accueillis à Chania en Crète, qui est l'un des cinq sièges du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM²), dont la Tunisie et la Grèce sont des États membres. Le CIHEAM a comme objectif la **promotion de la coopération multilatérale en Méditerranée dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des territoires ruraux**.



L'une des concrétisations de cette coopération est par exemple le partenariat entre le Réseau d'authentification de l'huile d'olive et l'Institut de l'olivier à Sfax. Le réseau vise à améliorer la diffusion des technologies innovantes et à combler l'écart entre la recherche et le développement des services, en encourageant les transferts de savoir-faire.

La totalité des dépenses qui concernent l'équipement, le matériel didactique, le logement, l'alimentation, l'assurance-maladie est assurée par l'État grec de même qu'une allocation mensuelle pour chaque boursier. **23 jeunes Tunisiens y participent pour l'année universitaire 2014-2015**. Le CIHEAM-CHANIA envisage d'accorder 10 à 12 nouvelles bourses aux ressortissants tunisiens pour l'année 2015-2016.

Secteur privé : Projet de formation des ingénieurs par l'entreprise de travaux publics Consolidated Constructors Company (CCC) en coopération avec EFE-Tunisie

La société de bâtiment et travaux publics CCC est présente en Tunisie depuis 1986, date de l'invitation formulée par la Ligue arabe pour la construction de son siège (1986). Le projet a été suivi de la construction de l'autoroute Hammamet-Msaken (1993).

CCC contribue à la formation et, selon le cas, au recrutement de jeunes ingénieurs tunisiens nouvellement diplômés. En 2012, avec l'assistance d'Education for Employment-Tunisie (EFE), plus de 20 Ingénieurs de différentes spécialisations (mécanique, électrique, civil, etc.) ont été placés et formés pendant 12 mois aux techniques de gestion de projets réalisés par CCC. L'objectif est de leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences de leur travail. À la fin de leur formation en 2014, CCC a recruté sept ingénieurs pour travailler sur ses projets partout dans le monde.

COOPÉRATION DIVERSE

Des agents grecs travaillent avec leurs homologues tunisiens dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ENPI CBC pour le bassin méditerranéen³ financés par l'Union européenne dans le cadre l'Instrument européen de voisinage (IEV). Plusieurs projets sont ainsi concernés, notamment MedDiet qui vise la préservation des traditions spécifiques de la Diète méditerranéenne. Ce projet voit collaborer la Chambre de commerce et d'industrie de Messénie et l'Institut national de recherche agronomique de Tunisie.

Le secteur textile est également objet de la coopération tuniso-grecque. Le projet TEXMED CLUSTERS a ainsi pour objectif de promouvoir des partenariats dans le secteur textile avec le concours de l'Association hellénique de textile (SEPEE) et du Centre technique de textile (CETTEX) tunisien⁴. Le projet MEDNETA⁵ concerne aussi le secteur du textile.

Par ailleurs, des experts provenant des établissements grecs comme l'Université technique nationale d'Athènes (NTUA) participent aux consortiums financés par l'Union européenne. C'est le cas par exemple du projet régional « EuroMed : route, rail et transport urbain » qui vise à soutenir le développement du Réseau transméditerranéen de transport en définissant un cadre réglementaire approprié. Il s'agit de faciliter le transport transfrontalier, d'améliorer la sécurité routière et de promouvoir un transport urbain durable et efficace grâce à un financement de l'IEV. Enfin, pour promouvoir l'enseignement de la langue grecque, un professeur rémunéré par l'État grec est présent à Tunis en permanence.

ITALIE



Alors que les Grandes Commissions mixtes (GCM) italo-tunisiennes se tenaient annuellement pour encadrer la coopération bilatérale jusqu'en 2010, aucune rencontre n'a eu lieu depuis la Révolution tunisienne. Les deux parties ont convenu de la nécessité de redéfinir un cadre pour l'aide publique au développement octroyée par l'Italie de sorte qu'elle contribue à la transition démocratique en Tunisie, et ce, à travers une série de réunions techniques entre les autorités des deux pays.

Une importance particulière est accordée, notamment dans la phase actuelle de transition, aux thématiques transversales telles que la promotion des droits de l'Homme, le soutien à la démocratie et à la sécurité, le développement des capacités des femmes, la protection des groupes vulnérables et l'environnement. La stratégie de la coopération italienne est en outre basée sur les principes d'efficacité de l'aide et de son appropriation par leurs bénéficiaires.

En 2014, le portefeuille des projets s'élève à près de 270 millions d'euros, consacrés principalement au **soutien au développement économique, au développement régional, environnement, au secteur socio-sanitaire et au patrimoine culturel**.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Programme de Coopération technique « Secteur privé » (don). Le programme se propose d'accompagner la Tunisie dans le renforcement des capacités des structures de soutien aux PME et dans la mise en place d'outils techniques et financiers qui favorisent l'éclosion de nouvelles entreprises, notamment dans des **secteurs innovants capables d'absorber une main-d'œuvre qualifiée et dans les régions de développement prioritaire**. Le financement de la coopération italienne pour cette initiative est de 9 millions d'euros, dont 3 millions octroyés en 2012. L'organe d'exécution est le secrétariat d'État à la Coopération internationale. À partir de 2013, de nombreux appels à propositions ont été lancés par différentes agences déléguées (les ministères compétents pour chaque composante), notamment pour les composantes suivantes : soutien aux start-ups et aux promoteurs, partenariat institutionnel en faveur de PME, soutien aux pôles de compétitivité, entrepreneuriat féminin, entreprises artisanales et commerce électronique.

Lignes de crédit de 36,5 et de 73 millions d'euros en faveur de PME (crédit). Le Programme vise à contribuer à la réalisation des objectifs du XI Plan de développement de la Tunisie concernant le PIB par habitant et le taux d'emploi. Les crédits sont gérés par des protocoles d'accord intergouvernementaux et par des conventions financières entre la Banque centrale

de Tunisie et la Banque agente du gouvernement italien. En 2014, une nouvelle ligne de 36,5 millions d'euros a été adoptée et ajoutée à la ligne de 73 millions. Le projet vise à contribuer à la réalisation des objectifs du **XI Plan de développement en termes de croissance du PIB par habitant, du taux d'emploi et de l'investissement privé**. Des journées d'information ont également été organisées dans les gouvernorats de Tunis, Sousse, Djerba, Tabarka, Sfax et Gafsa, pour promouvoir la ligne de crédit auprès des entreprises locales.

Programme de soutien à la balance des paiements de 96 millions € (crédit). L'objectif général du programme est de **contribuer à une croissance durable de l'économie tunisienne, en termes de PIB par habitant et de création d'emploi**, et ce, en rééquilibrant la balance des paiements de la Tunisie à travers l'achat de biens et services d'origine italienne par le biais d'un crédit facilité destiné au secteur public tunisien. Lors de l'évaluation de moyen terme, effectuée en 2014, il a été vérifié que des mesures ont été mises en place pour améliorer le processus d'acquisition tout en réduisant les pratiques de corruption.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Programme de Coopération technique « Environnement » (don).

Ce programme se concentre sur deux créneaux : changements climatiques et protection de la Méditerranée.

La première composante vise à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, l'intégration des mesures de conservation et de valorisation des ressources phylogénétiques et la prévention et la gestion des risques liés aux épisodes climatiques extrêmes et à l'évolution du climat.

La deuxième composante vise à mettre en œuvre des mesures adaptées pour une **utilisation rationnelle et durable des ressources** à travers la création de systèmes de suivi et monitoring de l'érosion côtière et de surveillance de la pollution maritime. L'initiative va bénéficier d'un financement de la coopération italienne d'environ 9,5 millions d'euros. L'organe d'exécution est le secrétariat d'État à la Coopération internationale.

Programme de réalisation de trois décharges dans les gouvernorats de Mahdia, Zaghouan et Tozeur (crédit/don). L'objectif du projet est l'amélioration de la qualité de la vie des habitants à travers la réduction des risques sanitaires liés à la pollution de l'air et des eaux souterraines. L'enveloppe de crédit est d'environ 13 millions d'euros. Les contrats pour la construction des centres de transfert à Tozeur et Mahdia ont été signés en 2014. La même année, un avis a été publié pour la fourniture de l'équipement utile au fonctionnement des décharges.

SECTEUR SOCIAL ET SANITAIRE

Soutien à l'intégration socioprofessionnelle des porteurs de handicaps (don). Cette initiative s'inscrit dans le programme national d'intégration et d'amélioration des conditions de vie des porteurs de handicaps. Elle contribue, à travers la **formation des personnes affectées et des opérateurs**, à renforcer les services publics d'assistance (1,8 million d'euros). En 2014, les travaux, l'acquisition de l'équipement et la formation pour le centre des mal voyants de l'Union régionale des aveugles (URAV) de Gafsa ont poursuivi leur cours, et les résultats obtenus grâce aux projets financés par les associations tunisiennes ont été collectés.

Renforcement du centre de neurologie infantile de l'Institut national de neurologie de Tunis (don). Ce projet vise à apporter l'assistance technique nécessaire à la restructuration du service de neurologie pédiatrique en termes de diagnostic et de soins, ainsi que de recherche médicale et scientifique. Il a été réalisé avec le fonds provenant de la réduction des taux d'intérêt sur les crédits, pour un montant de 468 000 euros.

Renforcement du centre de néonatalogie de l'hôpital « Charles Nicolle » (don). Le projet vise le renforcement des capacités du centre, en termes d'infrastructures, d'équipements, de la formation et d'assistance technique. Il a mobilisé 1,5 million d'euros provenant du fonds provenant de la réduction des taux d'intérêt sur les crédits.

Démarrage de la section d'anatomie pathologique et d'imagerie médicale de l'hôpital de Gabès (don). Le projet de 35 000 euros vise une synergie avec d'autres initiatives de soutien au programme national de la lutte contre les tumeurs, notamment dans le domaine du diagnostic. La structure mise en place bénéficiera à trois pôles tunisiens de cancérologie interrégionaux (Gabès, Gafsa et Jendouba).

Restructuration des locaux pour le diagnostic radiologique de l'hôpital de Sfax (don). Cette initiative vise à restructurer le service de radiologie et est destinée à faciliter l'accès de la population au diagnostic du cancer. Il a mobilisé un budget de 100 000 euros.

Renforcement de la filière de la pêche en eaux douces dans le nord-ouest de la Tunisie (ONG COSPE). Le projet vise à développer les capacités organisationnelles des groupes de pêcheurs et à créer de nouvelles opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes. Il s'agit d'initier une valorisation durable des ressources locales dans le secteur de la pêche et des activités intégratives (artisanat, écotourisme, etc.) dans les gouvernorats de Jendouba, du Kef, de Siliana et de Béja. La première tranche du projet a été financée en 2014.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Programme de Coopération « Sahara Sud » : Ce programme vise à la valorisation des régions désertiques et plus défavorisées du sud du pays. Elle comprend trois composantes pour un total d'environ 21,3 millions d'euros.

- > La réhabilitation et la création de palmeraies dattiers à Rjim Maatoug dans le gouvernorat de Tozeur visent à améliorer les conditions des populations nomades et semi-nomades à travers un développement intégré de l'oasis. L'initiative comprend la mise en place d'infrastructures de lutte contre la désertification, de services de base et d'unités d'habitation et de production pour un montant de 5,5 millions d'euros.
- > La construction de deux digues collinaires sur les Oued Chaffar et Oued Sidi Salah dans la région de Sfax vise à augmenter la disponibilité des ressources hydriques et à améliorer les conditions socio-économiques des habitants. En même temps, les digues visent à préserver la biodiversité tout en assurant la durabilité de l'environnement. Cette composante dispose d'un budget de 9,4 millions d'euros.
- > Le renforcement des capacités de l'Office de développement du Sud (ODS) ambitionne de l'appuyer dans l'exécution de ses tâches institutionnelles de soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (2,2 millions d'euros). Ce programme prévoit aussi le financement d'une unité de gestion du programme financée par un don de 597 000 euros.

Programme de lutte contre la pauvreté à travers la valorisation de la filière d'élevage dans le gouvernorat de Tataouine. Le programme, approuvé au cours de l'année 2013, veut contribuer au développement économique et social des zones désertiques du sud de la Tunisie, notamment du gouvernorat de Tataouine. Le projet vise à développer les capacités du secteur de l'élevage à produire de la viande de haute qualité et à promouvoir la diversification agricole du territoire pour encourager l'élevage semi-intensif des chèvres pour la production de produits laitiers (1,6 million d'euros).

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

Restauration et réhabilitation du presbytère de Sainte-Croix dans le cadre du « Centre méditerranéen d'arts appliqués ». Les activités de restauration du presbytère de Sainte-Croix, débutées en 2013, se sont poursuivies en 2014 sous la supervision de la municipalité de Tunis, de l'Association de sauvegarde de la médina de Tunis et de la coopération italienne.

Restauration de 6 salles du musée du Bardo. Les travaux lancés en 2008 ont permis à la restauration de six salles dans le cadre d'un programme plus vaste de restauration et agrandissement du musée financé par la Banque Mondiale. Outre la restauration du toit du musée, ce projet a permis former des spécialistes tunisiens de la restauration du bois.

Dans le cadre multilatéral, la coopération italienne collabore également avec des agences des Nations Unies, avec la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec l'Union européenne. Les acteurs de la coopération tels que les ONG et les Universités, qui avaient dans le passé une marge d'action limitée, ont sensiblement étendu leur présence dans le pays ainsi que leur champ d'intervention. Des ONG italiennes (notamment Cospe, CEFA, GVC, ICU, Oxfam Italie, Un Ponte Per...) sont ainsi **particulièrement actives dans les thématiques liées à la transition démocratique**, telles que la liberté d'expression, le soutien à la société civile et à la citoyenneté active et les droits de l'Homme, avec une attention particulière aux droits des femmes.



L'Ambassadeur d'Italie lance la deuxième phase du projet « Renforcement de la filière de la pêche en eaux douces »

INITIATIVES DE COOPÉRATION 2014

SECTEUR/INITIATIVES	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT PAYÉ EN 2014
Développement économique		
DON		
Programme de Coopération technique « Secteur privé » (don)	€ 9 031 647	€ 0
Programme de soutien à la balance des paiements de 96 millions € (don)	€ 1 000 000,00	€ 108 610,52
Ligne de crédit en faveur des PME de 36 millions € (don)	€ 345 000,00	€ 15 218,22
Ligne de crédit en faveur de PME de 73 millions € (don)	€ 100 000,00	€ 0
Structure de gestion du programme de coopération (don)	€ 1 205 200,00	€ 212 000
Fonds d'études et d'expertise	€ 998 500	€ 0
Sous-total don	€ 12 680 347,00	€ 335 828,74
CRÉDIT		
Programme de soutien à la balance des paiements de 96 millions € (crédit)	€ 95 000 000	€ 4 176 584,65
Ligne de crédit en faveur des PME de 36 millions € (crédit)	€ 36 500 000	€ 410 063,00
Ligne de crédit en faveur des PME de 73 millions € (crédit)	€ 73 000 000	€ 9 394 299,00
Sous-total crédit	€ 204 500 000,00	€ 13 970 946,65
Sous-total secteur	€ 217 180 347,00	€ 14 306 775
Protection de l'environnement		
DON		
Programme de Coopération technique « Environnement » (don)	€ 3 000 000,00	0
Programme de réalisation de trois décharges dans les gouvernorats de Mahdia, Zaghouan et Tozeur (don)	€ 466 000,00	368,59
Sous-total crédit	€ 3 466 000,00	€ 368,59
CRÉDITS		
Programme de réalisation de trois décharges dans les gouvernorats de Mahdia, Zaghouan et Tozeur (crédit)	€ 12 300 000,00	€ 392 234,29
Sous-total crédits	€ 12 300 000,00	€ 392 234,29
Sous-total secteur	€ 15 766 000,00	€ 392 602,88
Secteur social et sanitaire		
DON		
Soutien à l'intégration socioprofessionnelle des porteurs de handicaps	€ 1 803 970	€ 0
Renforcement du centre de neurologie infantile de l'Institut national de neurologie de Tunis (fonds de Contrepartie)	€ 468 000	€ 0
Renforcement du centre de néonatalogie de l'hôpital « Charles Nicolle » (Fonds de Contrepartie)	€ 1 550 000	€ 0
Démarrage de la section d'anatomie pathologique et d'imagerie médicale de l'hôpital de Gabès (Fonds de Contrepartie)	€ 35 000	€ 0
Restructuration des locaux pour le diagnostic radiologique de l'hôpital de Sfax (Fonds de Contrepartie)	€ 100 000	€ 0
Soutien à la mise en place de la convention ONU pour la défense des droits des porteurs de handicaps	€ 1 255 940,00	€ 0
Sous-total don	€ 5 212 910	€ 0
Sous-total crédit	-	-
Sous-total secteur	€ 5 212 910	€ 0

SECTEUR/INITIATIVES	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT PAYÉ EN 2014
Développement régional		
DON		
Réhabilitation et création de palmeraies dattiers à Rjim Maatoug - « Sahara Sud » (don)	€ 5 500 000	€ 0
Renforcement des capacités de l'Office de développement du Sud (ODS) - Phase II - « Sahara Sud » (don)	€ 2 142 000	€ 0
Construction de deux barrages collinaires dans la région de Sfax	€ 8 779 767	€ 0
Unité de gestion du programme Sahara Sud (don)	€ 597 024	€ 0
Programme de lutte contre la pauvreté à travers la valorisation de la filière élevage dans le gouvernorat de Tataouine (don)	€ 1 616 510	€ 66 000
Renforcement de la filière de la pêche en eaux douces dans le nord-ouest de la Tunisie (ONG Cospe)	€ 1 055 965	€ 415 808
Sous-total crédits	€ 19 691 266	€ 481 808
Sous-total secteur	-	-
Sous-total crédit	€ 19 691 266	€ 481 808
Sauvegarde du Patrimoine culturel		
DON		
Restauration et réhabilitation du presbytère de Sainte-Croix dans le cadre du « Centre méditerranéen d'arts appliqués » (don)	€ 1 210 000	€ 0
Musée National du Bardo	€ 305 966	€ 0
Sous-total don	€ 1 515 966	€ 0
Sous-total crédit	-	-
Sous-total secteur	€ 1 515 966	€ 0
Total Dons	€ 52 566 489,00	€ 817 705,33
Total Crédits	€ 216 800 000,00	€ 14 363 180,94
Total général	€ 269 366 489,00	€ 15 180 886,27

PAYS-BAS



Au lendemain de la révolution de janvier 2011, les Pays-Bas ont accru le volume de leur coopération avec la Tunisie. L'action néerlandaise a dès lors été mise en œuvre à travers une série de fonds thématiques (droits de l'Homme, transition démocratique, stabilité et reconstruction) couvrant l'éventail des axes de travail, qui vont des droits de l'Homme, au développement durable, en passant par la liberté des médias ou encore la participation à la vie politique des jeunes et des femmes.

DROITS DE L'HOMME

Droits des femmes et minorités

Les Droits de la Femme sont abordés dans le projet de « Formations au métier d'auxiliaire de puériculture » qui vise à **favoriser la réintégration des femmes vulnérables dans la société** en leur offrant une expérience professionnelle. Le projet est réalisé en collaboration avec l'organisation Beity et bénéficie d'un budget de 51 923 euros pour la période 2014-2015.

L'Ambassade hollandaise soutient aussi le programme « Women on the frontline » avec le but de **renforcer des organisations féministes dans la région MENA**. L'objectif est de favoriser une participation pleine et entière des femmes dans un environnement changeant. Le projet est réalisé en collaboration avec Oxfam Novib, Hivos et Price Waterhouse Coopers. Un projet connexe, « l'Académie politique des femmes », est mené en collaboration avec UN Women, Oxfam, Awat Nissa et le NDI. Ce projet visant à renforcer les capacités des femmes voulant présenter aux élections locales est doté d'un budget total de près de 6 millions d'euros pour la période 2013-2016.

En matière de développement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le projet « Tunis, accessible à tous ! » mené en collaboration avec Génération solidaire a permis **l'installation d'un ascenseur dans le Théâtre municipal de Tunis**, qui n'était jusque-là pas accessible aux personnes les moins valides. Cout du projet : 52 000 euros en 2014 et 2015.

Le projet de l'atelier LGBT Tunisie et la projection d'un documentaire ont été lancés à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie (IDAHO). Il s'agit de sensibiliser sur l'accès aux droits des LGBT et de faire connaissance avec l'expérience néerlandaise en la matière. Le projet (2 500 euros en 2014) a pu prendre forme grâce à une collaboration avec COC Pays-Bas et Belloni Concepts.

Liberté d'expression

L'Ambassade finance la **promotion du rôle du journalisme d'investigation** en Tunisie afin de créer du journalisme plus indépendant, avec un montant de 164 220 euros (2014-2015). Le projet était basé sur l'expérience de Free Press Unlimited au Maroc. Ce projet est exécuté en collaboration avec plusieurs organisations, à savoir : Free Press Unlimited, le Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs et le Media Development Center.

WRApp est vaste un projet de formation visant les pays arabes se trouvant en situation de transition avec pour objectif **d'intensifier la coopération entre les journalistes issus des médias sociaux et les journalistes traditionnels**. Les Pays-Bas soutiennent le projet avec un montant de 1 976 594 euros pour la période 2012-2015, et travaillent en collaboration entre autres avec Free Press Unlimited, le Centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs et Hivos.

SOUTIEN AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Dans le cadre du programma MATRA-SUD, les Pays-Bas soutiennent dans le monde arabe les **transitions vers des États de droit pluralistes et démocratiques**. Le but du programme MATRA-SUD est de promouvoir la démocratisation, les élections libres et transparentes, la croissance économique et la protection des droits de l'Homme.



Projet « Parlement des jeunes tunsiens »

Participation politique

Le « Parlement des jeunes tunisiens » (PJT) est une activité (simulation d'un parlement pendant une semaine) pour les jeunes tunisiens afin de les introduire et susciter leur intérêt pour la vie politique. TUNACT était l'organisation tunisienne responsable et la réalisation de projet doté de 40 898 euros en 2014.

Les Pays-Bas ont financé une « Summerschool » et « Winterschool » en collaboration avec l'Université de Groningen aux Pays-Bas. L'objectif était de donner la possibilité à 22 étudiants tunisiens et néerlandais de participer à des cours sur la citoyenneté, les élections et la transition politique. (2014 : 22 500 euros).

En collaboration avec l'Institut arabe des droits de l'Homme, l'Ambassade a financé un projet pour encourager les minorités à aller voter pendant les dernières élections. Le but de ce projet était de favoriser une large participation aux élections parlementaires et présidentielles de 2014 en Tunisie. (2014-2015 : 55 873 euros).

Pour soutenir la transition démocratique en Tunisie, des formations de fonctionnaires ont lieu annuellement pendant la période 2012-2015. Elles portent sur des matières aussi diverses que l'emploi et les affaires sociales, la législation, l'administration de la justice, la gestion de l'eau, le « Peacebuilding and Local Governance », le développement économique régional, ainsi que les services publics locaux et les objectifs du millénaire.

Société civile

Un montant de 300 000 euros a été alloué à la Fondation Anna Lindh pour la période 2012-2014 afin de concrétiser et de rendre plus visible l'engagement des Pays-Bas dans les activités de collaboration interculturelle du réseau de la fondation qui regroupe 43 pays, dont la Tunisie.

Un appui financier de 1,14 million de dollars a été octroyé au German Marshal Fund (GMF) dans la région arabe (Tunisie, Égypte et Lybie) afin de soutenir de petites initiatives de la société civile dans le cadre de la transition démocratique.

Les Pays-Bas financent à hauteur de 14 583 euros un projet d'Oxfam pour le renforcement des capacités de la société civile tunisienne en plaidoyer et en communication.

Développement durable

Le projet « Casques verts » (137 000 euros en 2014-2015) est réalisé pour sensibiliser la population de l'importance de l'environ-

nement en collaboration avec Vereniging Nederlandse Gemeenten Internationaal (VNGi) et le Centre de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG). Après une première phase menée dans 8 villes de Tunisie, le projet a été élargi et prolongé pour une deuxième phase.

La Hollande soutient à l'Organisation internationale du Travail avec un montant de 756 544 euros (2013 -2014) dans le cadre d'un plan d'action régional visant la création d'emplois décents pour les jeunes en Tunisie, notamment dans les gouvernorats du Kef, de Gafsa et de l'Ariana.

Les Pays-Bas ont contribué au projet Atlas d'appui au processus de développement régional, coordonné par le ministère tunisien du Développement régional et mis en œuvre par l'UNOPS avec un appui de 127 446 euros sur la période 2012-2014.

La Corporation financière internationale a obtenu une contribution d'un million de dollars de la part des Pays-Bas dans le cadre du programme pour la jeunesse arabe dans la région Mena (Jordanie, Égypte, Maroc et Tunisie). Il s'agit d'augmenter l'investissement privé dans l'éducation afin d'accroître l'employabilité des jeunes.

L'ambassade a alloué 50 000 euros (2013-2014) pour la promotion de l'implémentation des directives de social responsible entrepreneurship par l'Organisation pour la collaboration et développement économique (OCDE).



Projet « Casques verts »

Bonne gouvernance

Dans le cadre du « Programme d'appui à la gouvernance locale démocratique pour la construction de la paix dans la région MENA », l'Agence des communes néerlandaises (VNGi) a lancé un projet pilote en Tunisie, dont l'objectif global est de contribuer à la **consolidation de la gouvernance locale démocratique et à la stabilité sociale dans les régions**, avec une extension en Lybie. Ce projet est exécuté en étroite collaboration avec les collectivités locales du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec le ministère du Développement régional (2011-2015 : 3.079.292 euros).

Financée par les Pays-Bas, l'organisation Avocats sans frontières a pour objectif de définir des normes et d'encourager leur application dans l'appareil judiciaire tunisien. Une attention particulière a été prêtée à **l'indépendance du pouvoir judiciaire, au droit au procès équitable et à l'accès à l'appareil judiciaire pour tous**. (2012-2014 : 374 351 euros).

Depuis 2007, il existe une coopération institutionnelle entre les Cours des comptes néerlandaise et tunisienne, financée par le ministère néerlandais des Affaires étrangères. La deuxième phase (2011-2014) de cette collaboration se concentre surtout sur **l'amélioration de la communication, la bonne gouvernance, la transparence et l'intégrité**. (2011 - 2014 : 399 096 euros)

APPUI AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Plusieurs sessions de formation de formateurs « Train the Trainers » ont eu lieu dans le domaine du **traitement du syndrome de stress post-traumatique (SSPT/PTSS) pour les militaires tunisiens** en collaboration avec le ministère néerlandais de la Défense (2013 -2014 : 32 545 euros).

Le projet de DCAF est prolongé d'un an. Ce fonds est destiné à renforcer la capacité du secteur de la sécurité dans les différentes instances publiques, ainsi que les capacités de la société civile. Le but est d'augmenter la légitimité de l'armée, de la police et d'autres acteurs, afin d'améliorer la sécurité et la sécurité juridique des citoyens. (2013-2015 : 1 000 800 euros).

Pays-Bas ont appuyé **l'installation de l'Institut international « Rule of Law » en Tunisie** avec un budget de 350 000 dollars en collaboration avec le « Center on Global Counter-terrorism Cooperation » et l'« International Center for Counter-Terrorism The Hague ».

L'ambassade a contribué à **renforcer la capacité de la médecine légale** dans la collecte, l'analyse et l'utilisation du matériel génétique ADN dans le but d'améliorer la capacité du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice en Tunisie. Le projet est exécuté par l'Institut de la médecine légale aux Pays-Bas (Nederlands Forensisch Instituut) en collaboration avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur. (2015 : 120 000 euros).

CULTURE ET TOURISME

En coopération avec le ministère tunisien du Tourisme et l'Organisation mondiale pour le tourisme, des formations sont fournies à 50 Tunisiens travaillant dans cette branche, avec pour but de professionnaliser et de moderniser le secteur du tourisme en Tunisie. L'objectif est **d'améliorer la situation économique, politique et culturelle par une diversification de l'offre touristique** et l'augmentation de la qualité du service du secteur. (2014 : 9 451 euros).

Dans le cadre d'une collaboration entre l'Institut du patrimoine tunisien et le Musée national pour les antiquités aux Pays-Bas, deux expositions sont organisées. La première, sur l'histoire de Carthage a eu lieu à Leyde aux Pays-Bas fin 2014, et la deuxième sur la découverte de Carthage au 19e siècle par le néerlandais Jean-Emile Humbert aura lieu au Musée national de Carthage à Tunis, fin 2015. (2014-2015 : 10 550 euros).

POLOGNE



COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE ENTRE LA POLOGNE ET LA TUNISIE EN 2014

Depuis la Révolution de 2011, la Pologne contribue au processus démocratique en Tunisie grâce à un partage de l'expérience polonaise en la matière. La coopération a appuyé les secteurs de la justice, de l'administration publique, de l'enseignement supérieur et de l'aide au développement.

En 2014, à l'occasion du 25e anniversaire des élections libres et de l'Accord de la Table ronde en Pologne, l'ambassade a organisé :

- > Un séminaire sur l'expérience d'une transformation politique et économique réussie en collaboration avec l'ambassade de la République tchèque, qui a porté sur l'évolution des deux pays, du renversement des régimes communistes à l'adhésion à l'UE.
- > Une exposition de photographies et d'affiches de la série « De Solidarité à la Table ronde », illustrant certains des événements des années 80 qui ont conduit à l'effondrement du communisme en Pologne, à l'institution de la Table ronde et à l'organisation d'élections libres en 1989.
- > Des projections de films sur « la liberté retrouvée » en collaboration avec l'ambassade de la Roumanie.



RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Le ministère des Infrastructures et du Développement polonais met en œuvre un projet (72000 euros) visant à renforcer les capacités administratives tunisiennes dans le domaine de la politique régionale de développement dans l'ensemble des régions tunisiennes.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Gouvernement polonais a pris en charge pendant un mois trois doctorants boursiers tunisiens.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La coopération polonaise a acquis des ordinateurs pour des élèves des écoles primaires des régions défavorisées (18 000 €).

AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

Au cours de l'année 2014, les activités de l'ambassade polonaise ont été orientées sur le partage de l'expérience dans le cadre du processus de transition démocratique.

Elle a ainsi facilité la venue de plusieurs experts pour un échange d'expérience dans le cadre de plusieurs conférences et séminaires organisés en Tunisie.

PORTUGAL



Une série de conventions et d'accords bilatéraux entre le Portugal et la Tunisie établissent les priorités de la coopération entre les deux pays. Cette coopération se caractérise par une perspective de complémentarité des efforts, dont les parties espèrent retirer le plus d'avantages mutuels dans les domaines concernés.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les 15 projets de partenariats de recherche entre universités portugaises et tunisiennes, initiés en 2013 et cofinancés par les deux pays à l'aide du programme d'appui à la mobilité des chercheurs, se sont poursuivis.

Dans le cadre du protocole de coopération établi en 2013 entre le Champ archéologique de Mértola (CAM), l'Université de la Manouba et l'Institut national du patrimoine tunisien, une série de conférences a été organisée à la Manouba et à Carthage sur des sujets liés au patrimoine archéologique islamique au Portugal et l'influence de la langue arabe sur la langue portugaise. 5 chercheurs portugais se sont déplacés en Tunisie à cette occasion.



Fouilles archéologiques

Sous l'égide du même protocole, une étudiante tunisienne s'est déplacée à Mértola dans le but d'étudier l'espace muséologique du CAM dans le cadre de la préparation de sa thèse.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les deux protocoles, impliquant les universités de Carthage et de La Manouba du côté tunisien, se sont poursuivis dans le domaine de la formation en langue portugaise et de la promotion des cultures lusophones. Cette coopération prévoit notamment la présence en Tunisie d'un formateur portugais ; présence financée entièrement par Lisbonne. Par ailleurs, une bourse pour un cours de formation en langue portugaise a aussi été attribuée dans ce cadre.

CULTURE

En 2014, comme en 2013, plusieurs artistes lusophones venant du Portugal ou de pays africains d'expression portugaise se sont rendus en Tunisie pour participer à différents événements culturels tout au long de l'année (musique africaine, musique classique, musique ancienne, céramique). Le Portugal était également présent à Expolugha, la principale exposition sur les langues en Tunisie.

Par ailleurs, les autorités portugaises ont organisé, conjointement avec le Centre national d'art céramique Kacem Jelizi, une résidence artistique. Une œuvre murale de grande taille, créée par une céramiste portugaise au cours de cette résidence, a été installée sur la façade principale du bâtiment qui abrite la Galerie municipale d'art de Sfax (Capitale arabe de la culture en 2016).

De même, une résidence artistique a été organisée avec le Centre de musique arabe et méditerranéenne à l'occasion de l'inscription du fado au patrimoine immatériel de l'Humanité de l'UNESCO. Cette résidence a permis à des musiciens tunisiens (chant arabe) et portugais (fado) de travailler ensemble et de produire un spectacle en commun.

Enfin, 2014 a vu la tenue de la 1^{ère} Soirée littéraire luso-tunisienne au cours de laquelle des auteurs des deux pays ont lu des textes de poètes et d'écrivains tunisiens et portugais. Dans le cadre de cet événement, l'auteur tunisien de référence, Abul Kacem Chebbi, a été traduit pour la première fois en langue portugaise.

DÉFENSE

La coopération bilatérale a bénéficié d'un nouveau cadre juridique avec la signature en 2013 de la Convention de coopération dans le domaine de la défense. Ce texte établit les conditions indispensables au développement futur de la coopération en matière de défense.

Au cours de l'année 2014, plus d'une dizaine d'actions de coopération militaire, prenant des formes aussi diverses que l'organisation de stages ou la fourniture d'équipements à l'armée tunisienne se sont concrétisées. Compte de la vocation maritime des deux pays, les activités navales ont, cette année encore, été privilégiées.

AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

En 2014, comme les années précédentes, les autorités portugaises ont collaboré avec leurs homologues tunisiens pour l'organisation de conférences et de séminaires, ainsi que pour faciliter la venue en Tunisie de plusieurs experts de haut niveau en vue d'un échange d'expérience sur les processus de transition démocratique.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



La République tchèque finance des projets ciblés vers les minorités vulnérables, pour contribuer à leur intégration dans la société, en particulier les mères célibataires dans les régions tunisiennes les plus défavorisées.

En 2014, République tchèque a ainsi fourni une importante assistance financière pour **promouvoir l'indépendance économique des mères célibataires dans les différentes régions tunisiennes** et pour améliorer les conditions de vie des mères détenues dans les prisons tunisiennes. Le projet est mis en œuvre avec l'Association de coopération en Tunisie (ACT), qui assiste les populations défavorisées depuis 1982. Au total, la République tchèque a alloué aux projets une enveloppe de 55 000 euros.



La participation tchèque a été préparée en coopération avec l'Institut d'étude des régimes totalitaires.

Dans le domaine de la **réforme de la justice** en Tunisie, la République tchèque a soutenu l'ILAC (International Legal Assistance consortium) et la CEELI (Central and Eastern European Law Institute). Ces organismes ont lancé au mois de mars 2012 à Tunis un projet ciblé sur les échanges d'expérience dans le domaine de la réforme de la justice et de la magistrature. En 2014, la République tchèque s'est concentrée sur la promotion des droits de l'Homme et des principes de la justice démocratique. Les activités mentionnées ont été élargies au droit international pénal, en partenariat avec l'International Bar Association (IBA).

S'agissant de la formation universitaire, la République tchèque a offert trois **bourses à des étudiants** pour l'année académique 2015/2016 en vue de financer leurs études au sein de différentes universités tchèques - licence, master ou doctorat - en économie, agriculture, médias, politique ou hautes technologies. Ces étudiants boursiers tunisiens seront pris en charge par le gouvernement tchèque pendant une durée allant de 1 à 6 ans, selon la discipline.

La République tchèque, en collaboration avec la Pologne, a organisé en juin 2014 à Tunis un séminaire intitulé « **Les 25 ans de la transition démocratique en Europe Centrale : les expériences de la Pologne et de la République tchèque** ». Cette rencontre a abordé plusieurs thématiques :

- La transformation d'un régime totalitaire en une démocratie, notamment les défis et les mesures les plus importantes adoptées dans des pays de l'Europe centrale lors de leurs transitions.
- La réforme du système judiciaire et l'importance de la justice transitionnelle.
- La décentralisation, le développement régional et la réforme de l'administration centrale et régionale.
- La croissance et les réformes économiques comme éléments d'une transformation réussie.

ROUMANIE



En 2014, la coopération entre la Roumanie et la Tunisie a continué d'être axée sur quelques domaines identifiés préalablement par les autorités locales. Le **domaine de la justice est resté au cœur de la collaboration**, dans la continuité de l'action menée en 2013, qui avait principalement ciblé le soutien à la justice transitionnelle.

La Roumanie et le bureau de Tunis de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont organisé une visite d'études à Bucarest au profit de 11 magistrats tunisiens. L'occasion pour eux de participer dans un programme complet de formation avec des experts roumains et de profiter de l'expérience des institutions œuvrant dans le domaine de la justice.

Dans le même cadre, un juge roumain membre du Conseil supérieur de la magistrature a visité la Tunisie pour **promouvoir les bonnes pratiques et partager l'expérience roumaine** en matière de réforme de la justice en période de transition.

L'Institut diplomatique roumain a continué son programme de bourses pour des diplomates tunisiens, dans le domaine des affaires européennes. Des représentants tunisiens ont participé au **cours annuel portant sur la gestion civile des crises** – « Post-Conflict Reconstruction and Stabilisation – Cooperation and coordination in post-conflicts environments », événement organisé à Bucarest par le ministère roumain des Affaires étrangères.

ROYAUME UNI



Le Royaume-Uni s'est investi, depuis la Révolution de 2011, dans l'appui à la transition démocratique et à la réforme économique en Tunisie. Pour la période 2011-2015, **quatre objectifs prioritaires** ont été fixés :

- > La participation politique et la bonne gouvernance
- > La liberté d'expression et démocratie
- > La résolution de conflits et la réforme du secteur de la sécurité
- > La croissance durable et inclusive

Les trois premiers axes font l'objet de projets mis en œuvre par l'ambassade britannique à Tunis. Le quatrième, portant sur la réforme économique et la croissance, est principalement financé par des contributions régionales à des institutions financières internationales. Toutes les contributions britanniques fonctionnent par un système de subventions.

LA PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE ET LA BONNE GOUVERNANCE (BUDGET 2014 : 843,001 €¹)

Le Royaume-Uni a poursuivi son action antérieure en approfondissant et en renforçant son **engagement relatif au processus électoral et à la transition politique**. L'effort principal a porté sur le soutien au Parlement, aux institutions nationales et à la participation des organisations de la société civile aux débats stratégiques, au dialogue politique, à l'élaboration de la Constitution et au processus électoral.

Le Centre d'études sur l'islam et la démocratie travaille avec la société civile pour contribuer à l'élaboration des politiques et à la construction d'un consensus entre les différentes tendances politiques. Cela se fait notamment à travers des dialogues nationaux et des ateliers d'éducation à la démocratie. Le centre a organisé une série d'événements à l'attention de leaders politiques et de la société civile portant sur les problèmes clés rencontrés en 2014. Cette initiative continue à porter ses fruits pour la **construction d'une compréhension mutuelle, d'une coopération et d'un consensus étendus à l'ensemble du paysage politique**.

Le Royaume-Uni a poursuivi ses travaux avec ses partenaires dans le cadre du soutien au processus électoral. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux a continué de renforcer la capacité de la Cour des comptes tunisienne et de l'association I-Watch en charge de la surveillance du financement des campagnes électorales. I-Watch a achevé avec succès le **suivi du financement des campagnes des six principaux partis politiques** dans quatre régions.

Le Centre d'études sur l'islam et la démocratie a mené de son côté des campagnes de sensibilisation pour les électeurs qui ont touché 45 000 personnes. Par ailleurs, le programme électoral, financé par un fonds créé et administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a fourni une aide technique à l'ISIE et a soutenu des organisations de la société civile dans des activités de sensibilisation du public et de soutien aux femmes candidates au processus électoral.

Le Royaume-Uni a également continué de fournir un appui financier à l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) pour ses efforts visant à soutenir le processus du gouvernement tunisien en matière de **bonne gouvernance**. En 2014, ce programme a été axé sur la **consolidation du cadre d'intégrité dans le secteur public tunisien**. Il va permettre l'adoption du code de conduite des agents de la fonction publique, qui sera utilisé par 600 000 fonctionnaires, le renforcement des capacités de la gestion des risques, le renforcement des systèmes de contrôle et d'audit dans l'administration publique et les entreprises, ainsi que la promotion de la transparence et de l'intégrité dans les marchés publics grâce à la révision du guide pratique conformément à la nouvelle législation. Celle-ci devrait être adoptée en mars 2015.

Le Royaume-Uni a maintenu son appui au PNUD dans le **programme de lutte contre la corruption**, qui travaille en étroite collaboration avec l'Instance nationale contre la corruption dans la mise en œuvre d'un plan d'action. La collaboration s'est également poursuivie avec le « National Revenue Resource Governance Institute » (précédemment « Revenue Watch Institute ») en vue d'instaurer une utilisation transparente des recettes des industries extractives.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DÉMOCRATIE (BUDGET 2014 : 679 953 €)

La coopération britannique continue d'œuvrer avec ses partenaires sur la réforme du cadre législatif et politique afin de **garantir la liberté d'expression et un journalisme indépendant**. Dans ce cadre, elle a notamment contribué, en collaboration avec l'Assemblée nationale constituante, à la mise en place de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA). L'ambassade britannique a également appuyé les organisations de la société civile dans le renforcement d'un cadre politique et législatif encadrant l'activité des médias selon des normes internationales.

Jusqu'aux élections de 2014, l'association Article 19, basée à Londres, a fourni une assistance technique importante à la HAICA afin de lui permettre d'assurer son rôle de surveillance des médias. Article 19 continue à soutenir le gouvernement dans la **mise en œuvre d'une législation relative à l'accès à l'information** comme le prévoit la nouvelle Constitution tunisienne.

BBC Media Action a soutenu les diffuseurs publics en vue d'améliorer les compétences et le professionnalisme de la télévision d'État. Il s'agit de l'aider à fournir une programmation de haut niveau tout en étant équilibrée dans la logique d'un radiodiffuseur assurant un service public. **BBC Media Action a également soutenu la télévision nationale pendant la période électorale** pour créer une soirée électorale spéciale. Celle-ci a été regardée par 2 millions de personnes. Dans le même cadre, un site web a été créé spécialement pour les élections afin de diffuser des informations sur les candidats et sur leurs programmes électoraux.

La collaboration avec l'Observatoire national de la Jeunesse s'est poursuivie en 2014 afin de renforcer la démocratie locale, notamment par le soutien à la **création de six stations de radio par des jeunes des régions défavorisées** et par l'encouragement à la participation des jeunes à la vie publique.

RÉSOLUTION DES CONFLITS ET RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (BUDGET 2014 : 529 000 €)

Le Royaume-Uni finance deux projets dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Aktis Strategy Ltd travaille au renforcement des capacités des personnels du ministère de l'Intérieur en matière de planification stratégique, d'élaboration de stratégies intégrées et de mise en place d'unités qui conduiront la **planification stratégique de la réforme**. L'ONG Media Diversity Institute, quant à elle, met en place un projet pour identifier les obstacles à l'amélioration de la relation entre les médias et le secteur de la sécurité et pour encourager un **traitement journalistique responsable des questions de sécurité en Tunisie**.

Le Royaume-Uni a également financé deux projets visant à développer des outils favorisant l'**engagement communautaire dans la gestion frontalière** dans les régions de Kasserine et Ben Guerdane. Les deux programmes sont mis en œuvre par un consortium regroupant International Alert, Strategic Capacity Group et Aktis et par l'ONG Danish Demining Group.

L'ambassade travaille également à **prévenir la radicalisation** à travers un projet mis en œuvre par l'ONG International Alert. Il prévoit le renforcement des capacités des chercheurs en sciences

sociales et la conduite de recherches impartiales et empiriques. Ces recherches concernent notamment les facteurs incitatifs et dissuasifs utilisés dans le cadre du recrutement des jeunes ainsi que les causes de la radicalisation. Ce projet vise à créer un discours public plus objectif et réaliste pour mieux informer et prévenir la radicalisation.

Le Royaume-Uni collabore également avec le ministère de l'Intérieur pour renforcer les capacités de **protection des zones touristiques** et pour améliorer la gestion des situations de crise. Le ministère tunisien de l'intérieur a par ailleurs demandé le soutien britannique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la sécurité des frontières et de l'engagement communautaire.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE (CONTRIBUTION D'ENVIRON 56 MILLIONS € AU PROGRAMME MULTILATÉRAL RÉGIONAL)

À travers la Banque africaine de développement (BAD) et l'ONG Mercy Corps, l'ambassade britannique à Tunis contribue à **l'appui direct en faveur d'entrepreneurs**.

Le projet Souk-Attanmia de la BAD a amorcé sa deuxième phase. Il a identifié 206 jeunes entrepreneurs potentiels auxquels sera fourni un accompagnement et/ou un financement de lancement.

Le projet de Mercy Corps consiste à renforcer l'employabilité des 2 500 jeunes tunisiens, grâce à la formation professionnelle, ainsi qu'à soutenir les jeunes dans le développement d'entreprises et de services financiers.

Toutefois, la majeure partie du soutien du Royaume-Uni à la croissance économique inclusive et durable se fait par le biais de **mécanismes de financement pour la région MENA, qui sont gérés par les institutions financières internationales**, à savoir : la Banque mondiale, la BAD, la Banque islamique de développement, la BERD et le Fonds de Transition Deauville. La contribution du Royaume-Uni à ces divers mécanismes de financement s'élève à environ **56 millions de livres**.

Certains projets régionaux financés et mis en œuvre en Tunisie comprennent des **mesures facilitant l'accès au financement et à l'appui technique pour les PME**, notamment par l'intermédiaire de la Société financière internationale (dépendant de la Banque mondiale) et de la BERD. Les projets concernant les réformes structurelles de l'économie sont menés par le FMI (évaluation des capacités de la Banque centrale tunisienne), par la Banque mondiale (examen de subventions) ou encore par l'OCDE et la BAD (réforme fiscale).

SUÈDE



La Suède a un programme bilatéral pour la Tunisie depuis 2011. Doté d'un **budget annuel de 5,5 millions d'euros**, il vise à appuyer la transition démocratique et promouvoir les droits de l'homme.

La réforme du secteur judiciaire, la lutte contre la corruption et la formation des juges sont quelques-uns des domaines prioritaires de l'action suédoise en Tunisie. Les projets menés dans ce cadre, le sont principalement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'International Legal Assistance Consortium (ILAC).

Avec d'autres pays d'Europe du Nord, la Suède contribue à des projets favorisant l'égalité entre femmes et hommes, notamment à

travers l'organisation Beity et sa création d'un centre d'accueil pour femmes dans la médina de Tunis. La Suède est ainsi l'un des principaux bailleurs bilatéraux pour les droits de la femme dans la région.

La Suède gère également un programme régional qui contribue au développement de la Tunisie. Les secteurs prioritaires de ce programme sont la démocratie et les droits de l'Homme, l'intégration économique régionale et la coopération en matière de gestion de l'eau.

La société civile est un partenaire important dans la mise en œuvre de ces différentes interventions.



Le festival de la paix 2014 en Tunisie



Le festival de la paix 2014 en Tunisie

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES



BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

La BEI est la banque de l'Union européenne, dont les actionnaires sont les 28 États membres de l'UE. Forte de presque 40 ans d'expérience et d'expertise en Tunisie avec **5,5 milliards d'euros de prêts signés et un encours de 3,8 milliards d'euros**, soit environ 10 % du PIB Tunisien, la BEI est plus que jamais mobilisée afin de proposer des financements concrets et adaptés aux défis économiques et sociaux de la nouvelle Tunisie.

ACTIVITÉ DE LA BEI EN TUNISIE EN 2014 :

L'année 2014 a été une **année record pour l'activité de la BEI en Tunisie** avec 571 millions d'euros investis en Tunisie, confortant ainsi le rôle majeur joué par la banque en tant que partenaire financier international de la Tunisie.

Depuis la révolution de 2011, la BEI a investi plus d'un milliard d'euros en Tunisie pour soutenir des projets prioritaires dans les domaines aussi variés que l'énergie, les petites et moyennes entreprises (PME), les infrastructures urbaines et de transport, l'éducation, le logement social ou encore le micro-crédit.

Deux événements illustrent le partenariat de confiance qui s'est noué entre la Tunisie et la Banque :

- > La participation de **Philippe de Fontaine Vive, Vice-Président de la BEI**, à la conférence sur l'investissement en Tunisie du 8 septembre 2014 « Investir en Tunisie : Start-up Democracy ». Le Vice-Président a eu l'honneur d'animer la première séance plénière consacrée à la transition économique. « Il est essentiel de soutenir la transition économique de la Tunisie par un investissement durable et innovant. Et cela nécessite une forte mobilisation de tous les partenaires économiques. Les réformes engagées permettront d'asseoir une prospérité partagée et créatrice d'emplois. Là se joue l'avenir des jeunes générations », a déclaré à cette occasion Philippe de Fontaine Vive.
- > La visite en Tunisie de **Werner Hoyer, Président de la BEI**, au mois de décembre 2014 est venue renforcer le soutien de la BEI aux chefs d'entreprise et micro entrepreneurs tunisiens. Lors de cette visite, deux nouveaux contrats de financement ont été signés avec l'institution de microfinance « Taysir » et avec la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) dans le cadre du partenariat avec le Réseau Entreprendre, pour un montant global de 21 millions d'euros. « Ces financements nouveaux en faveur des

micros et très petites entreprises sont essentiels pour la Tunisie, car décisifs en termes de soutien à l'activité et à l'emploi. Le soutien au secteur privé est une priorité de la BEI en Europe et dans la région méditerranéenne. En agissant ainsi, nous créons les conditions favorables à une prospérité partagée », a déclaré Werner Hoyer.

PROJETS SIGNÉS EN 2014

Avec 571 millions d'euros signés en 2014, **la BEI a battu un record de volume de prêts signés en Tunisie en une année**. Ceci témoigne du soutien de la banque dans la mise en œuvre de projets nouveaux dans les secteurs clefs de l'économie tunisienne tels que l'énergie, les PME et TPE, l'éducation et la microfinance.

> ETAP South Tunisian Gas :

Consciente de l'importance du secteur de l'énergie dans le développement économique et durable de la Tunisie, la BEI a signé deux contrats de financement, le 3 mars 2014 avec l'entreprise tunisienne d'activités pétrolière (ETAP) et le 8 septembre 2014 avec OMV respectivement de 150 millions d'euros et de 230 millions d'euros. Ces financements vont permettre la **mise en production de gisements de gaz découverts dans la concession de « Nawara »** située dans le sud. Il s'agit d'un projet d'envergure et d'intérêt national pour la Tunisie. Il permettra la création d'un nouveau cordon ombilical pour l'économie tunisienne sur le plan énergétique avec à la clef la construction d'un gazoduc de 370 km de « Nawara » vers Gabès, d'une centrale de production à « Nawara » et d'une centrale de traitement gazier à Gabès. Les nouvelles infrastructures financées seront ainsi en mesure d'exploiter davantage les réserves existantes, d'approvisionner le marché local en gaz naturel tout en encourageant d'autres initiatives dans l'exploration des hydrocarbures.

> « PG VI » Tunisie - 2e tranche :

La deuxième tranche du sixième prêt global de 100 millions d'euros, intermédié par des banques et compagnies de leasing locales, a été signée en juin 2014. Ce prêt est destiné à **financer des projets d'investissement de PME tunisiennes**.

> Modernisation des établissements scolaires :

Signature au mois de juin 2014 pour un montant de 70 millions d'euros du premier prêt de la BEI en faveur de l'éducation en Tunisie. Le projet soutient les objectifs de la politique d'éducation de

la République tunisienne et son programme de modernisation des infrastructures scolaires publiques pour les années 2015-2017. Il s'agit d'un projet d'envergure financé également par la Commission européenne via la Facilité investissement pour le voisinage (FIV) et la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Il prévoit **la construction de 59 nouveaux établissements scolaires et la rénovation de 310 autres**. L'opération concernera ainsi près de 25 % des établissements d'enseignement secondaire général et technique. Le projet vise à améliorer la qualité des espaces éducatifs au sein des établissements scolaires au travers d'actions d'aménagement et de réhabilitation, notamment d'écoles primaires, d'internats des collèges et des lycées afin de rendre ces espaces plus attractifs et d'encourager les élèves à les fréquenter. Ce projet a également pour objectif le renforcement et le renouvellement des équipements didactiques au sein des établissements.

> **Partenariat entre la Banque Tuniso-Koweïtienne, le Réseau Entreprendre et la BEI :**

Prêt de 20 millions d'euros signé en décembre 2014 pour le financement des PME tunisiennes. Une tranche de 10 % est réservée au financement de TPE et PME accompagnées par le Réseau Entreprendre, et ceci grâce à de nouveaux instruments financiers mieux adaptés aux besoins des TPE et PME.

> **TAYSIR MICROFINANCE :**

Prêt subordonné signé en décembre 2014 pour un million d'euros. Il permettra à TAYSIR Microfinance, une institution de microfinance tunisienne, de promouvoir **l'inclusion financière en finançant des micro-projets dans les zones défavorisées du pays**. Ce financement s'adressera plus particulièrement aux petits agriculteurs, aux éleveurs et aux jeunes diplômés qui souhaitent créer une activité.

DÉCAISSEMENTS

Au cours de l'année 2014, la **BEI a décaissé environ 220 millions d'euros** pour le financement de 9 projets dans différents secteurs de l'économie tunisienne, dont l'énergie, le transport, les PME, la microfinance et les infrastructures urbaines.

CAPITAUX À RISQUE

Au 31 décembre 2014, l'encours du portefeuille « capital à risques » était de 18 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont été versés en 2014 et 1 million d'euros à verser en 2015. Le portefeuille se compose de **67 co-investissements avec des intermédiaires locaux**, trois fonds, deux opérations directes et deux prêts de microfinance.

En outre, le portefeuille comprend neuf fonds régionaux d'investissements privés qui comptent actuellement 12 opérations en Tunisie. Les fonds d'investissement privés pour les PME investissent dans divers secteurs, les plus importants étant l'industrie (30 %), la santé (26 %) et l'agroalimentaire et l'alimentation (24 %).

QUESTIONS TRANSVERSALES

La Banque a également financé diverses activités, avec le soutien du FEMIP Trust Fund, du FEMIP Support Fund et des ressources venant du Partenariat de Deauville. On peut citer, à titre d'exemple :

> **L'eau : Étude DEPOMED**, cofinancée avec l'AFD, visant à définir un programme d'investissement de l'ONAS comprenant la mise à niveau et la création de stations d'épuration, la réhabilitation de stations de pompage et l'extension et la réhabilitation de réseaux de collecte d'eaux usées.

> **Le transport : « Southern Neighbourhood Advisory Programme for the Transport Sector » (SNAP-T) :**

Programme de conseil pour le secteur des transports dans les pays du voisinage du Sud ; une initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI. Elle a été mise en place pour accélérer la préparation et la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport dans les pays partenaires méditerranéens, dont la Tunisie. À la fin de 2014, l'équipe de SNAP-T a été chargée de la prestation de conseils techniques à une liste de projets de transport en Tunisie, principalement dans les secteurs routier, portuaire et logistique. Après des discussions avec le ministère des Transports, les initiatives de conseils techniques pour d'autres projets de transport, en particulier dans le secteur ferroviaire, sont en cours de développement.

> **Le secteur financier :** La BEI, via le FEMIP Trust Fund, a commandé une étude destinée à évaluer le « potentiel de la mésofinance dans la création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens ». Le 4 mars 2014, une conférence sur le thème « PME et création d'emploi : les opportunités pour la mésofinance en Tunisie » a été organisée à Tunis. Cet événement a permis de présenter les conclusions de cette étude régionale.

BANQUE EUROPÉENNE DE RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT (BERD)

La BERD a démarré ses activités en Tunisie en septembre 2012 et a une présence locale depuis juin 2013, date d'ouverture de son bureau permanent. En 2014, la BERD a financé une dizaine de projets privés pour près de 110 millions d'euros, portant ainsi le montant de ses **investissements cumulés depuis le début de ses activités en Tunisie à plus de 210 millions d'euros pour une vingtaine de projets**. Parallèlement à son activité de financement, la BERD a fait bénéficier plus de 130 entreprises d'une assistance technique via son service d'accompagnement aux PME (programme « Small Business Support ») et a également lancé plusieurs initiatives de dialogue avec les autorités afin d'améliorer le climat des affaires.

RETOUR SUR LE DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS DE LA BERD EN TUNISIE

2013 a vu le lancement officiel des activités de la BERD en Tunisie, avec trois faits marquants :

- > Ouverture le 12 juin 2013 du **bureau permanent de la BERD en Tunisie** - le premier de la région sud-est du bassin méditerranéen (SEMED) - en présence du premier Vice-président de la BERD et du ministre tunisien du Développement et de la Coopération Internationale.
- > Octroi à la Tunisie du **statut officiel de pays d'opération de la BERD** en novembre 2013, permettant ainsi à la banque de financer des opérations avec ses ressources propres dans tous les secteurs.
- > Ratification en novembre 2013 par l'Assemblée nationale constituante de **l'Accord de siège signé entre la BERD et la Tunisie**.

LES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES DE LA BERD EN 2014

ACTION ET DATES CLÉS 2014

Conformément au rapport d'évaluation-pays approuvé par le Conseil d'administration de la BERD en août 2012, l'action de la BERD s'articule autour de **quatre priorités opérationnelles** :

- > **Restructurer et renforcer le secteur financier** pour contribuer au développement du secteur privé ;
- > **Faciliter l'accès des entreprises privées, notamment des PME au financement**, afin de promouvoir la création d'emplois et de développer une économie résiliente et diversifiée ;
- > **Soutenir le développement de l'efficacité énergétique et des énergies durables** et renouvelables en vue d'améliorer la sécurité et la compétitivité énergétique ;

- > **Faciliter le financement non souverain des infrastructures** pour donner un accès plus large à des services publics efficaces.

Suite aux élections de 2014 et à la constitution du premier gouvernement de la deuxième République tunisienne, il est prévu que la BERD élabore sa « première stratégie pays » pour la Tunisie en 2015. Ce document portera sur les quatre prochaines années et remplacera l'évaluation-pays.

L'année 2014 a connu une succession de visites majeures en Tunisie, notamment celles du Président de la BERD M. Suma Chakrabarti, du premier Vice-président de la BERD M. Phil Bennett et de la Vice-présidente en charge de l'administration, Mme Luise Holscher.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET DE DIALOGUE AVEC LES AUTORITÉS

En 2014, la BERD a financé une dizaine de projets pour près de 110 millions d'euros, principalement dans les secteurs de la finance et de la santé, ainsi que dans des fonds d'investissement.

Dans les **secteurs des énergies et des infrastructures**, la BERD a entamé des négociations avec les autorités et l'ONAS afin d'appuyer la dépollution du lac de Bizerte dans le cadre d'un projet intégré cofinancé par la BEI et bénéficiant de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) de l'Europe. Par ailleurs, la BERD a officiellement exprimé son vif intérêt pour le financement et l'accompagnement technique de plusieurs projets présentés par le gouvernement lors de la conférence internationale « Tunisia : start-up democracy » du 8 septembre 2014 et pour lesquels des requêtes officielles sont attendues.

Dans le **secteur financier**, la Banque a entamé un dialogue soutenu avec les autorités, en collaboration avec la Banque mondiale, sur la restructuration des trois banques publiques. La BERD a également ouvert deux lignes de crédits dédiées aux PME avec la Banque tuniso-koweïtienne (BTK) et l'Union bancaire pour le commerce et l'industrie (UBCI). L'activité de la BERD dans le secteur financier a également couvert les institutions de microfinance et de crédit-bail, notamment à travers des prêts à Enda Inter-arabe, CIL et Tunisie Leasing. Enfin, les instruments fournis par la BERD aux acteurs du secteur financier en 2014 comptent également deux lignes de financement des échanges commerciaux (« Trade Finance ») à Amen Banque et la BTK.

Concernant les **fonds d'investissement**, la BERD a apporté son soutien au fonds régional Abraaj très actif en Tunisie et dédié aux PME. Elle a également renforcé son investissement au fonds régional MPEF III d'AfricInvest via une augmentation de capital.

Enfin, dans les **secteurs de l'industrie, des services, des TIC et de l'agroalimentaire**, la BERD a poursuivi ses efforts de marketing et de développement des affaires, afin d'ouvrir des opportunités de financement pour les entreprises nationales et internationales. Dans le cadre d'un programme de financement régional, la BERD a notamment soutenu la filiale tunisienne de Hikma, une société régionale leader dans le domaine pharmaceutique. Elle a également co-investi, avec le fonds d'investissement Abraaj, dans le secteur de la santé.

Outre ses activités de financement, la BERD s'est également engagée avec les autorités sur un certain nombre de problématiques, notamment :

- > la réforme du droit de la faillite, des sûretés mobilières et autres sûretés ;
- > la restructuration des banques et des entreprises publiques ;
- > la modernisation des marchés des capitaux ;
- > l'économie du savoir ;
- > la modernisation de la filière oléicole.

ACTIVITÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE PROGRAMME SMALL BUSINESS SUPPORT (« SBS »)

Outre ses activités de financement, la BERD offre aux PME tunisiennes des services d'assistance technique et de conseil. Que ce soit avec des consultants locaux confirmés ou des experts internationaux chevronnés, l'équipe d'appui aux PME assiste les entreprises industrielles, de services et de commerce dans tous les domaines qui peuvent améliorer leur performance et leur compétitivité.

En abondant par des subventions les fonds mobilisés par des bailleurs internationaux, principalement l'Union européenne, la BERD a soutenu plus de 130 entreprises. Au total, plus de 2 millions d'euros de subventions ont été octroyés dans plusieurs secteurs et régions de la Tunisie.

- > **60 entreprises de moins de 250 employés ont bénéficié de projets de conseils** délivrés par des consultants locaux en matière de stratégie, de marketing, d'organisation et de ressources humaines, d'ingénierie, etc.
- > **14 entreprises moyennes ont bénéficié de l'assistance d'experts** internationaux, notamment des entreprises manufacturières.
- > **SBS Tunisie va bénéficier de la deuxième phase de financement FIV** qui mobilise près de 20 millions d'euros pour les quatre pays de la région SEMED (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie). Le programme est également financé sur le compte multi-donateurs de la BERD.

- > La BERD et la Commission européenne finalisent actuellement leur nouveau contrat-cadre de coopération. Ceci permettra de finaliser prochainement l'accord entre la BERD et la Délégation de l'Union européenne en Tunisie pour **l'exécution du volet 3 du programme PACS¹** pour un budget de 10 millions d'euros à l'horizon de 2020. Il est prévu que ce volet fournisse entre autres une assistance directe à 475 entreprises du secteur des services, une formation pour plus de 500 dirigeants d'entreprises, un accompagnement/conseil pour plus de 80 femmes chefs d'entreprise et une assistance technique pour une dizaine d'associations professionnelles.

AMI - ATELIERS MECANQUES INDUSTRIELS, SFAX

UN PROJET DE CONSEIL INDUSTRIEL INTERNATIONAL DE LA BERD

Pendant 18 mois, la BERD a aidé « Ateliers Mécaniques Industriels » (AMI), un fabricant de matériel métallique basé à Sfax, à élaborer un plan d'investissement de trois à cinq ans.

Cette assistance a permis à l'entreprise de : i) renforcer ses capacités et procédures de planification budgétaire ; ii) d'améliorer le système de gestion-qualité, ce qui a conduit à obtenir l'accréditation d'étiquetage « CE » ; iii) d'améliorer significativement sa productivité ; iv) de développer une véritable stratégie de R&D et de conception de machines, avec les premiers équipements entièrement conçus par le nouveau département de R&D.

À la conclusion de ce projet en décembre 2014, AMI avait augmenté son chiffre d'affaires de 17 %, sa productivité de 10 % et les bénéfices avant impôts de 60 %, tandis que son coefficient d'endettement à long terme avait baissé de près de moitié.

Au cours du projet, pas moins de 10 méthodes pour améliorer l'utilisation des stocks, l'organisation, la propreté et la sécurité ont été introduites avec succès. AMI a investi 1 million d'euros, dont 50 % ont été autofinancés, pour l'extension de son site industriel et l'achat d'équipements de production supplémentaires.

Dix-huit mois après le début du projet, et maintenant dans une position plus forte pour continuer à s'agrandir, AMI a vu les exportations augmenter de 44% et le nombre d'emploi croître de 4% (surtout des femmes, avec une croissance de 21%).

CONTACTS





DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

Adresse : rue du Lac Biwa, B.P. 150
1053 Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie
Téléphone : + 216 71 960 330
Fax : + 216 71 960 302
E-mail : Delegation-Tunisia@eeas.europa.eu
Site web : www.eeas.europa.eu/delegations/tunisia



AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Adresse : Impasse du Lac Windermere 1
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 143 200
e-mail : R1@tuni.auswaertiges-amt.de
Site Web : www.tunis.diplo.de



AMBASSADE D'AUTRICHE

Adresse : 16, rue Ibn Hamdiss
El Menzah I - 1004 Tunis
Tél. : 71 239 038 / 71 239 067
Fax : 71 755 427
e-mail : tunis-ob@bmeia.gv.at
Site Web : www.bmeia.gv.at



AMBASSADE DE BELGIQUE

Adresse : 47, rue du 1er Juin - 1002-Tunis
Tél. : 71 781 655
Fax : 71 792 797
e-mail : tunis@diplobel.fed.be
Site Web : www.diplomatie.be/tunis



AMBASSADE DE BULGARIE

Adresse : 5, rue Ryhane
Cité Mahrajène - 1082 Tunis
Tél. : 71 798 962 / 71 800 980 / 71 785 790
Fax : 71 791 667
e-mail : amba_bulgarie@hexabyte.tn
Site Web : www.mfa.bg/tunis



CONSULAT GÉNÉRAL DU DANEMARK

Adresse : 5, rue de Mauritanie - 1002 - Tunis
Tél. : 71 792 600 / 793 804
Fax : 71 790 797
e-mail : dannebrog@gnet.tn
Site Web : www.tunesien.um.dk



AMBASSADE D'ESPAGNE

Adresse : 24, avenue Dr Ernest Conseil
Cité Jardin - 1002 Tunis
Tél. : 71 782 217 / 71 787 796
Fax : 71 792 059
e-mail : emb.tunez@maec.es
Site Web : www.vfsglobal.com/spain/tunisia



AMBASSADE DE FINLANDE

Adresse : Rue du Lac Neuchâtel
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél. : 71 861 777
Fax : 71 961 080
e-mail : sanomat.tun@formin.fi
Site Web : www.finlandtunis.org



AMBASSADE DE FRANCE

Adresse : 2, place de l'Indépendance - 1000 Tunis
Tél. : 71 105 111 / Consulat : 71 105 000
Fax : 71 105 100 / Consulat : 71 105 001
e-mail : cad.tunis-amba@diplomatie.gouv.fr
Site Web : www.ambassadefrance-tn.org



AMBASSADE DE GRÈCE

Adresse : 6, Rue Saint Fulgence
Notre Dame - 1082 Tunis
Tél. : 71 288 411 / 71 288 608 / 71 288 890
Fax : 71 789 518
e-mail : gremb.tun@mfa.gr
Site Web : www.mfa.gr/missionsabroad/en/tunisia-en



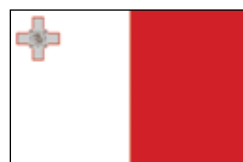
AMBASSADE DE HONGRIE

Adresse : 12, rue Achtart - Nord Hilton
Cité Mahrajène - 1082 Tunis
Tél. : 71 780 544 / 71 784 849
Fax : 71 781 264
e-mail : huembtun@planet.tn
Site Web : www.mfa.gov.hu/kulkepviselet/TN/fr_fr_Konzuliinfo



AMBASSADE D'ITALIE

Adresse : 37, rue Jamal Abdennasser - 1000 Tunis
 Tél. : 71 321 811
 Fax : 71 324 155
 e-mail : ambitalia.tunisi@esteri.it
 Site Web : www.ambtunisi.esteri.it/ambasciata_tunisi



AMBASSADE DE MALTE

Adresse : Rue du Lac de Constance
 Immeuble Carthage Center
 Les Berges du Lac - 1053 Tunis
 Tél. : 71 965 811 / 963 652
 Fax : 71 965 977
 e-mail : maltaembassy.tunisi@gov.mt
 Site Web : www.mfa.gov.mt



AMBASSADE DES PAYS-BAS

Adresse : 6-8, rue Maycen
 Cité Maharajène - 1082 Tunis
 Tél. : 71 797 724
 Fax : 71 785 557 / Consulat : 71 280 893
 e-mail : tun@minbuza.nl
 Site Web : www.tunisie-fr.nlabassade.org



AMBASSADE DE POLOGNE

Adresse : Le Grand Boulevard de la Corniche
 Lot 517 - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis
 Tél. : 71 196 191 / 71 196 193
 Fax : 71 196 203
 e-mail : tunis.amb.sekretariat@msz.gov.pl
 Site Web : www.tunis.msz.gov.pl/fr



AMBASSADE DU PORTUGAL

Adresse : 2, rue Sufétula
 1002 Tunis Belvédère
 Tél. : 71 893 981 / 71 788 189
 Fax : 71 791 008 / 71 788 189
 e-mail : ambport@tunis.dgacccp.pt
 Site Web : www.secomunidades.pt/web/tunis



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Adresse : 98, rue de Palestine - 1002 Tunis
 Tél. : 71 781 916 / 71 780 456
 Fax : 71 793 228
 e-mail : tunis@embassy.mzv.cz
 Site Web : www.mzv.cz/tunis



AMBASSADE DE ROUMANIE

Adresse : 18, avenue d'Afrique
 El Menzah V - 1004 Tunis
 Tél. : 71 766 926
 Fax : 71 767 695
 e-mail : ambroum@planet.tn
 Site Web : www.tunis.mae.ro/fr



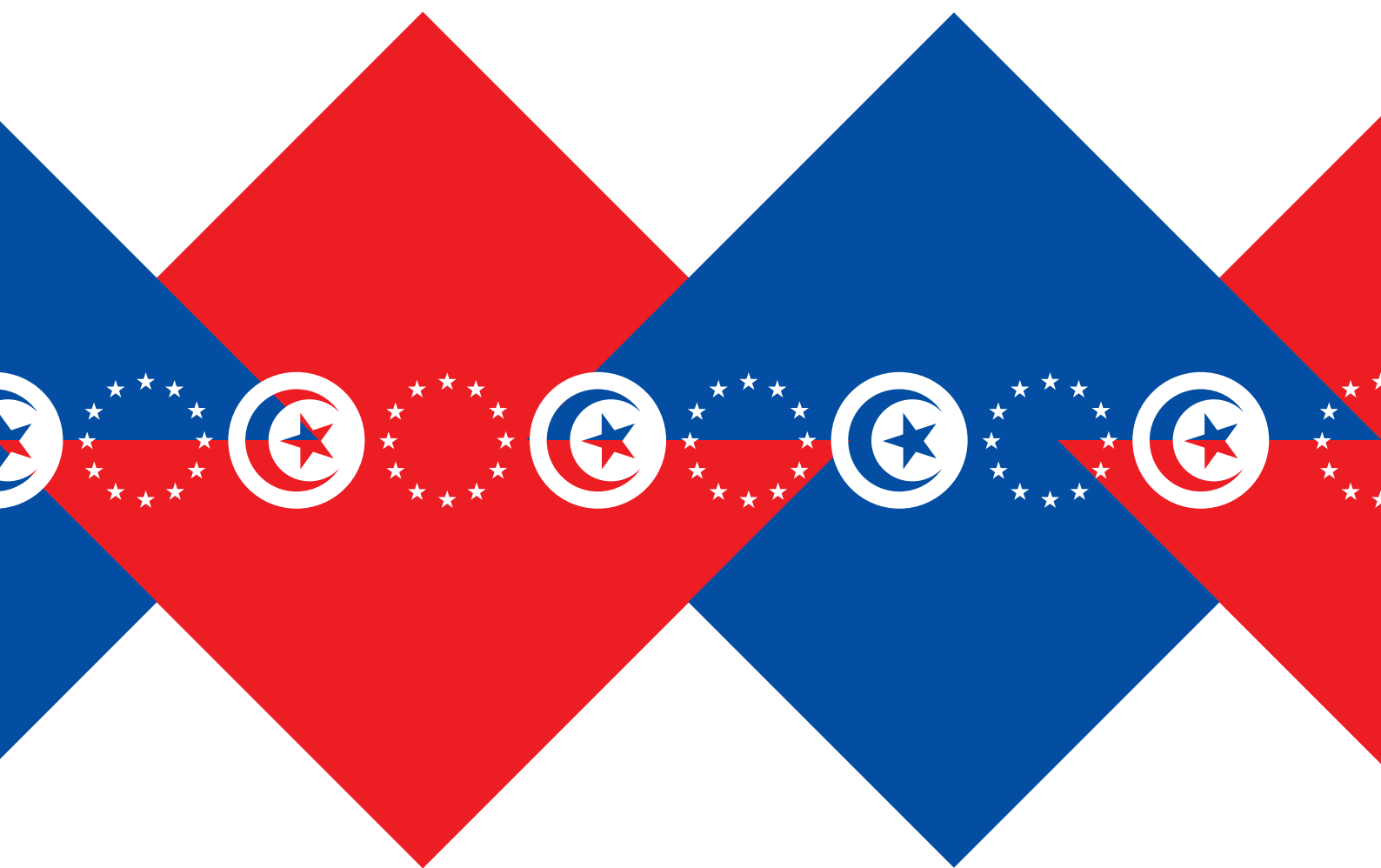
AMBASSADE DU ROYAUME-UNI

Adresse : Rue du Lac Windermere
 1053 Les Berges du Lac Tunis
 Tél. : 71 108 700 / Consulat : 71 108 789
 Fax : 71 108 749
 e-mail : Tuniscommercial.enquiries@fco.gov.uk
 Site Web : www.ukintunisia.fco.gov.uk/en



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUÈDE

Adresse : 8, Rue Mokhtar Attia - 1001 Tunis
 Tél. : 71 348 004
 Fax : 71 348 032
 e-mail : tunis.swecons@orange.tn
 Site Web : www.swedenabroad.com/fr-FR/Embassies
 Afrique/A-propos-2-nous/Tunisie



Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Rue du Lac Biwa - BP 150
1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie

Tél: +216 71 960 330
Fax: +216 71 960 302

E-mail: delegation-tunisia@eeas.europa.eu
Site web: www.eeas.europa.eu/delegations/tunisia

Nous suivre aussi sur: 